An aerial black and white photograph of Rivière-Ouelle, Quebec, Canada. The image shows a central church with a prominent steeple, surrounded by residential buildings and a parking lot. A wide river flows through the middle of the town. In the foreground, there are large agricultural fields and a road with a parking area. The overall scene depicts a rural town with a mix of historical and modern architecture.

RIVIÈRE-OUELLE

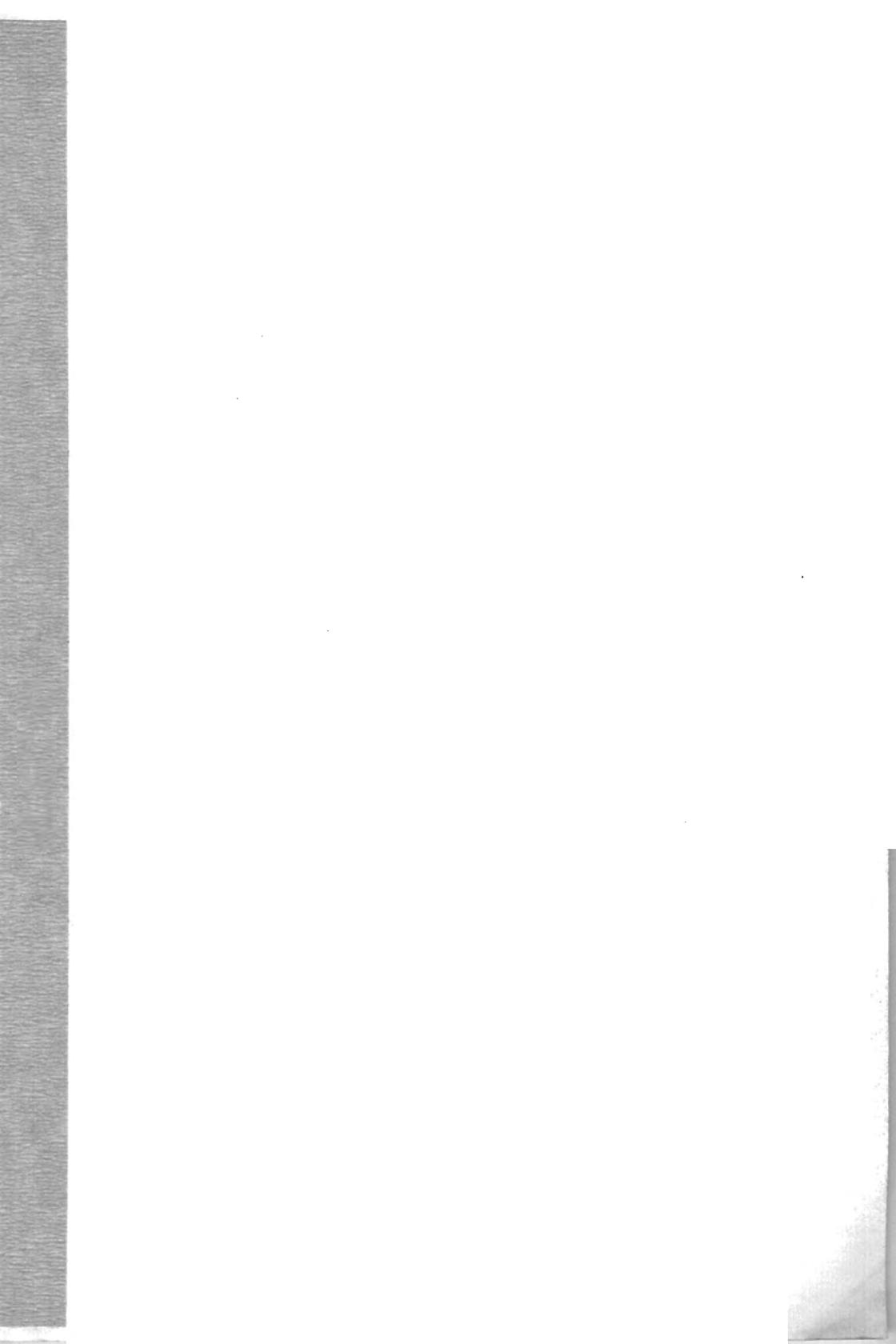
1672-1972

PAUL-HENRI HUDON

471.475

H884 2

34675



1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960

Paul-Henri Hudon

RIVIÈRE-OUELLE

de la Bouteillerie.

3 siècles de vie.

[Cédé Par



*Société de
Généalogie de
Drummondville*

545, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE
COLLÈGE SAINT-BERNARD
25, AVE DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — P.Q.

Comité du Tricentenaire
1672 — 1972

PHOTO-COUVERTURE:

Rivière-Ouelle vers 1955; vue à vol d'oiseau; au fond la pointe aux Iroquois et la Petite-Anse; sur la rivière, le pont neuf et les deux sites des ponts Casgrain et Gagnon.

(Photo Studio Michaud, Ste-Anne)

Don de



Fondation Raymond-Beaudet



**449, rue Notre-Dame
Drummondville
(Québec) J2B 2K9
(819) 478-2519**

à mon père et ma mère.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	v
Avant-propos	vii
Préface	xi
CHAPITRE 1 (1672-1725)	
NAISSANCE D'UN PAYS NEUF:	3
Le sol, 3. La fourrure, 4. Le seigneur, 5. Les concessions, 5. Les seigneurs voisins, 17. Progrès du défrichement à Rivière-Ouelle, 21. Caractère du colon canadien, 22. La liberté, 23. La sociabilité, 23. L'individualisme, 25. Le Domaine seigneurial, 28. Le terrain de la Fabrique, 29. Les premiers manoirs, église et presbytère, 33. Menuisier et défricheur, 34. Les registres, 35. Les Indiens, 36. Le moulin banal, 41. Les chemins, 43. Une révolution tranquille à Rivière-Ouelle, 44. Milice et capitaine de milice, 45. Disputes et procès, 47. Disputes entre seigneurs voisins, 48. Légendes et fables, 51. L'attaque de Phipps en 1690, 52. Dom Poulet, ermite à Trois-Pistoles, 55. Arrivée de nouveaux colons, 56. Niveau d'instruction des premiers colons, 58. Commerce et Industrie, 59. Coût de la vie, 61. La pêche, 63. Bilan, 68.	
CHAPITRE 2 (1725-1775)	
CROISSANCE LENTE ET NORMALE:	73
La population de Rivière-Ouelle de 1720 à 1790, 75. L'agriculture, 80. Le Dénombrement de 1725, 82. Les rendements agricoles, 88. Le recensement de 1762, 91. Le recensement de 1765, 92. Commerce et industries, 93. Le commerce à Rivière-Ouelle, 96. Le commerçant Pierre Florence, 98. Etat du commerce, 100. Objets de commerce, 102. Inventaire d'un habitant en 1781, 103. La pêche, 108. Les entrepreneurs en pêcheries, 108. Les sociétés de pêche de Rivière-Ouelle, 110. Deux clans dans la paroisse, 115. Les privilèges de pêche, 118. La pêche des gendres de Dancosse, 120. Rendement des pêches, 121. Les deux grandes pêches de Rivière-Ouelle vers 1750-1760, 124.	
LES SEIGNEURS DE LA BOUTEILLERIE ET RIVIÈRE-OUELLE:	127
Jean-Baptiste-François Deschamps de la Bouteillerie, 127. Henri-Louis Deschamps de Boishébert, 127. Veuve Louise-Geneviève Ramezay de Boishébert, 130. Charles Deschamps de Boishébert et de Raffetôt, 132. Guillaume-Michel Perrault, 136. Jacques-Nicolas Perrault, 137. Les manoirs seigneuriaux de la Bouteillerie, 139.	
LES CURÉS DE NOTRE-DAME DE LIESSE DE RIVIÈRE-OUELLE:	140
Les premiers desservants, 140. Louis Chevalier, 140. Pierre-Bernard Dosque, 143. Jean-Louis-Laurent Parent, 144. Incidents de parcours, 153. La guerre de la Conquête, 154. La crise des années 1774-1776, 163.	

CHAPITRE 3 (1775-1900)

UNE JEUNESSE EFFERVESCENTE:	173
Routes et ponts, 174. Première tentative d'un pont sur la rivière, 177. Le bac, 182. Les chemins, 185. Ecoles et instituteurs à Rivière-Ouelle, 189. Le couvent et l'école de Fabrique, 195. L'affaire du couvent en 1859, 201.	
VIE RELIGIEUSE:	213
Mgr. Bernard-Claude Panet, 213. L'église de 1792, 215. M. Pierre Viau, 224. M. Louis-Marie Cadieux, 229. M. Charles Bégin, 232. M. Maximin Fortin, 239. M. Eloi-Victorien Dion, 242. L'église de 1877, 243. M. Joseph-Edouard Pagé, 259. Cahiers de prônes, 263. Chiniquy, 268.	
VIE SOCIALE ET SEIGNEURIALE:	269
Jacques-Nicolas Perrault, 269. Pierre Casgrain, 275. Pierre-Thomas Casgrain, 292. Testament du seigneur Pierre Casgrain, 300. Charles- Eusèbe Casgrain, 302. Les Letellier de St-Just, 312. La famille Têtu, 318.	
VIE POLITIQUE:	322
De 1792 à 1830, 322. Charles-Eusèbe Casgrain, 327. Les idéologies et les partis politiques, 333. Les luttes Chapais-Letellier, 335. L'élection partielle de janvier 1851, 339. Seconde élection, 9 décembre 1851, 353. Elections de 1854 et de 1855, 359. Rouges et bleus, 367. L'élection de 1867 et les émeutes, 378. L'élection de 1869, 384. Autres célébrités politiques de Rivière-Ouelle, 389.	
VIE ÉCONOMIQUE:	403
Évolution de la population, 403. L'agriculture, 403. L'agriculture au XXème siècle, 408. L'habitation, 411. La Grande Plaine, 412. Autres activités économiques, 419. Pauvreté et assistance sociale, 421. Amé- liorations et services nouveaux, 422. Une industrie de vaisselle de terre, 426. La pêche, 426. Le tourisme, 436.	
VIE PAROISSIALE AU XXème SIÈCLE:	448
M. Louis-Philippe Délisle, 448. M. Joseph-Stanislas Théberge, 450. Les réparations de l'église, 1925, 450. Le foyer Thérèse-Martin, 456. Guerres et épidémies, 457. Conclusion, 459.	
Conclusion:	460
Appendices:	462

AVANT-PROPOS

Écrire l'histoire de Rivière-Ouelle! Défi ambitieux et passion personnelle! Projet à la fois difficile et hasardeux, mais aussi, entreprise facile et charmante!!!

Facile, de reconstituer l'histoire de Rivière-Ouelle! car il existe déjà des prédécesseurs; déjà le terrain a été déblayé: L'abbé Raymond Casgrain par son œuvre: «*Une paroisse canadienne au XVIIIème siècle*», l'abbé Adolphe Michaud par son œuvre: «*Les familles de Rivière-Ouelle*», Mme. Croff, qui a repris substantiellement l'histoire de l'abbé Casgrain, et tous les autres, qui ont relaté des faits touchant ma paroisse, les Têtu, les Casgrain, les Chapais,... enfin, tous ceux, que peut-être j'oublie, qui ont battu le sentier, et parfois même ont défriché une terre complète.

Ainsi il existait pratiquement toute une historiographie sur Rivière-Ouelle; ainsi nombre de faits passés nous étaient parfaitement connus; tels, par exemple, les origines de la seigneurie, les noms de ses habitants, les successions seigneuriales, etc... Donc nous ne travaillions pas dans une forêt vierge. Beaucoup de notre histoire était déjà racontée. Alors, direz-vous, de quelle utilité allait être une autre «*Histoire de Rivière-Ouelle*»? Ne risquait-on pas de répéter les histoires précédentes, de reformuler les mêmes faits, redire les mêmes noms, les mêmes dates, en un mot, de copier Casgrain, Michaud, et Croff? Et ne rien révéler de neuf?

Nous avons abondamment puisé chez nos prédécesseurs, dont les œuvres restent des pièces maîtresses, il est vrai. Mais nous constatons quelquefois ici des omissions, là des erreurs; nous découvrons que, les années s'écoulant, des documents nouveaux nous étaient accessibles. Il nous fallait réexaminer certains faits. Nous avions à compléter, rajouter, rectifier, effacer, changer des récits, combler des vides.

Mais surtout, un nouvel esprit historique moins romantique, plus véridique, devait faire place aux récits épiques et merveilleux des ancêtres; Les Casgrain et Têtu glorifiaient à l'excès les ancêtres: des héros vertueux, des saints, des événements dorés, une fantastique histoire, telle était celle de Rivière-Ouelle, c'est-à-dire une légende magnifique qu'on raconte aux enfants. Est-ce que ces historiens ignoraient ou taisaient volontairement les épisodes malheureux, les personnages moins illustres, les périodes sombres? Nous nous devons donc de dire aussi bien les gloires que les malheurs, les succès que les déveines. Pourquoi taire les nombreux conflits nés autour des droits de pêche?

Le danger était, qu'après une histoire blanchie, nous rédigeons une histoire noire. Le lecteur jugera si nous avons pu respecter l'impartialité à laquelle nous avons tendu.

De plus, il était bon, après 300 ans, de faire le point. Rafraîchir et rééditer en un nouvel album notre passé que, malheureusement, nos familles de Rivière-Ouelle trouvaient de plus en plus rare dans leurs bibliothèques.

Enfin, pour que le souvenir ne se perde point!

Notre travail aussi se trouvait facilité par l'aimable collaboration des paroissiens qui nous ont ouvert leurs dépôts d'archives, ou qui ont offert l'aide précieuse de leurs souvenirs, car il arrive que la tradition orale tisse des trames, renoue des faits, reconstitue l'esprit d'une époque; toutes choses que les documents taisent.(1)

Cette collaboration nous fut assurée chez tous les gens où nous avons pénétré, dont il serait trop long ici d'énumérer les noms. Mais nous devons remercier particulièrement: M. le chanoine Robert Hudon, qui nous a permis généreusement l'accès

(1) Remerciements à ceux qui ont fourni des photos qui illustrent ce livre. Il nous fallait faire un choix. Nous étions limités dans le nombre, par la qualité et l'importance de la photo. Nous devons à M. l'abbé Armand Dubé, à ce titre, un fier remerciement, lui qui, depuis de nombreuses années, a collectionné des pièces rares et irremplaçables!!!

à un riche dépôt d'archives paroissiales. M. Amédée Richard, noble doyen dont les souvenirs, fruits d'un long dévouement aux affaires paroissiales, m'ont été précieux dans maints domaines. M. Émile Lizotte, qui a permis l'accès à ses archives concernant la pêche aux marsouins. M. l'abbé Dominique Gosselin.(2) Enfin et surtout le Comité du Tricentenaire, sans lequel ce manuel n'aurait jamais vu le jour. Ce fut donc facile et charmant. Mais des difficultés nous guettaient.

Difficile et longue, la tâche de recueillir les documents témoins de 300 ans d'histoire!

D'une part, ces documents sont éparpillés de Québec à Rivière-du-Loup; certains au Musée Provincial, d'autres aux Archives Judiciaires de Québec, d'autres à l'Archevêché, et même au Petit Séminaire. Le greffe du Palais de Justice de Rivière-du-Loup renferme les registres de la paroisse, des actes notariés, des rapports d'arpenteurs, des censiers. A Sainte-Anne de la Pocatière, nous avons accès (et je remercie sincèrement ceux qui m'ont gracieusement aidé dans ces recherches, particulièrement l'abbé Lionel Léveillé et M. Ulric Lévesque) aux Archives de la Société Historique de la Côte du Sud, aux Archives de l'Évêché et du Collège de Sainte-Anne.

Archives très nombreuses qu'il fallait rassembler, trier, émonder (On ne pouvait tout dire!!!). Soustraire des détails, et retenir l'essentiel.

D'autre part, des documents manquent. Plus on recule dans le temps, moins on est en mesure de préciser des dates, des noms, des événements, de situer des terres, de saisir l'esprit d'une époque. Certaines seigneuries ont laissé des dossiers qui facilitent son étude. Tel n'est pas le cas pour Rivière-Ouelle où les documents, passant d'un propriétaire à l'autre se sont éparpillés et perdus. Par exemple, on retrouve les actes de concessions des terres du premier seigneur chez des dizaines de notaires différents, classés dans leurs registres à des dates parfois invraisemblables.

Cependant au delà de ces difficultés, c'était pour nous un plaisir de refaire l'histoire de Rivière-Ouelle.

Cette paroisse me fascinait, à la fois parce que je suis né à l'ombre de son clocher, mais aussi parce qu'elle témoigne d'un destin remarquable: tout au long de son existence, elle se signale par une certaine originalité: née sous le signe d'une communauté agricole progressiste, elle éclate de gloire au XIX^{ème} siècle où elle enfante pour le pays, un père de la Confédération, deux lieutenants-gouverneurs, des députés, des ministres, des personnalités ecclésiastiques nombreuses; elle brille par une présence politique et une activité commerciale et professionnelle intense. Puis, elle s'endort dans un conformisme traditionnel, redevient une paroisse «comme-les-autres».

D'autre part, et ça peut paraître paradoxal, je trouvais en même temps à Rivière-Ouelle une paroisse typique du Canada-français; elle a vécu un régime français de 1672 à 1760, elle a connu, comme ailleurs, la Conquête, l'abolition des seigneuries, la Grande Crise, la révolution tranquille. Je pouvais trouver dans l'histoire de ses habitants l'aventure d'un petit peuple, miroir d'une plus grande nation, le Canada français, tiraillé tout le long de ses 3 siècles entre le changement et la tradition, entre son désir d'être original et celui d'être pareil aux autres, entre le progrès qu'il souhaite et les valeurs à conserver. Rivière-Ouelle a été témoin des changements ambiants depuis sa fondation; une petite communauté voit défiler la civilisation. Comment elle s'y accroche? Comment son type humain qui s'enracine au sol suit le monde en marche ou le fuit? Comment les habitants de Rivière-Ouelle ont réagi à l'invasion américaine de 1775, à l'Acte d'Union de 1840, à l'arrivée de la démocratie et au système électoral, aux changements techniques du XX^{ème} siècle? En un mot, l'histoire de Rivière-Ouelle me paraissait l'histoire des Canadiens français, en miniature.

(2) M. l'abbé Dominique Gosselin qui a bien voulu corriger et rectifier mon manuscrit. Son aide, muette et invisible, me fut cependant indispensable. Je lui dois d'avoir collectionné plusieurs des photographies de ce manuel.

En 1672, une paroisse va se créer:

1 – cette communauté nouvelle qu'on nous annonce aura-t-elle une **NAISSANCE NORMALE** ou fera-t-elle **FAUSSE COUCHE**? Un total de 40 seigneuries est concédé en 1672. Engendrées sur papier officiel, certaines vont avorter; quelques-unes seront emportées par une mortalité infantile; d'autres auront une plus heureuse naissance. La concession de l'Île aux Lièvres ne voit jamais le jour. Celle de Notre-Dame du Portage, lente à partir. Qu'arrivera-t-il de la seigneurie de la Bouteillerie?

2 – L'enfant, baptisé fait ses premiers pas. On est anxieux de voir sa figure. A quoi ressemble-t-il? **SEMBLABLE** à ses parents à ses frères ou **DIFFÉRENT**? La communauté se donne une église, un curé. Elle élargit le domaine; multiplie ses activités, augmente en nombre. Mais les conflits surgissent. Elle se caractérise, se personnalise, se crée une image.

3 – Et vient l'adolescence, période difficile, troublée. Une crise éclate. Voilà brutalement posé un dilemme à trancher: **CHANGEMENT** ou **TRADITION**! Va-t-elle rester, cette communauté, fidèle à elle-même, ou va-t-elle choisir le chemin nouveau, qu'une civilisation neuve lui propose? Demeurer ou quitter? Rester unie ou divisée? Garder les valeurs anciennes basées sur l'expérience et la tradition ou chercher les réformes des idées modernes? Cette paroisse passe enfin le cap de la maturité, ajoutant à ses expériences propres sa nature et sa personnalité; elle atteint un certain équilibre; équilibre entre **L'ANCIEN** et le **MODERNE**. Rivière-Ouelle de 1970, est une certaine dose de jeunesse et de vieillesse à la fois.

Voilà ce qui nous a semblé être les grandes étapes de l'histoire de Rivière-Ouelle:

- 1 – De 1672 à environ 1725, la naissance
- 2 – De 1725 à environ 1775, l'enfance, la croissance
- 3 – De 1775 à nos jours, la jeunesse et la maturité.

PRÉFACE

Raconter Rivière-Ouelle, qui, à plusieurs titres, a joué un rôle important dans l'édification de la société canadienne-française, voilà qui n'était pas de tout repos!

Riche d'histoire, Rivière-Ouelle a donné à l'Église, à tous les échelons, des hommes absolument remarquables; à la patrie, des hommes illustres, qui ont écrit plusieurs pages glorieuses de l'Histoire du Québec et du Canada.

Dans ce volume fort imposant, nous les retrouvons tous; les uns venus de la vieille France, les autres, nés à l'ombre du clocher de l'église Notre-Dame-de-Liesse.

Aux anciens, les noms de ces personnages rappelleront à leur mémoire des faits — certains épiques — racontés jadis par leurs aïeux.

Aux jeunes, ils diront la valeur de leurs aînés et les convaincront qu'un travail opiniâtre appuyé sur une foi solide, un caractère trempé et un patriotisme éclairé peut encore être le meilleur moyen d'action pour rendre plus parfaite la société dans laquelle ils veulent vivre et s'épanouir.

A tous, ils prouveront que nous avons mille raisons d'être orgueilleux du passé.

Écrire trois cents ans d'histoire est une entreprise exaltante, sans doute, mais combien difficile. Pour la mener à bien, il fallait l'audace de la jeunesse, la patience et la minutie du chercheur, le sens de l'histoire et par dessus tout l'amour du passé et de sa petite patrie. Ces qualités, l'auteur les possède toutes.

Paul-Henri Hudon sait raconter, sait écrire. Des débuts jusqu'à la fin, le récit nous retient. Sous sa plume, des chapitres pourtant arides deviennent souples et agréables à lire. On sent que les faits relatés, dont quelques-uns sont vieux de trois siècles, sont appuyés sur une recherche rigoureuse et ont été puisés aux sources les plus sûres. Désormais, ce nom de l'auteur mérite d'apparaître au palmarès de ceux qui ont contribué à faire aimer le sol natal.

Pour ses trois cents ans, Rivière-Ouelle a voulu se souvenir. Ne sommes-nous pas les fils d'une race fière dont la devise est: «*Je me souviens*»?

Chers concitoyens, seul mon titre de fils de la Rivière-Ouelle m'a valu l'honneur d'écrire cette préface. Et avec combien de plaisir!

De la lecture de cette magnifique histoire, la nôtre, nous sortons grands.

chapitre 1

LA NAISSANCE 1672 À 1725.

Nous passons un cours d'eau, digne d'attention,
Qui par sa profondeur et sa puissante masse,
A mérité d'avoir sur la carte une place:
C'est la rivière Ouelle aux replis sinueux;
Son cours à l'embouchure est grand, majestueux.

En remontant un peu, l'on rencontre un village,
Qui porte même nom, comme enfant du rivage.
Rivière-Ouelle, Oh! viens! terre du souvenir!
Ton nom par la légende a droit à l'avenir...

Puis de rouges guerriers apparaît une troupe,
Ayant une jongleuse au milieu de leur groupe,
Et puis madame Ouelle avec son tendre enfant...
Leurs cadavres sculptés... puis des démons hurlants...

CASSEGRAIN, ARTHUR, *La Grand Tronciade*
pages. 69, 70, 71.

NAISSANCE D'UN «PAYS» NEUF.

Les premiers documents qui nous annoncent la naissance d'une nouvelle paroisse à l'est de Québec sont:

1 – Une «*pièce*» tirée des Archives de la ville de Dieppe en France, datée de 1671, qui affirme que le seigneur Jean-Baptiste Deschamps s'est «*embarqué en juin 1671 sur le **Saint-Jean-Baptiste**, avec deux charpentiers, deux maçons, quatre manœuvres pour défricher des terres que le Roy lui avait données...*»⁽¹⁾

2 – Une lettre de Talon, intendant en Nouvelle-France au ministre Colbert du 2 novembre 1671: «*Deux gentilshommes normands, écrit-il, MM. de la Bouteillerie et Buterné sont ici passés cette année pour y faire des établissements... Si les gens de cette qualité prennent aisément cette route, bientôt le Canada se remplira de personnes capables de le bien soutenir...*»⁽²⁾

3 – Un contrat de concession en date du 29 octobre 1672 à Jean-Baptiste-François Deschamps, seigneur de la Bouteillerie, d'un fief seigneurial de 2 lieues de longueur et de 1½ lieue de profondeur, sur la rive sud du Saint-Laurent, «*situé de part et d'autre de la rivière Houel...*»

4 – Enfin, une série de billets de concession de terres, émise par ce même seigneur à des colons. Ces billets datent pour les premiers de 1674, puis s'échelonnent ensuite régulièrement.

AGRICULTURE OU COMMERCE?

Le sol.

La région de Rivière-Ouelle nous paraîtrait, vue à vol d'oiseau, comme une plaine étroite et longue d'environ une dizaine de milles, parsemée

(1) DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU CANADA, p. 188-189. Cf. Appendice.

(2) R.A.P.Q., (1930-1931).

d'îlots rocheux, qui sont autant de petits côteaux boisés; une plaine bordée par le fleuve Saint-Laurent d'un côté et par les monts Notre-Dame d'autre côté.

Une partie de cette plaine pousse une pointe dans le fleuve Saint-Laurent d'environ deux milles; c'est la région du quai de Rivière-Ouelle. De chaque côté de cette proéminence, la «mer» a rogné la plaine profondément, créant ce que les résidents ont appelé: l'Anse de Sainte-Anne (la Grande Anse) et l'Anse de Kamouraska. A marée basse, la mer se retire loin du littoral dans ces petites baies.

Au centre de cette plaine croupit une savane marécageuse et inculte couvrant plusieurs âcres de terrain, savane que l'on est convenu d'appeler: la Grande Plaine ou la Tourbière.

En somme, la région offre premièrement un sol non rocailleux, fort propice à l'agriculture; deuxièmeement, des côtes poissonneuses facilement accessibles; troisièment, une forêt assez diversifiée, de pénétration aisée et relativement giboyeuse. Ces trois éléments joints au fait que la région est d'un accès facile ont sans doute contribué à y amener un seigneur vers 1672. Que pouvait chercher d'autre un français désireux de s'établir en Nouvelle-France, sinon un bon sol, pour une bonne table, sous un bon toit? Enfin, éloignée de Québec d'à peine 2 jours de barque, la région était donc relativement proche des commodités urbaines.

La fourrure?

Mais outre l'agriculture qui invitait les jeunes immigrants français de l'époque en Nouvelle-France, il y avait aussi le commerce des fourrures. En effet, ce commerce, qui attirait beaucoup d'aventuriers désireux de se faire une fortune rapide, a contribué autant à la prise de possession du pays que le défrichement. Or, la région Kamouraskaine se trouve située sur la route Québec-Acadie d'une part, entre les comptoirs de Tadoussac sur la rive nord et les territoires des Indiens Micmacs ou Abénaquis du Maine et du Nouveau-Brunswick d'autre part. Au carrefour donc d'une éventuelle route de commerce, la région de la «*Côte du Sud*» pouvait offrir un avenir prometteur, si le gibier s'avérait nombreux et si les Indiens collaboraient. Un poste idéal de trafic pouvait ainsi se trouver à l'embouchure d'une rivière.

Devant un sol riche et une forêt prometteuse, la région de Rivière-Ouelle allait-elle avoir un avenir agricole ou commercial? Et par conséquent, allait-on voir se développer là une société rurale ou urbaine? Quelle sera l'ambition des seigneurs locaux? Concéder des terres et faire fructifier le sol? Ou s'enrichir par le commerce des fourrures, par la spéculation des terres? Quelle sera la vocation de la région? C'est, posée sur le plan local, la grande question: La Nouvelle-France sera-t-elle une colonie agricole ou un poste de commerce?

Le Seigneur.

François Deschamps de la Bouteillerie venait, dit Talon, «former de grandes terres...». Originaire d'une famille de noblesse rurale, il n'était ni officier au régiment de Carignan, comme l'a prétendu l'abbé Casgrain, ni spéculateur, ni commerçant de fourrures. Le domaine de la Bouteillerie et de la rivière «*Houel*» sera son unique concession. «*C'est un des rares hommes de sa condition à se consacrer uniquement à sa seigneurie*», dira-t-on de lui.⁽³⁾ Mais de «grandes terres» ne s'ouvrent pas seules! Qui va le suivre dans cet ambitieux dessein?

LES «TERRES» DE RIVIÈRE-OUELLE ET LEURS OCCUPANTS.

Les concessions.

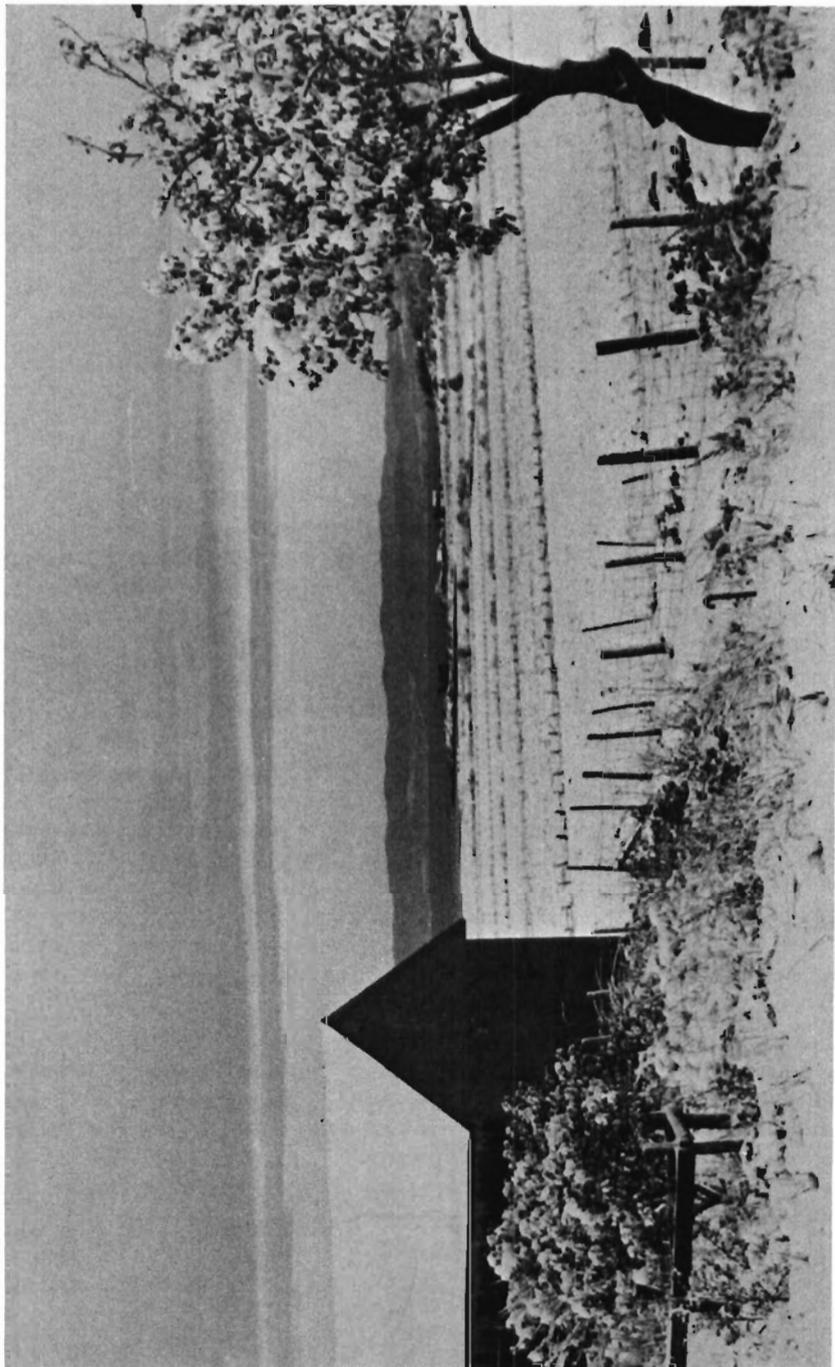
Lorsqu'un seigneur établissait des colons dans son domaine, il ne leur donnait pas toujours immédiatement un billet de concession en bonne et due forme. Il attendait souvent que le postulant ait fait preuve de son désir de s'y établir. Si, après un an ou deux, l'état de son défrichement révélait son attachement à la terre, le seigneur ratifiait par un billet la donation faite auparavant. Parfois aussi une concession pouvait être retirée et donnée à un autre si le premier occupant néglige de l'«*habiter*». C'est ce qui s'est produit à Rivière-Ouelle. Les premières concessions furent données officiellement en 1674, puis s'échelonnent ensuite de façon assez régulière.

A partir de ces documents, il était possible de connaître les premiers résidents de Rivière-Ouelle avec leur date approximative d'arrivée; nous pouvions aussi situer leur «*terre*» et reconstituer la carte primitive de la seigneurie. Celle que nous avons jointe à ce manuel est un essai loyal. Des documents détruits, perdus ou tout simplement introuvables, des imprécisions, voire même des contradictions dans les documents retrouvés ne nous ont pas permis d'être davantage catégorique et précis dans nos affirmations. Que le lecteur pardonne les erreurs et les omissions, s'il s'en trouve.

Par ailleurs, le classement fait dans ce chapitre est basé sur les dates des documents retrouvés, mais aussi sur le contenu de ces documents. Ceci n'implique pas que le premier ou le deuxième ci-bas cités soit nécessairement le premier ou le deuxième résident de Rivière-Ouelle. Voici quels furent ces premiers pionniers:

L'un des premiers arrivés fut DAMIEN BÉRUBÉ. Il était célibataire, originaire de Rochefort, près de Rouen en Normandie. Peu de temps après son établissement en Nouvelle-France, il épouse Jeanne Sauvenier, veuve de Jean Souci. En 1674, il recevait de son seigneur «*une concession*

(3) DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU CANADA, p. 189.



Vue de la «Pointe aux Iroquois» dite «Pointe à Vaillancourt», Rivière-Ouelle, Petite-Anse; de l'autre côté du fleuve: Baie St-Paul, 1970.

(Photo: J-Guy Mignault)

de 12 arpents de front sur 40 de profondeur sur la rivière Houelle, bornés d'un côté à Galleran Boucher, d'autre côté le remplacement de Thiboutot, partie les terres non concédées en 1692...»

En 1688, Bérubé décède, laissant une veuve et quatre enfants, sur un lot encore presque vierge. La veuve se remarie en 1692 avec François Miville... En 1708, la «bonne femme» Miville fait le partage de son bien entre ses quatre enfants Bérubé; or, comme l'un des enfants, Ignace Bérubé, décède vers 1709, on retrouve le «bien» des Bérubé partagé entre Mathurin, Pierre et Marguerite (Mme. René Plourde).(4)

S'il est exact que le seigneur Deschamps s'était amené en Nouvelle-France en compagnie de quelques colons qu'il avait recrutés lui-même en France, il est fort probable que Damien Bérubé fut l'un de ceux-ci.(5)

Où se trouvait la propriété des Bérubé? Il est bien difficile de la situer précisément à partir des seules descriptions données aux contrats cités auparavant. En 1674, il n'y avait aucun arpentage de fait; de plus les voisins étaient rares ou éloignés. Cependant, il nous semble que ce lot devait correspondre approximativement aux lots No: 741 à 766 du cadastre officiel de la paroisse, c'est-à-dire au sud-ouest de la rivière.(6)

En 1674, le 10 novembre, ROBERT LÉVESQUE se voyait octroyer une terre «*contenant 12 arpents de front sur la rivière Ouelle et 30 de profondeur dans les terres de la dite seigneurie non habitées*». De plus, «*donné et concédé 3 arpents de terre de front sur 6 de profondeur à prendre dans les prairies du Sud (?) dit la Grande Anse avec un droit de pêche au saumon... au lieu dit la pointe du Sud-Ouest*».

Robert Lévesque se mariait à Jeanne Chevalier à L'ange-Gardien en 1679. Comme Damien Bérubé, Robert Lévesque était originaire de Normandie.

Vingt ans après son arrivée, il achetait à Rivière-Ouelle 3 autres terres; ce qui, à toutes fins pratiques, triplait ses propriétés: «*Une terre de 12 arpents de front par 42 de profondeur, joignant par un bout, au sud-est dans la profondeur, aux terres non concédées de la seigneurie, et d'autre bout et d'un côté aux terres non concédées, et d'autre côté en partie à René Hoylet (Ouellet) et à celle du dit vendeur*». (Joseph Renaud) «*Plus une belle partie et quantité de terre qui se trouve renfermée et bornée entre la terre ci-dessus spécifiée, celle de Damien Bérubé, vivant au sud-ouest, aux terres non concédées, et des deux côtés au bord de la rivière Ouelle... restant de 6*

(4) Ces faits ont été puisés aux sources suivantes:

— abbé A. Michaud, op. cité, p. 227

— notaire J. Dionne, greffe de Riv.-du-Loup, 30 avril 1748

— notaire Jeanneau, greffe de Riv.-du-Loup, 15 nov. 1708, 4 oct. 1712, 25 juin 1710

— Aveu et Dénombrement, cf.: appendice.

(5) voir Recensement de 1681 en appendice.

(6) voir carte annexée.

arpents de terre concédés par Deschamps à Pierre Michel (Michaud??) le 18 mai 1683, ayant concédé depuis l'autre partie de terre des dits 6 à René Ouellet». (7) «Plus la demie d'une pointe de terre... vis à vis la terre de Pierre Hudon, celle des héritiers de feu Jacques Miville et Pierre Dancosse, suivant l'acte de concession au vendeur fait le 30 juillet dernier (1692), pour remplacer et compenser la partie retranchée sur les 6 arpents ci-dessus...» «Le dit acheteur déclare les bien connaître pour en être voisin».

La concession initiale de Robert Lévesque devait se trouver partagée en deux: Une partie à Rivière-Ouelle, qu'on peut situer vraisemblablement au sud-ouest de la rivière, à peu de distance de la propriété des Bérubé, mais à l'ouest de celle-ci. Ce terrain doit correspondre aux Nos cadastraux suivants: (Nos. 782 à 801).

L'autre partie se trouvait située dans ce qui est aujourd'hui la paroisse de Sainte-Anne. Léon Roy dans son livre *«Les Terres de la Grande Anse»*, situe cette terre quelque part aux environs des nos cadastraux 93 à 113. Quant à la pointe du Sud-Ouest, il est difficile de préciser sa localisation exacte. Est-ce à Rivière-Ouelle? Le même Léon Roy parle d'une certaine *«pointe du Sud-Ouest»* à quelques arpents de l'actuelle église de Saint-Roch des Aulnets? S'agirait-il de celle-ci?

Les terres acquises de Joseph Renaud par contre étaient plus au nord-est; le contrat de concession à Renaud disait que ce lot de 12 arpents par 42 se bornait *«des deux côtés et en sa profondeur aux terres non concédées, et au-devant aussi»*. Mais au moment de l'achat en 1692, il a comme voisin René Ouellet, et les Bérubé sont au sud-ouest. En 1717, le 8 février, une convention de partage entre les trois héritiers de feu Robert Lévesque statuait à peu près ceci: *«Jeanne Chevalier quitte tous les fonds dans sa communauté avec Lévesque, (en faveur de) ses fils François-Robert, Pierre-Joachim et Joseph»*. Le partage s'établissait à peu près comme ceci: François-Robert reçoit 8 arpents sur les 12 que contient la terre de Renaud, plus *«la pointe dite de Minier»*. Joseph quant à lui reçoit 8 des 12 arpents de la première terre du défunt Robert Lévesque son père. Ses voisins sont, au sud-ouest Pierre-Joachim, son frère, au nord-est Charles Brisson. Finalement Pierre-Joachim reçoit deux parts de 4 arpents, l'une sur la terre ancestrale, l'autre sur le *«bien»* acquis de Joseph Renaud. Ces deux derniers de plus se partageant une *«pointe qui est vis-à-vis leur habitation, tant par bois debout que travaux qui y sont faits»*.

Le domaine des Lévesque est sans aucun doute un des plus vastes à l'époque. La difficulté dans ce cas consiste à localiser la propriété de Joseph Renaud, et celle de Pierre Michel. Il nous semble qu'elles devaient

(7) Ce *«restant de 6 arpents»*, en 1683 fut concédé à Pierre Michel. *«Sur l'abandon que ce dernier en a fait par son absence»*, le seigneur lui retire cette terre et la remet en 1684 à Pierre Millet. En 1685 Michel réacquiert cette terre de Millet. Voir Chamballon, 11 août 1692.

se trouver quelque part dans le «*Haut-de-la-rivière*», c'est ce que nous révèlent en tout cas les rapports des voyers.⁽⁸⁾ (Nos 637 à 673)

Le 19 mars 1676, le seigneur Deschamps concédait à PIERRE DANCOSSE «*7 arpents de terre de front sur 12 de profondeur, bornés d'un côté à Jacques Miville dit Deschènes et d'autre côté la veuve Châtillon*». Il nous est paru strictement impossible à situer ce petit lopin de terre, les renseignements étant insuffisants. Nous avons cru qu'il pouvait se trouver possiblement à quelque part en face de l'église actuelle!!!

Le 10 juin 1697, Pierre Dancosse achète la terre de la veuve Huot-Saint-Laurent, qui est un immense domaine de «*douze arpents de large par une lieue de profondeur sur la rivière Ouelle*». Ce domaine avait été concédé le 16 novembre 1683 à Nicolas Huot-Saint-Laurent, et était borné «*d'un côté par Thomas Langlois, d'autre côté, Robert Lévesque*». Le 4 juin 1684, le même Saint-Laurent recevait «*ce qui se trouve de terre au bout de la pointe à la Rivière-Ouelle, au dessus de l'habitation de Philippe Boucher*». D'après Léon Roy, Nicolas Huot-Saint-Laurent était un résident de Sainte-Anne depuis 1676. Mort en 1693, sa veuve retourne à Québec et vend ses propriétés.⁽⁹⁾ Pierre Dancosse acquiert donc la «*Pointe*» ainsi que le domaine. Or, Dancosse meurt rapidement à son tour; la veuve Dancosse épouse François Gauvin. Une partie, celle près de l'église a été vendue à Jean Gagnon, mais le reste du domaine passe, par alliance à François Gauvin; plus tard, il sera partagé entre les fils et filles: Marie-Madeleine (Mme Pierre Boucher), Geneviève (Mme Pierre Bérubé), Catherine (Mme Jean Brisson), et Pierre Dancosse, fils. Ces transmissions successives de terre de Dancosse à Gauvin, puis de Gauvin à ses gendres va être à la source de conflits concernant des droits de pêches plutôt violents et interminables. Nous référons le lecteur à la carte pour situer le «*bien*» de Dancosse, comme de Huot-Saint-Laurent.⁽¹⁰⁾

Si les Bérubé et les Lévesque ont proliféré à Rivière-Ouelle, et disséminé leur nom sur tout le sol québécois, il n'en est pas de même des Dancosse, Gauvin et Huot-Saint-Laurent, qui eux n'ont laissé aucun descendant en 1970 dans la paroisse.

Le 8 mai 1676, JACQUES THIBOUTOT s'établissait à Rivière-Ouelle. Ses terres «*comportaient une habitation ayant la quantité de 6 arpents de terre de front sur la rivière Ouelle sur 40 arpents de profond en tirant sur le bord du grand fleuve...*» et aussi «*une portion de terre*

(8) Notaire Becquet, 10 novembre 1674, Filion, 29 juin 1683. Chamballon, 11 août 1692, Jeanneau, 8 février 1717.

Aveu et Dénombrément, 1725 (cf.: appendice)

Inventaire des Grands Voyers. (cf.: appendice)

Contrat de mariage Lévesque-Chevalier, not. Vachon, 21 avril 1679.

(9) Nicolas-Huot-St-Laurent est l'ancêtre du premier ministre Louis St-Laurent.

(10) Notaire J. Collin, 24 mai 1791. (Déposé par Sr. Ls. Gagnon). Jeanneau, 24 juin 1695, Chamballon, 10 juin 1697 Chamballon, 21 septembre 1701, 23 juillet 1693, Concession à St-Laurent: Nos: 481 à 544

bornée d'un côté la rivière, l'habitation de Damien Bérubé, de l'autre côté, la rivière Ouelle; laquelle contient quelques arpents de terre que je lui livrerai par arpentage, lesquels seront contenus dans les limites de la susdite habitation».

Jacques Thiboutot a pu arriver à Rivière-Ouelle célibataire, puisque qu'il épouse en 1675 Marie Boucher, fille de Jean-Galleran Boucher, déjà résident de Rivière-Ouelle à cette date. Il était originaire de Rouen. Faisait-il partie des compagnons du seigneur Deschamps? Serait-il du nombre de ceux qui auraient été recrutés sur le sol normand pour coloniser la seigneurie de la Bouteillerie?

Thiboutot meurt tôt, car en 1688, sa veuve se remarie à François Hautin (Autin). Il laissait deux fils et une fille, du moins d'après l'abbé Michaud; mais, au contrat de partage de la «terre» entre les héritiers, tel qu'il apparaît dans un acte du notaire Jeanneau en date du 25 avril 1714, la propriété de Thiboutot est divisée entre trois fils, Pierre, Adrien et Jacques et une fille, Marie-Anne, épouse de François Sirois-Duplessis. Graduellement, soit les 27 juillet 1715, et 30 juin 1714, François Sirois dit Duplessis, par achat ou échange acquiert la totalité du domaine de son beau-père.

Les descendants de François Sirois semblent avoir délaissé cette terre, puisque le 24 juin 1749, au greffe de l'arpenteur Kerverzo, nous trouvons un acte de partage de cette propriété entre Pierre Plourde, Augustin Plourde, François Bérubé et les «mineurs Duplessis». Nous référons à la carte pour la localisation de cette propriété. (11) (nos: 405 à 418, 697, 698, 699, 702, 714, 725, 733).

PIERRE HUDON DIT BEAULIEU recevait à son tour en 1676, «la quantité de 8 arpents de terre de front sur le fleuve, dans l'Anse aux Iroquois sur 42 de profond, borné d'un côté notre domaine seigneurial, d'autre côté les terres non-concédées; borné aussi en sa profondeur à notre domaine seigneurial».

Pierre Hudon était arrivé au Canada depuis 1665, en tant que soldat dans le régiment de Carignan, dans la compagnie du sieur de Granville. Il était célibataire, lorsqu'il se fixe à Rivière-Ouelle à une date inconnue, mais il se marie bientôt à Marie Gobeille; son contrat de mariage stipule qu'il est résident de la seigneurie de la Bouteillerie. Son surnom de Beaulieu lui serait venu de son séjour dans l'armée.

La terre de Hudon semble être la première concédée non pas sur la rivière, mais sur le bord du fleuve. De plus, ce contrat révèle que le domaine seigneurial se trouve au sud de cette terre.

Plus tard, en date du 26 février 1692, on retrouve le billet de concession suivant: «Sur ce qui nous avait été représenté par le dit Pierre Hudon

(11) Notaire Duquet, 8 mai 1676. Jeanneau, 25 avril 1714. Jeanneau 30 juin 1714, 27 juillet 1715. Aveu et Dénombrement, 1725 (cf: Appendice)
Inventaire des Grands Voyers. (cf: Appendice)

surnommé Beaulieu qu'il existait une certaine étendue de terre non concédée entre sa terre, celle qu'il a acquise de Galleran Boucher, la terre de feu Thiboutot et la rivière Houel, le dit Beaulieu nous l'ayant demandé l'année précédente, nous avons consenti dans ce même temps qu'elle fut comprise tout entière dans l'habitation par lui acquise de Galleran Boucher. Cette terre acquise de Galleran Boucher était de «6 arpents de front sur le fleuve de Saint-Laurent...»

Ainsi Pierre Hudon se voyait propriétaire d'un vaste lot d'environ une quinzaine d'arpents de large. A sa mort, ce bien est partagé entre ses héritiers et la veuve. Le contrat de partage, au greffe du notaire Jeanneau, en date du 13 juin 1723, dit que la propriété consiste en deux terres: l'une de 10 arpents de front, bornée au sud-ouest aux terres de l'église et à la terre de Jean-Baptiste Hudon; l'autre de 4 arpents «dans l'Anse aux Iroquois», bornée au nord-est à Jacques Bois et au sud-ouest à Jean-Baptiste Hudon. Ces deux lots sont partagés en douze parts égales, moins une part de 4 arpents joignant les terres de l'église que la veuve s'est réservée.

Deux faits restent sans réponse concernant le clan Hudon: premièrement, de qui et à quel moment Jean-Baptiste Hudon, fils de Pierre, acquiert-il sa propriété qui se trouvait à peu près au nord de l'église actuelle, c'est-à-dire qui devait comprendre une partie du village? Nous n'avons pu retracer de documents justificateurs. Deuxièmement, au contrat de partage de 1723 on dénombre douze fils et filles, alors que l'abbé Michaud dans son livre des familles de Rivière-Ouelle accorde à Pierre Hudon neuf enfants. Ceux qui n'ont pas été inscrits au catalogue de l'abbé Michaud sont: Alexis Hudon (ce nom est écrit parfois Alexy, ou Alequesi!!!) Marie Hudon, et François Hudon.

Il était relativement facile de localiser la concession de Hudon, qui s'étendait du fleuve à la rivière, au nord-est des terres de l'église. (12) (nos: 201 à 224)

En 1677, le seigneur de la Bouteillerie donnait en ces termes à MICHEL BOUCHARD une habitation à Rivière-Ouelle: «*Le 2ème jour de mars 1677, j'ai donné et concédé à Michel Bouchard l'habitation ci-devant concédée à François Dubuisson, montant à la quantité de 6 arpents de front sur la rivière Houel sur toute la profondeur, borné d'un côté l'habitation de Pierre Dancosse, de l'autre côté la dite rivière Ouelle, borné aussi en sa profondeur la dite rivière Ouelle; toute l'étendue de la dite terre montant à la quantité de 72 arpents de terre.*»

Les renseignements sont tout à fait insuffisants pour nous permettre de localiser ces 72 arpents: Voisin de Dancosse? Mais où habite justement ce Dancosse? En face de l'église? Et qui est ce François Dubuisson?

(12) Notaire Chamballon, 26 février 1692, Duquet, 12 juillet 1676 Jeanneau 13 juin 1723
Aveu et Dénombrement, 1725 (cf: Appendice)
Inventaire des Grands-Voyers (cf: Appendice)

L'abbé Michaud nous parle de René Brisson (Buisson), mais de François, rien! Nous allons supposer qu'il habite lui aussi sur la pointe formée par la rivière devant l'église. (Vraisemblablement quelque part sur la terre actuelle de M. Léopold Richard, ou aux alentours!!!)

De plus, ce même Michel Bouchard s'est fait concéder vers 1676 une autre propriété de «12 arpents sur la profondeur sur la rivière Ouelle»; nous trouvons un document, daté de 1692 indiquant que cette terre est «bornée d'un côté à Pierre Bouché (?) et d'un autre côté à Jean de Lavoix». (nos: 260 à 292)

Cette terre, à la mort du concessionnaire est partagée entre ses héritiers; mais graduellement, ces lots sont acquis par Etienne Bouchard, fils du précédent. Nous citons ici un de ces contrats, par lequel il reconstruit le bien ancestral: «Le 25 octobre 1710, Gabriel Bouchard, résident à Kamouraska, vend à Etienne, son frère, 8½ perches de terre de front sur la rivière Ouelle, échues de Marie Trottin, sa mère...» En 1725, lors du dénombrement, on le retrouve propriétaire d'un lot de 5 arpents, et d'un second de 3½ arpents.

Serait-ce les deux frères d'Etienne Bouchard, Pierre et Gabriel que l'on voit, chez le notaire Chamballon, signer un contrat d'engagement avec le célèbre Louis Jolliet? Rivière-Ouelle aurait-il eu son petit mérite dans l'exploration du continent?(13)

Quand précisément s'établissent à Rivière-Ouelle JEAN-GALLERAN BOUCHER, PIERRE BOUCHER, son frère, et JACQUES MIVILLE DIT DESCHÈSNES? Nous n'avons pu établir à partir des documents trouvés la date précise de leur arrivée. L'abbé Michaud prétend que Jean-Galleran et Pierre Boucher «sont venus à Rivière-Ouelle peu après 1680». Cependant les registres de Notre-Dame de Québec nous apprennent qu'en date du 24 février 1673 et du 28 février 1675, les actes de baptême de Catherine-Gertrude Boucher et de Marie-Anne Boucher, filles de Galleran sont déclarés faits à Rivière-Ouelle. Le missionnaire ambulancier du temps aurait baptisé ces enfants au passage et enregistré leur naissance aux registres de Québec. Présomons donc que Galleran y habite à ces dates.

De plus, aux contrats de concession à Damien Bérubé et à Robert Lévesque, Galleran Boucher est déclaré comme «voisin»; et ces actes de concession datent de 1674.

(13) Notaire Rageot, 2 mars et 2 août 1677, Chamballon, 11 oct. 1692, 24 août 1700, 27 oct. 1708, 24 mars 1709, 25 oct. 1710, 22 oct. 1714.
Notaire Jeanneau, 19 juin 1719, 28 février 1720
Notaire P. Garon, Papier-terrier de R.-O. 1825, (au titre de Wyss)
Aveu et Dénombrement, 1725 (cf: Appendice)
«On ignore la date et le lieu de sépulture de Michel Bouchard et de ses 3 fils: Gabriel, Pierre et François».

Quant à PIERRE BOUCHER, nous n'avons trouvé rien de précis. Peut-être partage-t-il avec Galleran les mêmes lots? Peut-être est-il arrivé plus tard? Peut-être travaille-t-il au compte de son frère aîné?

En somme, il nous semble que le trio Bérubé, Lévesque et Boucher serait arrivé vraisemblablement en même temps et que leurs propriétés contiguës se seraient situées à l'origine au sud-ouest de la rivière. Avec eux, Thiboutot, qui épouse la fille de Galleran, mais dont la propriété se trouvait en partie dans le «*Roule-Billots*», au nord-est de la rivière et en partie au sud-ouest de la rivière.

Puis, un second trio, Dancosse, Bouchard et MIVILLE DIT DES-CHÈSNES arrive et se fixe au sud de la rivière, en face de l'église. En effet, au contrat de concession à Dancosse, il est dit que Jacques Miville est son voisin, et c'est en 1676. Auparavant, le 15 juin 1674, au greffe du notaire Rageot, on trouve le document suivant: «*Je promets de donner à Jacques Miville la quantité de 12 arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent, savoir 6 arpents au dessus et 6 arpents au dessous de la rivière St-Jean... fait en présence de Mr. Morel, missionnaire, de Mons. Dubuisson; fait à la rivière Saint-Jean (la rivière Saint-Jean est le ruisseau qui traverse la route nationale près de Sainte-Anne de la Pocatière) Signé: de la Bouteillerie*». Or, d'après Léon Roy, Miville vend le 27 octobre 1676 cette terre à Huot-Saint-Laurent, auquel contrat de vente, Bouchard et Dancosse signent comme témoins. C'est probablement quelques mois avant cette vente que Miville s'installe à Rivière-Ouelle.

En résumé, il s'est produit ceci:

En 1674, Dubuisson est à Rivière-Ouelle, Miville à Sainte-Anne.

En 1676, la veuve Châtillon (Mme Dubuisson?) et Miville sont à Rivière-Ouelle. Dancosse s'établit entre les deux.

En 1677, on retrouve Bouchard (qui a reçu la propriété de Dubuisson) et Miville à Rivière-Ouelle. Dancosse se trouve entre les deux.

Les Frères Boucher ne venaient pas directement de France. En fait leur père Marin Boucher était déjà établi dans la seigneurie des Récollets à Québec. Ceux-ci n'ont donc pas été recrutés par le seigneur sur le sol de Normandie. Il en est de même des frères François et Jacques Miville, qui seraient originaires de Suisse.⁽¹⁴⁾

Les documents cités auparavant nous apprennent que d'autres censitaires se sont vus octroyer des terres à Rivière-Ouelle: Ici et là, on parle de Joseph Renaud, de Pierre Millet, de Pierre Michel, de

(14) Notaire Chamballon. 26 février 1692. 2 nov. 1701, 16 juil. 1703. Jeanneau, 8 janvier et 4 février. 1715, 3 jan. 1707

Roy, Léon. «*Les Terres de la Grande Anse*». Levis, 1951. 304 pages. Jeanneau, 5 fév. 1711, 28 juin 1712, 22 juin 1721.

Aveu et Dénombrement. 1725 (appendice)

Inventaire des Grands-Voyers. (appendice)

Abbé A. Michaud. «*Les Familles de R. — Ouelle*».

François Dubuisson, de la veuve Châtillon, de Nicolas Huot-Saint-Laurent, de René Ouellet. Qu'est il advenu de ces colons et de leurs propriétés?

De JOSEPH RENAUD, nous savons qu'il obtenait en 1682 une propriété de 12 arpents par 42 du seigneur Deschamps. Ce nouveau colon délaisse sa propriété, pour s'occuper davantage du commerce des fourrures, puisqu'il était commis-agent du sieur Aubert de la Chesnaye, seigneur de Rivière du Loup. Le 10 janvier 1683, ayant assuré le seigneur Deschamps qu'il mettrait en exploitation son lot, le même seigneur écrivait: «*J'ai promis à Renaud lui livrer la terre concédée, et ce par arpent...*» Sans doute, le censitaire Renaud n'a pas tenu sa garantie, puisque son bien est finalement mis en vente; Robert Lévesque s'en porte acquéreur.⁽¹⁵⁾

Quant à PIERRE MILLET, il avait obtenu une certaine concession du seigneur. Le 1 mai 1685, il vend à Joseph Renaud une «*habitation ainsi qu'elle se poursuit et comporte*» (?) selon le billet de concession, pour 180 Livres. Renaud s'engage à tenir le marché fait entre Ouellet et Millet d'«*abatire 2 arpents de bois*»... Ce marché est fait à Rivière du Loup. Ce Pierre Millet était un employé de Joseph Renaud. ⁽¹⁵⁾ (nos: 683 à 696, 700 à 708).

PIERRE MICHEL (ou Michaud), d'après Léon Roy, était un résident de l'Ile aux Grues (!). Le 18 mai 1683, le seigneur Deschamps lui octroie 6 arpents. Par l'«*abandon que le dit Pierre Michel en a fait par son absence*», cette terre lui est enlevée. Une partie de ces 6 arpents sera octroyée à René Ouellet; l'autre à Pierre Millet. Finalement, les «*biens*» de Millet seront acquis par Robert Lévesque.⁽¹⁵⁾

RENÉ OUELLET obtenait le 15 mars 1680 une concession sous seing privé de 5 arpents sur 42 de profondeur «*dans les terres joignant d'un côté à Pierre Soucy et d'autre côté les terres non-concédées; devant la rivière Ouelle, derrière les terres non-concédées*». Le 27 octobre 1698, cette terre est vendue à Pierre Perrault. ⁽¹⁶⁾ (nos: 708 à 732, moins 714 et 725)

Tout ce que nous savons de François Dubuisson et de la veuve Châtillon c'est qu'à certains moments ces deux personnes ont possédé un lot à Rivière-Ouelle. Il nous est apparu qu'il pouvait s'agir du mari et de son épouse, dont la propriété finalement échoit à Michel Bouchard.

Il ne faudrait pas, à côté des pionniers mâles de ces années primitives, oublier le rôle valeureux des femmes qui, avec ou sans leur mari, ont enraciné leurs fils au sol. Citons cette JEANNE SAUVENIER, qui a la douleur de perdre successivement un premier, un deuxième

(15) Notaire Chamballon, 11 août 1692, 1 nov. 1698 Filion, 9 mars 1682, 10 mars 1683, 18 fév. 1685. Roy, Léon, «*Les Terres de la Grande Anse*

(16) Notaire Rageot, 15 mars 1680, Chamballon 27 octobre 1698.

et un troisième mari, soit Jean Souci, Damien Bérubé et François Miville, met au monde 8 enfants, dans les conditions sanitaires les moins souhaitables, il va sans dire.

Citons aussi MADELEINE BOUCHARD, épouse en premières noces de Pierre Dancosse; en secondes noces de Jean Gauvin qui verra ses parents et ses enfants dressés les uns contre les autres dans des querelles interminables de droits de pêche. Elle donnera 6 fils à la paroisse.

Citons encore JEANNE LE CHEVALIER, qui elle aussi vivra trois «veuvages»: D'abord, Nicolas Lecanteur, Robert Lévesque, puis le seigneur lui-même, Jean-Baptiste Deschamps; qui élève et éduque chez elle les rejetons de ces 3 familles.

Citons cette MARIE GOBEILLE, veuve de Pierre Hudon dit Beaulieu qui met au monde 12 enfants, dont 9 continueront la lignée. Une «*médaille d'or*» à ces vaillantes! mais aussi une médaille d'argent à toutes celles qui ont laissé loin une famille et des amis, pour vivre à la hache et à la pioche!

Les dix ou quinze premières années de colonisation à Rivière-Ouelle ont vu arriver plusieurs familles. Plusieurs s'installent et font souche. D'autres, à peine le domaine acquis, voient la mortalité enlever un bras nourricier; d'autres tentent fortune ailleurs.

L'abbé Raymond Casgrain cite un recensement fait en 1681 qui corrobore assez bien ce que nous avons dit précédemment. Nous vous référerons à la fin du présent manuel où ce document est rapporté intégralement.

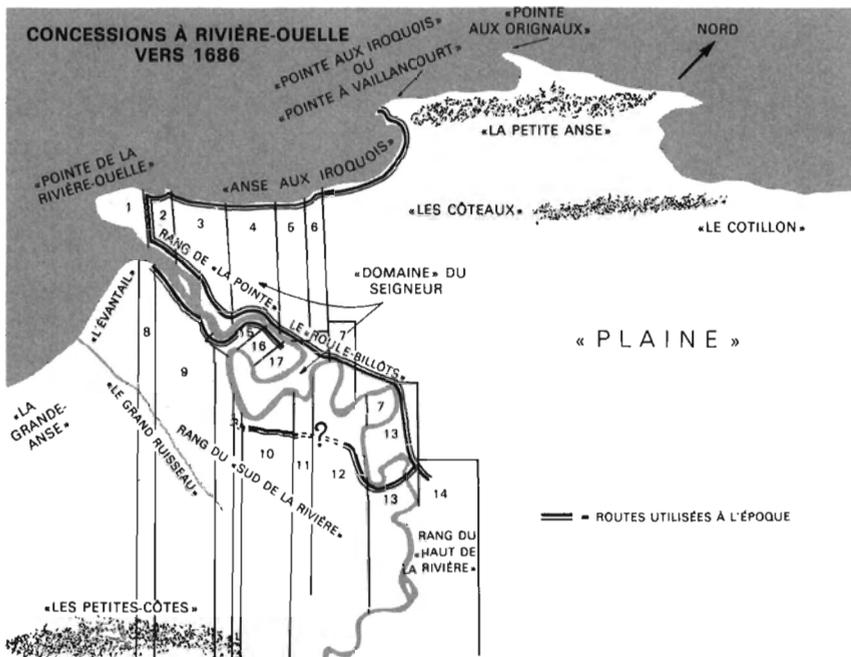
De cette première étude, quelles conclusions tirer? D'abord, il nous semble que les familles qui peuvent considérer Rivière-Ouelle comme le berceau de leur ancêtre sont: Les Bérubé, Lévesque, Dancosse, Thiboutot (ces quatre colons sont possiblement les seuls que le seigneur aurait pu amener de France avec lui) les familles Hudon et Beaulieu, qui viennent en fait du même ancêtre, ainsi que la famille Lavoie.

Les Boucher ont leur souche à Québec; Les Bouchard, de la côte de Beauré. Ouellet, Huot-Saint-Laurent et Miville-Deschênes étaient établis précédemment à Sainte-Anne de la Pocatière. Et quant aux Dubuisson, Renaud, Millet et Michel, sauf erreur, ils ne semblent pas avoir laissé de descendants.

Autre constatation: Le seigneur s'est plu à concéder, non des parcelles de terre, mais de vastes «*fiefs*». Quand on compare les 12 arpents de front de ces premiers «*habitants*» aux minuscules $1\frac{1}{2}$ arpents ou 2 arpents que constituent les «*terres*» de nos agriculteurs contemporains, on est étonné de l'ampleur de la tâche que ces défricheurs entreprenaient. De plus, il est fréquent que par achat, alliance, succession ou mariage ces domaines s'élargissaient davantage. Voyez par exemple Lévesque, Dancosse et Hudon se constituer des terres qui doublaient ou triplaient

Le tableau récapitulatif qui suit constitue un résumé du présent chapitre:(17)

No. (17)	Date présumée d'arrivée	Colons	Arpens concédés.
- 12:.....	entre 1672 et 1674	Damien Bérubé	12/42
- 10:.....	entre 1672 et 1674	Robert Lévesque	12/30
- 6 et 11;	entre 1672 et 1674	J-Galleran Boucher	?
- 15:.....	" 1672 et 1674	François Dubuisson	7/12
- 16:....	" 1672 et 1676	Pierre Dancosse	7/12
7;.....	" 1672 et 1676	Jacques Thiboutot	6/40
- 5:.....	" 1672 et 1676	Pierre Hudon-Beaulieu	8/42
- 3:.....	" 1674 et 1677	Michel Bouchard	6/12, + 12/?
- 15 ou 17;..	" 1674 et 1676	Jacques Miville-Desch.	?
- 2 (?).....:	?	Pierre Boucher	?
- 14:.....	" 1676 et 1682	Joseph Renaud	12/42
- 13:.....	" 1678 et 1680	René Ouellet	5/42
- 13:.....	" 1682 et 1683	Pierre Michel (absent)	6/?
- 13:.....	" 1683 et 1685	Pierre Millet	?
- 1, 8 et 9.	" 1683 et 1685	Nicolas Huot-St-Laurent	12/1 lieue
- 4:.....	" 1684 et 1686	Jean de Lavoie	5/12



(17) Les Nos correspondent à la carte qui suit:

leur concession originelle. Pourquoi ces prétentions territoriales? Il faut se rappeler que nous sommes en plein siècle aristocratique, où la richesse s'évalue souvent par la propriété terrienne. En fait les colons ne faisaient que copier ce que les bourgeois et les riches, tels Aubert de la Chesnaye, réalisaient. Tel se croyait riche si les limites de ses terres étaient éloignées, même s'il ne parvenait pas toujours à la mettre en valeur. Il était inconsideré, sans doute, le «*Jean-sans-terre*», celui qui n'affiche qu'un titre minuscule de propriété. Il peut prétendre à toutes les considérations, telles, par exemple les meilleures places à l'église, le colon au vaste domaine; tandis que son voisin, mal pourvu n'a plus qu'à se suffire de sa médiocrité. Et, au fond, est-ce tellement différent aujourd'hui dans notre Rivière-Ouelle rural?

Les seigneurs voisins.

Autour du fief Deschamps, d'autres domaines sont concédés: Déjà en 1656, Saint-Roch était concédé. En 1672, La Pocatière devenait officiellement le fief de Marie-Anne Juchereau de Saint-Denys. L'Islet du Portage en 1672 était concédé au sieur De Granville, officier du régiment de Carignan. En 1673, Kamouraska allait à Olivier Morel de la Durantaye; la seigneurie de Rivière du Loup à Charles Aubert de la Chesnaye, la même année. Le sieur de la Chesnaye d'ailleurs dans les années qui vont suivre va acquérir l'une après l'autre la seigneurie «*Le Parc*» (aujourd'hui Cacouna), la seigneurie «*Verbois*» (trois lieues de front au sud-ouest de Rivière du Loup) la seigneurie de «*Villeray*» (entre l'Isle Verte et Cacouna). En 1677, Port-Joli est concédé; et en 1679 Saint-Denis est donné à Joseph Juchereau de Saint-Denis.

Ainsi toute la «*Côte du Sud*», depuis Lauzon jusqu'à l'Isle Verte, en moins de quelques années, est confiée à des entrepreneurs, en vue d'y établir des colons. Si l'on jette un coup d'œil sur la carte seigneuriale de la région en 1686, on découvre que sur 12 seigneurie concédées à cette date, couvrant les terres allant de Saint-Jean-Port-Joli à l'Isle Verte,

A— 6 de ces seigneuries ont été données à ou achetées par un seul seigneur: CHARLES AUBERT DE LA CHESNAYE, marchand «*millionnaire*», ayant résidence à Québec. Ce sont Rivière-du-Loup, concédé en 1673; Le Parc et Villeray achetés en 1675; Verbois acheté en 1683; Kamouraska acheté en 1680; Port-Joli acheté en 1686. De plus en 1683 le même seigneur se voyait concédé les seigneuries de Témiscouata et de Madawaska. Le tout formait ainsi un petit empire seigneurial destiné non à la culture mais davantage en vue d'une éventuelle spéculation ou du commerce⁽¹⁸⁾

(18) N.B. Lizotte, Ls-Philippe, LA VIEILLE RIVIÈRE-DU-LOUP, éd. Gameau Québec, 1967.



(Photo: M. Jacques de Boishébert, Dieppe, France)

Ferme de Boishébert, Normandie, France; ancienne propriété de la famille de Boishébert, fondatrice de Rivière-Ouelle.



(Photo: Jacques de Boishébert)

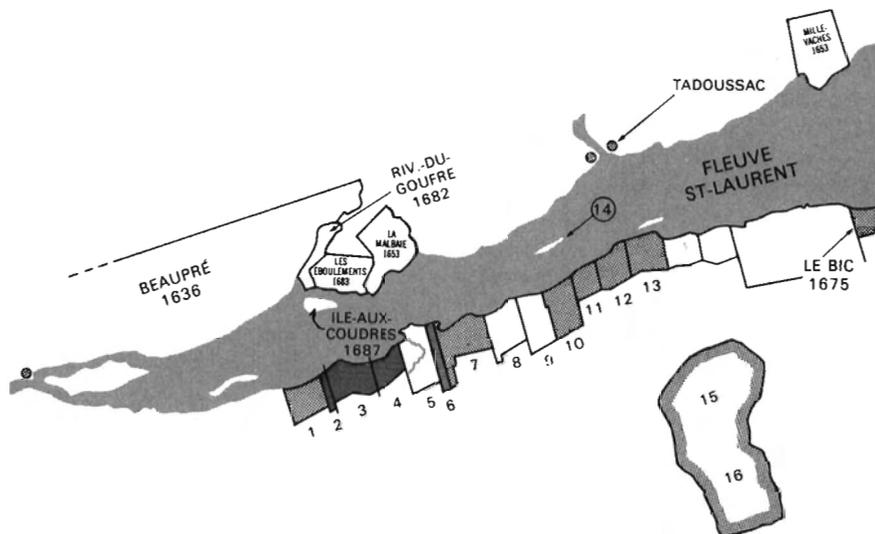
Château d'Offranville, France, propriété actuelle de la famille de Boishébert.



(Photo: J. de Boishébert)

Église de Raffetot, France, lieu de sépulture du seigneur de Rivière-Ouelle, Charles Deschamps de Boishébert.

– Carte seigneuriale de la Côte du Sud et de la Rive Nord vers 1686: (19)



1– Port-Joli	1677, sieur Noel Langlois, Aubert de La Chesnaye
2– Rhéaume	1656, } Famille Juchereau-Duchesnay.
3– Saint-Roch	1656, }
4– La Pocatière	1656 et 1672 }
5– La Bouteillerie	1672, J.Bte. Frs Deschamps de la Bouteillerie
6– Saint-Denis	1679, Nicolas Juchereau de St-Denys.
7– Kamouraska	1674, O.M. de la Durantaye, Aubert de la Ches.
8– Ilet du Portage	1672, sieur de Granville, officier rég. Carignan
9– Granville-Lachenaye	1672, sieur de Granville, officier rég. Carignan
10– Vertbois	1673, Frs. Dionis, Aubert de la Chesnaye
11– Rivière-du-Loup	1673, Aubert de la Chesnaye.
12– Le Parc	1673, Sieur Daullier du Parc, Aubert de la Ch.
13– Villeray	1689, sieur de Villeray et sieur Aubert de...
14– Ile aux Lièvres	1672, Sieur de Saint-Lusson
15– Témiscouata	1683, Sieur Aubert de la Chesnaye
16– Madawaska.	1683, Sieur Aubert de la Chesnaye

N.B.: Le premier nom du seigneur cité est celui à qui la seigneurie a été concédée; le deuxième nom est celui qui l'a achetée.

Charles Aubert de la Chesnaye avait aussi des propriétés à Québec et des seigneuries dans la région de Montréal. Il avait affermé la traite du poste de Tadoussac, dès 1663; ce qui lui procurait des revenus fort intéressants; mais, un rival, le sieur Denis Riverin, lui avait soustrait ce commerce, vers 1682. Mr. Riverin *«se plaignait que les vastes propriétés de La Chesnaye dans le Bas Saint-Laurent portaient un grave préjudice à ses affaires»*.⁽²⁰⁾ Car les Indiens se rendaient à Rivière-du-Loup et au Bic, où Aubert a des agents; et, de là, les fourrures prenaient maintenant la route de l'Acadie, par la rivière Saint-Jean et le Madawaska, où elles étaient exemptes de taxes.

B— Quatre autres seigneuries sont aux mains de la famille JUCHEREAU demeurant à Beauport: Saint-Roch des Aulnaies, depuis 1656, Sainte-Anne de la Pocatière depuis 1672, Saint-Denis depuis 1679, et la seigneurie Rhéaume concédée en 1677 à Nicolas Juchereau.

Or, de plus, il se trouve que les familles Aubert de la Chesnaye et Juchereau sont parentes par alliance, Charles Aubert ayant épousé à Beauport le 10 janvier 1668 Marie-Louise Juchereau de la Ferté. En un mot, tout le Bas-du-Fleuve, exception faite de la seigneurie de Rivière-Ouelle et de celle de l'Islet du Portage (Notre-Dame du Portage et Saint-André en partie) est la propriété d'une clique aristocratique, qui ne réside pas ou très peu dans leurs domaines.

Donc nous voyons d'une part, des entrepreneurs-spéculateurs pour qui l'accumulation des fiefs peut constituer soit un tremplin social soit une base commerciale, d'autre part, un seigneur-soldat, le sieur de Granville dont le domaine reste lent à se développer, et un seigneur-colonisateur, le sieur Deschamps de la Bouteillerie, qui, dès sa concession, entreprend de mettre en valeur son domaine. Les premiers recensements vont révéler l'avance déjà prise par la seigneurie de Rivière-Ouelle sur ses concurrentes; ainsi en 1681, il y avait:

62 âmes à Rivière-Ouelle
 47 " à Cap Saint-Ignace
 41 " à L'Islet
 40 " à Sainte-Anne
 26 " à Montmagny
 11 " à Saint-Roch
 2 " à Saint-Jean
 1 " à Kamouraska

Rivière-du-Loup n'a vraisemblablement qu'un seul habitant à cette époque. Et de Kamouraska à Rivière-du-Loup, aucun résident n'est connu.⁽²¹⁾

(20) DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE, Aubert, p. 33, 34 et s.

(21) Lizotte, op. cité, p.30; Boréal Express, tome I, p. 133.

En 1686, on trouve trois chapelles qui desservent la Côte du Sud: Une à Lauzon, une autre à Cap Saint-Ignace et la dernière à Rivière-Ouelle.(22)

Progrès du défrichement à Rivière-Ouelle.

C'est tout à l'honneur de cet entrepreneur ambitieux, qui n'ayant d'autres intérêts à cultiver que ceux de son domaine, de s'y appliquer dès le début. Mais ce progrès est-il attribuable à la seule initiative du seigneur Deschamps? Les conditions géographiques, le site, les possibilités du sol, la proximité de la «mer», l'avantage d'une rivière, comme premier chemin public, est-ce-que tous ces facteurs n'ont pas contribué à attirer le colon? Bien sur!

On peut facilement imaginer ces scènes forestières des premières années, qui n'ont pas dû être si différentes des défrichements abitibiens ou saguenéens des années plus récentes. Ils arrivent avec leur hache, leur croc, leur fusil et grains de semence; quelques-uns ont quelques animaux; qui une vache, qui une couple de moutons, ou des volailles. Cela débute par une besogne ardue. On abat sans ménagement tout ce qui obstrue le terrain; les arbres sont jetés à terre, ébranchés, coupés en pièces. Les «billots» droits sont réservés à la future demeure, pendant qu'on brûle les abattis et qu'on nettoie le déboisé de sa pierraille, des aulnes et arbustes.

Au printemps, sur ces cendres, on sème à la volée le blé, l'avoine, voire les légumes entre les souches encore dressées, un hersage léger, et peut-être un premier enclos sommaire pour éviter que le semis soit écrasé; puis on regarde avec joie surgir les premières pousses, que peut-être les gelées hâtives ne respecteront pas.

Et on s'est jeté à l'assaut pour une autre clairière, bûchant pour construire les bâtiments, bûchant pour s'assurer du combustible, coupant les pièces de «bois rond» pour les agencer à la charpente, accumulant les «aunes» pour les claies de pêche, amincissant les morceaux indispensables pour les canots.

Tout ce temps, on se tient à l'affût du gibier, qui seul a dû garnir les premières tables. Tout ce temps d'une besogne héroïque et ardue; rude besogne, mais besogne ambitieuse!

On peut supposer que le seigneur s'est joint aux colons dans ces premiers travaux de défrichement; on sait que en 1685, il a déjà un manoir de construit et une certaine région de «désertée»; or, on ne retrouve aucun papier ou contrat qui indique que le défrichement du domaine ait été l'œuvre d'un employé à salaire, comme le fut incidemment celui de la Fabrique; son domestique est trop jeune.

(22) Blanchard, op. cité, p. 139

La seigneurie de Rivière-Ouelle et de la Bouteillerie s'ouvre donc sous le signe de l'agriculture. Le site y est des plus propice; le seigneur y est des plus disposé. Que seront les colons?

Caractère du colon canadien:

L'habitant canadien est fils de la France rurale. Or, la campagne française du XVII^{ème} siècle, ce sont de petits villages, ramassés en noyaux autour d'un seigneur et d'un curé, dans des bocages, des landes, des parcelles de terres; ce sont des communautés d'hommes centrées autour d'un clocher ou d'un château, des groupes de paysans reliés à leur «*commune*» par des liens d'autorité et de dépendance. Il existe dans les villages français de cette période, une autorité religieuse, le curé de la localité et une autorité civile, le seigneur. De plus, les paroisses possédaient souvent des assemblées d'habitants, «*qui, dit Jean-Charles Falardeau, constituaient un groupement d'allure précocement démocratique*». (23) En somme on trouvait des cellules formées de paysans groupés afin de s'offrir réciproquement de l'aide et des services. Le village a son forgeron, son boulanger, son maçon, son menuisier, son marchand qui peut être parfois paysan lui-même. Voilà le type d'immigrants premier-arrivés au Canada.

A Rivière-Ouelle particulièrement, et de façon générale dans toute la Nouvelle-France, le village n'existe pas au début. Il y a bien, comme en France, un seigneur qui habite un humble manoir (pas question de résidence luxueuse à Rivière-Ouelle, mais un manoir de «*pièces sur pièces*») mais, autour de lui pas de village. Les rapports des grands-voyers nous révèlent que les habitants sont situés l'un voisin de l'autre sur des lots s'étendant sur la longueur; une route relie ces censitaires. Chaque lot de plus a une façade soit sur le fleuve ou sur la rivière.

Ne cherchons pas de village à Rivière-Ouelle avant plusieurs dizaines d'années. Le village ne se justifie pas, car les habitants ont appris à coopérer pour s'échanger les services. On n'a pas à aller au village les chercher; tel colon qui avait une expérience en menuiserie fabrique pour le compte de son voisin, maçon ou boulanger, les accessoires dont il a besoin. Les colons disposés en «*rang*» peuvent trouver aide et secours chez le premier voisin. (J.-C. Falardeau).

Alors qu'en France le village regroupe les commodités et les utilités des habitants, de sorte que chaque villageois est un peu spécialisé et s'en tient aux seuls services qu'il est habilité à donner, à Rivière-Ouelle, on voit les colons dispersés compenser le manque de commodités par l'échange de leur propre expérience ou spécialité. En France, les services, par exemple, du tailleur devaient s'acheter; à Rivière-Ouelle, le cordonnier-paysan échangeait éventuellement son travail pour les

(23) J.-C. Falardeau, cité dans Marcel Rioux, p. 26, Rioux, Marcel, LA QUESTION DU QUÉBEC, Paris, 1969. Editions Seghers.

services réciproques du charpentier-paysan. A Rivière-Ouelle, il n'y a qu'un métier à l'origine. On est paysan; il n'y a qu'un type de propriété: un lot seigneurial.

Ces facteurs vont développer chez l'habitant canadien un type humain original; le rang, l'absence de village, l'isolement dans sa campagne, en plus, les distances parfois assez longues entre les habitations d'une part, et entre les seigneuries d'autre part, de même qu'une nature et un climat rudes en font un individu libre, individualiste, mais sociable.

La liberté.

D'abord, l'habitant de Rivière-Ouelle acquiert un esprit de liberté. L'autorité est loin, à Québec. Il n'y a pas de milice dans la localité pendant une bonne cinquantaine d'années. On ne paie aucun impôt gouvernemental, sauf les rentes au seigneur. Quant au seigneur précisément, il n'a pas à proprement parler d'autorité sur ses censitaires. On le considère davantage comme un bon père de famille qu'un chef; il impose un certain respect, il est vrai, mais on ne le voit jamais régler quoi que ce soit. Seuls son prestige ou son exemple peuvent être régulateurs de bonne conduite. On peut dire qu'il règne, mais qu'il ne gouverne pas sur sa seigneurie. Le seigneur canadien est un «*grand patron agricole, un agent des terres*»(24). Quant au curé, il faut attendre 1685, c'est-à-dire une douzaine d'années, avant qu'il y ait un prêtre résident à Rivière-Ouelle. Jusqu'à quel point exerce-t-il une autorité lui-même sur ses habitants? N'est-il pas plutôt un symbole d'ordre, un modèle intellectuel et moral? La dispersion des colons empêche une surveillance réelle. Ainsi l'habitant peut-il échanger aux Indiens l'eau de-vie pour des fourrures que le curé ne le saurait jamais. Le curé doit même un jour intervenir auprès de l'intendant pour «*faire défense aux habitants de charroyer aucun grains, fourrages... les jours de dimanche et fête, à peine de 30 Livres d'amende et confiscation de leurs harnais*». (25)

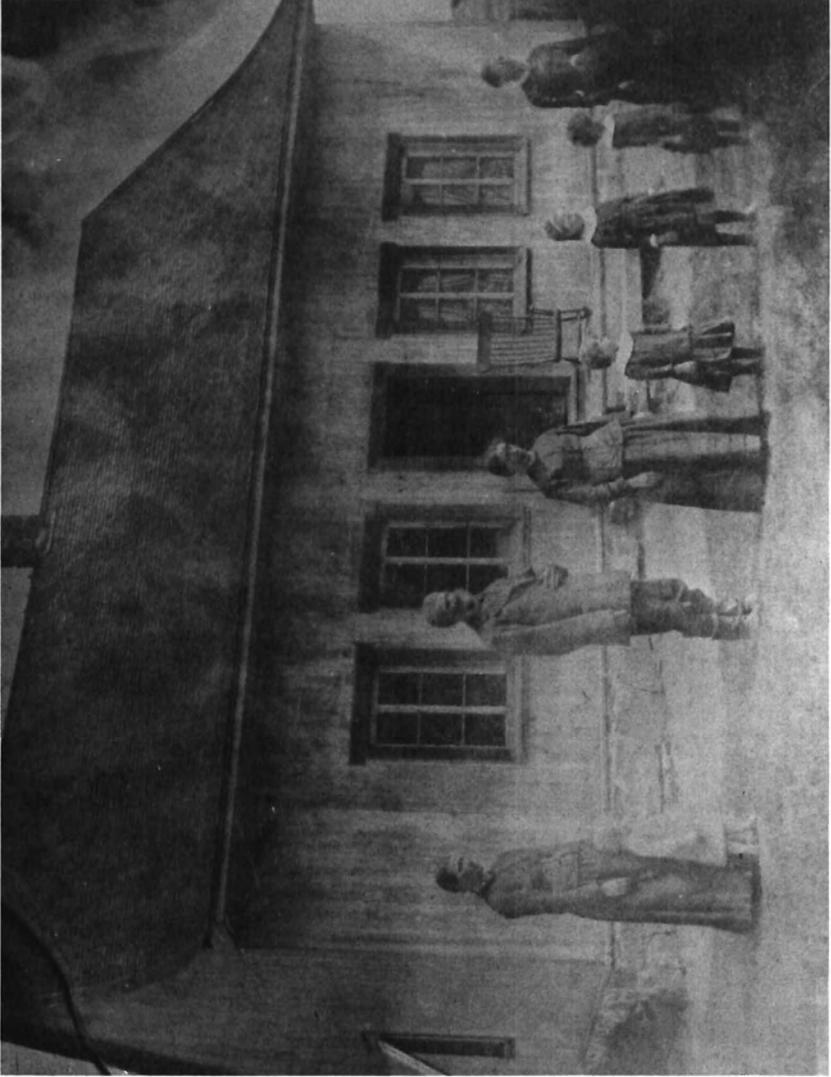
Le capitaine de milice, cette espèce d'officier de police, d'agent de voirie, de milicien, de percepteur et de justicier tout à la fois, en d'autres termes, celui qui représente l'autorité de l'intendant dans les seigneuries («*l'œil de l'intendant dans les seigneuries!*») est inexistant. Pas de tracasseries administratives. En ce sens, comparée à la France, la campagne canadienne est un paradis de liberté.

La sociabilité

Il y a absence d'autorité, il est vrai, mais quand même pas de désordre. Cet esprit de liberté ne signifie pas que l'anarchie règne. C'est que l'isolement ne divise pas les individus, au contraire, les rapproche. Il s'établit une solidarité, un esprit d'entraide que le système de la corvée

(24) Marcel Rioux, LA QUESTION DU QUÉBEC, p. 28.

(25) Ordonnances des Intendants, Vol. 1, 11 janvier 1717.



Vieille maison de M. Joseph et Edouard Bélanger, Rivière-Ouelle, Petite-Anse, 1870. (Photo: M. René Hudon)

commune a popularisé jusqu'à nous. On aime se réunir, se sentir les coudes. Il y a une certaine sécurité à savoir que son voisin portera secours en cas de maladie, mortalité ou désastre; et pour autant, eh bien, l'harmonie doit régner. C'est donc pour des raisons de force majeure que la bonne entente règne. C'est une certaine intuition qui fait sentir que la paix est bénéfique finalement à tous. Et l'autorité ainsi s'impose d'elle-même.

Ce fait a beaucoup contribué à façonner l'âme du Canadien français, un individu qui préfère s'auto-discipliner, qui refuse l'autorité excessive venue de l'extérieur et forcément de l'étranger. Il aime se replier sur sa petite communauté, car il trouve que d'elle-même elle sait instinctivement où se trouve son bien. A Rivière-Ouelle, nombreux sont les exemples du refus d'autorité. Nous en citerons quelques-uns au long de ce manuel. Mentionnons seulement la crise des années 1774-1775. Le colon de Rivière-Ouelle n'est en pratique soumis qu'à une loi: Celle de mettre en valeur son lot, et payer par suite ses rentes et dîmes. La même loi est appliquée d'ailleurs dans toutes les seigneuries. «*Tenir feu et lieu*» autorise largement toutes les initiatives.

L'individualisme:

Une deuxième conséquence de l'éparpillement des habitants c'est cet esprit individualiste que tous les habitants ont acquis. Chacun mène sa barque comme il l'entend, selon ses désirs et ses possibilités. Si Robert Lévesque désire un jour défricher, il défriche; Si Pierre Dancosse préfère pêcher, il pêche; Joseph Renaud opte pour le commerce des fourrures. Pierre Hudon pour la culture de la terre. L'habitude de la liberté crée un esprit d'indépendance. Le colon, en ce sens est un peu Indien; les grands espaces et la vie libre l'influencent et l'attirent. Lentement le caractère du colon s'approche de celui de l'Indien et s'éloigne de celui de son cousin français.

Ainsi à Rivière-Ouelle, on ne voit pas se créer de communauté d'habitants. Pas de «*conseil*» paroissial ou seigneurial. C'est avec grande peine qu'on parvient à faire collaborer les habitants à la construction commune d'un presbytère vers 1720. (26) Les routes et les ponts sont construits individuellement, ou tout simplement ils n'existent pas. On utilise la grève ou les berges de la rivière. Souvent même un colon plus pointilleux interdit le passage sur son lot. Les rapports des grands-voyers nous apprennent que l'habitant est lent à collaborer à l'entretien du chemin royal. On doit menacer d'amendes. Par deux fois, en 1723 et 1730, l'Intendant se voit obligé d'interdire aux habitants de vendre l'eau-de-vie aux Sauvages, et même demande au capitaine de milice de dénoncer ceux qui se livrent à ce commerce. (27) Les sociétés de pêche ont des conflits internes et réciproques.

(26) Notaire Jeanneau, 20 juin 1723. Ordonnance des Intendants, 4 novembre 1726.

(27) Ordonnances des Intendants, 14 mars 1723, 20 décembre 1730.

Voilà des signes d'un esprit d'indépendance. Les fermiers se font coureurs des bois, s'éloignent physiquement et moralement de la communauté paroissiale. En pratique, ils n'ont qu'une loi, la leur; ils n'ont qu'un but (et l'exemple vient de haut) le profit, accumuler les richesses d'où qu'elles viennent. Si la terre est rentable, on y reste; sinon, on la laisse. Or, comme le climat canadien ne rend la terre productive que quelques mois par année, le colon se cherche d'autres activités: la fourrure, la pêche, plus tard, le bois, aujourd'hui, l'industrie.

Cet esprit individualiste, ce capitalisme avant le mot, ne s'est-il pas transmis jusqu'à nos jours où on entend souvent des tirades dans le genre de celle-ci: «*Lorsqu'un Canadien français «réussit», on s'empresse de lui «tirer» dessus*». C'est que l'individualisme est une forme d'égoïsme dont le rival est la jalousie. Cet individualisme a secrété ce qu'on appelle aujourd'hui le nationalisme. Filtrer et contrecarrer l'influence de l'étranger, afin de se replier sur soi est de l'individualisme national. Qu'ont de différents le séparatisme québécois et l'esprit de clocher de Rivière-Ouelle?

En un mot, si on devait définir en termes modernes le cadre social des premiers habitants, ceux de la première génération de Rivière-Ouelle, on pourrait dire:

1— Ils sont DÉMOCRATES, sans en avoir les habitudes et les institutions. En effet, ils sont des hommes libres, à un point tel qu'ils sont pratiquement soustraits à l'influence politique de l'État. Leur isolement fait que les décrets gouvernementaux tardent à venir et sont difficilement exécutoires. Donc ils ne souffrent pas du paternalisme des gouverneurs et des intendants. Leur démocratie en est une, non de participation aux affaires gouvernementales, car il n'existe pas de «*conseils*» élus par le peuple; conseils de députés, conseil municipal, scolaire ou paroissial. Mais une démocratie en puissance. En effet, rares sont les obstacles qui peuvent empêcher un citoyen de devenir capitaine de milice, seigneur, membre du Conseil Souverain, voire même se faire anoblir. C'est un peu le cas de Charles Aubert de la Chesnaye. «*Gravir l'échelle sociale était possible à tous avec de l'énergie et de la volonté*». (28) «*Au début du dix-huitième siècle, un tiers des seigneuries appartenaient à des habitants*». (28) «*Toute personne était d'ailleurs libre de présenter des requêtes ou des plaintes*». (28) Les premiers officiers de milice à Rivière-Ouelle seront le notaire Etienne Jeanneau, puis Jean Gagnon, tous deux habitants. Jeanne LeChevalier veuve du censitaire Robert Lévesque épouse M. de la Bouteillerie. Quant aux pétitions, elles sont nombreuses concernant les droits de pêche, les chemins. Cette démocratie en puissance va-t-elle se perfectionner? Ou au contraire, l'appareil gouvernemental deviendra-t-il plus puissant?

(28) Mason Wade, LES CANADIENS FRANÇAIS DE 1760 À NOS JOURS, cercle du livre de France, 1966, p. 48 et 49.

2. Ils sont ARISTOCRATES de prétention, sans en avoir les attributs: Il existait en Nouvelle-France deux classes sociales: L'ÉLITE, comprenant au sommet le gouverneur et l'évêque, l'intendant, les seigneurs et le clergé. Ces gens se situaient dans cette classe privilégiée par suite d'une certaine supériorité donnée par un titre de noblesse, comte, marquis, etc..., par la richesse, ou encore parce qu'un niveau d'instruction plus poussé les plaçait à des postes de commande. Cette classe faisait parade souvent de sa hauteur, se reconnaissait des honneurs et parfois des privilèges. Par exemple, le seigneur local avait un banc privilégié dans l'église en avant et en retrait des autres. Cette classe faisait l'envie, il va sans dire, de l'autre groupe social.

Cet autre groupe, LE PEUPLE, forme la classe la plus nombreuse. Mais elle, quoique plus humble, subit une espèce d'attirance aristocratique. Le peuple copie instinctivement son élite, au niveau duquel il prétend accéder. Il arrive que, sans avoir aucune fonction ou titre de noblesse, tel individu agit comme les «*aristocrates*», prétende à des droits honorifiques, s'attribue une certaine dignité personnelle.

Par exemple, il est probable que les premiers occupants des terres de Rivière-Ouelle ont vu d'une certaine hauteur arriver des colons tout frais. C'est une prétention de noblesse basée sur l'ancienneté; noblesse du patriarche, orgueil de l'homme expérimenté qui a beaucoup à enseigner aux novices! Il y eut ceux qui se sont prévalus de leurs richesses, la valeur et la dimension de leur terre, pour s'attribuer certaines supériorités. Enfin et surtout, ceux qui se sont vus attribuer des postes de commande: les officiers de milice, les voyers et sous-voyers, les professionnels comme le notaire, le médecin, etc...

C'est ainsi que le 11 janvier 1717, des paroissiens, qui contestaient à Jean Gagnon le droit à son banc d'église privilégié, reçoivent de l'Intendant l'ordre suivant: «... *Que Jean Gagnon, procureur et chargé des affaires du sieur de Boishébert, peut se mettre dans le banc seigneurial. Défense aux marguilliers de le troubler à peine de 50 Livres d'amende*». (29) De même, lorsque la veuve du seigneur Perrault plus tard vend la seigneurie à Casgrain, elle prétend conserver son droit au banc seigneurial.

Les processions religieuses constituaient l'occasion par excellence de manifester sa position sociale: Il y avait d'abord le curé, puis le seigneur et sa famille, suivis du capitaine de milice, des officiers de milice, puis des doyens et habitants «*en vue*» de la paroisse, à la toute fin, les femmes et les enfants. A ce propos, les plus âgés de la paroisse se rappelleront les processions de la Fête-Dieu, où un semblable rituel persistait encore à toutes fins pratiques. Il semble aussi que les places de banc dans l'église obéissaient à une certaine gradation dans les prix, et que la jouissance d'un banc plus ou moins dispendieux situait son propriétaire dans la hiérarchie sociale. Enfin un honneur très convoité était celui d'être

(29) Ordonnances des Intendants, 11 janvier 1717.

enseveli sous l'église paroissiale; à Rivière-Ouelle, quelques seigneurs et quelques curés ont obtenu ce privilège.

Voici ce que disait le père Charlevoix, jésuite qui a visité la Nouvelle-France par deux fois, du caractère de ses habitants: «... *L'habitant ne connaît point la Taille (impôt que devaient payer les paysans français); il a du pain à bon marché; la viande et le poisson n'y sont pas chers; mais le vin les étoffes et tout ce qu'il faut faire venir de France, y coûtent beaucoup. Les plus à plaindre sont les gentilshommes et les officiers qui n'ont que leurs appointements et qui sont chargés de familles. Les femmes n'apportent ordinairement pour dot à leurs maris que beaucoup d'esprit, d'amitié, d'agrèments et une grande fécondité;*

La terre est bonne presque partout et l'agriculture ne fait point déroger. Combien de gentilshommes dans toutes les provinces envieraient le sort des simples habitants du Canada s'ils le connaissaient... Nous ne connaissons pas au monde de climat plus sain que celui-ci; il n'y règne aucune maladie particulière, les campagnes et les bois y sont remplis de simples (?) merveilleux et les arbres y distillent des baumes d'une grande vertu. Ces avantages devraient bien au moins y retenir ceux que la providence y a fait naître; mais la légèreté, l'aversion d'un travail assidu et réglé, l'esprit d'indépendance en ont toujours fait sortir un grand nombre de jeunes gens... On dirait que l'air qu'on respire dans ce vaste continent y contribue, mais l'exemple et la fréquentation de ses habitants naturels (Indiens) qui mettent tout leur bonheur dans la liberté et l'indépendance sont plus que suffisants pour former ce caractère.

On ne voit point en ce pays de personnes riches, et c'est bien dommage, car on y aime à se faire honneur de son bien; l'esprit enjoué, les manières douces et polies sont communs à tous... Le colon anglais amasse du bien et ne fait aucune dépense superflue; le français jouit de ce qu'il a et souvent fait parade de ce qu'il n'a point...» (30)

Le Domaine seigneurial:

Ce portrait de nos ancêtres nous ramène sur les bords de la rivière Ouelle. Vers 1685, on y trouve 11 familles semées ça et là dans la forêt.

Le seigneur habite parmi eux sur un domaine qu'il cultive lui-même. Ce Domaine seigneurial, d'après les papiers consultés, semble assez difficile à situer. A notre avis, ce domaine comportait deux parties: L'une occupait vraisemblablement les 8 arpents de front des terres de la Fabrique, et se prolongeait ensuite jusqu'au fleuve. Le second domaine se trouvait sur la pointe où est la terre actuelle de M. Réal Bossé.

Ce sont les contrats de concession à Pierre Hudon et celui de la terre de Jean de Lavoye en 1686, qui nous renseignent sur le site du Domaine. Au papier-terrier de la seigneurie de la Bouteillerie fait en 1825, déposé aux archives judiciaires de Rivière-du-Loup, au titre de Wyss, l'on

(30) Mason Wade, LES CANADIENS FRANÇAIS DE 1760 À NOS JOURS, pages 56 et 57.

trouve le billet de concession à Jean de Lavoye, «*par lequel le seigneur Deschamps lui concédait une terre de 5 arpents de front par environ 12 de profondeur sur le fleuve, bornée d'un côté à Michel Bouchard, d'autre côté les terres de Notre Domaine.*» Et c'est en date du 16 juin 1686.

Graduellement le seigneur de la Bouteillerie se départit de son premier domaine: D'abord, une partie est donnée à la Fabrique de la paroisse, soit 8 arpents par 2 de profondeur. Ensuite on sait que les terres derrière celles de l'église sont divisées entre deux censitaires: Jean-Baptiste Hudon, qui possède environ 6 arpents de front et René Brisson de l'Ange Gardien (ep. Geneviève Têtu) qui possède le reste, soit environ 3 arpents. La part de Brisson sera vendue à Joseph Miville-Deschênes. C'est sur cette partie qu'est logé le village actuel. (31)

L'autre partie occupe une superficie d'environ 190 arpents, qui seront divisés vers 1749 par l'arpenteur Kerverzo en deux parties égales. Au dénombrement de 1725, le seigneur déclare que ce domaine occupe 400 arpents. Comme l'arpentage n'en avait pas été fait, semble-t-il, il apparaît que ce chiffre est exagéré. Il déclare aussi qu'il y a un manoir de 30 pieds par 22, une grange et seulement une trentaine d'arpents mis en valeur.

C'est une propriété fort modeste. Beaucoup de colons, en fait, ont des demeures plus développées. Il est manifeste que le domaine est délaissé après la mort du premier seigneur Deschamps, que ses fils ont quitté l'endroit. Il n'y a pas de moulin à bois, ni four banal. Il y a cependant dans la seigneurie un moulin à farine à vent, situé d'après le dénombrement sur la terre de Michel Bouchard, échue à son fils Étienne.

M. Amédée Richard nous faisait noter que la tradition orale appelait encore «*Le Domaine*», la région précisément située aujourd'hui autour de la terre de M. Réal Bossé et de M. René Ouellet. La tradition corrobore assez bien, comme on le voit, les documents. (32)

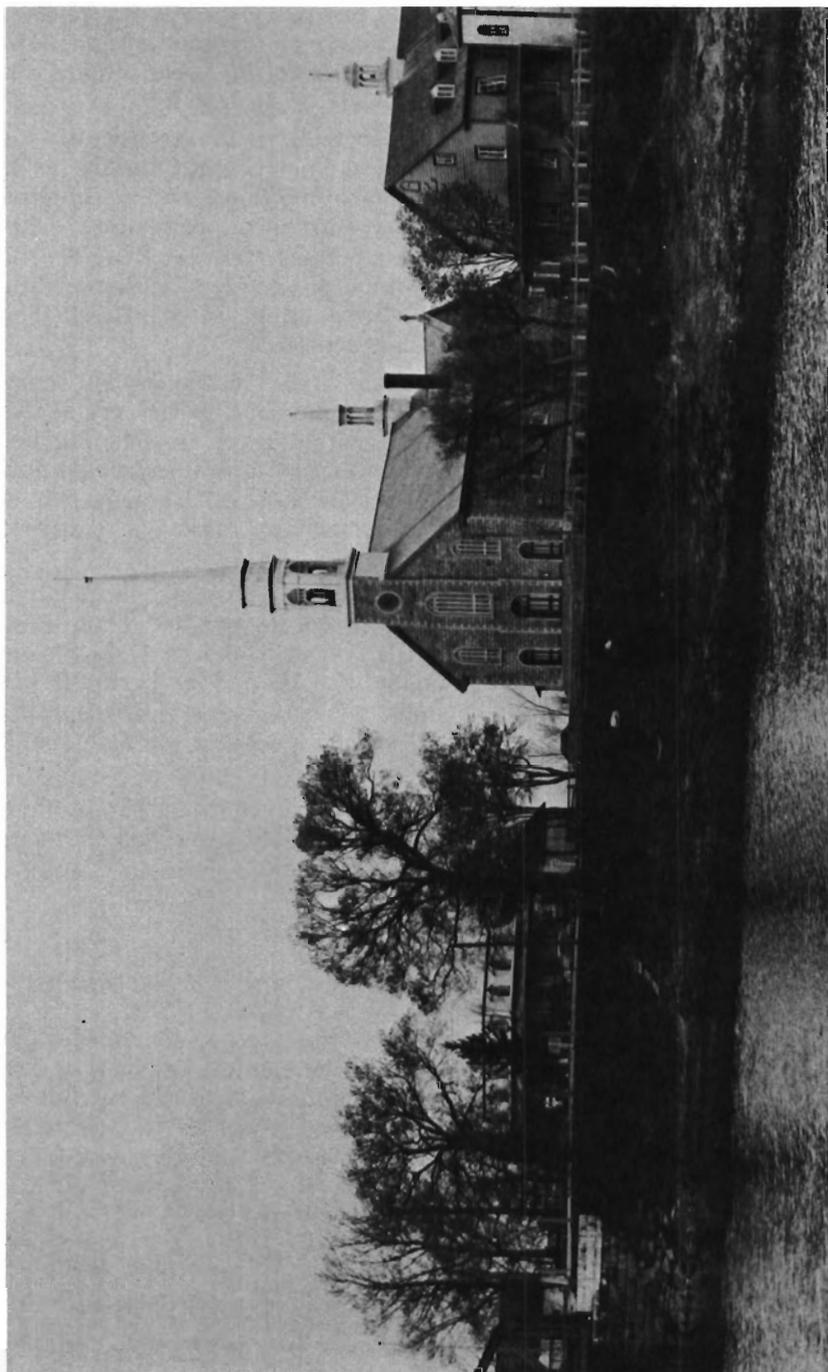
Le terrain de la Fabrique

La terre de l'église a une histoire plus compliquée, et moins mystique que ce que l'abbé Casgrain en a dit:

D'abord, il est vrai que les terres de la Fabrique ont été données par le seigneur. Mais ce n'est pas là un acte de sainteté original, car en pratique toutes les terres étaient données à tous les censitaires qui en demandaient. De plus c'était la coutume dans toutes les seigneuries de donner sans charges de rentes les biens ecclésiastiques, puisque en définitive, çà aurait signifié que les colons eussent à payer deux fois leur rentes: leurs propres taxes et celles de leur Fabrique.

(31) Notaire Jeanneau 10 octobre 1716, 22 juin 1721 Garon, papier-terrier, 1825. Kerverzo, 3 juillet 1749.

(32) Voir Aveu et Dénombrement, Vente de la seigneurie en 1774, (appendice) Kerverzo, 27 septembre 1754, 15 avril 1755.



Église, presbytère et couvent de Riv.-Ouelle, vers 1940.

(Photo: abbé Armand Dubé)

L'histoire des terres de la Fabrique commence en 1682. Le 28 septembre 1682, Pierre Dancosse fait donation d'un terrain pour bâtir une chapelle dans la mission de Rivière-Ouelle: «*Aujourd'hui, le 28 septembre 1682, nous Pierre Dancosse et Marie-Madeleine Bouchard, mari et femme, déclarons que nous donnons et cédons à perpétuité et gratuitement sans aucune redevances sur notre habitation, joignant d'un côté la terre de la veuve Châtillon et d'autre côté à notre à notre habitation la concurrence de 1½ arpents de terre de front... en tout et partout; celui dit arpent et demi de front sur la rivière Houel pour la bâtisse d'une chapelle que l'on a résolu de faire sur le dit lieu à condition que les habitants du lieu s'obligent de m'abattre et bruler ½ arpent de terre pour échoir et terminer l'année prochaine; sauf de quoi je me garde le pouvoir d'en ensemençer ½ arpent du dit 1½ arpent par nous donné. De plus nous donnons pouvoir de prendre du bois de chauffage sur notre habitation pour l'usage public du prêtre autant qu'il en sera nécessaire et autant qu'il y en aura sur notre dite habitation. En foi de quoi, moi dit Dancosse, ai signé la présente et ma femme par sa marque, en présence de Jacques Miville, sieur des chênes, de Thomas Langlois, de Nicolas Huot St-Laurent, témoins.*»(33)

Où était située cette terre, et qu'en est-il advenu? On en retrouve plus rien par la suite.

L'histoire des terres de l'église se poursuit le 15 avril 1684. A cette date le seigneur de la Bouteillerie donne à M. Vachon, missionnaire «*faisant fonction de curé au dit lieu de la Bouteillerie, 4 arpents de terre, bornés d'un bout à la rivière Ouelle, d'autre bout les terres à Hudon, surnommé Beaulieu, d'autre côté, les terres à nous appartenant... les dits 4 arpents pour placer une église, un cimetière et le reste pour faire un presbytère avec les accompagnances nécessaires, le tout gratuitement et sans aucune charge ni redevance; et pourront les curés du dit lieu prendre du bois de chauffage pour leur nécessaire sur la terre de la seigneurie. Je m'oblige de rendre les dits 4 arpents de terre en bon état... Fait à Québec. Signé: Deschamps de la Bouteillerie.*» (34)

Cette donation se faisait au printemps. A l'automne, deux lettres du seigneur à M. Thomas Morel missionnaire, nous apprennent ceci:

«*Monsieur,*

Je me dérobe cette demi-heure pour vous assurer de mes respects et vous dire que je vous envoie l'acte de donation que j'ai fait de 4 arpents de terre au bout de mon désert pour bâtir l'église au lieu des 4 du «portage», dans laquelle donation, vous verrez que je donne à la dite église la jouissance d'autant de terre en valeur qu'il en reste à désertier des dits 4 arpents, et ce jusqu'à ce qu'ils soient entièrement désertés. Si je pouvais faire davantage pour l'avancement de la dite entreprise, je vous prie de croire que je le

(33) Archives du Séminaire de Québec, Paroisses diverses, No. 18.

(34) Archives de la Soc. Historique de la Côte du Sud, Dossier 88. Archives de l'Evêché de Ste-Anne, Dossier R.Ouelle - I.

ferais de grand cœur. Je vous prie d'avoir la bonté de me renvoyer mes autres écrits, comme vous m'avez promis, afin de mettre en repos à l'avenir. Il a fait des pluies continuelles depuis votre départ, lesquelles ont encore retardé ma récolte et portent un grand dommage à mon grain. Je me recommande à vos prières pour avoir du beau temps, car mes grains sont en risque d'être perdus, s'il ne vient du temps sec. Il y en a encore plus de quatre ici qui sont malades de la... (Illisible). Je ne crois pas pouvoir aller à Québec que vers la vingtième d'octobre; si j'osais, je vous prierais d'assurer Monseigneur de mes humbles respects. Pardonnez-moi si j'écris mal; je suis fort incommodé d'un doigt de la main droite.

Je finis en vous priant de me croire, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

De la Bouteillerie.»

«Je, soussigné, certifie avoir donné ce printemps dernier entre les mains de M. Vachon, présence de Mgr de Québec, une pièce de terre contenant 4 arpents en tout situés dans le lieu nommé Le Portage (?), en la rivière Houel; et ce pour bâtir une église, presbytère, faire un cimetière, un jardin et une cour du dit presbytère; mais comme la dite terre n'a pas été jugée par Monseigneur de Québec propre pour ce dessein, j'ai donné en échange 4 arpents de terre au bout de mon ancien désert, en allant vers l'habitation de Beaulieu, dont il y a un peu plus d'un arpent qui a été mis en valeur.

Je promets et m'oblige de faire désertier à l'avenir les dits 4 arpents et les mettre en valeur. Mais comme je ne me vois pas dans le pouvoir de le faire à présent, et que peut-être de longtemps je ne pourrai le faire, je donne à la dite église du lieu la jouissance d'autant de terre en valeur qu'il en reste à désertier des dits 4 arpents, et sur la terre que j'ai devant les habitations de Galleran Boucher et de Robert Lévesque. Et cette jouissance ne durera à la dite église que jusqu'à ce que j'aie fait entièrement désertier les dits 4 arpents, auquel temps, je rentrerai en la jouissance de ma terre. 1 octobre 1684. Fait à la Bouteillerie.» (35)

L'année suivante, le 22 août 1685, cette donation est acceptée officiellement en ces termes: *«Nous Thomas Morel, prêtre chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame de Québec, desservant la mission de la paroisse de la Bouteillerie, assisté de Robert Lévesque et Galleran Boucher, marguilliers de la paroisse, en présence de René Ouellet et Guillaume Lissot (Lizotte) et autres témoins, déclarons les dites donations faites par le sieur de la Bouteillerie, en faveur de l'église être bonnes et valables... Fait à la Bouteillerie» (36)*

En résumé, il a dû se passer ceci: Premièrement, une terre de 4 arpents est donnée au lieu dit «Le Portage». Cette terre est refusée, étant impropre à une église. Ensuite, le seigneur retranche sur son domaine propre une

(35) Archives du Séminaire de Québec; Sem 57, No 20.

(36) Soc. hist. de la Côte du sud. Dossier 88.

parcelle de 4 arpents dont à peine le $\frac{1}{4}$ est défriché, qu'il donne au missionnaire avec la promesse de terminer le défrichement.

Or, il se trouve qu'il ne peut pas tenir sa promesse; pour compenser ce «dommage» involontaire, le seigneur prête à la Fabrique les $\frac{3}{4}$ d'une prairie située en face des terres de G. Boucher et R. Lévesque. La Fabrique, et le missionnaire desservant Rivière-Ouelle, auront la jouissance de cette prairie jusqu'en 1692. Cette année-là, comme le seigneur n'a pas pu encore défricher le reste des 4 arpents, comme promis depuis 8 ans, il donne à l'église «*toute la terre défrichée qui se trouve autour de sa maison*», et se fait remettre la dite prairie. Voici le document, en date du 15 mars 1692, qui opérerait cet échange de terre:

«Je, soussigné, certifie que par le temps passé, j'ai donné une portion de terre contenant 4 arpents ou environ pour y bâtir une église et, la dite terre désertés en partie, m'obligeant d'achever de défricher le reste, et m'étant vu dans l'impuissance d'achever de la défricher, j'ai donné à la Fabrique pour la dédommager la jouissance d'une prairie située sur la rivière Houelle à l'opposite des habitations de Boucher et de Lévêque; laquelle j'ai depuis donné en propre à la dite église m'acquittant par là de l'obligation de défricher la dite première terre...

et que en cette année j'ai fait une transaction avec Mr. de Requeylyne, prêtre missionnaire, faisant les fonctions curiales en cette paroisse... par laquelle j'ai retiré la dite prairie de laquelle Mr. de Requeylyne m'a remis en possession ayant baillé à la dite église en échange toute la terre défrichée qui se trouve autour de ma maison, que j'ai livré par arpentage, l'ayant fait border par Jean Le Rouge... ce 15 mars 1692.» (37)

Ainsi, en 1692, la terre de la Fabrique occupait le site qu'elle occupe en majeure partie aujourd'hui, c'est-à-dire le terrain de l'église, du presbytère, du cimetière, et du couvent. La même année, le 13 avril, le seigneur vendait à Mr. de Requeylyne son manoir qui allait constituer le premier presbytère de Rivière-Ouelle:

«... nous, soussigné, certifions que sur la terre que nous avons donnée à l'église de Notre-Dame de Liesse... se trouve une vieille maison qui nous a toujours servi jusqu'à présent de manoir seigneurial, laquelle nous avons cédé... à Mr. de Requeylyne, prêtre missionnaire pour la somme de 30 Livres...» (37)

Les premiers manoirs, église et presbytère:

Ainsi le premier manoir devait se trouver au bord de la rivière, quelque part autour du cimetière ou du chemin actuel. Il n'en reste pas de trace connue; ce manoir-presbytère sera remplacé par un second presbytère vers 1725.

(37) Tous ces documents concernant les terres de l'église de R.-Ouelle viennent des archives de la Soc. Hist. de la Côte du sud, Dossier 88, ainsi que des archives de l'Évêché.

Par contre, le site de la première église est encore visible aujourd'hui à l'ouest du presbytère, dans le cimetière, où les fondations enfouies dans la terre apparaissent à peine à la surface. M. Pelletier, actuel sacristain nous affirme qu'en creusant un jour, il avait effectivement touché ces ruines. L'épithaphe du seigneur Deschamps est précisément située sur ces ruines; les restes du fondateur de Rivière-Ouelle reposent donc à la fois dans une terre qui fut son domaine propre et plus tard la terre de l'église. C'est sans doute un site et une épithaphe que les résidents de Rivière-Ouelle devraient avoir à cœur de conserver, étant les derniers et rares témoins de l'ancienneté de leur paroisse. Excepté les vieux registres et parchemins des archives du presbytère, ainsi que les tableaux de l'actuelle église, il ne reste du régime français que ces seules ruines. Tant de vénérables monuments ont été détruits au cours des années au nom du progrès, que ceux-là au moins méritent notre respect.

Beaucoup de questions restent sans réponse dans ces donations de terres. Qu'est-il arrivé de la donation «à perpétuité» de Dancosse? Où était située cette terre «du portage», pourquoi et par qui fut-elle jugée inconvenable? Où se trouvait le premier cimetière? Où s'est établi le seigneur, après avoir vendu son «vieux manoir»?

Menuisier et défricheur:

Ce qu'on tient pour certain cependant, c'est les noms des colons qui ont, l'un construit la première église, l'autre mis en valeur le terrain de l'église:

Le 21 avril 1686, Eustache Fortin s'engageait par contrat devant M. Morel, missionnaire, «de faire la menuiserie de la dite église, de la lambrisser partout en dedans de planches bien blanchies, de faire la voûte, l'autel, un confessionnal, un petit banc à deux marguilliers, et une chaire à prêcher...» (38) Cet Eustache Fortin était un habitant de Cap-Saint-Ignace. (39)

Le 17 juillet 1692, René Ouellet (il signe: Houallet) «confesse avoir reçu pour avoir fait un fossé à la terre de l'église la somme de 5 Livres tant en argent qu'en blé...» (40)

Le 4 avril 1695, ROBERT MORIN, habitant de Notre-Dame de Liesse louait la terre de l'église pour 5 ans par contrat qui se lit substantiellement comme suit:

«... désirant faire valoir une portion de terre appartenant à l'église, laquelle dite terre est partie désertée, partie en bois debout et culbuté par les feux (?), Robert Morin, nous l'ayant demandé à ferme, nous lui avons accordé avec les conditions ci-dessous: que le dit Morin tiendra la dite terre à ferme pendant 5 années, pendant lesquelles il rendra chaque année

(38) Evêché de Ste-Anne, Cartable Riv.—Ouelle, 21 avril 1686.

(39) Richard, abbé J.—Arthur, CAP ST-IGNACE, page, 54.

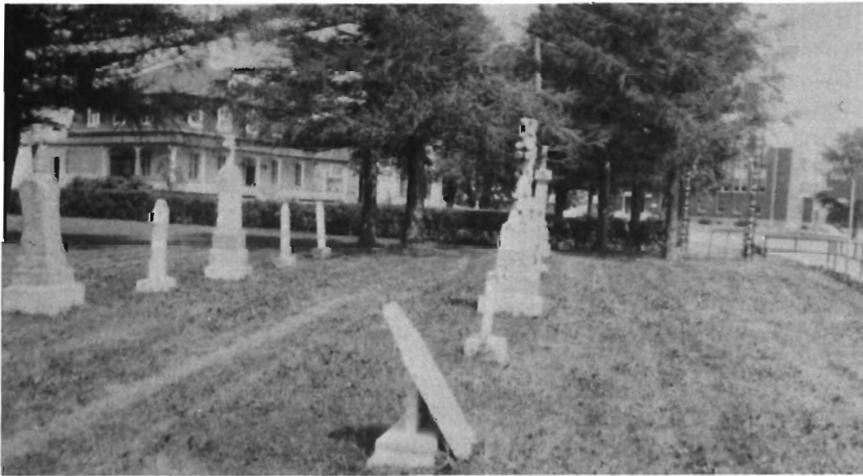
(40) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 88.

4 minots par arpent tant blé franc que poids provenant de la dite terre..., à la charge que le dit Morin brulera, désértera et nettoiera autant qu'il pourra le faire le reste de la terre, et pour ce fait jouiera du provenu de cette dite terre nettoïée, ... et l'église s'oblige à lui faire dresser le carré d'un hangar de 30 pieds de long par 18 ou 20 de large, lui fournir les madriers pour la batterie, des pieux pour la clore, et de l'herbe pour la couvrir... Fait en présence du missionnaire de la paroisse Notre-Dame de Liesse, de Mr. de la Bouteillerie, seigneur du lieu, de André Lagacé, marguillier, maître (?) Lissot (Lizotte) et Jean Paltier, habitant la dite paroisse...» (40)

Robert Morin devait habiter Rivière-Ouelle depuis peu de temps; on ignore s'il détenait une autre propriété.

Les Registres.

C'est donc de 1686 que date la construction de la première église, même si les registres de la paroisse s'ouvrent en janvier 1685. Nous avons consulté ces premiers registres, qui devaient contenir les *«Baptêmes, Mariages et Sépultures à commencer depuis la Grande Anse jusqu'à la Rivière du Sud, avec les Isles aux Oies et aux Grues.»* Nous y avons trouvé des détails intéressants, quoique ces registres sont en retard de 15 ans sur la fondation de la seigneurie. Il n'y a rien de 1672 à 1685, sauf une note marginale notant la sépulture à L'Islet de la seigneuresse Deschamps (Gertrude Macard) le 21 novembre 1681. Elle est morte, dit cette note, *«après avoir reçu une partie des Saints Sacrements, pour avoir perdu le jugement, la connaissance et la parole...»* Nous en déduisons que cette mort est conséquente à un accouchement particulièrement difficile, puisque le 3 novembre naissait Jean-François Deschamps, qui était baptisé à L'Islet le 20 novembre de la même année.



(Photo: P.-H. Hudon)

Site dans le cimetière de la première église les fondations laissent une herbe jaunie entre les monuments.

Voici quelques statistiques tirées de ces registres:

	Baptêmes	Mariages	Décès	
1685	23	1	3	De ces 23 baptêmes, 5 sont des résidents de R.-O. et 2 «sauvages».
1686	2	0	0	
1687	5	1	0	
1688	4	3	6	Il y eut cette année en Nouvelle-France des épidémies d'influenza, de rougeoles et des fièvres de toutes sortes.
1689	6	2	1	
1690	9	2	2	Année de l'attaque de Phipps.
1691	8	4	2	
1692	9	2	2	
1693	7	2	0	
1694	10	0	1	
Total:	65	17	17	L'augmentation de la population pour ces dix premières années à Rivière-Ouelle seulement est de 48 personnes.

Les Indiens:

Durant la même période, on dénombre 9 baptêmes de «sauvages» dont voici le détail:

DATE	NOM	MÈRE	PÈRE
11 janvier	1685 Marie Ouana,	Louise,	?
11 janvier	1685 Thérèse Ouané,	"	?
6 janvier	1686, Thomas	Thérèse	André. ?
21 septembre	1690, Kescabaget	Françoise	Gabriel Agosten
21 septembre	1690, Etiennette (5ans)	"	"
17 décembre	1690, M.-Thérèse Oustabany Micmac de l'Acadie.	Marie	Pierre, ?
3 février	1691, Méochénimat,	Françoise,	Guillaume Egoden
18 novembre	1691, Philippe Richard	Catherine	Richard. ?
18 décembre	1694, Médat Louis	Anne	Louis Médat.

Au total, c'est-à-dire entre 1685 et 1800, j'ai pu dénombrer sauf erreur, 57 baptêmes de «sauvages». On retrouve les noms de familles suivants: Lignet, Lamony, Médat, Sauvage, Arquimeau (ou Esquimeau?) Malécite, Tobie, Micmac, et même Castor (!). Très souvent, on leur donne seulement un prénom suivi du nom de sa tribu: Par exemple Michel Abénaquis, (17 sept 1756) ou Marie Castor, (25 juin 1776), Marie-Anne Sauvage, fille de Joseph Algonquin. Parfois, on indique son origine: De Restigouche, de l'Acadie.

Les tribus suivantes sont désignées: Les Abénaquis, les Malécites, les Algonquins, les Micmacs. Un Iroquois, de la tribu des Agniers est baptisé le 19 mars 1789, du prénom d'Ignace. On trouve même mention d'une «négresse» de Ste-Anne (?), baptisée le 8 mars 1793, du prénom de Marguerite, sans mention de père, ni mère, ni parrain!!!

C'est surtout l'automne et l'hiver, c'est-à-dire entre septembre et mars que les «sauvages» descendaient faire baptiser. Comment expliquer ce phénomène? Profitaient-ils d'une saison où le commerce est davantage bénéfique? Apportaient-ils les fourrures prises l'automne, au moment où le castor construit son barrage?

L'année 1709, sur 20 décès enregistrés, 8 sont des «sauvages» hommes et femmes, âgés de 80, 60, 20 et 14 ans. (?) Nous avons scruté s'il avait pu se trouver des mariages entre Indiens et Français; nous n'avons rien trouvé. De là, il ne faut pas conclure précipitamment que le fait ne s'est pas produit.

D'autres détails intéressants nous sont révélés par les registres: Ainsi, en 1699, il y eut un chiffre record de 11 décès; la sépulture est faite le jour même de la mort, ce qui laisse supposer que la paroisse était victime d'une épidémie contagieuse assez grave; par mesure de prévention pour les familles, on se hâte d'enterrer le cadavre. En 1703, une semblable épidémie a emporté le seigneur Deschamps. Il est mentionné qu'un résident de Kamouraska a été victime de la «picote» cette même année. Les chroniques de la Nouvelle-France parlent d'une grave épidémie de «petite vérole» ou «d'influenza», corroborant les chiffres que l'on trouve dans les registres.

L'année 1777, voit subitement le nombre de décès passer de 10, l'année précédente, à 97. Qu'est-il arrivé? En 1830, de 74 à 114 décès, puis l'année suivante 70. Pourquoi? La grippe Espagnole, en 1918 emporte 47 paroissiens, comparativement à 21 en 1917 et 23 en 1919.

L'année qui voit le nombre de mariages record est 1835: 48; et, conséquence logique, celle où les naissances sont les plus nombreuses, 1836, avec 210 paroissiens tout neufs et tout braillards! Y a-t-il un rapport lointain avec les «Troubles de 1837»? D'où viennent les 105 décès de l'année 1837? comparé à 68 et 85, en 1836 et 1838.

Nous avons dressé un tableau de l'évolution de la population à Rivière-Ouelle, que nous comparons aux moyennes nationales. Nous vous référons à ce tableau.

En outre, nous avons vérifié l'affirmation de l'abbé Casgrain d'après laquelle il ne se trouvait dans les registres aucune naissance illégitime, démontrant par là la vertu de nos ancêtres. C'est faux. J'en ai dénombré une bonne vingtaine entre 1714 et 1801, c'est-à-dire dans moins de 90 ans; ce qui n'est pas un record, ni dans un sens ni dans l'autre; Mais ceci prouve simplement que la condition humaine est la même quel que soit le siècle où l'on vit.

Finalement, nous avons observé que lors des années de guerre, telles 1759 et 1760, les mariages diminuent et les décès augmentent:

	Baptême	Mariages	décès
1757	54	14	17
1758	42	8	20
1759	49	2	22
1760	39	1	36
1761	34	5	8
1762	38	11	9

Ce fait est dû, non seulement aux départs pour le «*front*», mais aussi à la misère extrême, à la disette où se trouvait plongée la colonie.

Ainsi les registres sont une mine précieuse de renseignements; d'autant plus que de 1685 à 1970, il ne manque que ceux des années 1705 et 1715. Pour les années précédant 1685, les baptêmes, mariages et décès étaient consignés soit à Notre-Dame de Québec, soit à L'islet. Voici les actes de baptême dans les registres de Notre-Dame de Québec:

Le 24 février 1673, Catherine-Gertrude Boucher, de Jean Galleran Boucher et Marie Leclerc. Baptisée à Rivière-Ouelle. Enregistré le 20 avril 1673.

Le 31 juillet 1674, Charles-Joseph Deschamps, de J-Bte.-François Deschamps, sieur de la Bouteillerie et de Catherine-Gertrude Macard. Enregistré le 18 août 1674.

Le 28 février 1675, Marie-Anne Boucher, de Jean-Galleran Boucher et Marie Leclerc. Enregistrée le 28 avril 1675.

Le 8 novembre 1675, Gabriel Bouchard, de Michel Bouchard et de Marie Trottin. Enregistré le 22 novembre 1676.

— ? , François Boucher, de Jean-Galleran Boucher et Marie Leclerc. Enregistré le 28 avril 1677.

Le 14 août 1677, Charles Miville-Deschênes de Jacques Miville et M.-Catherine Baillon. Enregistré le 1 sept. 1677

— ? , Pierre Bouchard, de Michel Bouchard et Marie Trottin. Enregistré le 19 juin 1678.

Le 1 octobre 1678, Damien Thiboutot, de Jacques Thiboutot et Marie Boucher. Enregistré le 7 février 1679.

Le 8 février 1679, Louis-Henri Deschamps de la Bouteillerie, de J.-Bt.-François Deschamps, seigneur et Gertrude Macard. Enregistré le 8 février 1679.

Le 11 mai 1679, Pierre Hudon dit Beaulieu, de Pierre Hudon et Marie Gobeille. Enregistré le 16 mai 1679.

Voici les actes de baptême au premier registre de L'islet:

Le 12 février 1680, François-Robert Lévesque, de Robert Lévesque et Jeanne Chevalier. Baptisé le 14 février chez le seigneur de la Bouteillerie, dont il est parrain.

Le 23 octobre 1680, Marguerite Bérubé, de Damien Bérubé et Jeanne Sauvenier. Enregistré le 15 décembre 1680.

Le 23 janvier 1681, M-Thérèse Thiboutot, de Jacques et Marie Boucher. Enregistré le 15 février 1681.

Le 15 mars 1681, Guillaume Pelletier (Potvin) de Noel Pelletier et Madeleine Mignot. Enregistré le 13 avril 1681.

Le 4 mars 1681, Catherine-Marguerite Hudon, de Pierre et Marie Gobeille. Enregistré le 2 juillet 1681.

Le 3 novembre 1681, Jean-François Deschamps, du seigneur Deschamps et Catherine-Gertrude Macard. Enregistré le 20 nov. 1681

Le 7 novembre 1681, Anne Dancosse, de Pierre Dancosse et Madeleine Bouchard. Enregistré le 20 novembre 1681.

Le 1 octobre 1681, Claude-Marie Miville, de Jacques et Catherine Baillon. Enregistré le 20 novembre 1681.

Mariage de Damien Bérubé le 22 août 1679, fils de Robert et Catherine Paquet, 30 ans à Jeanne Sauvenier, veuve Pierre Soucy dit La Vigne de l'Isle aux Grues.

Décès de Catherine-Gertrude Macard, morte le 20 novembre 1681. Sépulture le 21 novembre, épouse du seigneur. 24 ans (?). (41)

Quant aux premières inscriptions aux registres de Rivière-Ouelle, et concernant les enfants de Riv.-Ouelle; baptisés

en 1685, Bérubé, Marie Joseph	de Damien et J. Sauvenier.
Hudon, Joseph	de Pierre et M. Gobeille.
Lévesque Joseph	De Robert et J. Chevalier
Lizotte Joseph	de Guillaume et A. Pelletier
Ouellet Sébastien	de René et Th. Mignot.
en 1686, Lévesque Jean	de Robert et J. Chevalier
Renault, M.-Modèle	de Joseph et Marie Lehoux.

En 1690, nous voyons probablement la première inscription d'un décès pour noyade à Rivière-Ouelle. En effet le 26 avril Charles Bouchard, fils de Michel et Marie Trottin était trouvé noyé. En 1691, Mathurin Dubé et Jean Miville Deschênes, qui se marient, ont comme témoins à leur mariage deux soldats de la Cie de M. le chevalier de Grave. Qui est ce chevalier? Que font ces deux soldats à Rivière-Ouelle? Y a-t-il un rapport entre ces soldats et l'attaque de Québec par Phipps en 1690, de même qu'avec la tentative de débarquement des Anglais à la Pointe de Rivière-Ouelle la même année? Y aurait-il eu à ce moment une garnison à Rivière-Ouelle, en route vers l'Acadie ou pour autre raison, ce qui aurait amené les Anglais à attaquer?

En 1718, à la date du 22 janvier, nous trouvons l'acte de mariage de Louis-Philippe, Anglais de nation et Marguerite Lavoie. Cet «anglais»

(41) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 91.

de nation, le notaire Jeanneau nous apprend qu'il était «né, natif des côtes de Boston»; C'est ce que nous lisons à son contrat de mariage du 14 janvier 1718. Cet «anglais» est l'ancêtre vraisemblable de tous les Langlais de la région. Il eut deux filles et un fils, qui, tous les trois ont laissé une descendance nombreuse.

Le problème est de savoir ce que faisait cet «anglais» à Rivière-Ouelle. Il existe une légende à son sujet; mais Pierre-Georges Roy fournit une explication tout autre: Au registre de Saint-Joseph de Lévis, le 18 janvier 1700, est baptisé un «anglais», âgé de 15 ans, natif de la Barbade (?), et racheté par les Abénaquis qui l'avaient pris en guerre. Il a été nommé Philippe. (42) Il s'agit probablement du même.

Au greffe de Jeanneau, le 23 juillet 1724, nous trouvons deux autres «mariages anglais»:

- A— Mathurin Dubé de Rivière-Ouelle et Mary Done (Dunn) de Boston.
- B— Jean Pain de Salem, Nouvelle-Angleterre et Marie-Josepte Brisson.
- C— Mary Dunn se remarie en 2ème noces à Mathurin Morillon.

Ces contrats de mariage révèlent des noms communs à la paroisse: Dubé, Brisson et Morillon sont inscrits au catalogue de l'abbé Michaud. Mais de Dunn et de Pain, rien. Mystère!!!

Les registres nous apprennent que des Acadiens déplacés par le grand «dérangement» ont été déportés, ou se sont réfugiés à Rivière-Ouelle: Une famille Robichaud, et un certain Jacques Thériault. Ce dernier se marie en 1756, le 21 octobre. Même chose pour Michel Bergereau, qui est d'origine acadienne et laisse une fille mariée à Jérémie Hudon. Ses descendants sont fiers de se dire: «Cayens».

Revenons à l'église, érigée en 1686. Un document, daté de la même année, nous apprend que «la paroisse de la Bouteillerie contient 2½ lieues. Il y a une église de bois bâtie de cette année, qui n'est pas dans sa perfection, sans presbytère; il y a 250 Livres de supplément; et elle est desservie par un père Récollet.» (43) Un autre document nous apprend que l'érection canonique de la paroisse est faite officiellement le 18 septembre 1694. (44)

Or, le Dénombrement nous apprend que cette église de bois est maintenant en pierre, en 1725. Aurait-on reconstruit une seconde église entre temps? Pouvait-on se permettre à Rivière-Ouelle de se donner 2 temples en 40 ans? N'avait-on pas prévu que les 75 habitants (ou environ) de Rivière-Ouelle en 1686 se monteraient à 302 en 1739? Y a-t-il eu destruction de ce premier temple, ou bien a-t-on simplement amélioré la charpente? Je crois plutôt à cette dernière éventualité, puisque les comptes de la Fabrique nous apprennent que par deux fois, soit en 1758-59 et 1766 l'église est rallongée et réparée; ce qui me semble

(42) Roy, Pierre-Georges, LES PETITES CHOSES DE NOTRE HISTOIRE, pages 110 à 112.

(43) Archives du Séminaire de Québec, polygraphie 22, No 22.

(44) Archives du Séminaire de Québec. Paroisses diverses. No 17.

normal. Par contre, l'historien Marcel Trudel écrit dans un article que en 1759, «*la petite église de Saint-Roch des Aulnaies ne fut pas détruite par les Anglais, ni la récente église de Sainte-Anne de la Pocatière (église de pierre qui datait de 1735.), ni même la vieille église DE BOIS de Rivière-Ouelle, qui datait de 1694. Les comptes de Fabrique ne mentionnent aucune réparation...*» (45) Finalement est-elle de bois ou de pierre? Vaine question qui ne porte à aucune conséquence!!!

Le moulin banal:

Voilà donc que la paroisse est organisée; Il est venu un seigneur, puis des colons; maintenant, un cadre religieux, l'église, est là, et, depuis 1692, le curé occupe son presbytère; trois marguilliers représentent les paroissiens, même si les comptes de la Fabrique ne sont tenus effectivement qu'à partir de 1735.

Tout n'est pas terminé, pour que la paroisse nouveau-née vole de ses propres ailes. Il manque à la seigneurie le moulin banal, que chaque seigneur devait fournir à ses censitaires. C'était l'un des devoirs du seigneur de leur fournir ce moulin afin de moudre leur grain, moyennant une certaine redevance.

Le premier moulin à farine à vent date de 1709 ou environ. On trouve un contrat entre le seigneur de Boishébert et Jean Lefebvre, de Beauport, par lequel celui-ci s'engage «*à faire et parfaire un moulin à farine à vent à Rivière-Ouelle. Le seigneur nourrira l'entrepreneur et les deux hommes qu'il emmenera avec lui; il fournira le bois nécessaire, rendu sur le lieu du dit moulin, ferrements, moulange, cordages, couverture et clôtures nécessaires au dit moulin. Lefebvre commencera la construction à la fin des semences et n'arrêtera qu'une fois le travail fini... Prix: 750 Livres...*» (46)

En 1725, le dénombrement de la seigneurie nous apprend que ce moulin est sur la terre d'Etienne Bouchard dans le rang de «*La Pointe*». Il était en bois. Qu'est-il advenu à ce premier moulin pour que, en 1730 et 1731, on doive en construire un nouveau? Un incendie? La vieillesse? L'inefficacité?

Le 5 juin 1730, Joseph Gagnon, maître-maçon de Rivière-Ouelle s'engage devant le seigneur Louis-Henri Deschamps de Boishébert «*à construire la tour d'un moulin à vent que le seigneur veut élever à Rivière-Ouelle, tour en pierre de 3½ pieds d'épaisseur, 24 pieds de haut au-dessus du rez-de-chaussée, et 13 pieds de dedans en dedans. Il fera aussi la charpente, d'y poser les moulanges et ferrures qui ont servi à un autre moulin qui est sur les lieux. Enfin faire tout ce qu'il faut à un moulin pour moudre... Le seigneur fournira les matériaux et les rendra sur les lieux*

(45) R.H.A.F. Vol 8, page 59. Les églises ont-elles souffert de la Conquête?, par M. TRUDEL.

(46) Notaire J. Barbel, 5 avril 1709. L'Abbé Casgrain affirme que ce moulin est le 2ème à Riv.-Ouelle.

pour la charpente, et les planches du vieux moulin... pour le prix de 4 Livres 10 sols par toise de maçonnerie. 350 Livres pour la charpente.»

On ignore si Joseph Gagnon a pu effectivement construire son moulin de pierre, puisque l'année suivante, en février 1731, un deuxième marché pour construire la même tour de moulin était signé entre Jean-Baptiste Dupéré, procureur du seigneur de Boishébert et Joseph Normand, père et ses deux fils, Charles et Jacques de Québec. Ils devaient s'engager à élever une tour aux mêmes dimensions que précédemment, *«crépy en dehors et les points tirés en dedans, tailler, poser tout le moulange et les ferrures nécessaires, toute la charpente avec couverture en planches et bardeaux... Le livrer au mois d'août. Dupéré fournira tous les matériaux, pierres, bois, clous, chaux, etc... Prix: 700 Livres.»* (47)

A l'automne le moulin en question était construit. Le sieur Dupéré, marchand et procureur du seigneur de Boishébert, le louait pour un an au meunier Jean Pinel (Lafrance). Ce dernier s'engageait à moudre gratis le grain pour la famille d'Etienne Bouchard, dont le moulin est sur sa terre. Les réparations sont à frais communs et les profits vont pour moitié au seigneur, moitié au meunier. (48)

Il y aura un troisième moulin construit en 1761. Le contrat ne précise pas hélas! ce qui est advenu au précédent. Pas plus de détail sur le site du troisième. Pierre Mailloux, négociant à Rivière-Ouelle, procureur de Boishébert, engageait Augustin Dionne de Sainte-Anne, *«à faire un moulin en entier pour moudre la farine, pour le prix et somme de 868 Livres. Il fera tous les mouvements, les moulanges, pour finir à la Saint-André prochaine...»* Le seigneur s'engage à fournir les matériaux. Il baillera le moulin à Dionne pour 7 ans, mais partagera avec lui pour moitié dans les gains et pertes. (49) Le bail finissait donc en 1768. Or, la même année, non seulement le bail de ce moulin n'est pas renouvelé, mais on en construit un autre. Pourquoi? Le moulin de Dionne était-il inopérant? détruit? Ou bien était-il dans un endroit mal accessible? Ou peut-être un groupe de paroissiens dissidents en chicane avec le meunier a fait des pressions pour obtenir un moulin à un autre endroit? On a peut-être eu à Rivière-Ouelle deux moulins opérant en même temps!

Ce quatrième moulin à farine avait été donné par la seigneuresse Ramezay de Boishébert, le 30 novembre 1768, au sieur Jean-Baptiste Bonenfant, marchand de Québec et de Rivière-Ouelle, pour 7 ans, (c'est-à-dire du 1-5-1769 à 1-5-1776) Bonenfant s'engageait à le construire à ses frais et à en jouir des profits. Comme Bonenfant ne peut le construire lui-même, il donne le contrat de construction à Jean Gosselin, charpentier-maçon de l'Île d'Orléans. Au contrat, il est dit qu'il sera fait *«une cheminée en pierre pour un moulin... bâti sur la rivière Ouelle, une dalle de madriers dont le fonds aura 4 pouces, les côtés 3 pouces,*

(47) Notaire J. Pinguet, 5 juin 1730 et 28 février 1731.

(48) Notaire Etienne Jeanneau, 27 octobre 1731.

(49) Notaire J. Dionne, 4 octobre 1761.

une écluse. Gosselin fournira les matériaux...» (50) C'était donc un moulin à eau. Le premier à notre connaissance à Rivière-Ouelle; et il nous semble qu'il doit s'agir du moulin qui existe encore sur la rivière Ouelle, dans le village de Saint-Pâcome. Quoi qu'il en soit, lorsque la seigneurie est vendue en 1774 à la famille Perrault, «*ce moulin n'est pas encore en état*». (51) Par ailleurs, il est à noter que ce moulin est un autre des rares monuments historiques de la région, que les gens de la région, sinon la Commission des Monuments Historiques devrait avoir à cœur de conserver.

Les chemins:

Surtout, il manque à la seigneurie des chemins en bon état. Il apparaît, au début, que les premiers chemins se sont faits spontanément au bout des terres des colons; en pratique, cela veut dire que l'habitude amicale s'est prise d'utiliser le «*fronteau*» de ses voisins, pour ne pas piétiner les semences, pour ne pas diviser inutilement les terres. Ailleurs, on



Rivière-Ouelle, chemin de la Petite-Anse, vers 1910.

(Photo: M. René Hudon)

(50) Notaire J. Dionne, 11 juin 1769.

(51) Notaire J.C. Panet, 9 mars 1774. Voir appendice.

utilisait la grève, ou bien l'on suivait les bords de la rivière. Les colons étant logés de chaque côté de la rivière les premiers chemins de Rivière-Ouelle ont suivi son pourtour sinueux, au gré, il va sans dire, des défrichements et des bâtiments. Ensuite on a relié le fleuve et la rivière par la route qui passe aujourd'hui dans le village, mais à l'époque sur le domaine propre du seigneur Deschamps.

Ce n'est qu'en 1713 que le gouvernement fixe officiellement le chemin royal. (Voir l'appendice à la fin de ce manuel) Il aura 24 pieds de large, mais suivra pratiquement le tracé originel. A partir de cette date, il existe donc à Rivière-Ouelle les chemins suivants:

- le chemin de l'Anse, vers Sainte-Anne; ce vieux chemin existe encore à l'ouest de la route No 2 actuelle
- le chemin de la Pointe, depuis le gué jusqu'au moulin et à l'église.
- le «*Roule-Billôts*», de l'église à la terre de François Lévesque.
- le chemin du Sud de la Rivière, redressé, depuis ce temps.
- la route du village actuel, qui se sépare à un endroit donné; une partie de cette route gagne le sud-ouest, c'est la route qui part derrière la propriété de Pierre Casgrain et se rend au fleuve. Une autre partie gagne le nord-est jusque chez Labrie dit Mignot, puis descend vers la pointe aux Iroquois.
- une partie du «*vieux chemin*» de la Petite Anse.

Ce sont là les chemins royaux, c'est-à-dire ceux qui sont propriété publique. Il pouvait se trouver en outre des bouts de chemin, propriétés de 2 ou plusieurs colons; comme le chemin vers la pointe, pour la pêche aux marsouins, certains sentiers vers la profondeur de la seigneurie, sentiers vers Kamouraska ou autres, qui ne sont pas «*royaux*».

Il n'y a pas de pont sur la rivière, ni de bac pour traverser. On traversait à gué avec le bœuf et la charette, à des endroits qu'il m'est impossible de préciser. Le premier bac-traversier date de 1738; et le premier pont officiel public de 1816.

Cette rivière qui coupe les terres va aussi bientôt diviser la paroisse; les résidents de la Grande Anse demandent que la nouvelle église que l'on doit rebâtir soit désormais au sud-ouest, sur la rive gauche de la rivière. Les habitants de la Bouteillerie refusent, prétextant que la Fabrique ne possède pas de ce côté de terrain nécessaire. On reloge donc au même endroit. vu les difficultés de traverser la rivière «*en habits du dimanche*», les citoyens de Sainte-Anne demandent en 1721 une église paroissiale. (52)

Une révolution «*tranquille*» à Rivière-Ouelle!

Le jour, 10 août 1713, où le gouvernement avait décidé de rendre publics les chemins, on a dû sans doute jaser en abondance dans la paroisse.

(52) R.A.P.Q. Rapport Boucault et Collet sur l'état des paroisses 23-3-1721. Année 1921-22, p. 346.

Pensez que depuis 40 ans, les chemins existaient à toutes fins pratiques; bonnes ou mauvaises, on utilisait à l'amiable ces voies de terre que par convention on avait établies à tel endroit. On avait habitude de respecter ce choix. Les chemins étaient communautaires. Voilà que tout à coup un intendant à Québec se mêle de venir régler ces chemins, obliger à des corvées, faire des ponts à dates fixes; les chemins deviennent publics. Eventuellement, pensait-on, le gouvernement modifiera les tracés, et, ce jour-là, les «*bâtiements*» seront loin du chemin. Les étrangers afflueront... Ça allait pourtant bien à Rivière-Ouelle; Que vient faire ici un grand voyer? Troubler la paix!

Voilà qu'une part de la liberté du colon lui est arrachée. Il ne peut plus décider du site, ni de l'entretien de «*son*» chemin. En plus, il lui est imposé de faire des fossés, des ponts, d'élargir, d'aplanir, etc... et ce, dans des délais fixes. On lui ordonne, en un mot, de travailler en collaboration, par corvées. Or, il suffit que cette collaboration soit obligatoire pour qu'elle devienne inefficace. Les exemples en seront nombreux.

Mais il est évident qu'une révolution se produit à partir de cette date. Rien n'est comme avant. Le «*bon vieux temps*» est parti et le «*maudit*» progrès n'a pas fini de nous déranger. Cette collaboration forcée, difficile et lente à s'établir au début, vers 1730-1750, (les curés se plaignent, les voyers menacent...) va cependant devenir habituelle avec les années. On peut dire même que cet entretien en commun des chemins va constituer une seconde nature chez l'habitant. Ce travail par corvées ne s'est-il pas rendu jusqu'au 20^{ème} siècle? Les plus âgés de la paroisse se souviennent encore du temps où ils devaient entretenir les «*chemins d'hiver*», baliser, fouler la neige, gratter le chemin... Mais c'était devenu une partie du métier d'habitant, pour certains même, un point d'honneur que son «*bout*» soit en excellent ordre.

Il a fallu une seconde révolution, celle où le gouvernement québécois prenne à sa charge totale la construction et l'entretien des chemins, non plus par corvées cette fois, mais par contrats à des entrepreneurs, pour entendre à nouveau: «*Fini le bon vieux temps; Maudit progrès qui nous enlève encore un peu de liberté!!!*» Chacune de ces révolutions, l'une au XVII^{ème} siècle, l'autre au XX^{ème}, n'est pas allée sans disputes et chicanes de voisins. Selon que l'on poussait sur le progrès, ou que l'on tirait sur la tradition, les habitants se situaient dans deux camps. L'éternelle dispute entre l'ancien et le moderne!!!

Milice et Capitaine de milice:

Il manquait finalement une milice et son capitaine. La milice existait en Nouvelle-France depuis que Louis XIV, en 1669, avait ordonné au gouverneur de l'instituer par tout le pays. Voici ce qu'en dit l'historien Marcel Trudel:

«La milice du XVIII^{ème} siècle recrute tous les hommes, de 16 à 60 ans, en état de porter les armes... la milice a pour noyau la paroisse: chaque

paroisse compte au moins une compagnie de 50 ou 80 hommes; certaines paroisses populeuses ont 2 ou même 3 compagnies.

Le chef paroissial est un capitaine de milice, qui détient une commission du gouverneur-général: en plus de faire exécuter les ordres de la haute administration militaire et civile (il se trouve en ce cas au dessus du seigneur), il doit surveiller l'entraînement de ses hommes et les diriger pendant les campagnes. Sa dignité lui permet de porter l'épée et un hausse-col doré; on lui réserve un banc à l'église, à l'endroit le plus honorable après celui du seigneur...

Le service, quelle qu'en soit la durée, est gratuit et, en principe, ils fournissent leurs armes, leur propre habillement et même leurs vivres... Sous le régime militaire, la milice s'élèvera pour jouer temporairement un rôle de premier plan... c'est la milice qui constituera alors les nouvelles forces de l'ordre...» (53)

On possède peu de renseignements sur la compagnie de milice de Rivière-Ouelle. On connaît seulement les noms de quelques-uns de ses officiers, avec la date approximative de leur fonction. Voici ces officiers: (54)

René Brisson, capitaine vers 1710.

Etienne Jeanneau, lieutenant vers 1713, capitaine vers 1717.

Jean Gagnon (dit Belzile) capitaine vers 1721.

François Gagnon (ép. Catherine Morel) capitaine vers 1760.

Joseph Boucher, capitaine en 1776.

Nicolas Hudon, lieutenant en 1740, enseigne en 1760.

Barthélemi Perrault, major en 1738.

Baptiste Dupéré, major en 1760.

Joseph Deschênes, aide-major en 1760.

René Dubé, enseigne en 1760.

Joseph Beaulieu (Hudon) 2ème enseigne en 1760.

Pierre Boucher, fils, sergent en 1760.

Joseph Lavoie, sergent 1760.

Etienne Gauvin, sergent, 1760.

Bernard Beaulieu, " "

Nicolas Beaulieu " "

Louis Perrault " "

Jean Morais, sergent en 1776.

Antoine Beaulieu, sergent en 1776.

Joseph Martin, sergent en 1776.

Jean-Baptiste Bérubé, sergent en 1776.

Paul St-Laurent, sergent en 1776.

Il est permis de supposer que la milice a dû s'organiser, et le capitaine être nommé, après la mort du premier seigneur, soit après 1703, mais avant 1713. L'attaque de la Nouvelle-France par Walker et Nichol-

(53) Trudel, Marcel: INITIATION À LA NOUV.-FRANCE, p. 176, 177.

(54) R.A.P.Q. 1927-28, p. 498, 499 et 1949-51, p. 358 à 361. Procès-verbaux des grands-voyers.

son en 1711, la nécessité de faire face à l'ennemi en ce moment n'ont pas dû être étrangers à ce fait.

Le premier capitaine de milice, ETIENNE JEANNEAU arrive à Rivière-Ouelle vers 1698, où il achète la terre de Pierre Perrault, que lui-même venait d'acquérir de René Ouellet (55) Habitant Québec, il vient ici ouvrir un petit commerce; il se déclare marchand. Peu après son arrivée, il reçoit une commission de «notaire royal» pour la Côte du Sud; ce qui l'autorise à dresser des contrats (vente, donation, échange, mariage, etc...) Ce qui est resté de son greffe est déposé aux Archives Judiciaires de Rivière-du-Loup; inutile de préciser que ce greffe constitue une mine précieuse de renseignements.

Quant au nombre de soldats que contenait la compagnie, son rôle, son efficacité, on n'en sait rien. Ce n'est qu'en 1759 et en 1775, années de guerre au Canada, que la milice de Rivière-Ouelle joue un rôle actif connu.

Cependant en étudiant les attributions des postes d'officiers au cours des années, on observe une certaine tendance à garder les postes au sein des mêmes familles: Les Boucher, Gagnon, Hudon (Beaulieu), Jeanneau-Perrault, de sorte qu'il se constitue une certaine clique «aristocratique» d'habitants «en vue» de Rivière-Ouelle, jusqu'au moment, en 1775, où plusieurs de ces vieux officiers seront dépouillés de leurs fonctions pour trahison. Cette période révèle des troubles profonds d'ailleurs dans la paroisse.

Petit détail connu: En 1750, la compagnie de Rivière-Ouelle groupait 119 hommes miliciens. (56)

Disputes et Procès:

L'abbé Casgrain, et d'autres après lui, affirmaient que nos vertueux ancêtres ne voyaient jamais leurs relations entachées de disputes et de querelles. C'est là une affirmation erronée, car l'on connaît des cas bien précis:

Ainsi Michel Bouchard, dès 1694, poursuivait Jean Gagnon de Rivière-du-Loup, pour «avoir abusé de sa fille mineure». C'est le patron de Gagnon, Aubert de la Chesnaye, qui réglait la note des «dommages». (57)

En 1705, un procès plutôt cocasse mettait aux prises Etienne Jeanneau et son épouse contre Pierre Boucher, son épouse et sa belle-mère. (58) Voici comment les documents racontent les faits:

D'abord, à la suite d'une requête de Jeanneau, ce dernier obtient de l'Intendant un premier jugement: «*Condamnés, les défendeurs, à payer 100 Livres d'intérêts civils envers le sieur Jeanneau, demandeur, plus*

(55) Notaire Chamballon, 27 octobre 1698.

(56) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 84.

(57) Notaire Chamballon, 27 février 1694.

(58) Archives de la Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 26.

20 Livres d'amende envers les pauvres de l'Hotel-Dieu de Québec, avec défense de récidiver, d'infliger à l'avenir de pareilles voies de fait à peine de punitions exemplaires...»

Ensuite Boucher tente d'obtenir de l'Intendant une sorte de révision de son jugement: «*Supplie, Pierre Boucher, tant pour lui, sa femme et sa belle-mère, que l'automne 1703, les belles-sœurs du suppliant et quelques jeunes gens allèrent cueillir des noix, croyant être sur la terre de Robert Lévesque; les voisins Jeanneau et sa femme survinrent, prétendant que les arbres sont sur leur terre, dirent des injures à ses belles-sœurs et leurs compagnes, jetèrent des pierres à ceux qui étaient dans les arbres. Après des injures de part et d'autre, ils se retirèrent. Quelques temps après, les suppliants et leurs épouses coupaient leur blés; Jeanneau et son épouse passèrent par le petit chemin, la femme Jeanneau dit à la femme du suppliant que, des noix, elle irait s'en cueillir, que ce serait quand elle voudrait... On en vint de nouveau aux injures, puis elles se prirent aux cheveux; les hommes en voulant séparer leur femme se prirent eux-mêmes.*

Le même jour, Jeanneau vint chez Boucher où étaient Jean Gagnon et son fils, recommencer la querelle, prit une pelle qu'il abattit sur l'épaule de la femme de Boucher, qui en fut longtemps incommodé; et ils se seraient battus sans Gagnon et son fils qui les séparèrent.

Alors Jeanneau monta à Québec porter plainte au Lieutenant de la Prévoté; Boucher, parti dans la barque du lieu, rebroussa chemin, vue la mauvaise saison. Le curé De Requeleyne voulant accommoder cela ne put monter à Québec, vu les mauvais chemins; cependant Jeanneau l'entreprit et confirma ses plaintes à Québec.

Cependant, une sentence est intervenue qui ruinerait le suppliant s'il paie; il s'adresse à l'Intendant n'ayant pas moyen de plaider devant le Conseil...»

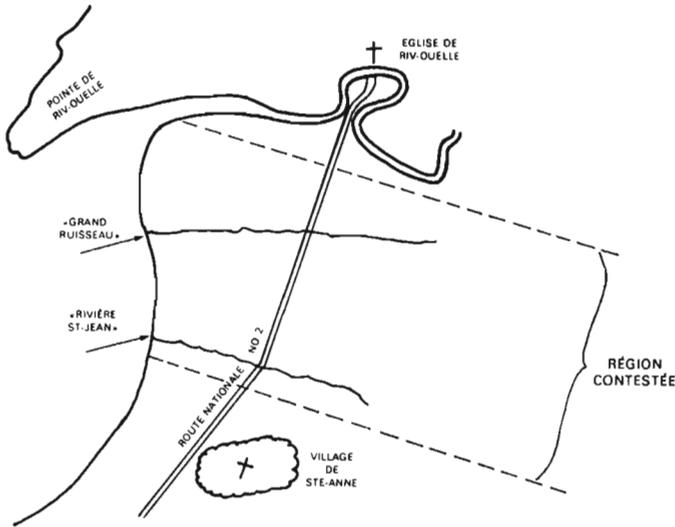
On ne retrouve hélas! pas d'autres documents sur cette fracassante et déchirante histoire. On ne connaît pas la décision de l'Intendant, ni si la femme Boucher s'est remis de ses douleurs à l'épaule. Moralité: Si Tu veux des noix, prépare ta pelle!!!

Ce n'est pas un cas unique de disputes entre habitants: En 1742, Jean Richard, habitant de Sainte-Anne est en difficulté avec Jean Sirois (Duplessis) de Rivière-Ouelle, au sujet d'une récolte de foin. En 1758, P. Lalancette, chirurgien à Rivière-Ouelle présente une requête contre Jean Guy: «*Guy bat et vole le cheval du fils du Docteur Lalancette...*» (59) Combien de nombreuses autres ne nous sont pas connues?!!

Disputes entre seigneurs voisins:

D'ailleurs, pour les disputes, l'exemple vient de haut. En effet, à peine trois années se sont écoulées, après la concession le 29 octobre

(59) Pierre-George Roy, INVENTAIRE D'UNE COLLECTION: Vol I, 8ème liasse, 1705, no 359, p. 40. 36ème liasse, 1742, No 1283, p. 119 et Vol II, 1758, no 4136, p. 353.



1672. à la fois de la seigneurie de la Bouteillerie à Jean-Baptiste Deschamps, et de la seigneurie de la Pocatière à Marie-Anne Juchereau, que déjà ces deux voisins sont en rivalité.

Le seigneur de la Bouteillerie avait reçu, on l'a dit, un domaine de 2 lieues de front, une lieue de chaque côté de la rivière. Marie-Anne Juchereau, quant à elle avait reçu un fief de $1\frac{1}{2}$ lieue de front, au bout, et du côté du nord-est, de la concession du sieur de Saint-Denys, son père. Ce sont les seules précisions dans les contrats qui permettent aux seigneurs de situer leur domaine respectif. Il n'y avait aucun arpentage de fait à cette époque; et, ce qui devait arriver, arriva, c'est-à-dire que les deux seigneurs revendiquent le même terrain: celui qui se trouve entre la rivière-Ouelle et la rivière Saint-Jean, terrain qu'on appelle aujourd'hui l'Anse Sainte-Anne. Les deux seigneuries se recourent en fait; et, ce qui est pire, le terrain contesté est déjà occupé par des colons, Martin Fouquet, et Jacques Miville Deschênes, qui ont obtenu de Deschamps des lots dans l'Anse.

C'est pourquoi, le 15 juin 1675, Marie-Anne Juchereau et Jean-Baptiste Deschamps se rencontrent devant le gouverneur Frontenac pour vider le différend «*au sujet des terres qui leur avaient été concédées...*» On décida donc «*que les terres depuis la concession du Sieur de Saint-Denys (Saint-Roch des Aulnaies aujourd'hui) en descendant vers la rivière Houel appartiendront dorénavant à Demoiselle veuve de la Combe-Pocatière, à la réserve de $\frac{1}{4}$ de lieue qui sera pris de front depuis la dite rivière Houel en remontant le dit fleuve, lequel appartiendra au Sieur de la Bouteillerie...*» (60)

(60) Notaire Becquet. 15 juin 1675.

Cette entente à l'amiable n'aurait pas porté les fruits attendus, ne précisait pas davantage les «frontières», puisque le 12 juin 1688, le nouveau seigneur de Sainte-Anne de la Pocatière, Ruette d'Auteuil rencontre le seigneur de Rivière-Ouelle, car, dit un document, «ils étaient sur le point d'entrer en contestation au sujet des bornes qui séparent leurs seigneuries...» Le document conclut: «Mr. Deschamps et Mr d'Auteuil accordent et concluent qu'à l'avenir et pour toujours, la borne de séparation entre les deux seigneuries sera le milieu d'un grand ruisseau, nommé le Grand Ruisseau, que l'usage du ruisseau sera commun entre eux et libre à leurs habitants pour y entrer et sortir à leur volonté, et ce, l'espace de 20 arpents de profondeur...» (61)

A partir de 1688, le problème semble réglé. Mais qu'est-il arrivé entre les Juchereau-Duchesnaye et les Deschamps de Boishébert par la suite, pour qu'en 1774, au moment de la vente de la seigneurie de la Rivière-Ouelle, existent des rivalités entre les deux familles? La justice est-elle à ce point lente qu'un conflit légal dure presque une centaine d'années?



(Photo: abbé Armand Dubé)

Peinture: «Le tableau de la Rivière-Ouelle» datant d'environ 1745, exécuté par Paul Malepart de Beaucourt.

(61) Roy, Léon. LES TERRES DE LA GRANDE ANSE.

Légendes et fables:

C'est à cette époque primitive que prennent naissance les légendes dorées qui agrémentent l'histoire de Rivière-Ouelle.

Il appartient au Roman et non à l'Histoire de raconter ces légendes; si nous les citons ici, c'est afin de rectifier, de faire la part du merveilleux et du véridique. Car, il est arrivé que des faits authentiques sont considérés comme des légendes, et que par contre on soit allé chercher dans des légendes des explications historiques. Nous voudrions rendre aux fables ce qui est aux fables, et à l'histoire, ce qui est à l'histoire.

Qui ne connaît pas La Jongleuse, cette dame héroïque, quelque peu apparentée à un certain M. Ouel (Houel), qui fut enlevée et torturée par les Iroquois à la Pointe de Rivière-Ouelle; et ce, bien avant que des habitants occupent la région. De ce fait purement légendaire, on a voulu déduire l'origine du nom donné à la rivière, et celui donné à la Pointe aux Iroquois. Pure imagination! Rien, aucun document nous permet de croire à la véracité de cet événement.

Pure imagination aussi sans doute la légende qui est à l'origine du Tableau de la Rivière-Ouelle: *«en des temps très anciens, deux voyageurs, en pleine forêt, perdus lors d'une effroyable tempête de neige, risquent de périr. En fait, l'un meurt; l'autre promet à la Vierge, s'il est sauvé, de faire peindre un tableau et le donner à la première chapelle rencontrée. Cette chapelle fut celle de Rivière-Ouelles»*. Ce tableau est d'une valeur artistique plutôt médiocre, mais par contre, il est d'une valeur historique inestimable: L'auteur est Paul Malepart de Beaucourt, né à Paris en 1700, marié à Montréal en 1737 à Marguerite Hagenier. Ils auront un fils du nom de François. En 1746, il est de passage à Cap-Santé, où il peint *«La Vierge et l'Enfant-Jésus»*, *«Saint-Joseph et l'Enfant-Jésus»*. En 1751, il travaille à l'église de Saint-Pierre de l'Île d'Orléans. Son décès est enregistré à Québec en 1756. Les experts croient que son œuvre à Rivière-Ouelle date d'environ 1745. En 1967, à l'occasion de l'Exposition Universelle de Montréal ce tableau fut prêté au Musée de Québec pour exposition. (62)

C'est donc une des rares pièces d'art datant du régime français au Canada, à tel point qu'on peut se demander s'il ne serait pas plus sage qu'un musée s'en voit confier la garde, la protection et la réfection (réfection qui doit être nécessaire après 225 ans) qui garantirait aux paroissiens leur plein droit de propriété, mais en même temps les assurerait contre toute perte éventuelle par le feu, le vol, etc... D'ailleurs quel paroissien n'est pas fier de voir admirer aujourd'hui au Musée de Québec, les magnifiques pièces d'orfèvrerie venant de Rivière-Ouelle, déposées là par l'abbé Robert Hudon, actuel curé. Ainsi les richesses artistiques de la paroisses, tout en demeurant la propriété des gens

(62) PEINTURE TRADITIONNELLE DU QUÉBEC, publication du Musée de Q.

de Rivière-Ouelle, sont accessibles et font l'admiration de tous les Québécois; en même temps elles sont à l'abri.

C'est probablement une autre légende aussi l'histoire de ce Jean Sérrien dit Langlais, découvert, comme Moïse, sur la grève du fleuve, un beau matin. Comme on allait le porter au baptême, au moment où le curé demande quel nom on a prévu pour l'enfant, le parrain répond: «*J'EN SAIS RIEN, mais je suis presque sur que c'est un Anglais...*» Et le nom lui est resté: «*Jean Sérrien*», ancêtre légendaire de tous les Langlais de la région. Nous avons déjà indiqué d'où venait cet «*anglais*». (63)

Il a couru aussi une certaine tradition orale qu'autrefois il y aurait eu une chapelle «*quelque part dans la Petite Anse*» en même temps qu'une église au village. Cette opinion est venue d'une interprétation donnée par Mme Croff d'un document dans son livre: «*Nos Ancêtres à l'œuvre à Rivière-Ouelle.*» Le document en question est une pièce de 1694 par lequel l'évêque de Québec autorisait le missionnaire à dire la messe dans des maisons privées, et particulièrement à la ferme de Mr. D'auteuil. L'erreur de Mme Croff est de situer la ferme de D'auteuil à la Petite Anse, alors que ce bonhomme était le seigneur de Sainte-Anne, et que son domaine était situé à l'extrémité ouest de l'Anse Sainte-Anne.

De là à en déduire qu'il avait existé une chapelle à la Petite-Anse pour le besoin des gens de Saint-Denis, il n'y avait qu'un pas.

Autre légende qui n'en est pas une: celle des pistes de raquettes supposément gravées dans la pierre à la Pointe par des Indiens, les mêmes qui auraient torturé Mme Ouel. Ces empreintes, toujours visibles, sont en réalité une formation géologique naturelle. Mais il est intéressant de noter que beaucoup de paroisses ont de ces curiosités légendaires. Saint-Roch-des-Aulnaies aurait une empreinte du pied, non pas d'un Indien, ni d'un colon, mais, aussi étrange que cela puisse paraître, de Saint-Roch lui-même!!! A l'île Verte, le dernier chef indien, au moment où il quitta définitivement l'île, laissa l'empreinte de son pied sur le roc. (64) La paroisse Saint-Denis a sa légende du Cap au Diable.; Kamouraska, celle des trois Pèlerins, etc...

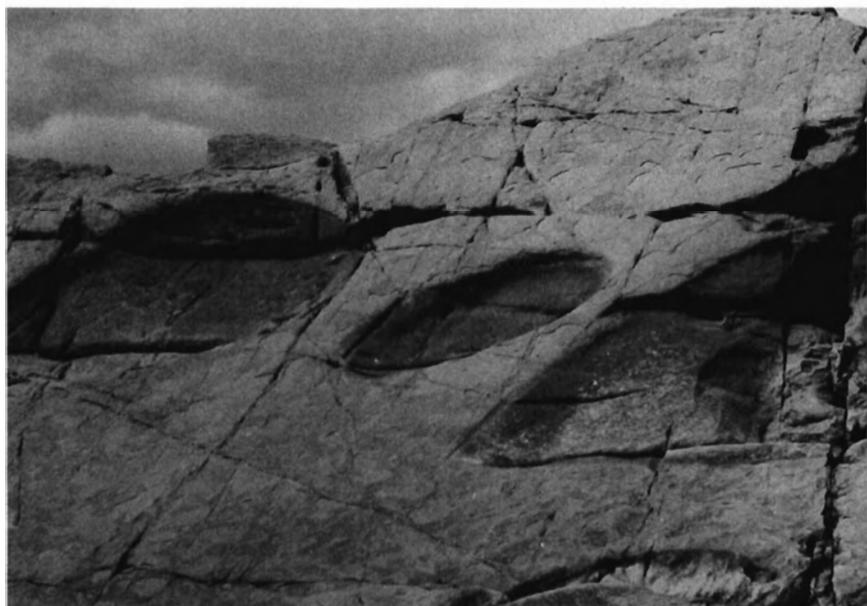
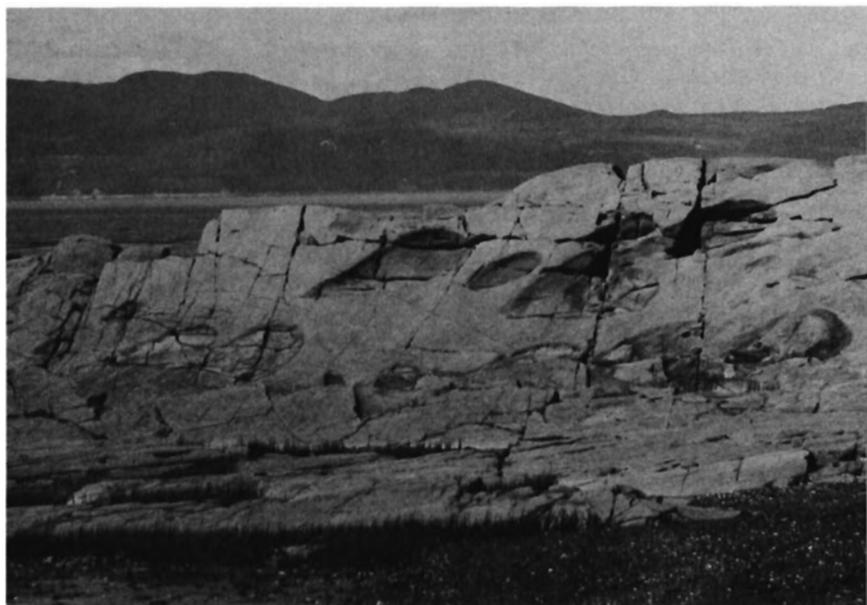
Ces merveilleuses légendes sont le sel de l'histoire; elles assaisonnent le passé; si elles n'existaient pas, il faudrait les inventer. Cependant elles doivent rester ce qu'elles sont, c'est-à-dire des histoires et non l'Histoire.

L'attaque des Anglais de Phipps en 1690:

Il semble n'y avoir aucune légende dans ce fait du débarquement des Anglais à Rivière-Ouelle en 1690; cette tentative a toutes les apparences de la véracité.

(63) Taché, Charles-Joseph. FORESTIERS ET VOYAGEURS.

(64) Rioux, Marcel. DESCRIPTION DE LA CULTURE DE L'ÎLE VERTE, p. 3.



(Photos: J. Guy Mignault)

Les légendaires «*pistes de raquettes*» gravées dans la pierre à la Pointe de la Riv.-Ouelle.

Ce sont les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec qui rapportent ce fait en ces termes: «... les Anglais se mirent en devoir de débarquer à la Rivière-Ouelle, mais Mr. de Francheville, qui en était curé, rassembla ses paroissiens, les exhorta à ne point laisser descendre les Anglais, leur représenta vivement qu'il y allait de leur bien spirituel et temporel, leur fit prendre à tous les armes et les commanda si heureusement, qu'ayant dressé son embuscade dans l'endroit où les ennemis pouvaient faire leur débarquement, ils attendirent les chaloupes, qui venaient bien remplies, et, dès que la première fut à la portée du mousquet, il fit faire dessus une décharge qui tua tous les hommes dont elle était chargée, à la réserve de ceux qui s'enfuirent bien vite; les autres chaloupes ne jugèrent pas à propos de s'exposer au même danger... Ainsi, ayant été si mal menés dès la première fois, ce ne fut pas sans crainte qu'ils tentèrent plusieurs autres fois les moyens de descendre sur nos côtes, et ce fut toujours sans succès...»

Voilà les termes dans lesquels est raconté cet épisode. Le reste, ce qu'on a rajouté depuis, vient de l'imagination des chroniqueurs, des historiens, et des conteurs... Ainsi Je ne sais d'où vient la croyance que ce débarquement eu lieu à la Pointe; car, il aurait bien pu aussi bien se produire à la Pointe aux Iroquois, à la Pointe aux Esquimaux, que dans l'Anse Kamouraska ou de Sainte-Anne. Toutes ces régions formaient à l'époque la paroisse de Rivière-Ouelle.

En bas de page, dans les mêmes Annales de l'Hôtel-Dieu, on trouve la note suivante: «*Les Anglais avaient tenté le débarquement dans 6 chaloupes contenant 150 hommes, d'après le père Chrétien Leclercq, qui était alors en France, mais qui cite le témoignage de M. de Francheville, les habitants leur en tuèrent la moitié en 3 décharges qu'ils avaient faites sur eux...*»(65)

Combien y avait-il d'habitants pour riposter à l'attaque anglaise? Il y avait possiblement les résidents de Rivière-Ouelle, ceux de Sainte-Anne, voire même ceux de Saint-Roch, tous ceux qui avaient été alertés par le gouverneur de cette attaque imminente.

D'où vient que la relation des religieuses de l'Hôtel-Dieu ne parle pas du seigneur Deschamps, à qui normalement devait revenir la tâche de défendre la seigneurie? deux explications sont possibles: Premièrement le seigneur était absent et, c'est fort probable, en effet, qu'il se soit trouvé à Québec même en ce moment, Il avait parmi les religieuses de l'Hôtel-Dieu une vieille tante qui justement décédait le 1^{er} mai 1690; peut-être avait-il décidé d'hiverner dans la capitale? La seconde explication est que le premier qui put raconter aux religieuses l'événement fut le curé et non le seigneur, et que de bouches à oreilles, on en vint à attribuer au curé une gloire qui peut-être revenait au seigneur.

(65) Sœurs Juchereau et Duplessis: ANNALES DE L'HOTEL-DIEU DE QUÉBEC, pages 249 et 250. D'après l'abbé Casgrain, il y avait à R. Ouelle 39 habitants en état de porter les armes.

Enfin nous nous étions posé la question suivante: Quel besoin, dans quel but, les Anglais de Phipps pouvaient bien attaquer l'humble village de Rivière-Ouelle, région où vit modestement à peine une trentaine de colons au maximum? Et la réponse nous est peut-être fournie par les mêmes Annales de l'Hôtel-Dieu: «*Mr. de Longueuil (Charles Lemoyne) suit les Anglais, dit la religieuse, depuis l'Île aux Lièvres (en face de Rivière-du-Loup) jusqu'à Québec, faisant avec une poignée de monde qu'il avait avec lui, tant de feux dans les bois et des décharges si à propos qu'ils crurent que toutes ces campagnes étaient remplies d'Indiens... Mr. de Longueuil avec sa petite troupe amena les habitants d'en bas à la ville... et ce fut lui qui sauva toutes les habitations qui sont au bord du fleuve Saint-Laurent du pillage des Anglais, qui en furent si bien repoussés qu'ils n'y tuèrent pas seulement une poule...*» C'est de la rive sud du fleuve qu'il s'agit, car on sait que les établissements de Baie-Saint-Paul entre autres furent endommagés par les envahisseurs. Voilà donc qui nous éclaire sur l'attaque de Rivière-Ouelle. Il devait y avoir là, en plus des colons, la petite troupe de soldats du sieur de Longueuil. Voyant ce déploiement ou croyant avoir affaire à une localité importante, les Anglais décident qu'avant de se rendre à Québec il faut à tout prix protéger ses arrières. Peut-être des navires sont-ils cachés dans la rivière et risquent de nous attaquer de derrière par surprise? Il faut en finir..., pense-t-on.

Dom Poulet, bénédictin et ermite à Trois-Pistoles:

Un «*drôle*» de moine, arrivé de France en 1714, vit en ermite à Trois-Pistoles... Les Annales de l'Hôtel-Dieu disent: «*On remarquait en lui quelque chose de gêné, qui fit qu'on le soupçonna d'être un moine défrôqué; et s'en défendait de son mieux*». Après avoir reçu l'hospitalité chez le curé Leclair de Cap-Saint-Ignace, il obtint du seigneur Nicolas Rioux de Trois-Pistoles un refuge, «*où il vit seul et inconnu, content et tranquille*». En difficulté avec Mgr. de Saint-Vallier, pour des questions religieuses, alors qu'il est hospitalisé à Québec, «*ses amis de la campagne vinrent le chercher, pour le soustraire aux poursuites qui le menaçaient...*»

«*Parmi ses amis, dit l'abbé Têtu, se trouvaient Jean Gagnon et Côté de la Rivière-Ouelle... C'est contre eux et ceux qui les imiteraient que Mgr. de Saint-Vallier lança une sentence d'excommunication, à encourir ipso facto, s'ils lui rendaient service en l'hébergeant, en le soustrayant à l'autorité de l'évêque qui voulait le renvoyer en France.*» Le bénédictin Dom Poulet se décide donc à traverser de lui-même en France en 1718, empêchant par là deux citoyens de Rivière-Ouelle de porter le poids scandaleux et honteux d'une excommunication. (66)

(66) DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE. Vol II, p. 551.

Archives de la Société Historique de la côte du Sud, notes sur Rivière-Ouelle, B-4, par l'abbé Têtu.

Arrivée de nouveaux colons:

La guerre de 1690 finie, de nouveaux colons vont pouvoir venir s'établir à Rivière-Ouelle. Certains seront des immigrants fraîchement débarqués de France, d'autres viennent de Québec, de la côte de Beauré, ou encore des paroisses environnantes, principalement de Saint-Roch et Sainte-Anne. Quelques-uns obtiennent des concessions pendant que d'autres acquièrent des terres soit par achat, soit par succession, et même par échange. Nous avons retrouvé les billets de concession des colons suivants: (67)

Jean Lebel,	entre 1690 et 1692,	concession	de 4 par 42.
Jean Mignot, dit Labrie	"	"	de 4 par 42.
Mathurin Dubé,	"	"	de 2 par 42.
François Autin,	" 1692 et 1694,	"	de 10 par 42.
Nicolas Durand,	" 1692 et 1695,	"	de 8 par 42.
Nicolas Lecanteur (68)	" 1710 et 1712,	"	de 4 par 42.

Les autres arrivés sont : ETIENNE JEANNEAU, qui achète de Pierre Dancosse, le 24 juin 1695, puis de René Ouellet et de Pierre Soucy en 1698 la totalité de 8 arpents par 42. JACQUES BOIS, qui achète de Jeanne Chevalier le 20 juin 1711 une terre de 4 par 42 dans l'Anse aux Iroquois. PIERRE HÉMON, qui échange à François Autin (Hautin) sa concession de 10 par 42 dans l'Anse aux Iroquois, pour une terre de 6 par 42 à Kamouraska, le 8 avril 1711. JEAN GAGNON, qui achète de Jean Deschênes une terre de 4 arpents par 42 dans l'Anse aux Iroquois, le 5 février 1711. LOUIS-PHILIPPE LANGLAIS, qui achète en 1719, de François Gauvin une terre de 4 par 42 arpents (Gauvin l'avait acheté de Jos. Gellebert (Jalbert) qui l'avait eu de Hémon le 25 juin 1718) (70)

Quant aux autres colons dont on retrouve les noms au dénombrement de 1725, les Gauvin, Maisonneuve, Pinel dit Lafrance, Sirois dit Duplessis, Plourde, Pelletier et Perrault ces colons obtiennent par mariage et héritage des lots de terre. Il nous paraît impossible de préciser la date d'arrivée de ces colons, car ils ont dû arriver comme «engagés», avant de prendre femme et terres; cependant on peut les situer sur les lots de leurs parents:

RENÉ PLOURDE, épouse une fille de Damien Bérubé et hérite d'une partie de son domaine. Il se marie en 1697.

JEAN GAUVIN, ET FRANÇOIS GAUVIN après lui, n'ont pas laissé de descendants à Rivière-Ouelle; l'un a épousé Madeleine Bouchard, veuve Dancosse en 1702.

(67) Notaire Chamballon, 20-4-1695, Jeanneau, 28-2-1692, 30-6-1712, INVENTAIRE D'UNE COLLECTION, 7-2-1694, liasse 56, nos, 2192 et 2193.

(68) Nicolas Lecanteur est à R-O. depuis 1676; c'est le fils de Jeanne Chevalier et de son premier mari; il fut adopté par Robert Lévesque.

(70) Notaire Jeanneau: 24-6-1695, 5-2-1711, 8-4-1711, 20-6-1711, 25-4-1715, 12-5-1718, 25-6-1718, 28-2-1719.

Notaire Chamballon, 27 octobre 1698, 1 novembre 1698.

JEAN-BAPTISTE MAISONNEUVE épouse à Rivière-Ouelle Madeleine Dancosse, veuve de Pierre Boucher, en 1716. Il va hériter d'un vaste domaine, mais il ne semble pas avoir laissé de descendants dans la paroisse.

FRANÇOIS SIROIS, quant à lui, épouse Marie-Anne Thiboutot, en 1713, et hérite d'une partie du domaine de son beau-père puis rachète les autres parties.

Les PINEL, DIT LAFRANCE sont à Rivière-Ouelle autour de 1710-1713. Les PELLETIER sont établis à Sainte-Anne dès 1675; c'est une des plus vieilles familles de La Pocatière. Il est impossible à préciser à quelle date un des fils de Noël Pelletier choisit Rivière-Ouelle comme paroisse. Pour ce qui est des PERRAULT, on trouve un Barthélémi Perrault vers 1719 à Rivière-Ouelle. Il est parent avec l'épouse d'Etienne Jeanneau, Catherine Perrault; c'est son neveu. C'est aussi le cousin de Madeline de Verchères. Barthélémi Perrault épouse Dorothee Brisson, fille de René. Enfin RENÉ BRISSON, qui occupe une fonction importante à Rivière-Ouelle un certain temps, (il est capitaine de milice «de la côte du Sud» en 1710) meurt jeune, et sa veuve vend la terre à Jos Miville. JEAN BRISSON, le frère du précédent, épouse une fille de Pierre Dancosse, Catherine et par ce fait hérite des droits de succession de sa belle-mère, veuve Madeleine Bouchard, le 1^{er} octobre 1713. (71)

Comme on le voit, il est plus aisé de retracer les premiers colons et leur terre, que ceux de «la deuxième heure». C'est que les problèmes de succession, de partage et de donation des terres, les mariages en seconde et parfois en troisième noce, le manque de papiers officiels entre parents et les imprécisions des rares papiers que l'on peut trouver, les arrivées et les départs, tout ceci complique les cartes que l'on voudrait dresser.

Le dénombrement de 1725 nous apprend qu'il y a déjà eu quelques départs: Les Ouellet, Brisson Soucy, Durand, Renaud Thiboutot, Huot-Saint-Laurent ont quitté, les uns sans retour, d'autres pour seulement quelques générations. Bientôt ce sera les Gauvin, Pinel dit Lafrance, Dancosse, Lecanteur, Bois, Maisonneuve, Jeanneau, Perrault, que remplaceront les Michaud, Lizotte, Desjardins, Mercier, Bélanger, Bernier, Chamberland, Dionne, D'Anjou, Richard, Martin, Morin, Laboissonnière, Antil, Bonenfant, Côté, Bossé, Roussel, Aubut, Casgrain, Letellier, Chapais, D'Auteuil, Bossé, Thériault, Saint-Pierre, Saint-Onge, etc...

On aurait cru qu'en ces premières années de colonisation vu la facilité d'obtenir des terres, vu aussi la qualité du sol de la plaine de Ri-

(71) Roy, Léon, LES TERRES DE LA GRANDE ANSE.
Abbé Michaud, GÉNÉALOGIE DES FAMILLES DE R-OUELLE.
Notaire Jeanneau: 15-11-1708, 25-6-1710, 26-2-1710, 1-10-1713, 25-4-1714, 10-10-1716, 22-6-1721, 3-5-1722, 19-6-1722.
INVENTAIRE DES PROCÈS VERBAUX DES GRANDS-VOYERS.
RÉPERTOIRE DES MARIAGES DE L'ILE D'ORLÉANS, nos 1 et 153.

vière-Ouelle, l'agriculture attirerait et retiendrait ses occupants. Or, si les premières dix années ont amené une dizaine de familles (de 1672 à 1681: 11 familles) ou à peu près, ce qui constitue un taux annuel d'arrivée de 1.2 habitant par an, les années suivantes voient le rythme d'immigration ralentir. La paroisse acquiert effectivement entre 1681 et 1725, soit en une quarantaine d'années, environ 14 nouveaux chefs de famille, ce qui constitue un taux de 0.31 par an. En un mot, compte tenu des colons qui ne sont que de passage, comme Ouellet, Brisson, etc... il est venu les 10 premières années autant de colons que durant les 40 années suivantes. Il est évident que l'impulsion du départ est due pour une bonne part au seigneur Deschamps; car, après sa mort en 1703, son successeur, presque toujours absent de la seigneurie, ne concède des terres qu'aux fils de colons déjà résidents. Bien noter que les chiffres donnés ici ne considèrent pas l'accroissement naturel par les naissances.

Niveau d'instruction de ces premiers colons:

Il a souvent été répété que les colons fondateurs de la Nouvelle-France étaient ignorants, que c'en est devenu un lieu commun; seuls quelques couvents, collèges ou écoles dans les grandes villes se chargent de donner un peu d'éducation à ces illettrés qu'étaient nos ancêtres. Ce n'est pas différent évidemment à Rivière-Ouelle. Par contre, d'autres historiens ont voulu démontrer que les mêmes colons, sans avoir passé par la Sorbonne, n'étaient quand même pas trop ignorants; et pour prouver leur affirmation, ils disaient que beaucoup d'entre eux savaient allègrement signer leur nom.

L'abbé Raymond Casgrain fut l'un de ceux qui ont mis en évidence la science de nos ancêtres: *«On se tromperait singulièrement si l'on s'imaginait que le reste de cette petite population fut dénuée d'instruction... Nous avons déjà parlé de René Ouellet de Guillaume Lissot; nous pouvons citer encore Jean Gagnon, Pierre Dancosse, François Pinel, André Migné et Jean Mignot dont nous donnons ci-après la signature, qui annoncent chacune une main habituée à la plume... Si l'on compte maintenant les signatures des simples habitants, écrites d'une main inhabile ou alourdie par l'usage de la cognée et de la charrue, c'est-à-dire les signatures de Robert Lévesque, Pierre Boucher, J-Baptiste Hudon, Galleran Boucher, Sébastien Boivin, Jean Pelletier, François-Xavier Miville, Pierre Boucher, Nicolas Lissot, Guillaume Paradis, et Gabriel Paradis, on arrive au chiffre de 25 chefs de famille ayant reçu de l'instruction à divers degrés...»* (72) Et nous pourrions ajouter Nicolas Hudon, Louis Beaulieu, Pierre Hudon, (qui signe: Udon de Bolieu!!!) Baptiste Dupéré, et d'autres. Mais ce qui est étonnant, c'est que ces personnes qui savent signer, bien souvent en bas des contrats *«déclarent ne savoir signer...»* et refusent d'apposer

(72) Abbé Henri-R. Casgrain, op. cité, p. 126-127.

leur nom à un document officiel. Lorsqu'il s'agit de signer comme simple témoin, ils sortent leur plume; mais du moment où ils sont partie à un contrat, c'est comme s'ils oubliaient subitement leur instruction et signent par un «X». Croyaient-ils ainsi se décharger de leur responsabilité?

De toutes façons, rien la-dedans nous permet de dire que ces colons étaient ou n'étaient pas instruits. La seule signature d'une personne n'est pas un indice d'instruction. On pouvait signer son nom, sans pouvoir lire, ni écrire, ni compter; Un enfant qui réussit un dessin n'est pas pour autant un artiste; c'est la même chose.

Seule l'élite à Rivière-Ouelle, c'est-à-dire le seigneur, le notaire Jeanneau et le missionnaire (ou le curé) pouvaient se dire instruits. On possède des lettres du seigneur Deschamps, nombre de contrats (d'ailleurs indéchiffrables et farcis de fautes...) du notaire Jeanneau: Voici des exemples: un «*fusi*» est un fusil; Alexis s'écrit Alèquesi; il écrit: un «*réchau*», une «*nape*», une «*fau*», une «*asiète d'estin*», un «*plas*», etc... Souvent même le curé écrit des «*perles*» drôles: Les Hosties sont les «*pains d'hôtel*»!!! Les marguilliers tiennent des «*contes*» et non des comptes!!! Le «*bon-homme*» Joseph Lévesque à qui on a «*hosté*» son banc... etc...

Enfin, nous savons qu'un des censitaires au moins de Rivière-Ouelle savait écrire; c'est Nicolas Huot-Saint-Laurent. On trouve au bas de son contrat de concession une note du seigneur de la Bouteillerie qui se lit: «*Nous, soussignés, certifions le susdit contrat de concession avoir été écrit par le nommé Saint-Laurent et ce de par notre commandement, lequel,...* etc...» (73)

Commerce et industrie:

Tous les documents cités auparavant, billets de concession, rapports des grands-voyers, l'Aveu et Dénombrement de 1725, nous aident à situer les terres des colons, mais aussi sont un indice du développement économique. Jamais il n'est fait mention dans ces documents de l'existence d'industries ou de chantiers quelconques; il semble que l'on n'ait pas pensé à mettre en valeur les richesses forestières ou du sous-sol, au cours des 60 premières années, c'est-à-dire deux générations.

Pas de moulin à bois, là où la forêt est abondante. Donc la planche, si elle est utilisée doit être importée. Pourtant, dès 1687, la Malbaie et Baie-Saint-Paul avaient vu François Hazeur, seigneur de la Malbaie et marchand de Québec, avec l'aide d'une trentaine d'employés, mettre sur pied deux moulins à bois, qui pour l'année 1693, fournissaient 15,000 planches. (74) Pourquoi pas à Rivière-Ouelle? Est-ce que le bois n'offrait pas la même qualité? Ou bien manquait-on d'entrepreneurs?

(73) Notaire Chamballon, 20 avril 1695.

(74) Fauteux, ESSAI SUR L'INDUSTRIE..., Vol I, pages 180, 181.

Il est vrai qu'Hazeur avait investi 50,000 Livres dans l'entreprise. Une pareille somme ne courait pas les bourses des colons.

Il n'y a pas encore de moulin à bois près de Rivière-Ouelle en 1758, puisque pour faire les réparations à l'église, on envoie Mtre. Blouin à la Baie-Saint-Paul chercher les madriers et planches. C'est ce que nous apprennent les comptes de la Fabrique, où pour l'année 1760 (au lendemain de la conquête du Canada par les Anglais), on lit que «*Mtre. Blouin n'a pas pu faire l'ouvrage qu'il devait faire à l'église, par rapport au dérangement de la grève!!!*»

Pas question donc à Rivière-Ouelle de quelconque manufacture: textile, tannerie, beurrerie, etc.,... à des fins commerciales. Si ça existe, c'est pour un usage domestique. Pas de médecin, avant 1758: A cette date, on sait que le chirurgien Lalancette est à Rivière-Ouelle. Pas d'instituteur; pas d'école. Il y a un charpentier du nom de Pierre Soucy et un marchand: Etienne Jeanneau, en 1698. (75)

C'est le même Jeanneau qui est à la fois marchand, notaire, capitaine de milice, qui trafique les terres et fait des chicanes à ses voisins et voisins.

Le commerce par voie de terre est fort réduit, et va le demeurer longtemps. Il faut attendre 60 ans, soit 1738, avant d'avoir un chemin praticable entre Kamouraska et Rivière-Ouelle, et un traversier public sur la rivière, ce qui n'est pas de nature à inciter au commerce. On lit au rapport du grand-voyer en date du 11 août 1738, «*qu'il n'est pas possible aux habitants des deux seigneuries de se communiquer et de rendre aucune de leurs denrées par terre...*» La rivière est aussi un obstacle sérieux pour le commerce par terre. Mais en même temps elle constitue la seule voie de communication pendant plusieurs années entre la ville et Rivière-Ouelle.

Il semble qu'il y aurait eu «*une barque du lieu*», tel que nous l'apprend Pierre Boucher, lors de son procès en 1705. C'est difficile à vérifier, mais demeure probable. Il est évident cependant qu'il s'est fait un commerce de fourrures. Le recensement de 1681 nous apprend que Joseph Renaud, agent du commerçant Aubert de la Chesnaye, a une réserve de 14 fusils. Pourquoi tant d'armes, sinon pour la chasse? pour la fourrure? De plus, l'Intendant se voit obligé d'interdire par deux fois le commerce avec les Indiens de l'eau-de-vie; Ces deux ordonnances destinées spécialement aux habitants de Rivière-Ouelle et de Kamouraska, en 1723 et en 1730, venaient préciser des ordonnances générales pour tous les habitants de la Nouvelle-France. Les nombreux Indiens qui descendaient à Rivière-Ouelle n'y venaient pas toujours seulement pour l'eau bénite! Quant à l'ampleur de ce commerce, on ne possède pas de documents précis; il a pu se faire comme en beaucoup d'endroits, en contrebande. (76)

(75) Notaire Chamballon, 1 novembre 1698.

(76) Ordonnances des Intendants, 14 mars 1723, 20 décembre 1730.



Scène de labour traditionnel.

Il y aura deux essais d'industries locales: une goudronnerie en 1730, et des salines en 1747, dont nous reparlerons.

Coût de la vie:

Pour mieux évaluer le niveau de vie des premiers colons, nous pouvons comparer les salaires versés à l'époque et le coût des marchandises.

Ainsi, on sait que le revenu des dîmes et des autres honoraires procurait à un curé moyen un traitement d'environ 500 Livres par an, vers 1707. (77) Si le gouverneur de la colonie a un revenu déclaré de 12,000 Livres, (L'historien Trudel dit: 40,000 Livres) un lieutenant dans l'armée gagne 720 Livres, un enseigne, 360 Livres. (78) «*Les boulangers ont des gages qui vont de 153 Livres à 387 Livres, selon les endroits où ils exercent leur métier.*» (79) En somme, un revenu annuel au dessus de 1,000 Livres est très supérieur, au dessus de 500 L., bon et moins de 300, minime.

A Rivière-Ouelle, les revenus sont beaucoup plus minces: Ainsi en 1727, Jean Mignot, Jacques Bois et Joseph Lizotte s'engagent pour le seigneur Rioux de Trois-Pistoles pour faire la pêche à la morue à des salaires respectifs mensuels de 19 Livres, 23 L. et 24 L. ce qui équivaut annuellement à 228, 276, 288 Livres. Mais la pêche à la morue ne dure pas à l'année longue. La même année, Louis Hudon engage un employé pour 29 L. par mois (soit 348 L. par an) pour la pêche. Donc le salaire moyen pour un pêcheur, métier à la toute base de l'échelle économique

(77) Frégault, Guy, LE XVIIIÈME SIÈCLE CANADIEN, page 139.

(78) Frégault, Guy, LE XVIIIÈME SIÈCLE CANADIEN, p. 190, 191, 192.

(79) Trudel Marcel: «*Une Livre équivaut à 20 Sols. 1 Sol à 12 deniers.*» op. cité, pages 168 et 197.

se situe autour de 25 Livres par mois (par semaine: 6 Livres, par jour: 1 Livre ou 20 sols). Un manœuvre qui travaillait à la réfection des ponts en 1746 se voit offrir 30 Sols (1½ Livre) par jour; ce qui fait environ 8 ou 9 Livres par semaine de travail. Mais celui qui doit charroyer les lambourdes pour les ponts est payé 3 Livres par jour, puisqu'il doit fournir une paire de bœuf et des harnais. (80)

Prenons donc le cas d'un colon qui a un revenu annuel de 300 Livres, et voyons ce qu'il peut s'offrir à l'époque: En 1695, une terre est vendue pour 320 Livres. Il peut donc facilement se procurer une terre; leur prix est minime. En 1725, entre parents, c'est-à-dire, entre frères et sœurs des terres d'environ 1 ou 2 arpents de front sont vendues pour 40, 50, 60, 100 et 120 Livres. (81) Vers 1714, les Ordonnances des Intendants condamnent à des amendes possibles de 30, 40, 50 Livres. (82) En 1725, un nommé Gastin de Lévis doit payer à M. Boucher de Rivière-Ouelle 92 Livres pour lui avoir donné un enfant. (82) En 1746, un bœuf est acheté à Kamouraska au prix de 40 Livres. Voilà, par contre, des éléments coûteux: Les amendes, le bétail. Les inventaires des habitants nous révèlent le prix de beaucoup de marchandises courantes. Voici des extraits de l'inventaire des biens de feu Pierre Hudon et de Marie Gobeille, fait en 1720: (83)

– une pelle est prisee	à 40 sols (2 Livres) = 1 ou 2 jours de sal.
– une pioche est prisee	à 3 Livres = salaire de 2 ou 3 jours
– une cuillère à pot	à 1 Livre.
– une houe est prisee	à 40 sols
– un vieux rabot est prisé	à 40 sols
– 2 fuseaux à tisser	à 3 Livres les deux.
– une vrille est prisee	à 5 sols.
– une vieille marmite	à 4 Livres (elle a un pied cassé)
– une enclume et un marteau	3 Livres.
– un fusil est prisé	à 10 Livres.
– un autre fusil est prisé	à 12 Livres.
– une marmite avec son couvercle,	à 7 Livres.
– une chaudière de cuivre jaune,	à 12 Livres.
– deux varloppes	à 10 Livres les deux
– une faux avec son anneau et sa «saire»,	à 6 Livres.
– 6 assiettes d'étain toutes neuves,	à 15 Livres.
– 6 assiettes brisées et hors de service	à 5 Livres.
– 2 plats	à 5 Livres pièce.
– une bouteille de verre	à 4 Livres, 10 sols.
– une grosse hache estimée	à 8 Livres.

(80) Notaire Jeanneau, 3 mars 1727, 15 mars 1727.

Inventaires des procès-verbaux des grands-voyers. cf. Appendice.

(81) Jeanneau, 24 juin 1695, 10 mars 1721, 21 juin 1721, 4 mai 1724, 17 juillet 1724, 24 octobre 1725.

(82) Ordonnances des Intendants, 22 mars et 23 avril 1714, 11-1-1717. 1 juin 1725...

(83) Jeanneau: 27 août 1720.

– un poêle de brique, avec sa plaque	à 14 Livres.
– une charrue avec son soc et une charrue cassée	à 30 Livres.
– 14 serviettes	à 8 Livres.
– les nappes	à 11 Livres.
– 4 draps à demi usés	à 14 Livres.
– une couverture rouge à demi usée,	à 6 Livres.

On voit que le prix des produits dépend de deux facteurs: Premièrement sa rareté: Ex: le textile, le mobilier de cuisine, le verre, etc... Deuxièmement: son utilité, comme une charrue, un fusil, une faux, un bœuf... Il faut le salaire d'une semaine pour se procurer une couverture rouge (!) C'est évidemment un coût de la vie très élevé. En d'autres termes, les produits qu'on doit importer de France, parce que l'industrie locale manque, coûtent cher. Par contre, il est entendu que la nourriture, le bois, et en général ce qui est produit sur place est peu dispendieux.

Les comptes de la Fabrique de Rivière-Ouelle nous donnent d'autres exemples de salaire et du coût des marchandises:

– En 1746,	reçu pour 3 grands services et 3 petits,	35 Livres
–	” payé pour le pain «d'hôtel» (!)	6 L.
–	” payé à la bonne femme Bouchard pour avoir blanchi le linge de l'église	12 L.
–	” payé le vin pour la messe	30 L.
–	” payé l'huile pour la lampe	10 L.
–	” payé 2 livres de chandelles	1 L.
–	” payé au bonhomme Jos. Lévesque pour pareille somme qu'il a donnée tant pour achat de la place, que pour façon du banc qu'on lui a ôté par ordre de Mgr. dans sa visite pour être donné au capitaine,	45 L.
– En 1747,	payé une cruche à l'huile	10 L.
–	” payé à René Dubé pour avoir «bouchonné» la muraille	2 L.
– En 1748,	payé à Jos. Lavoie une échelle pour monter au clocher	5 L.
– en 1750,	on a retiré du coffre, pour les voitures nécessaires à ceux qui accompagnaient Mgr. dans sa visite	24 L.
– en 1751,	payé de la «ligne» pour pendre la lampe	1 L.
– en 1752,	payé 2 bouts de traits de «vache marine»	30 sols.
– en 1753,	banc adjugé au sieur Bonenfant	100 L.
–	” banc adjugé au Sieur Louis Lévesque	84 L.

La pêche:

Donc on constate facilement que le coût de la vie est généralement élevé. Cependant on ne peut parler de pauvreté. Le colon n'est pas

pauvre; tant qu'il a le gibier à la porte, sa table est assurée contre la famine. De plus, il n'a rien à envier à son seigneur ou à son curé, qui vivent au même degré de richesse que lui. Son gîte est aussi convenable que celui de n'importe lequel résident de la ville, seigneur ou artisan.

Mais, il est évident que le luxe est rare. On ne trouve rien de superflu dans la maison du colon; pas davantage d'ailleurs dans celle de son seigneur. L'argent aussi est rare, c'est-à-dire que les possibilités d'augmenter son revenu sont fort réduites; si la terre ne rend pas autant qu'il le désirerait, il n'a pas le loisir de combler le déficit par un travail dans l'industrie; le commerce aussi demeure très marginal. Est-il malheureux? Comparant le niveau de vie de nos ancêtres au nôtre du XXème siècle, on pourrait le croire extrêmement pauvre et par conséquent très malheureux; mais, considérant le statut économique du paysan français de son époque sous Louis XIV, il devait se considérer bien heureux de ne pas être soumis aux famines et aux impôts excessivement onéreux de son équivalent français. *«Tout le monde a ici le nécessaire pour vivre; on y paie peu au Roi. L'habitant a du pain à bon marché; la viande et le poisson n'y sont pas chers, disait le père Charlevoix, mais il ajoutait: On ne voit point en ce pays de personnes riches... personne ne s'amuse à thésauriser...»* (84)

Mais là où le paysan de Rivière-Ouelle a un certain avantage, c'est la possibilité de faire la pêche. En effet, il est vite apparu au colon que l'industrie de la pêche pouvait améliorer son bien-être; avantage que d'autres seigneuries ne permettaient pas. Très tôt le colon va chercher à exploiter ce secteur.

L'histoire de la pêche à Rivière-Ouelle est excessivement compliquée, et les problèmes que cette industrie va soulever, très nombreux et complexes. Il y a d'une part les colons qui ont des intérêts à faire valoir, et d'autre part des entrepreneurs-commerçants qui désirent eux aussi exploiter les pêcheries. Les colons vont créer des sociétés qui à la fois à l'intérieur d'elles-mêmes, et aussi envers des sociétés rivales, vont susciter des divisions et des disputes. Qu'on pense seulement aux problèmes soulevés par le simple fait de la transmission par héritage, mariage, donation, vente, échange, des droits de pêche des sociétaires. A qui appartient après trois générations de Lavoie, ou de Bérubé, la part de pêche du sociétaire Jean de Lavoye en 1705? D'autre part, la concurrence entre les trafiquants, les faillites de celui-ci, les ambitions de celui-là, le décès d'un des marchands et le partage de ses droits entre ses fils, tout ceci joint aux droits du seigneur sur les pêcheries dans sa seigneurie, aux ordonnances des Intendants sur les pêches, aux subsides royaux, etc... vont engendrer des conflits légaux très complexes et très longs.

(84) Wade, Mason, LES CANADIENS FRANÇAIS..., pages 56 et 57.

La contradiction dans cette situation est que les trafiquants ont l'argent, mais n'ont pas la main-d'œuvre, ni les droits légaux; par contre les colons, par leur contrat de concession possèdent le droit de pêche sur la devanture de leur terre, désirent y travailler, mais n'ont pas l'argent pour les investissements nécessaires. Les deux groupes ont donc intérêt à collaborer, mais en fait les deux cherchent à s'éliminer l'un et l'autre.

Nous verrons à ce premier chapitre quels furent les premiers essais de pêche, les premières sociétés créées, les engagements des uns et des autres... Au second chapitre, les conflits, les succès ou les succès.

A Kamouraska, le sieur Olivier Morel de la Durantaye, avait obtenu sa concession avec le droit de pêche sur la devanture de sa seigneurie. C'était en 1673, mais il ne semble pas que l'entreprise ait débuté aussitôt.

Deux ans plus tard, le 6 mai 1675, Charles Denys de Vitré, se fait concéder la seigneurie du Bic, et aurait obtenu en même temps le privilège exclusif des pêcheries sur la Côte sud; le même Charles Denys de Vitré reçoit la seigneurie de Trois-Pistoles en 1687, qu'il va échanger 10 ans plus tard contre la seigneurie de Jean Rioux sur l'Île d'Orléans.

A Rivière-Ouelle, c'est en 1698 (25 ans après la fondation de la seigneurie) que pour la première fois on s'intéresse à la pêche commerciale. Il est tout probable qu'avant cette date la pêche à des fins domestiques ait attiré des colons, mais cette année-là c'est une entreprise tout à fait différente qui unit le seigneur Deschamps et le sieur Charles Denys de Vitré. Il s'agit de tenter la pêche «aux marsouins blancs». L'année suivante, 1699, un premier essai aurait été fait entre les îles de Kamouraska et la terre ferme. Quel fut le résultat? On l'ignore. Il semble qu'ensuite on aurait préféré le site de Rivière-Ouelle...

De toutes façons, l'investissement était assez onéreux au départ: les cordages, les harpons, les barriques, etc... tout le matériel nécessaire devait être acheté. Le seigneur Deschamps se serait-il ruiné dans l'affaire? Charles Denys de Vitré avait-il les fonds nécessaires? Pouvait-il assurer la fonte de la graisse, le transport de cette huile, et surtout était-il en mesure d'assurer des débouchés, un marché rentable à cette huile?

On sait en tout cas qu'en 1701, le seigneur Deschamps ne participe pas à la société qui vient d'être créée pour exploiter la pêche aux marsouins. Le 21 février 1701, Charles Denys de Vitré s'associe à deux riches marchands de Québec: Pierre Peire et François Hazeur, ce dernier est aussi seigneur de la Malbaie, où il a des moulins à bois. Ils se proposent tous trois de faire la pêche à Rivière-Ouelle et à Kamouraska. La couronne leur en accorde le privilège exclusif pour 5 ans (jusqu'en 1706...) avec en plus une gratification de 550 Livres. A cette date, il n'est pas encore question de la participation des colons aux pêches commerciales. Et remarquez que l'entreprise s'organise sans eux. Les commerçants par contre trouvent le moyen d'obtenir des concessions légales, et l'appui gouvernemental.

Cette société créée en 1701 opéra-t-elle immédiatement? C'est difficile à préciser. Mais en 1703, les deux pionniers de la pêche à marsouins à Rivière-Ouelle, le seigneur Deschamps et Charles Denys de Vitré meurent, victimes de l'épidémie d'influenza. Il ne reste donc plus que deux sociétaires: Peire et Hazeur.

C'est en 1705 que pour la première fois des colons de Rivière-Ouelle s'intéressent activement à la pêche aux marsouins. Peut-être est-ce dû à la vacance créée par la mort du seigneur, et à l'absence de son successeur, qui ne peut faire alors valoir son droit, que les habitants décident de participer à la pêche. On connaît au moins deux groupes de pêcheurs-colons qui s'organisent cette année 1705:

- 1— PIERRE HUDON et GUILLAUME PARADIS, tous deux beaux-frères, vont tenter à Rivière-du-Loup sur la devanture d'une concession (12 par 42) qu'ils viennent d'obtenir, de faire la pêche aux marsouins, «à charge de fournir au seigneur Aubert, fils de la Chesnaye, toute l'huile, moins une barrique chacun.» (85)
- 2— JEAN DE LAVOYE, ETIENNE BOUCHARD, PIERRE SOUCY, JACQUES GAGNON, PIERRE BOUCHER et FRANÇOIS GAUVIN s'unissent pour former la première société de pêche à Rivière-Ouelle. Ce ne sera pas la dernière, mais sûrement la plus tenace. C'était le 21 juin 1705.

Ces deux entreprises diffèrent fondamentalement. La première n'est évidemment qu'un essai et une tentative de la part d'un concurrent, le fils de Charles Aubert de la Chesnaye. La deuxième vise à supplanter Peire et Hazeur dont le privilège doit prendre fin en 1706. En effet, le 13 juillet 1707, ils obtiennent de l'Intendant de faire «la pêche aux marsouins sur la devanture de leurs terres à la Pointe de la Rivière-Ouelle...» Deux jours après l'émission de cette ordonnance, soit le 15 juillet, Peire et Hazeur s'opposent à cette ordonnance et obtiennent, le 8 août 1707, que la société soit maintenue entre eux et les 6 habitants de Rivière-Ouelle, avec la différence cependant que les deux commerçants ne pourront prendre que le $\frac{1}{4}$ et non le $\frac{1}{2}$ des huiles. Entre-temps, soit en 1706, ils avaient réussi à obtenir du gouvernement un nouveau privilège exclusif, cette fois pour 15 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1720.

Or, en 1708, nouvelles difficultés, Peire et Hazeur meurent tous les deux. Ils avaient investi à Rivière-Ouelle pour 50,000 Livres, dont la moitié n'est pas remboursée. Bien plus, Hazeur avait en outre perdu à lui seul, 50,000 Livres dans son poste de commerce de Tadoussac, et Peire laissait un déficit de 61,116 francs dans l'ensemble de ses exploitations. La malchance avait fait qu'en 1706 entre autres, la pêche avait peu rapporté et qu'ils avaient perdu des navires. (86)

(85) Notaire Chamballon, 14 mars 1705.

(86) Ordonnances des Intendants, 13 juillet, 15 juillet, 8 août 1707.

Fauteux, Jos.-N., ESSAI SUR L'INDUSTRIE, pages 514 à 518.

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE, titre Hazeur, p. 286 à 288, titre Charles Denys de Vitré, p. 186, 187. titre Aubert, pages 27 à 36.

En 1707, 100 barriques d'huile appartenant à Peire et Hazeur ne peuvent être expédiées; or, cette Huile se vendait au prix de 50 à 55 Livres la barrique; comme les habitants de Rivière-Ouelle possèdent de par leur contrat de société les $\frac{1}{3}$ de ces huiles, c'est aussi une perte pour eux.

C'est à la suite de cet échec que des difficultés naissent au sein des sociétaires. On ne connaît pas exactement la nature de ces conflits, mais on s'aperçoit que l'un d'eux, François Gauvin, se sépare du groupe. Il a tous les atouts puisque la pêche à marsouins se tend sur la devanture de sa terre. Il va donc à Québec se trouver un autre commerçant; et, pour ne pas risquer des pertes probables (chat échaudé craint l'eau chaude!!!) il modifie son engagement. Au lieu de partager les profits (et les pertes), il décide de louer à bail sa pêche à Louis Rouer d'Artigny, aux conditions suivantes: «*Pour 9 ans, du 1 avril 1709 au 1 avril 1718, la pêche à harengs, marsouins et saumons, établie à la Pointe de Rivière-Ouelle, est baillée au prix de 300 Livres pour les 3 premières années. Après 3 ans, Rouer d'Artigny le prendra en société pour les 6 autres années, ou paiera 50 Livres par an. Gauvin aura la préférence pour le travail à faire à la pêche. D'Artigny prendra sur la terre tout le bois nécessaire pour la fonte des lards...*» (87)

Les événements se précipitent et se compliquent. La première société semble en voie de se dissoudre. Les premiers entrepreneurs avaient laissé le champ à deux autres. Les Hazeur et Peire décèdent à leur tour. Un troisième trafiquant prend la relève. Il y en aura bientôt un quatrième duo. Mais entre-temps, les héritiers de Peire et Hazeur, de même que leurs créanciers ne veulent pas laisser la manne se perdre. L'année 1709 marque une trêve avant les grandes batailles, qui s'annoncent. (nous en parlerons au chapitre suivant)

Entre 1710 et 1721, l'industrie de la pêche va atteindre des sommets. Un peu de prospérité, peut-être de luxe, va entrer dans la paroisse; et la preuve est que deux nouvelles sociétés d'habitants vont se créer. Il est dommage qu'au moment où un peu de prospérité frappe à la porte, la désunion empêche les colons d'y goûter vraiment. Il y avait déjà assez de difficulté de transport et de mise en marché, sans parler de l'outillage à se procurer, qu'il n'était pas nécessaire d'y ajouter des ambitions égoïstes!

Par ailleurs, on assiste dans cette entreprise de pêcheries à une lutte concurrentielle entre deux groupes sociaux: d'une part, les gros commerçants, qui ont l'appui des gouvernements et de la «*haute finance*» de l'époque, et d'autre part, les habitants, qui voient «*leurs*» richesses naturelles leur filer entre les doigts, et voudraient bien participer à la prospérité économique. L'éternel conflit entre les «*requins*» de l'économie et le peuple. Ainsi Rivière-Ouelle a eu son petit «*Cabano*», bien avant que les

(87) Notaire Genaple, 31 octobre 1708.

bûcherons de Cabano en 1970, revendiquent leurs droits aux richesses forestières.

Finalement, le problème des pêcheries à Rivière-Ouelle est un exemple miniature du plus vaste problème québécois. La prospérité passe à la porte, pendant que, par esprit d'individualisme, nous nous débattons à faire reconnaître des droits théoriques. Le manque d'initiative, la lenteur à s'engager, la peur du risque, le manque de moyens financiers, tous des facteurs communs à l'habitant de Rivière-Ouelle en 1700, comme au canadien-français de 1900.

Bilan:

Un seigneur est venu et est resté. Des colons sont venus et ont aussi pris racine. Ils se sont donné des cadres: une paroisse, une église, un curé résident, une milice, des chemins, un moulin banal; ils ont même leur gloire militaire, leur début de légende, leurs rivalités personnelles; et ils tentent enfin d'améliorer leur statut économique par le commerce et la pêche. Enfin, la paroisse est née sans douleur particulière, et se porte, peut-on dire, relativement bien.

Ils auraient pu un jour laisser là une terre difficile à défricher, un climat rude, opter pour le commerce et ses richesses rapides; ils auraient pu choisir la ville, ses contacts plus étroits, ses chances de promotion. Ils auraient pu même retourner en France.

Au moment de dresser le bilan, on pourrait se demander si l'œuvre abattue par les deux premières générations aurait pu être mieux ou pire. A l'actif, il y a toutes les réalisations que l'on vient d'énumérer; elles sont comme ça; on y peut rien. Au passif, on pourrait énumérer les erreurs, les insuccès, les démissions. On pourrait reprocher, par exemple, une immigration insuffisante, des départs trop nombreux, un retard à se donner des services essentiels: chemins, moulins, coopératives de pêche. On peut reprocher au second seigneur, Louis-Henri de Bois-hébert de négliger sa seigneurie, aux colons leur esprit d'individualisme. On peut comparer Rivière-Ouelle à une seigneurie qui a réussi, comme Beaumont, La Durantaye, ou à celles qui ont formé le Cap Saint-Ignace; On peut aussi la comparer à une autre qui a échoué: Rivière-du-Loup. On dénoncerait des coupables, s'il y en a. On mettrait le doigt sur les carences; mais tout cela est inutile. On ne refait pas l'histoire.

Constatons: En 1681, il y a 62 habitants; en 1698, 105; en 1739, 302 âmes; en 1762, 819; en 1790, 1859; et en 1831, 3,784 habitants.

Entre 1685, année où les registres sont ouverts, et 1725, année du Dénombrement, c'est-à-dire en 40 ans, il y eut à Rivière-Ouelle: environ 603 baptêmes, 102 mariages et 168 décès. Ce qui fait une moyenne de 15 naissances par année, contre 4 mortalités également par année. Donc au cours des deux premières générations de colons, la population augmente d'environ 11 habitants par an. Voilà l'investissement humain.

Quant aux coûts financiers, à l'investissement économique, il est difficile de le calculer; le seigneur Deschamps qui faisait tous ses papiers

officiels sous seing privé, ne nous a pas laissé ses reçus, ni ses budgets, ni rien de ce qui intéresse les finances de son domaine.

On a évalué à 50,000 Livres les dépenses qu'a faites le seigneur pour son fief, alors que ses revenus sont de 900 Livres par année; c'est du moins ce qu'affirme son fils, Louis Henri de Boishébert devant l'Intendant, le jour où il veut se faire donner des droits de pêche sur sa seigneurie. Si tel est le cas, il s'agit donc d'un investissement qui rapporte seulement 1.8% annuellement. C'est très maigre comme rendement, si on considère qu'aujourd'hui un investissement est considéré rentable, s'il rapporte au moins 10%. Pour ma part, je trouve le chiffre de 50,000 Livres (les dépenses faites par le seigneur) plutôt exagéré, tandis que les revenus de 900 Livres m'apparaissent plus près de la réalité. Ainsi on sait que la seigneurie de Kamouraska a une valeur marchande, en 1680, de 1,200 Livres. (89) Le fief du Port-Joli en 1686, est vendu à Aubert de la Chesnaye pour 1,160 Livres; le Bic, pour le prix de 2,050 Livres (90) La seigneurie de Repentigny, considérée comme relativement prospère, a une valeur en 1700 de 15,000 Livres (91) Celle de Kamouraska a acquis une valeur en 1700, à la mort de Aubert de la Chesnaye de 12,000 Livres. L'immense propriété de «40 lieues en superficie des Jésuites», rapporterait 1,000 Livres pour un investissement de 150,000 Livres. (92) Or, Rivière-Ouelle n'a qu'une superficie de 3 lieues (2 lieues de front par 1½ de profond) et j'en déduis donc que les chiffres donnés par le seigneur Louis-Henri de Boishébert sont passablement soufflés.

De toutes façons, il a été reconnu depuis longtemps que la détention d'une seigneurie en Nouvelle-France rapportait peu. On ne devenait pas millionnaire en exploitant un fief. Et l'on comprend bien que le second seigneur et même le troisième, jusqu'au quatrième du nom de Michel Perrault, ne résideront jamais, à toutes fins pratiques, dans leur manoir de Rivière-Ouelle. Bien plus, après 1760, on ne parvient pas à trouver un acheteur pour la seigneurie de Rivière-Ouelle avant 1774. Les détenteurs de seigneurie en Nouvelle-France sont des aristocrates «sans-le-sou». C'est beaucoup plus un prestige individuel qu'une source de richesses.

L'on sait en tout cas que le seigneur Deschamps dut contracter des emprunts: L'un de 800 Livres aux Hospitalières de Québec en 1678 (93), l'autre de 2,423 Livres de François Prévost en 1680 (93). Ces emprunts n'ont pu être remboursés de son vivant. L'héritier de la seigneurie en 1703, Charles-Joseph Deschamps, prêtre-chanoine de la cathédrale de Québec, se débarrasse de son domaine le 8 mai 1706, en faveur de son frère pour la somme de 4,000 Livres. (94)

(88) DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE, Tome II, p. 188.

(89) Notaire Duquet, 5 novembre 1680.

(90) Ouellet, Gérard, MA PAROISSE, page 12. Diction. Biog., p. 34.

(91) DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE, Vol II, Titre Aubert, p. 34.

(92) Frégault, Guy, LE XVIIÈME SIÈCLE CANADIEN, page 141.

(93) Notaire Becquet, 12 novembre 1678, 4 novembre 1680.

(94) Notaire Chamballon, 8 mai 1706.

chapitre 2

LA CROISSANCE 1725 À 1775

Maintenant sans tarder, il faut qu'on mentionne
Le fier marsouin, qui là, près de ces bords, foisonne;
Dix louis par tête, hum! c'est un fort beau poisson...
Pourtant avec cela, l'on y prend du saumon...

CASSEGRAIN, ARTHUR, *La Grand Tronciade*

pages. 70, 71.

CROISSANCE LENTE ET NORMALE:

Pour vivre et augmenter son mieux-être, l'habitant de Rivière-Ouelle dispose de 3 formes de revenus possibles:

1 – LES PRODUITS DE L'AGRICULTURE; ceux-ci lui fournissent sa nourriture, voire même son vêtement et son habitation. S'il cultive le chanvre et le lin, comme les Intendants le désirent, il pourra se confectionner certaines étoffes et du drap. Les moutons lui donneront la laine. Le chaume servira à l'abriter.

Mais l'agriculture suppose qu'on se fixe au sol, et qu'on y demeure; c'est pourquoi agriculture et commerce ne vont pas tellement de pair. L'agriculture, c'est la sécurité du revenu, mais d'un revenu très régulier et très moyen. C'est la stabilité, la continuité,; La garantie d'un gîte, d'un «*piéd-à-terre*», le pain assuré.

2 – LE COMMERCE SOUS TOUTES SES FORMES; celui des fourrures, celui des marchandises «*sèches*», la spéculation des terres, aussi bien que la pêche, tant celle aux petits poissons qu'il peut vendre, que celle du marsouin, plus difficile mais plus lucrative.

Le commerce, et particulièrement la pêche, c'est le premier moyen pour l'habitant de faire des profits rapides; A la fois une besogne attrayante et une activité qui remplit les loisirs laissés par la terre. Entre les semences du printemps et les récoltes de l'été ou de l'automne, il y a de longues semaines à occuper. Faire de la terre, c'est bon; mais bientôt il s'aperçoit que faire la pêche c'est mieux. Parfois, il arrive que le commerce fait dévier des besognes de la terre. Il faut aller à la ville, pour acheter ou vendre, entre autres; Le commerce, c'est l'air du «*grand large*».

3 – LES SALAIRES GAGNÉS EN LOUANT SES SERVICES: c'est-à-dire les emplois à gages dans les travaux publics, routes, ponts, dans les postes gouvernementaux, (assez rares, et pour cela, il faut laisser la terre...) dans la pêche, les divers métiers: Menuiserie, maçonnerie, notariat, etc...

Les emplois salariés sont rares en campagne et très occasionnels. Un habitant ne peut penser vivre seulement de la menuiserie, par exemple. Il est forcé d'être agriculteur. En ce sens, il n'y a pas de spécialiste, au sens où on l'entend aujourd'hui. Mais un habitant peut avoir une «*spécialité*» dans tel art ou métier, et en profiter pour en tirer des sous. Ainsi Etienne Jeanneau, était d'abord cultivateur; par la suite, en sur temps, si l'on veut, il était notaire, et marchand. Comme notaire, il ne dressait que quelques rares contrats par année: environ une dizaine au début. Pierre Soucy se dit charpentier. Combien de «*charpentes*» a-t-il pu ériger à Rivière-Ouelle dans toute sa vie? On l'ignore; mais elles ont dû être rares.

En somme tout le monde à Rivière-Ouelle est agriculteur, même le seigneur et le curé. En surtemps, on s'occupe un peu de commerce, de pêche, ou d'autres occupations. Il n'y a pas une population suffisamment nombreuse pour faire vivre un médecin, un charpentier, ou autre spécialiste.

C'est donc dans ces trois secteurs que l'habitant va tenter d'améliorer son niveau de vie. Réussira-t-il? Prendra-t-il toujours le meilleur moyen? Que va devenir le vaste domaine que le colon a reçu de son seigneur? Que va-t-il advenir de la pêche à marsouins, maintenant que les sociétés sont divisés et que les entrepreneurs-commerçants de Québec sont morts, et laissent une faillite? Y aura-t-il des essais d'industries? D'autres commerçants? Comment évoluera la paroisse? Comment réagiront les habitants à la guerre de 1759-1760, au cours de laquelle le pays passe aux mains de l'Angleterre? Et le traité de Paris? Et la crainte de voir leur religion catholique menacée, parce qu'il n'y a plus d'évêque à Québec? Et l'invasion américaine de 1775-1776?

Qui seront les curés, les seigneurs de cette seconde étape, de 1720 à 1780? Et les autres personnalités?

Nous allons voir au long de ce chapitre une paroisse neuve s'engager sur la seconde moitié de son premier siècle de vie. (1710 à 1770 environ) Nous allons la voir grandir, se renforcer, élargir son domaine, multiplier ses activités; nous allons la voir abandonner la belle uniformité, l'heureuse harmonie des premières années. Comme tout village pionnier, (même ceux du Far-West...) après l'euphorie des premières années (tout nouveau, tout beau!) c'est la réalité crue de la lutte pour la vie. Finie la collaboration communautaire en vue de défricher, de bâtir, d'innover... C'est maintenant chacun pour soi. Finie la communion de pensée et d'idéal,... c'est maintenant la division en groupes d'intérêts, la désunion en clans ou classes sociales.

Des conflits d'intérêts, additionnés à diverses ambitions sociales, entrecoupés de nombreux incidents de parcours; voilà ce qui résume cette seconde étape. Rivière-Ouelle est, encore là, le témoin miniature des difficultés économiques de la Nouvelle-France. Ce siècle voit se former des classes sociales, qui iront en se raidissant, pour aboutir à une



Mme. Laboissonnière, filant au soleil de juillet.

lutte ouverte, comme partout dans le pays. Enfin, les guerres et ses misères n'éviteront pas de passer sur la paroisse.

La population de Rivière-Ouelle de 1720 à 1790:

Nous possédons quelques recensements et tous les registres paroissiaux pour évaluer l'évolution de la population à cette époque. Les statistiques démographiques d'un pays ou d'une région sont d'excellents indices des difficultés ou des progrès économiques.

Les recensements datent de 1721, 1725, 1739, 1762, 1765 et 1790. Ce ne sont pas des recensements qui ont la valeur scientifique de ceux d'aujourd'hui; ils sont souvent trop fragmentaires, incomplets ou imprécis; nous devons donc nous méfier des chiffres donnés qui peuvent comporter des erreurs. L'historien André Vachon disait: *«que les recensements de la Nouvelle-France sont très incomplets: il y manque généralement le quart, quand ce n'est pas le tiers de la population...»* (1)

Voyons-les quand même:

En 1698, il y avait 105 habitants.

En 1721, il y a 25 chefs de famille résidents

(1) Cité dans CLAUDE-THOMAS DUPUY, INTENDANT, par J.-Claude Dubé, p. 105.

En 1725, le dénombrement révèle 31 résidences, plus un presbytère et le manoir seigneurial.
 En 1739, il y a 302 habitants
 En 1762, 718 habitants; 105 chefs de famille.
 En 1765, 819 habitants; 129 résidences.
 En 1790, 1,859 habitants. (2)

Un premier coup d'œil rapide nous fait observer que les familles, vers 1760-1770, ont une moyenne de 6 à 7 membres; ce qui donne 4 à 5 enfants pour une famille ordinaire. Mais nous faisons noter que, une résidence, à chaque fois où ce terme est utilisé, ne signifie pas toujours une seule famille. Il peut arriver que 1 ou 2 familles habitent sous le même toit, et inversement, qu'un seul propriétaire soit détenteur de plusieurs résidences. Enfin, troisième remarque, la population double ou à peu près dans une période d'environ 25 ans; de sorte que dès 1790, la paroisse a atteint et même dépassé son niveau «normal» de population. Je veux dire que dès 1790, la population a substantiellement atteint le même chiffre que nos années contemporaines. (en 1944, Rivière-Ouelle a une population de 1,500 habitants)

Cependant pour donner une meilleure idée de la progression démographique, comparons avec d'autres seigneuries de même âge:

	1765	1790
— Rivière-Ouelle	819	1859
— Sainte-Anne	611	1316
— Saint-Roch	560	1458
— Saint-Jean	393	1103
— Kamouraska	870	1706
— Rivière-du-Loup	68	461
— Cap Saint-Ignace	599	991

Un fait est frappant; en 1790, Rivière-Ouelle est la paroisse la plus peuplée du district de Québec; elle est dépassée seulement par Saint-Augustin dans le comté de Portneuf, qui enregistre 1998 habitants. Même plus, mis à part les villes de Québec et de Montréal, Rivière-Ouelle se classe au 6ème rang, après Saint-Augustin, Varennes, Berthier-en-Haut, l'Assomption et Saint-Eustache. Rivière-Ouelle dépasse des villes comme Trois-Rivières (1213 Hab.) comme Saint-Hyacinthe (1360 hab.) comme Rimouski qui s'ouvre à peine (333 hab.). Alors, d'où vient que par la suite, elle a pris du recul? Y avait-il moins de potentiel économique à Rivière-Ouelle qu'à Saint-Hyacinthe? Autres détails: L'Îlet du Portage a 338 habitants, l'Île Verte, 355. Le Madawaska vient de s'ouvrir: 174 habitants. Donc à partir de cette date, Rivière-Ouelle et Kamouraska ne sont plus à l'extrémité est du Québec. Des paroisses neuves s'ouvrent plus à l'est, ce qui est de nature à inciter au commerce.

(2) Extraits de Benjamin Sulte: HISTOIRE DES CANADIENS FRANÇAIS.

Quant aux registres, ils nous donnent les baptêmes, les mariages et les décès annuellement. Nous pouvons donc analyser, si on soustrait les décès aux naissances, l'accroissement naturel de la population par année. Cependant, là aussi, il manque des données qui nous permettraient de suivre le progrès réel de la population; pour connaître de combien d'individus se compose la paroisse dans sa totalité, au bout de 10 ou 20 années, il faudrait additionner aux naissances, les arrivées d'immigrants, et soustraire ensuite, avec les décès les départs d'autres émigrants. On ne peut obtenir donc que des approximations, puisqu'on n'a enregistré nulle part les gens qui quittent la paroisse ou qui y arrivent.

- Ainsi les naissances, moins les décès donnent l'excédent ou l'accroissement naturel de la population. S'il se trouve que les décès sont plus nombreux que les naissances, nous enregistrons alors un déficit de population.
- Deuxièmement, le nombre de naissances par 1,000 habitants à une date donnée nous donne le taux de natalité. Comme nous connaissons le taux de natalité du Canada français, et celui d'autres pays, nous pourrions comparer l'évolution de Rivière-Ouelle avec ces autres endroits.

Toutes ces statistiques comparées, nous pourrions juger si le progrès démographique fut lent ou rapide à Rivière-Ouelle, et aussi expliquer certains phénomènes sociaux ou économiques.

Années	Naissances	Décès	Excédent	Variation
De 1691 à 1700	133	33	100	...
1701 1710	237	51	186	+ 86%
1711 1720	138	54	84	- 54%
1721 1730	85	24	61	- 27%
1731 1740	184	59	125	+ 105%
1741 1750	236	87	149	+ 19%
1751 1760	411	194	217	+ 45%
1761 1770	507	166	341	+ 57%
1771 1780	649	292	357	+ 4%
1781 1790	927	348	579	+ 62%
1791 1800	1031	455	576	- 05%

Calcul du taux de natalité à diverses dates:

- 1719: 19 naissances /302 habitants = taux de 63/1000
- 1762: 38 " /819 " = " 46/1000
- 1790: 98 " /1859 " = " 54/1000
- 1831: 200 " /3784 " = " 54/1000

Taux moyen de natalité dans cent ans: 54/1000.

Que voyons-nous dans ces chiffres? Nous voyons qu'il y a une augmentation continuelle de la population au cours de ces cent années; mais l'augmentation n'est pas constante, régulière; l'augmentation est plus faible entre 1710 et 1730 et de 1791 à 1800. Pourquoi? Dans le premier

cas, parce que une nouvelle paroisse s'est ouverte à Sainte-Anne, et que les résidents de la Grande Anse, c'est-à-dire globalement les habitants vivant à l'ouest de la Rivière-Ouelle enregistrent leurs naissances et leurs décès à Sainte-Anne, à partir d'environ 1720; de plus Kamouraska avait un curé résident depuis 1711, de sorte que à la fois les naissances et les décès diminuent en nombre ces années-là.

Dans le second cas, de 1791 à 1800, il y a eu un ralentissement dans le nombre de naissances comparativement aux dix années précédentes (accroissement de 104 comparé à 278!!!), et en même temps le nombre de décès double (de 56 à 107). Ces deux facteurs combinés causent un excédent diminué.

Enfin, il est à noter que jamais il n'y eut d'années déficitaires, c'est-à-dire des années où les décès dépassent le nombre de naissances, sauf deux exceptions:

- 1688: 4 naissances et 6 décès pour causes d'épidémie.
- 1969: 18 naissances et 29 décès à cause de la baisse très accentuée de la natalité dans les années récentes.

L'historien Georges Langlois a comparé les registres de diverses paroisses pour les années 1741 à 1754; Voyons Rivière-Ouelle par rapport à Cap-Santé, près de Québec, et l'Île aux Coudres, en face de Baie Saint-Paul:

	Rivière-Ouelle		Cap-Santé		Île Aux Coudres	
	Bapt.	Déc.	Bapt.	Déc.	Bapt.	Déc.
1741 —	14	10	20	12	51	28
1742 —	28	10	21	11	58	43
1743 —	21	11	26	11	46	36
1744 —	26	8	32	8	59	29
1745 —	17	6	28	5	65	28
1746 —	24	4	35	17	49	24
1747 —	22	8	25	15	51	39
1748 —	25	6	38	18	68	30
1749 —	32	14	28	16	55	41
1750 —	27	10	34	12	55	36
1751 —	29	19	31	16	52	26
1752 —	41	13	41	23	54	22
1753 —	28	10	34	12	50	12
1754 —	47	14	36	20	46	22
Total:	381	143	429	196	759	416

Nous voyons que, même si Rivière-Ouelle est moins peuplée, elle est plus progressiste: Avec une moyenne de naissance de 27.2 par année, elle marque un excédent de 238 habitants; L'Île aux Coudres semble avoir atteint un certain degré de saturation, car 54.2 naissances en moyenne lui donnent un excédent d'à peine 343; Cap-Santé, une moyenne de 30.6 et un excédent de 233 habitants. Rivière-Ouelle est une paroisse

jeune et saine comparée à l'Île aux Coudres, car elle accuse beaucoup moins de mortalités par rapport aux naissances.

Quant au taux de natalité à Rivière-Ouelle, qui tourne autour de 54/1000, durant le siècle, notons ce qu'en dit l'Historien Georges Langlois. Cet auteur a comparé le taux de la Province de Québec à celui d'autres pays:

— Québec	1760-1770	65.3
— Serbie	1881-1890	45.4
— Hongrie	1881-1890	44.0
— Allemagne	1871-1880	39.1
— Australie	1871-1880	39.0
— Italie	1881-1890	37.8
— France	1801-1810	32.2

Ainsi le Canada français a un taux record, jamais dépassé par aucun pays, de 65.3/1000. Rivière-Ouelle y a fait sa large part, mais demeure en bas de la moyenne nationale; Il y a donc des paroisses où les «*grosses familles*» furent plus nombreuses et encore plus grosses qu'à Rivière-Ouelle. Un autre auteur, Raoul Blanchard, a étudié le taux de natalité pour la région du bas du Fleuve, et, en 1790, ce taux se situait à 49.5 par 1000 habitants; donc, par contre, comparé au taux régional, Rivière-Ouelle dépasse la moyenne; dans sa région, Rivière-Ouelle semble donc être une paroisse d'avant-garde.

La revanche des berceaux nous paraît donc engagée dès le commencement du XVIIIème siècle à Rivière-Ouelle; les familles nombreuses, celles de 6, 10 ou 15 enfants, ne datent pas seulement des lendemains de la Conquête, mais déjà au premier et au deuxième quart du siècle elles prolifèrent. Je ne sais qui aurait prétendu que la «*revanche des berceaux*» avait été le moyen trouvé par les Canadiens français pour résister à l'anglicisation du pays. Cela s'avère absolument faux. Qui peut me trouver un père et une mère de famille faisant des enfants à la douzaine dans le seul but d'augmenter les effectifs de la nation? Quelles sont les familles qui se sentent à un tel point menacées dans leur langue et leur foi qu'elles sentent le besoin de résister à l'assimilation en multipliant les enfants? Allons donc!!! C'est un mythe, cette théorie de la revanche des berceaux; et, la preuve est qu'elle a commencé avant la conquête même du Canada par les Anglais. La prolifération des enfants au Canada français n'a jamais été une politique voulue et planifiée par qui que ce soit, en vue d'une soi-disant résistance ou autre. C'est ridicule de croire une telle affirmation.

Il est évident cependant que le Canada français, et le cas est patent pour Rivière-Ouelle, a fait montre d'une extraordinaire puissance de génération, et que le phénomène est difficilement explicable. Pourquoi de si nombreux enfants? Parce qu'on se marie tôt? Parce qu'on se remarie souvent? Mais n'est-ce pas vrai aussi pour d'autres pays? Serait-ce les conditions géographiques? L'isolement? Le climat rude? Les longs hivers? Les principes religieux? Les obstacles posés à l'émigration? C'est

peut-être tout cela ensemble, joint à un profond sentiment de sécurité face à l'avenir. Sentiment psychologique indéfinissable, qui face à l'immensité du pays, des terres à exploiter, à la richesse du sol et des forêts, fait en sorte que la famille demeure optimiste face à l'avenir; «*Même si on est très nombreux, il y aura toujours de la place pour tout le monde*», devait-on se dire.

L'agriculture:

Le colon qui s'établissait se voyait doté d'un vaste domaine, beaucoup trop vaste en fait pour ses possibilités. A Rivière-Ouelle, les exemples sont nombreux de concessions excessivement étendues. Nicolas Huot-Saint-Laurent avait reçu 12 arpents de front par 1 lieue de profondeur. Une lieue, en mesure française est égale à 84 arpents, ou 2 milles et une demie en mesure anglaise. Jean-Baptiste Dupéré avait reçu en 1739, un peu dans le même sens, un lot de 4 arpents de front par une lieue de profondeur. Le dénombrement de 1725 nous apprend que la veuve Hudon occupe un lot de 14 arpents par 42; et que trois de ses fils, Jean-Baptiste, Louis Beaulieu (Hudon) et J.-Bernard Beaulieu (Hudon) ensemble accumulent 14 autres arpents de front par 42. Les Lévesque ont ensemble 30 arpents de front. La veuve et les héritiers Maisonneuve, 21 arpents.

En somme un lot de 3 ou 4 arpents sur «*la profondeur*», c'est-à-dire sur 42 arpents, était l'étendue de terre le plus généralement concédée. Aujourd'hui, une terre de 3 arpents de front est considérée comme une «*belle propriété*», et elles ne sont pas communes. C'est cette facilité d'obtenir des lots très vastes qui maintenait le prix des terres à un bas niveau. L'offre était abondante, mais la demande moindre.

Plus tard, les seigneurs vont cesser de concéder des lots disproportionnés. Vers 1780, les concessions sont environ de 3 arpents de front; Il y en a même de 2 arpents. Autour de 1810, le fronteau est réduit souvent à 1 arpent, ou $1\frac{1}{2}$ arpent. Pourquoi ceci? D'une part, parce que les terres deviennent plus rares, que la demande augmente, à cause des familles nombreuses, que le prix, en conséquence, va en augmentant. Il se produit aussi un autre phénomène: Les lots très vastes du grand-père, après trois générations, ont vu nombre de divisions et de morcellements. Le grand-père a laissé en héritage à ses 3, 4, 6 ou 7 fils le domaine en partage. Ces fils à leur tour transmettent en la divisant chacun sa part à ses fils et filles. Par exemple, la propriété de MICHEL BOUCHARD (12 par la profondeur) dans la Pointe a été partagée entre sa veuve et ses 6 enfants. L'un de ces 6 enfants réussit par achat à rassembler les morceaux. C'est Etienne Bouchard. Le même Etienne Bouchard n'aura qu'une fille comme enfant et le jour où cette fille, Madeleine se marie à Nicolas Hudon, le 1^{er} octobre 1713, la propriété échoiera à Hudon. (3)

(3) Notaire Chamballon, 1^{er} octobre 1713.

Mais tous les cas de succession ne sont pas tous aussi simples. La propriété de PIERRE DANCOSSE et Madeleine Bouchard, par exemple: Il vend en 1695 une partie de sa concession. En 1697, il achète la terre de la veuve Huot-Saint-Laurent. Il meurt peu de temps après. Sa veuve, Madeleine Bouchard cède, en 1713, ses droits successifs à ses filles: MADELEINE qui a épousé Pierre Boucher en 1697, et qui se mariera en secondes noces, en 1716, à Jean-Baptiste Maisonneuve. (Évidemment la part de terre qui lui est échue suit chacun de ses maris...) GENEVIÈVE, qui a épousé Pierre Bérubé, CATHERINE et Jean Brisson, FRANÇOISE et Joseph Lizotte. Or, la même veuve Dancosse s'était remariée en 1702 à François Gauvin. Il n'y eut pas d'enfants de ce second mariage. (Notez que les problèmes de la pêche à marsouins ne sont pas étrangers à ces problèmes de succession.) (4) Évidemment, François Gauvin entre en communauté avec la veuve Dancosse en y joignant ses propres terres. Allez donc ensuite reconnaître les droits des fils de celle-ci ou des gendres de celui-là!!!

Autre cas, Le «bien» de PIERRE HUDON. Après sa mort, la veuve Hudon, Marie Gobeille, fait dresser un partage de son lot. La veuve se réserve un lot de 4 arpents; et le reste est partagé en 12 parties égales. (5) Il y aura par la suite des échanges, des ventes et des reventes, des seconds partages entre les fils et les filles (c'est-à-dire: les gendres). (5)

Le cas de la concession à JACQUES THIBOUTOT: le 5 avril 1714, sa terre de 6 arpents de front est partagée en 4 parts: Pierre, Adrien, Jacques et Marie-Anne Thiboutot (ép. de François Sirois-Duplessis) obtiennent chacun une part. François Sirois reconstitue le domaine en rachetant ou échangeant des terres. Mais en 1749, le 24 juin, la même terre est de nouveau partagée «à la requête de Pierre Plourde, Augustin Plourde et François Bérubé», entre les trois habitants prénommés et les mineurs de François Sirois. (6)

Ainsi chaque concession a son histoire, plus ou moins compliquée selon les cas où le propriétaire avait eu le temps ou non, avant sa mort, de prévoir la division de son lot. Le Dénombrement de 1725 nous donne un faible aperçu des premiers morcellements qu'il y a déjà eu: La division des terres de Bérubé, Lévesque, Boucher, Dancosse.

Le procédé de «*rapetissement*» des lots est à peine engagé; il n'est pas terminé. Chaque génération emporte sa petite part du lot primitif, jusqu'à temps où le lot ne sera plus reconnaissable par suite de l'émiettement en minuscules parcelles distribuées par succession, alliance, vente ou échange à des dizaines de propriétaires étrangers l'un à l'autre. La terre, «*familiale*» à l'origine deviendra propriété de tous et chacun;

(4) Notaire Jeanneau, 1^{er} octobre 1713, 28 février 1720, 25 juin 1718, 28 février 1719, 18 mai 1722, 2 septembre 1724.

(5) Notaire Jeanneau, 13 juin 1723, 10 mars et 21 juin 1721, 4 mai et 17 juillet 1724, 24 octobre 1725.

(6) Notaire Jeanneau, 25 avril 1714, Kerverzo, 24 juin 1749.



M. Édouard Lizotte.

uniforme au début, elle deviendra entrecoupée de ruisseaux de ligne, de fossés, de clôtures, de barrières, qui pourront être autant des facteurs de disputes que des occasions de rapprochement et d'entraide.

Le Dénombrement de 1725: (7)

Le Dénombrement constitue un document précieux sur le développement de l'agriculture vers 1725 à Rivière-Ouelle: D'abord, on peut y étudier l'état du défrichement par famille. En effet, il semble que la terre est encore «*familiale*», même si elle est déjà partagée entre des frères et des sœurs. Les LÉVESQUE (Robert) totalisent à eux trois sur leurs deux propriétés: 155 arpents défrichés. Ils ont chacun leur maison, leur grange et étable. Ce sont les habitants les plus progressifs de la paroisse.

Les BÉRUBÉ, (comprenant Pierre Plourde) ont défriché 128 arpents. Chacun des trois possède sa maison, sa grange et son étable. Pierre Bérubé, à lui seul en aurait même trois, une sur chaque propriété.

Les HUDON (Beaulieu) ont 65 arpents défrichés, plus deux autres domaines encore vierges. Deux maisons seulement.

Etienne BOUCHARD, 52 arpents défrichés. Deux terres, une maison. Les BOUCHER, 56 arpents défrichés. Dans le cas de cette famille, il

(7) Voir appendice et carte.

est impossible d'attribuer les mérites réels, car, il faudrait additionner à ce chiffre le défrichement qu'ils ont fait sur la terre de Galleran Boucher, achetée par Pierre Hudon de même que sur la terre des Maisonneuve, dont la veuve avait épousé Pierre Boucher.

Et l'on pourrait continuer ainsi pour chaque famille, les Maisonneuve, les Deschênes, les Dubé, une analyse que chaque lecteur peut faire de lui-même:

Mais le dénombrement nous révèle aussi que la collaboration familiale tire à sa fin. Déjà chaque fils ou petit-fils a la responsabilité de son propre domaine. Lentement on glisse de la collaboration communautaire au «*chacun pour soi*».

Ce fait comporte du positif; en effet ceci permet d'élargir le domaine, d'agrandir le nombre de surfaces cultivables. Ceci accentue le défrichement. La forêt reculera plus vite, si chacun dans son coin rivalise d'ambition pour augmenter ses arpents de prairie. On a plus d'intérêt à travailler pour soi que pour d'autres. De plus, le vaste lot initial étant devenu de dimension plus humaine, il est peut-être moins décourageant d'entreprendre de le défricher, plus impérieux par contre de préparer la terre à nourrir la petite famille qui grossit; il faut en d'autres termes recevoir bientôt les 3, 5, ou 7 fils qui grandissent.

Le père Lejeune, un jésuite, écrivait en 1636: «*Quatre hommes peuvent défricher 8 arpents de terre par an, soit en 6 ans, 48 arpents. 20 hommes défrichent en un an 30 arpents de terre au net, de sorte que la charrue y passe. S'ils étaient intéressés dans l'affaire, peut-être en feraient-ils davantage. La tâche ordinaire de chaque homme est de 1½ arpent, n'étant pas diverti en autre chose. 24 arpents en culture peuvent nourrir 36 personnes ou même 48, si la terre est bonne...*» (8)

D'après lui donc, un homme défriche entre 1 et 2 arpents par année. Comme il s'est passé environ 50 ans (1672-1725) depuis les débuts de la paroisse jusqu'en 1725, un chef de famille devrait avoir au moins 50 arpents défrichés, et au plus 100 arpents. Comme il se fait possiblement aider de ses fils, s'il en a, ce nombre peut donc augmenter. Prenons le cas des Lévesque. Robert Lévesque a trois fils, plus un garçon de sa femme, Jeanne Chevalier, (Nicolas Lecanteur). Donc, ils sont à partir d'un certain temps, 5 bons défricheurs. En 1725 compte tenu de ceux qui sont morts, entretemps, ils accumulent 155 arpents défrichés. 155 arpents dans 50 ans donnent une moyenne de 3 arpents défrichés par année, pour une moyenne d'à peu près 3 hommes. Donc, dans le cas des Lévesque à Rivière-Ouelle, la moyenne donnée par le père Lejeune se vérifie. Ce sont de bons défricheurs, intéressés à leur cause. On peut dire à peu près la même chose pour les Bérubé.

Quant aux Hudon, Boucher, Bouchard et Dancosse, leur moyenne est très faible. Ces familles là sont arrivées presque en même temps que les

(8) Père Lejeune, dans Léon Roy, LES TERRES DE LA GRANDE ANSE, page 19.

deux précédentes, et, à part Dancosse, le nombre de garçons aptes à défricher est plutôt élevé. Mais leur défrichement en 1725 tire de l'arrière sur les deux autres. Pourquoi? C'est assez difficile à expliquer ce retard, mais on sait que les Boucher avaient aussi des terres dans la seigneurie de la Pocatière dont il faudrait tenir compte; les Hudon eux aussi ont ouvert des lots à Kamouraska et s'occupent de pêche. Les Bouchard semblent s'être intéressés à d'autres activités, peut-être la pêche ou le commerce des fourrures!!!

La terre du seigneur: après 50 ans, il a 36 arpents défrichés. Mais dans son cas, le défrichement a dû cesser en 1703, à la mort du premier seigneur. Dès 1702, le seigneur à qui échoit le domaine, Louis-Henri de Bois-hébert, a laissé la paroisse pour aller tantôt dans l'Acadie, tantôt aux Grands Lacs, de sorte qu'il ne touche pas au déboisement. Donc, de 1672 à 1703, (30 ans), il a 36 arpents défrichés; une moyenne de 1 arpent par année. Par contre, il a à son service deux domestiques... Ainsi à tout prendre, c'est un résultat faible.

De tout ceci, il nous apparaît que le défrichement à Rivière-Ouelle fut plus que lent, dans l'ensemble. L'abbé Casgrain et Mme. Croff, en regardant l'augmentation de la population, s'écriaient: Quel progrès! Or nous avons fait le calcul des données inscrites au Dénombrement de 1725, ce qui donne, sauf erreur, les faits suivants:

- terres labourables: 744 arpents.
- arpents de prairie: 172 arpents.
- rentes à payer au seigneur: 118 Livres environ
- cens à payer au seigneur: 13 Livres environ.
- nombre de chapons à payer au seigneur: 125.
- maisons: 31
- granges: 34
- étables: 31
- nombre d'arpents concédés: environ 12,000 arpents en superficie.

Si on compare ces statistiques au nombre de familles donné par le rapport Boucault de 1721, où il est dit: «*Sur le front de la seigneurie, il y a 6 chefs de famille résidents, 1 concessionnaire qui cultive sans résider, 3 qui n'ont point fait d'établissement. Sur les deux côtés de la rivière, il y a 19 chefs de famille résidents et 2 concessionnaires qui cultivent sans résider...*» (9) Donc un total de 25 à 30 familles environ, autour de 1725; le nombre d'arpents mis en valeur donne à chaque famille une moyenne de 30 arpents, dont environ 25 labourables. Bien sûr, c'est une moyenne, c'est-à-dire que des familles, surtout les plus anciennes dans la paroisse, ont un plus grand nombre d'arpents en valeur, tandis que d'autres en ont beaucoup moins. Cependant, un tel chiffre, après 50 ans de colonisation m'apparaît plutôt maigre.

(9) Rapport Boucault. R.A.P.Q. 1921-1922, page 346.

D'autre part, un total de 900 arpents mis en valeur sur une superficie concédée de 12,000 environ, constitue un taux d'exploitation de moins de 8%. C'est-à-dire qu'il y a moins que 8 terres sur 100 qui sont mises en valeur, après 50 ans de colonisation. Un taux semblable serait excusable, si l'on se trouvait en présence d'un sol difficile, revêché, rocailleux; si Rivière-Ouelle s'était trouvé situé dans une région montagneuse, difficilement accessible. Mais la plaine est d'accès facile et offre un sol riche. De plus, peu de familles sont des nouvelles recrues; ce sont presque toutes des familles de vieille souche.

Enfin, que la région ait attiré et retenu seulement 30 familles ou à à peu près en 50 ans n'est pas un record enviable, à mon sens. Rivière-Ouelle est une terre d'immigration, comme d'ailleurs toute la Nouvelle-France à l'époque; et l'arrivée d'une famille seulement environ, tous les deux ans, c'est peu.

Par contre, pour être juste, il nous faudrait comparer avec les autres paroisses. Sainte-Anne, toujours en 1721, n'a que 21 familles résidentes; Saint-Roch, plus vieille seigneurie: 24 résidents et 3 censitaires non établis. Les dénombrements de ces seigneuries révèlent à peu de choses près, un progrès équivalent. Voyons au Cap-Saint-Ignace: cette paroisse englobe 5 seigneuries et deux îles. Mis à part les îles, il y a en 1721 un total de 30 chefs de famille résidents. Donc, légèrement supérieur à Rivière-Ouelle. L'une seule de ces seigneuries: Vincelotte a 18 chefs de famille résidents (10) Mais au Dénombrement de 1724, les 18 ou 20 chefs de famille ont réussi à rendre labourables 868 arpents de terre, sur un total concédé d'environ 6,000 arpents en superficie.

Donc la seigneurie de Vincelotte est exploitée à environ 15% (presque deux fois plus que Rivière-Ouelle). Et chaque famille peut jouir d'environ 40 à 45 arpents de terre labourables en moyenne (25 seulement à R.-Ouelle).

Bien sûr, toute comparaison et toute moyenne est toujours un peu mensongère. On pourrait comparer la seigneurie de la Bouteillerie avec celle du Bic, près de Rimouski, et démontrer le progrès foudroyant de Rivière-Ouelle; et inversement, on pourrait prouver son retard scandaleux en comparant son degré de développement à celui de l'île d'Orléans. Nous avons choisi des localités voisines ou ressemblantes; car il est évident que si l'on s'éloigne de Québec vers l'est, le pouvoir d'attraction des immigrants diminue; de même que le développement économique. Le sous-développement économique des régions excentriques, comme la Gaspésie, ne date pas d'aujourd'hui.

Revenons au Dénombrement de 1725. Si dans l'ensemble, les renseignements donnés sont authentiques et vraisemblables, il y a possiblement des erreurs de noms et de chiffres, de même que des oublis qui s'y sont glissés. Cependant, il constitue un dossier, un bilan des 50 premières

(10) Abbé Richard. CAP-SAINT-IGNACE, pages 79 à 87.

années de colonisation. Ainsi l'on apprend quels peuvent être les revenus de la seigneurie pour son propriétaire.

Le seigneur retire cette année-là environ 130 à 140 Livres de rentes et cens, plus 125 chapons. C'est un revenu faible; et il faut compter les taxes qui peuvent ne pas être payées pour diverses raisons. Le seigneur doit mettre à la disposition des censitaires un moulin à farine. Le premier, qui date de 1709, avait coûté 750 Livres. Mais le seigneur avait droit de percevoir le «*droit de mouture*», qui le remboursait lentement des frais d'installation. Ce droit de mouture équivalait à 1/14^{ème} des minots de grains moulus. Par exemple, l'habitant qui avait fait moudre dans l'année 70 minots de grains devait au seigneur 5 minots pour prix de la mouture. Comme on ignore le volume exact de la récolte, et le nombre de minots moulus, on ne peut pas préciser quels sont les revenus de la seigneurie dans ce secteur.

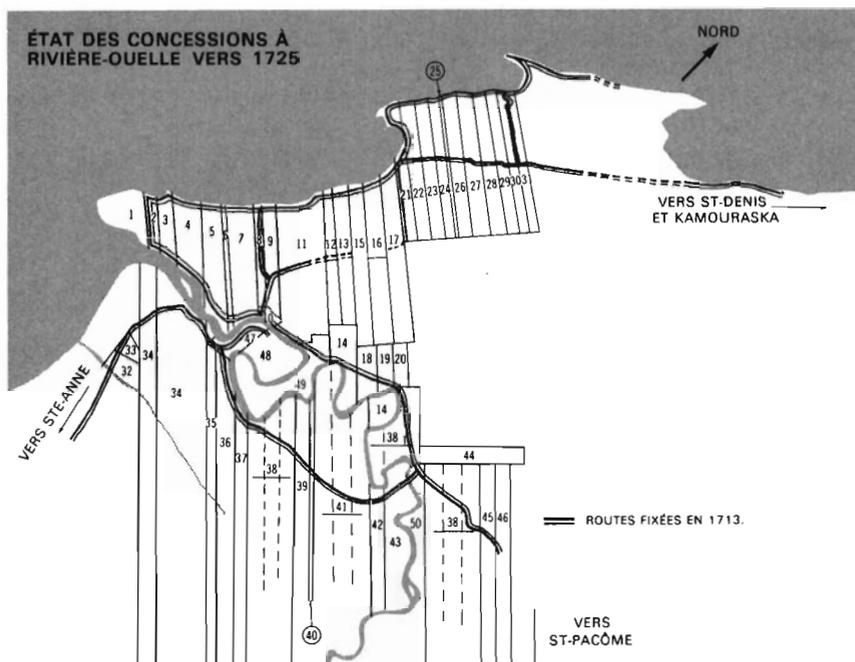
Le seigneur percevait en outre certaines taxes casuelles, comme le 1/20 ou le 1/11 des poissons pris sur la devanture de la seigneurie; Il avait droit aussi au 1/12 du prix de vente, chaque fois qu'une terre déjà concédée était vendue dans sa seigneurie. Mais on ne possède aucun chiffre sur les montants ainsi perçus à Rivière-Ouelle.

Donc, vers 1725, on assiste à un tournant dans la seigneurie. Les terres commencent à se morceler; l'immigration déjà s'est faite plus lente, mais les familles par contre voient leurs membres se multiplier. En un mot, Rivière-Ouelle cesse d'être une terre-neuve vers laquelle les immigrants affluent, pour devenir une paroisse usagée, une sorte de propriété de seconde main qu'on se transmet par héritage. En même temps cependant, on élargit la propriété, car le défrichement est loin d'être complété. La mentalité aussi évolue; on passe du stade de pionnier-constructeur à celui d'habitant-colon; moins individualiste, plus sociable, par suite des nombreux liens de famille. Presque tous les 100 et quelques habitants sont parents entre eux. Mais en même temps, la rigueur des temps, la cherté de la vie, les divisions de terres, les intérêts divergents séparent les individus. Le clocher les unit; la vie les sépare.

ÉTAT DES CONCESSIONS À RIVIÈRE-OUELLE, VERS 1725:

«m» = mariage; «c» = concession; «a» = achat; «h» = héritage.

NO.	DÉTENTEUR	ACQUISITION	DIMENSION
1 —	François Gauvin	(m)	la Pointe
2 —	veuve et héritiers Lafrance	(a)	2½ × prof.
3 —	Étienne Bouchard	(a)	3½ × prof.
4 —	Jacques Gagnon	(a)	6 × prof.



NO.	DÉTENTEUR	ACQUISITION	DIMENSION
5 –	Étienne Bouchard	(h)	5 × prof.
6 –	François Gauvin	(?)	1 × prof.
7 –	Jean de Lavoie	1686 (c)	5 × 42
8 –	Joseph Deschênes	? (c)	3 × 42
9 –	J.-Bte Hudon	? (c)	6 × 42
10 –	terrain de la Fabrique	1685 (c)	- - -
11 –	partagé en 10 parts entre les Hudon	(h)	14 × 42
12 –	Jacques Bois, et héritiers L'èbel	1711 (a)	4 × 42
13 –	Pierre Dancosse	1713 (a)	3 × 42
14 –	héritiers de Thiboutot, Frs. Duplessis	(h)	6 × 30
15 –	héritiers Hémon	1711 (échange)	3 × 42
16 –	Pierre Boucher	1719 (a)	4 × 42
17 –	Jean Mignot	(c)	4 × 42
18 –	François Boucher	1721 (a)	4 × 30
19 –	Pierre Boucher	(c)	4 × 30
20 –	Augustin Dubé	(c)	4 × 30

NO.	DÉTENTEUR	ACQUISITION	DIMENSION
21 —	Louis Dubé	(c)	4 × 42
22 —	le nommé Gagnon Belzile (J. Bte)	1711 (a)	4 × 42
23 —	Jean-François Pelletier	1711 (a)	3 × 42
24 —	Jean Langlais	? (c)	2½ × 42
25 —	Alexis Lavoie	? (c)	1½ × 42
26 —	Pierre Hémon	? (c)	3 × 42
27 —	Michel Mignot	? (c)	3 × 42
28 —	Joseph Hémon	? (c)	4 × 42
29 —	le nommé Auger (?)	? (c)	4 × 42
30 —	le nommé Maisonneuve	? (c)	3 × 42
31 —	Augustin Hémon	? (c)	4 × 42
32 —	veuve et héritiers Lafrance	? (?)	6 × prof.
33 —	Pierre Bérubé	? (?)	4 × prof.
34 —	héritiers Maisonneuve	1701 (a + h)	13 × 42
35 —	Étienne Jeanneau	? (a)	3 × 42
36 —	veuve et héritiers Maisonneuve	? (a + h)	8 × 42
37 —	Jean Boucher	1674 (c)	4 × 42
38 —	héritiers de Robert Lévesque (3)	(h)	24 × 42
39 —	Pierre Bérubé	? (a)	3 × 42
40 —	veuve de Philippe Boucher	? (h)	2 × 42
41 —	héritiers de Damien Bérubé (3)	(h)	12 × 42
42 —	veuve Miville Deschesnes	1712 (a)	3 × 42
43 —	le nommé Perrault	? (a)	5 × 42
44 —	Augustin Dubé	1723 (c)	4 × 42
45 —	Louis Beaulieu	? (c)	4 × 42
46 —	J.-Bernard Beaulieu	? (c)	4 × 42
47 —	François Gauvin	? (a)	4 × - -
48 —	Jean Gagnon	? (a)	(pointe)
49 —	Henri-Louis Deschamps, seigneur	- - - -	- - - -
50 —	François Deschênes	? (?)	4 × 42.

Les rendements agricoles:

Les colons de Rivière-Ouelle, pour la plupart, connaissaient en arrivant, au pays peu de choses sur l'agriculture. C'étaient des artisans ou des soldats ou des manœuvres quelconques. Le métier agricole n'était pas leur spécialité; ils ont dû donc improviser leur «*job*», tenter des expériences,

faire des essais, accuser des échecs autant que des succès, avant de maîtriser convenablement leur métier. Les habitants ont longtemps «*tâtonné*» avant de réussir.

Après une ou deux générations, la science du métier paraît complète; ils ont l'assurance de bien connaître les trucs de la profession. L'expérience de leur père, puis de leur grand-père leur a permis de vérifier l'exactitude de leurs connaissances. Voici comment Chapais décrit les techniques agricoles d'alors: «*Des terres en culture, on faisait deux parts à peu près égales. Une moitié des terres était labourée et ensemencée, pour la presque totalité en céréales, durant trois années consécutives, tandis que l'autre moitié était en prés fauchés et en pâtures. Au bout de trois ans, on mettait la charrue dans les prés, tandis que les terres précédemment en labour devenaient prairies pour trois années nouvelles. Ainsi l'assolement était d'une extrême simplicité.*» (11)

Tel était le procédé de culture d'alors où la rotation ne se faisait que 1 fois par 3 ans. Quel résultat donnerait une technique semblable aujourd'hui? A l'époque cependant, grâce à des sols vierges et encore riches de tous leurs minéraux, le rendement était assez bon. Vers 1727, «*l'agriculture est bien en train, sa production régulière; le rendement est fort, s'agissant de terres neuves, sur lesquelles on récolte 11, 15, 20 pour un. La production est plus que suffisante à la colonie: 411,000 minots de blé en 1726; donnant 14.6 minots par personne par an (On estimait... qu'il fallait 12 minots de blé par personne par an)*» (12) On cultive le blé d'Inde, les pois; «*la production de l'avoine est considérable, mais il faut se souvenir que le nombre de chevaux est relativement élevé...*» (13)

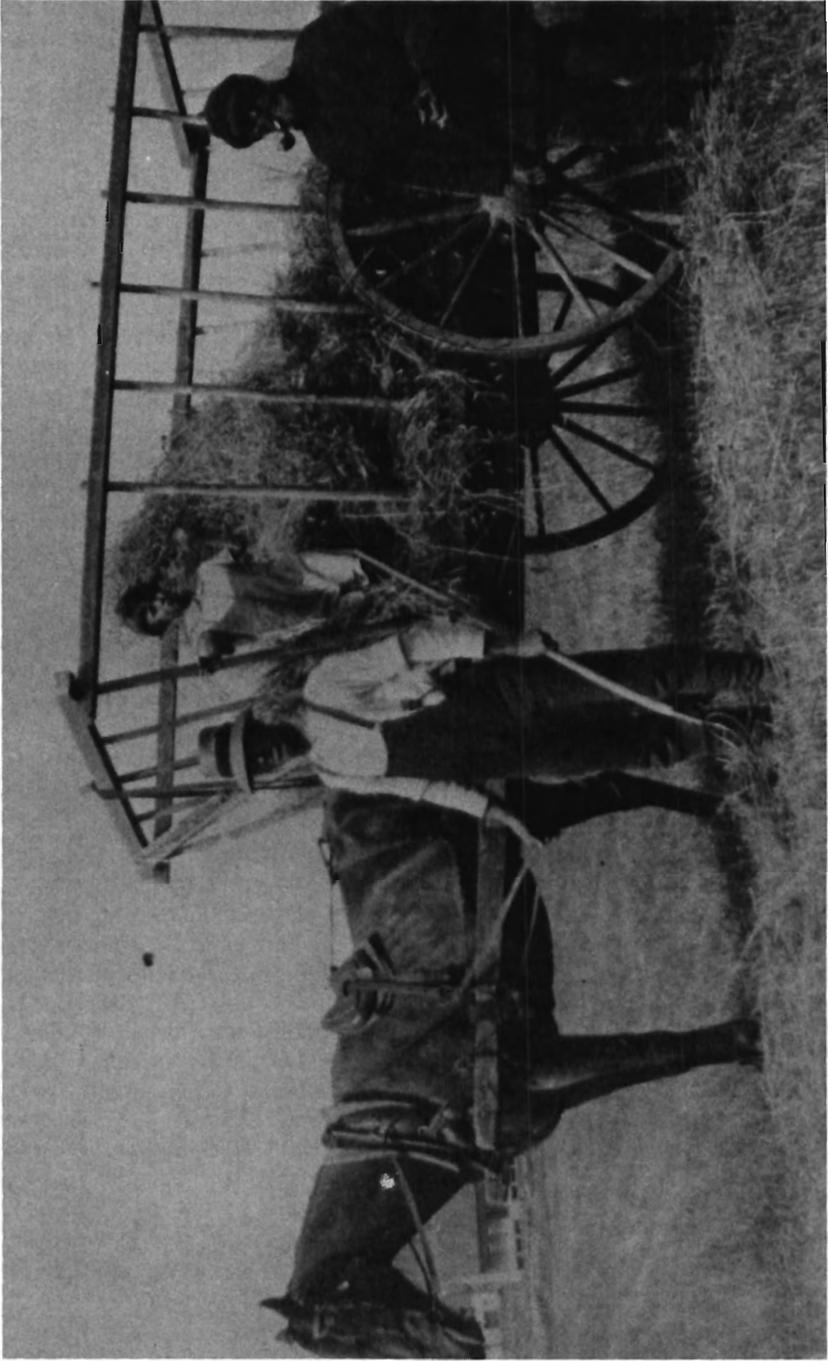
A Rivière-Ouelle, on cultive donc assez pour suffire au besoin, et même pour exporter. Le procès de Boucher vs. Jeanneau nous apprend qu'on y cultive du blé, qu'il y a, dans la localité, probablement un bateau privé (peut-être appartient-il au marchand Jeanneau?), et il y a des chevaux avant 1718. Les terres, donc, font amplement vivre leur homme.

On ignore si on a fait la culture du lin et du chanvre, tel que le désiraient les intendants; il est possible qu'on l'ait essayé. Même chose pour le seigle et l'orge. Il est évident cependant que Rivière-Ouelle est désavantagé par rapport à d'autres seigneuries, comme celles de la côte de Beauport qui sont plus près des entrepôts et du port de Québec. «*Pris avec des stocks qu'il ne peut vendre, disait l'historien Hamelin, l'agriculteur n'est guère enclin à augmenter sa production.*» Cependant il arrive parfois des années de mauvaises récoltes, comme celle de 1737: «*Je ne puis vous exprimer, Monseigneur, écrivait l'intendant Hocquart au ministre,*

(11) Chapais, cité dans Raoul Blanchard, op. cité, p. 153.

(12) Dubé, J.-Claude, CLAUDE-THOMAS DUPUY, INTENDANT, p. 175.

(13) Dubé, J.-Claude, op. cité, page 175. L'auteur ajoutait: «*Il y a 6485 chevaux au Canada en 1727, pour 4775 familles. Le ministre se plaint qu'il y a trop de chevaux dans la colonie, les Canadiens deviendront trop paresseux et perdront l'habitude de la raquette dont ils ont besoin pour les courses et les raids contre les Anglais et les sauvages.*» Voir aussi: R.A.P.Q. 1940-41, pages 420, 429, 435.



Fenaison chez M. Jos. Bélanger, Petite-Anse, Rivière-Ouelle, vers 1900.

(Photo: M. René Hudon)

la misère causée par la disette qui se fait sentir dans toutes les campagnes. Le plus grand nombre des habitants, particulièrement de la côte sud, manquent de pain depuis longtemps, et une grande partie ont erré pendant tout l'hiver dans les côtes du nord, qui ont été moins maltraitées, pour y recueillir des aumônes et quelque peu de blé pour semer. D'autres ont vécu et vivent encore d'un peu d'avoine et de blé d'Inde et de poisson. Les villes ont été remplies tout l'hiver de ces coureurs misérables qui venaient y chercher quelques secours de pain ou d'argent...» (14)

L'historien Hamelin ajoutait même: «*Nombreux sont les hivers où les habitants doivent tuer la majeure partie de leurs bêtes, n'ayant plus même de paille à leur donner...*» (15)

Ainsi la vie rurale en Nouvelle-France est faite de grandeurs et de misères; ce n'est ni le paradis, ni l'enfer. Le problème réel de Rivière-Ouelle vient de sa position géographique excentrique; loin des centres, cette paroisse demeure la dernière servie: dernière à pouvoir rendre sa récolte aux navires en partance pour la France, puisque son climat, forcément plus rigoureux que, par exemple, à Montréal retarde légèrement les récoltes de l'automne. En 1970, encore le problème est le même; est-ce que l'on ne vend pas à la Coopérative locale, La Riveraine, les tomates de l'Ontario bien avant que celles cultivées sur place soient même mûries? Le malheur de cette région, et il le demeurera toujours, est qu'elle est située trop au nord. C'était vrai en 1730; ce l'est encore en 1970.

Recensement de 1762.

Voyons au recensement fait en 1762, c'est-à-dire 90 ans après la fondation de la seigneurie, et au lendemain de la conquête du pays par l'Angleterre, à quel point en est le développement économique de la paroisse: (16)

Il y a 718 habitants, groupés en 105 familles; ceux-ci sont propriétaires de:

- 317 arpents. Il s'agit ici d'arpents de front concédés. On ne connaît pas le nombre d'arpents en culture. En 1725, au Dénombrement, il y avait environ 260 arpents de front concédés. Donc augmentation de environ une soixantaine d'arpents.
- 1310. (semence); Que signifie ce chiffre? Des minots? Des arpents ensemencés? Blé? Avoine? Pois?
- 41 bœufs.
- 222 vaches.
- 157 taurailles.
- 270 moutons.
- 153 chevaux.
- 350 cochons.

(14) Cité dans Farley-Lamarque, Boréal-Express, HISTOIRE 1534-1968, page 148.

(15) Hamelin, Jean, LE CANADA FRANÇAIS, (brochure) page 21.

(16) R.A.P.Q. 1925-26.

Il n'est pas mentionné les volailles, ni le volume de la récolte, ni le type de culture, ni le progrès du défrichement. Ainsi les données sont très fragmentaires pour nous permettre une analyse valable de l'économie de la région. Seul, le cheptel, à condition que les chiffres soient exacts, nous permet de tirer quelques remarques:

Ce qui frappe d'abord, c'est de constater le grand nombre de chevaux. Un par famille; et très souvent deux; presque autant de chevaux que de taurailles. A-t-on besoin de tant de chevaux, quand une famille moyenne a 2 à 3 vaches? Si le cultivateur de 1970 avait en proportion autant de tracteurs, il serait ruiné. Les historiens expliquent ce goût des chevaux par la tendance des Canadiens à posséder des objets de luxe; le goût du somptuaire et du brillant; le besoin social de briller voilà qui explique la prolifération de cet animal. Blanchard disait: «*On reconnaît là l'inclination du Canadien pour le cheval, auxiliaire des travaux du bois, et qui dans cette population sociable, permet les réunions d'hiver, grâce à la légère carriole à laquelle on l'attelle.*» (17) Ainsi le problème des distances à vaincre, des communications indispensables font préférer un animal de trait plus rapide que le bœuf.

Autre constatation: Le porc est très nombreux. Ce fait est aussi facilement explicable, car il s'agit d'un animal qui nécessite moins de soins, et trouve sa nourriture un peu partout; de plus il fournit d'excellentes calories, par son lard facile à conserver en le salant. Nous remarquons aussi le nombre élevé de moutons, animal aujourd'hui disparu des fermes de la région, mais dont l'utilité à l'époque n'est pas à démontrer.

Enfin, il nous apparaît que le nombre de bêtes à cornes, (405) est peu élevé, car ceci constitue à peine 4 animaux par famille. (2 ou 3 vaches, 1 bœuf et 1 tauraille) Il ne se fait donc pas d'élevage en vue de vendre la viande; il n'y a pas non plus exportation de lait ou beurre, car la production est trop faible et la consommation devait être importante.

Recensement de 1765:

Procédons encore ici par comparaison pour mieux voir le progrès agricole de Rivière-Ouelle. Nous saurons alors si Rivière-Ouelle constitue une exception dans la région, si elle marque le pas ou traîne de l'arrière.

	Maisons	Arpents possédés	Minots semés.	chevaux	bœufs	vaches	cochons
Rivière-Ouelle:	129	13,249	1,523	144	109	286	352
Kamouraska:	148	22,299	2,282	196	75	348	496
Riv. du Loup:	15	2,578	34	15	—	19	25
Sainte-Anne:	107	11,116	1,446	139	57	232	304
Saint-Roch:	83	12,997	1,015	101	93	200	225
Saint-Jean:	68	8,945	755	70	48	113	161
Cap Saint-Ignace:	99	9,466	1,260	122	105	263	276

(17) Blanchard, Raoul. L'EST DU CANADA FRANÇAIS, p. 154.

Il n'y a dans toute la Côte du Sud, c'est-à-dire de Rivière-du-Loup à Lévis que 5 villages plus développés que Rivière-Ouelle: ce sont: Saint-Thomas, Saint-Charles, Saint-Michel, Lévis, et plus près Kamouraska. Ainsi, pendant tout le régime français, Kamouraska et Rivière-Ouelle ont marqué les derniers postes, les dernières habitations avant le Golfe et l'Acadie.

Le recensement de 1765 confirme les énoncés faits précédemment. Le bétail est resté sensiblement le même; et partout on suit les mêmes procédés agricoles; une seule remarque cependant: le nombre de bœufs a augmenté mais les chevaux ont diminué.

Tous ces chiffres nous révèlent qu'au lendemain de la Conquête l'agriculture n'est qu'une agriculture de subsistance; On voit peu ce qui pouvait s'exporter à l'époque. Le blé? Comment pouvait-on exporter du blé quand on sème en moyenne 12 minots par famille? Et qu'il y a possiblement parmi ces 12 minots, des pois, de l'avoine, du seigle, etc... Il faudrait un rendement des terres tout à fait exceptionnel pour récolter de quoi à exporter. Le bétail? Pas davantage!

Serait-ce dire que la guerre a détruit la production et bloqué le commerce? Mais pour ce faire, il aurait fallu que le commerce ait existé auparavant. Voilà la question posée, à laquelle nous n'avons pas de réponse précise: Le commerce des produits agricoles a-t-il existé à Rivière-Ouelle?

Donc la seigneurie de la Bouteillerie s'est résolument engagée sur la voie agricole plutôt que commerciale; de vastes terres, multipliées et subdivisées à l'infini, se défrichent lentement et donnent un rendement relativement bon. Il n'y a pas à proprement parler de progrès étonnant, mais pas davantage d'échec magistral.

À Rivière-Ouelle, les terres rendent; et, au rythme fulgurant où les enfants poussent, la seigneurie risque de passer d'une «*TERRE SANS HOMMES*» qu'elle était, à «*DES HOMMES SANS TERRES*».

Commerce et Industries à Rivière-Ouelle:

Il y eut peu d'essais d'industries à Rivière-Ouelle au cours du XVIIIème siècle. Mais deux exceptions viennent ajouter un élément de nouveauté dans la paroisse vers les années 1730 et 1740.

En 1713, Gédéon de Catalogne, chargé d'enquêter sur la situation des seigneuries en Nouvelle-France, disait qu'il se trouvait à la Bouteillerie, «*une fontaine très abondante d'eau salée, où le sel se pourrait faire comme il se fait en plusieurs provinces de l'Europe...*» Tous les habitants de la plaine de Rivière-Ouelle savent aujourd'hui combien l'enquêteur avait raison; car nombreux sont les résidents de la paroisse et de Saint-Denis qui puisent, en creusant le sous-sol, de l'eau salée, venant soit de nappes ou de ruisseaux souterrains. Il y avait donc là quelque chose à exploiter! mais l'affaire en resta là.

En 1730, une Ordonnance des Intendants autorise l'exploitation d'une goudronnerie dans la Grande-Anse. C'est un habitant de Rivière-Ouelle,

Robert Lévesque, qui se voit chargé de la production; il a un associé du nom de Quimper. En 1732 une autre goudronnerie est organisée à Kamouraska par Gabriel Paradis et Quimper. Robert Lévesque s'associe ou s'engage un employé de Rivière-Ouelle, Augustin Emond; et la rive sud se lance à la production du goudron pour servir à la fabrication des navires du roi. (18)

Mais il y avait eu des précédents. Dès 1712, ou à peu près, à Baie-Saint-Paul, on avait commencé cette sorte d'industrie; En 1729, l'Intendant avait envoyé à Rivière-Ouelle un détachement de soldats pour travailler à la fabrication du goudron; 25 soldats et 2 sergents y travaillaient. Voici ce qu'en dit Fauteux: «Ainsi, par exemple, pour 110 barils de goudron fabriqués du 20 mai au 20 octobre 1729 par le détachement de soldats, on avait dû payer 4,740 Livres, dont 2,515 Li. pour les salaires des ouvriers seulement. Chaque baril de goudron revenait à plus de 43 Li., alors qu'il fallait le vendre en France entre 20 et 25 Li. et un peu plus cher dans la colonie. Dès le printemps de 1730, l'Intendant avait décidé Robert Lévesque, habitant de la Grande Anse à fournir au magasin du Roi 40 barils de 35 à 40 pots de goudron, sur le pied de 25 Li. le baril...» (19)

Le premier essai avait donc été un échec; l'entreprise s'était avérée non rentable. On allait donc essayer par d'autres moyens, c'est-à-dire faire appel à la main-d'œuvre locale, moins coûteuse. L'intendant avait persuadé Lévesque et Paradis; mais, après un an, Lévesque semble vouloir abandonner; l'intendant encourage Gabriel Bouchard à continuer l'industrie.

Voici comment Fauteux résume les réalisations de l'entreprise: «A l'automne 1730, on pouvait embarquer sur les vaisseaux du Roi 68 barils, fourniture de Robert Lévesque. En 1733, le magasin de Québec recevait 226 barils, venant de Kamouraska, Rivière-Ouelle et Chambly... A l'automne de 1735, les habitants de Baie-Saint-Paul, Rivière-Ouelle et Kamouraska faisaient embarquer 400 barils, en 1738, 250 barils... La discontinuation de la construction des vaisseaux pour le compte du roi aux chantiers de Québec semble avoir donné le coup de mort à l'industrie du goudron dans la Nouvelle-France.» En 1754, on en fabriquait encore une certaine quantité dans la région de Rivière-Ouelle. (19)

Il ne semble pas que cette industrie eut des succès, mais un nommé Perthuis fit des essais dans la région; il engagea des ouvriers au prix de 30 sols par jour. C'était en février 1747. On n'en sait rien par la suite. (20)

Donc, mise à part la pêche à marsouins où les succès ont été plus frappants (Sans jeu de mots!!!), les autres entreprises industrielles ont échoué. Rien n'est entrepris dans le domaine du bois, sciage, construction, menuiserie, etc... Du moins on n'en découvre rien dans les documents. Rien non plus dans le secteur minier, des richesses du sous-sol.

(18) Ordonnance des Intendants: 20 janvier 1731, 5 août 1732, 5 avril 1734.

(19) Fauteux, ESSAI SUR L'INDUSTRIE... pages 319 à 331.

(20) Ordonnances des Intendants, 25 février 1747.

Il apparaît ainsi que seules l'agriculture et la pêche ont été au cours de ce siècle l'activité générale des habitants de Rivière-Ouelle; Ce sont deux activités qui subissent les hausses et les baisses conséquentes aux conditions géographiques et climatiques. Lorsque, comme en 1720 et en 1743, par exemple des invasions de chenilles dévorent complètement les blés à peine levés, que en 1736 et 1737, à cause d'hivers trop longs, de semences trop tardives et de récoltes maigres, l'on doit faire venir du blé de France, eh bien ceci crée des situations d'insécurité. On n'a rien contre les hasards économiques, ni assurance-récoltes, comme aujourd'hui, ni moyens techniques (transport, entrepôts, etc...) pour se prémunir contre les aléas du temps.

Chaque année qui s'engage laisse l'habitant devant l'imprévu, devant la prospérité comme la misère, l'abondance comme la disette, la santé comme les épidémies. Aujourd'hui la situation de l'agriculteur s'est davantage régularisée; il passe rarement d'un extrême à l'autre, même si certaines saisons, les chutes des prix peuvent le laisser désemparé avec une surproduction de porc ou de lait.

A cette époque, l'habitant n'avait pas d'autres dérivés à son métier; il ne pouvait songer à aller gagner sa vie à la ville, dans l'industrie, car les villes avaient besoin de peu de main-d'œuvre. Si sa terre rapportait peu, eh bien tant pis. Il ne reste qu'à l'améliorer.. Mais comment l'améliorer? Il reste aussi à quitter pour une autre terre, en espérant trouver mieux... Quant à exercer un autre métier «*au village*», eh bien, là non plus il n'y a pas sécurité d'emploi; quelle paroisse peut faire vivre de son seul métier un charpentier, un forgeron, un boulanger? Il faudrait que la paroisse soit davantage peuplée. En somme, il n'y a pas d'industrie à Rivière-Ouelle, ni dans toute la Nouvelle-France, parce que l'industrie ne fait pas vivre son homme; de plus le manque d'industrie oblige l'habitant à se réfugier dans l'agriculture, mais une agriculture insécuritaire.

Si le Canada-français fut une nation agricole, ce ne fut pas, comme certains l'ont dit, par vocation, mais par nécessité. C'était un pis-aller. Les Canadiens français n'ont jamais eu de vocation agricole; ils ont tout simplement manqué de «*vocation industrielle*». La goudronnerie a échoué à Rivière-Ouelle, parce que la construction des navires royaux s'est avérée non-rentable; les salines ont échoué, parce que l'on manque de spécialistes; les pêcheries se font avec d'énormes difficultés. Il ne reste que l'agriculture.

La goudronnerie est la seule industrie connue qui ait existé à Rivière-Ouelle. En 1747, l'Intendant Hocquart a tenté d'établir des «*salines*» dans la région; il disait: «*Il serait souhaitable que pour ne pas tomber dans la disette presque totale où nous nous trouvons quelquefois, on put établir quelques salines dans le bas du fleuve. Il faudrait pour cela quelqu'un qui se connût à ces établissements...*» Ces salines auraient été de grande utilité pour la conservation du poisson et des viandes, car il fallait importer de France le sel qui se vendait de 12 à 15 Livres le minot.

Le commerce à Rivière-Ouelle:

On sait qu'au moins un marchand était établi à Rivière-Ouelle vers 1700: le sieur ÉTIENNE JEANNEAU. Malheureusement il nous est impossible de préciser la nature de son commerce, ni le volume de ses transactions. J'ai cherché à retrouver soit un inventaire de ses biens, soit des contrats d'achat et de vente, mais je n'ai rien trouvé. Il nous est permis de croire que son commerce fut de peu d'importance; car il opère dans un milieu peu peuplé et dont le pouvoir d'achat reste minime.

Vers 1738, un autre marchand est établi à Rivière-Ouelle; c'est JEAN-BAPTISTE DUPÉRÉ. Ce sieur Dupéré était apparenté à la famille Dancosse, qui exploite la pêche à marsouins à la Pointe. De plus, il obtient de la seigneuresse, Mme. veuve Louis-Henri de Boishébert (Louise-Geneviève de Ramezay) le poste d'intendant de la seigneurie; Dupéré est procureur et «chargé d'affaires» de la seigneuresse.

C'est sans doute par l'entremise du sieur Dupéré que les seigneurs de Rivière-Ouelle cessent de donner leur appui à la pêche des sociétaires pour appuyer celle des Dancosse à la Pointe en 1744; ceci va faire en sorte que la pêche va repasser lentement, par achat des parts, aux familles seigneuriales.

Jean-Baptiste Dupéré brasse des affaires plus imposantes que son prédécesseur. Il achète des terres; il fait affaire avec le seigneur Rioux de Trois-Pistoles, et entre même en procès avec lui. L'intendant qui juge le cas reconnaît que Rioux doit payer à Dupéré 37 livres. Il réorganisa les finances de la seigneurie qui semblent laisser à désirer, en obligeant tous les habitants de la seigneurie, «nommément Augustin Emond, les nommés Perrault et Morel de payer incessamment à Dupéré, chargé de procuration de dame de Boishébert, les rentes et arrérages qu'ils doivent...»

Cette nouvelle administration dans la seigneurie va provoquer des revanches de la part des censitaires. On lui brise ses clôtures, on remplit ses fossés, on piétine ses récoltes. Dupéré se plaint à l'Intendant, qui, le 1^{er} mai 1749, fait défense aux habitants «de passer sur la terre de Dupéré, briser ses clôtures, remplir ses fossés, à peine de 10 Livres d'amende...» La même année, il avait tenté d'interdire François Lévesque de tendre une pêche à Kamouraska. Dupéré se plaignait à l'Intendant que cette pêche nuit à la petite navigation, parce qu'elle s'avance trop au large. Au fond, c'est qu'il croyait que la pêche de Kamouraska pouvait nuire à la sienne de Rivière-Ouelle. L'intendant lui refuse sa demande. (21)

Le cas de Dupéré, c'est-à-dire celui d'un marchand, œuvrant de connivence avec les «gens en place», et en même temps en conflit avec les habitants, nous donne une seconde preuve de la lutte de classes existant à Rivière-Ouelle; il y a une lutte entre un clan, que nous qualifions d'aristocrate et un autre clan, appelé démocrate; entre les commerçants-gouvernement-et

(21) Ordonnance des Intendants, 14 février 1738, 27 juin 1742, 14 mars 1742, 26 mars 1749, 1^{er} mai 1749.

leurs amis d'une part, et entre les habitants-pêcheurs, d'autre part. Suivons le cas d'un habitant, Augustin Emond, qui est en butte continue contre les «grands» du temps:

Augustin Emond (époux de Ursule Mignot) est un jeune habitant de Rivière-Ouelle. Il s'est marié en 1720. Cet habitant s'est vu opprimer par quelque gens en place, parce que tout au long de sa vie, il est en difficulté avec soit le curé, soit avec le seigneur, soit avec les marchands: Le 3 février 1727, Augustin Emond est forcé de se présenter devant le père Maurice Imbault pour régler un différend entre lui et le sieur Etienne Jeanneau. Emond en veut à Jeanneau, parce qu'il soupçonne que ses fils ont coupé 400 pieux sur sa propre terre.

En 1731, il a des difficultés avec Robert Lévesque qui l'avait employé pour travailler à la goudronnerie.

En 1742, Emond reçoit une ordonnance de l'intendant l'obligeant à payer ses rentes au seigneur, représenté par le marchand Dupéré.

En 1743, L'Intendant condamne «*Augustin Emond à une amende de 3 Livres envers la Fabrique de la paroisse pour avoir proféré des jurements et des blasphèmes et des insultes à la porte de l'église et pour avoir porté scandale...*» (22)

Et ce sont là des cas connus, c'est-à-dire des problèmes qui, ne pouvant se régler localement, ont été portés devant les plus hautes sommités de l'appareil judiciaire. Imaginez alors tous les cas bénins et tous ceux qui se sont arrangés devant d'autres instances!!! Mais attention, il ne faut pas conclure sans discernement que l'histoire de Rivière-Ouelle n'est qu'un tissu de chicanes. On connaît les chicanes, parce qu'elles sont inscrites dans les documents; les gens en paix n'ont pas de dossiers, ni d'histoire. De la même manière, aujourd'hui, on retient dans les journaux de fin de semaine les accidents d'automobiles, mais on ne dit pas que des milliers de voyageurs se sont servis de la route sans problèmes.

Deux autres commerçants, à la suite de Jeanneau et de Dupéré, s'établissent à Rivière-Ouelle avant la Conquête: Ce sont Pierre Mailloux et Pierre Florence.

PIERRE MAILLOUX venait de Québec. Il est à Rivière-Ouelle vers 1758, où on le voit s'associer avec des pêcheurs à marsouins pour écouler leurs produits. En 1763, au lendemain de la guerre, il est encore là, et il reçoit de la seigneuresse la pêche de l'Anse Saint-Denis. On en entend plus parler après cette date... jusqu'en 1772, où il vend sa pêche à un autre marchand de Québec, JEAN-BAPTISTE BONENFANT. Son commerce a dû être mince, car on fait rarement mention de son nom dans les documents. C'est Bonenfant justement qui a dû s'approprier ses affaires, comme lui-même, Pierre Mailloux, avait acquis la clientèle de Dupéré. En effet, on sait qu'en 1761 Mailloux est le chargé d'affaires de la sei-

(22) Ordonnances des Intendants: 3 février 1727, 17 juin 1731, 14 mars 1742, 23 juillet 1743.

gneusesse, et que la même année il fait construire un moulin à farine à Rivière-Ouelle. On sait aussi qu'en 1768, c'est au tour de Bonenfant à faire construire un moulin (à eau celui-là). Y avait-il eu transmission des fonctions de «*procureur de seigneur*» entre ces trois marchands? On est porté à le croire. On pense même qu'ils ont dû se remplacer dans le négoce. Cependant, il est certain qu'ils furent en même temps que marchands, des agriculteurs.

Un véritable marchand arrive à Rivière-Ouelle autour de 1758. Il s'agit du célèbre Pierre Florence, qui a opéré un commerce très étendu. En 1758, en compagnie de Pierre Mailloux, il s'était engagé à écouler la production de pêche de la société Gagnon-Hudon-Lavoie. C'est la première fois que son nom est mentionné à Rivière-Ouelle. C'est aussi le premier d'une suite de personnages haut en couleur, qui illustrent le nom de Rivière-Ouelle. Florence annonce déjà les Panet, Perrault, Casgrain, Chapais, Têtu, Letellier, Pelletier, etc...

Le commerçant Pierre Florence:

PIERRE FLORENCE était français d'origine, né en 1721 de Pierre Florence et d'Anne Miville, d'Arudy, diocèse d'Oléron dans le Béarn. Il fit du commerce aux Antilles avant de se fixer au Canada quelque temps avant la Conquête en 1759. Il a donc environ une quarantaine d'années quand il arrive à Rivière-Ouelle.

Ce marchand possédait, pour le transport de ses marchandises, deux navires: «*LA MARIE*», du port de 30 tonneaux et «*LE GOUFFRE*» du port de 60 tonneaux. Rivière-Ouelle va devenir le port d'attache de ces navires. Voyons ce que dit de ce marchand Philippe-Baby Casgrain:

*«Le débarcadère était à l'endroit actuel (le quai de la rivière!!!), et au passage alors du bac près de l'église. Son site de commerce devait être auprès, quoiqu'on n'en retrouve aucune trace. Peut-être que l'exca-
vation et les pierres sur la terre de la Fabrique, à la fourche du chemin, seraient l'indice d'une construction disparue et pouvant être l'endroit (de son commerce) avant 1773. Depuis cette époque, il bâtit la maison actuelle (celle qui va servir de manoir aux seigneurs Perrault, et de résidence à la famille de Charles-Eusèbe Casgrain... avant de passer aux mains de M. Étienne Bernier, située quelques pieds derrière le magasin coopératif), les 2 hangars et les dépendances décrites. Son personnel consistait en deux engagés, Ambroise Beaulieu et sa femme, un commis, Jean Hausmann, fils, et une ménagère, Mlle Geneviève Germain. La quantité de marchandises d'étape, boissons, bestiaux etc, détaillés à l'inventaire paraît trop considérable pour les besoins de la localité et ce commerce devait s'étendre au dehors au loin.»*

Les derniers de la Fabrique étaient mis en dépôt chez lui dans une boîte à double clef dont il en gardait une et cette boîte était renfermée dans son coffre-fort. Lorsque Messire Bernard Panet, futur évêque de Québec, vint prendre possession comme curé de la cure de Rivière-



Résidence de Pierre Florence, deviendra le manoir Perrault.

(Photo: abbé Robert Hudon)

Ouelle, il ne tarda pas à le prendre en estime et l'honora de son amitié. Il continua à lui confier les deniers de la Fabrique dont un état régulier était tenu par eux ensemble et déposé dans le coffre...

Sa fortune augmentait, et il put acquérir des biens-fonds, entre autre une partie de la seigneurie de l'Île-Verte. Dès l'année 1765, 20 février, il fit l'acquisition du château de Charente, haute-ville, en France, province de Saint-Onge. Il acheta la part de François Morel, sieur de la Durantaye, communément appelée Kamouraska. Les Morel étaient propriétaires anciens de ce château qui avait de belles dépendances. Il le légua par son codicille du 8 novembre 1789 à sa sœur, Dame Marie Florence, épouse de M. Datdebart D'arudy...

Pierre Florence était un vieux célibataire de 67 ans, lorsqu'il se décida à prendre femme, et épousa à Québec, le 11 novembre 1788, Thérèse-Esther Hausmann, dit Ménager, fille de Jean Hausmann et Marie-Josephte Létourneau. Leur contrat de mariage fut passé devant Maître Pinguet, notaire. Un an après, il mourut à Québec, le 16 novembre 1789, et, suivant ses dernières volontés, fut inhumé dans cette dernière ville, le 18 novembre, au lieu de la Rivière-Ouelle, comme il l'avait voulu par son testament...

Il légua par le même codicille 3,000 Livres à Thérèse-Esther Hausmann, son épouse, pour ses bons soins et attentions, et à partager avec sa belle-mère, Marie-J. Létourneau, ordonnant une grand-messe, le jour de son enterrement et deux messes basses à chacune des chapelles Sainte-Anne et Sainte-Famille à Québec... Il avait de plus légué 600 Livres aux pauvres les plus nécessiteux de la Rivière-Ouelle.

Peu après le décès de Florence, sa veuve acquit sur vente à l'enchère par licitation, le 15 avril 1791 la terre et l'habitation de son défunt mari. Le prix d'enchère fut de 5,500 Livres, ancien cours...

Il importe de connaître l'état de la terre et de l'habitation qu'il occupait à la Rivière-Ouelle à son décès. Nous les trouvons avec les mêmes bornes et la même contenance et closes mitoyennement avec tous les voisins et telles que décrites à l'inventaire de la succession dressé par Maître Pinguet, notaire à la Rivière-Ouelle, le 20 novembre 1789, où il est dit: *«Sur laquelle terre est bâtie une maison de pièces sur pièces, appuyée sur un solage de pierres d'environ 60 pieds de long, avec un appendis (?) du côté nord-est d'icelle de 12 pieds aussi sur environ 30 pieds de largeur de dehors. Le tout séparé en différents appartements, cave et grenier et magasin avec fenêtres grillées en fer au derrière d'icelle. Au derrière d'icelle maison à distance d'environ 80 pieds et plus chacun en bois de cèdre dont un blanchi haut et bas, servant de magasin à sel, fer et autres choses comme brancard et bluteaux, fermant à clef; au bout duquel est une remise, appentis, étable et écurie, un fanil et un pigeonnier; le second étant vaste, ouvrant en grandes et petites portes, le tout couvert en planches; au derrière est un spacieux terrain entouré de pieux de bois debout de bois de cèdre à la hauteur d'environ 7 pieds. Au côté de la maison est aussi un grand jardin entouré et clos de même pieux...»*(23)

Voilà un commerçant à l'aise. Pendant 30 ans environ, de 1760 à 1790, il domine l'activité commerciale de la paroisse. Nous avons vérifié l'inventaire de sa succession pour mieux constater l'état de son commerce vers 1790. Nous reproduisons ici une sorte de résumé du partage fait à cette occasion:

État du commerce à Rivière-Ouelle:

Lorsque la succession s'ouvre, la veuve Florence, Thérèse-Esther Ménager, acquiert la terre et les bâtisses; cette terre se trouvait sur la concession à Jean de Lavoye. Quant aux biens meubles, ils furent vendus au plus fort enchérisseur et ont rapporté 14,736 Livres et quelques sols. Les plus importants acquéreurs furent M. Panet, curé de Rivière-Ouelle, le sieur Antoine Besançon et le sieur Bonenfant, tous deux marchands, Joseph Boucher, officier de milice, Pierre Casgrain alors marchand et futur seigneur de Rivière-Ouelle, la veuve Florence elle-même et plusieurs habitants *«les plus en vue»* de la paroisse.

L'illustre commerçant avait des comptes à recevoir pour un montant de 6,719 Livres au moment où s'ouvre la succession. Mais, entre le moment de sa mort et le jour où s'ouvre la succession, on avait déjà recouvré des comptes, en obligations pour un montant de 10,331 Livres, en billets, pour 10,857 L., et en argent pour une somme de 2,867 Livres. C'est dire qu'à sa mort, Pierre Florence avait des créances se totalisant à la

(23) Notaire Pinguet – 20 novembre 1789. et Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 33.

somme de 30,774 Livres. C'est un petit millionnaire à son époque. De ce montant, il faudrait soustraire des dettes non payées de 600 Livres.

Florence recrutait des clients aussi loin que Rivière-du-Loup; Barthélemi Dubé de Riv.-du-Loup lui devait en 1778 quelques Livres; aussi loin que Baie-Saint-Paul où le sieur Néron a une dette envers lui; aussi loin que le Madawaska, où un M. Mercure en 1780 lui doit de l'argent. Le curé de Kamouraska, M. Truteau, est son client et lui doit 115 Livres; d'autres clients du nom de John Blue, un anglais et le baron Konig lui doivent jusqu'à 290 Livres... Il a donc une clientèle vaste et éloignée.

Quant aux marchandises transigées, elles sont très diverses: Beaucoup de drap, textile, laine et tissus de toutes sortes; marchandises de métal, vaisselle, outils, instruments, etc... Voici quelques items vendus à l'enchère, avec le nom de l'acquéreur et le prix payé:

- le coffre-fort, acheté par le curé Panet 72 L.
- une tonne de mélasse (102 gallons) à la veuve Florence 244 L.
- une tonne de «rom» (rhum) contenant 115 gallons, vendue à Joseph Sasseville. Qualité commune 385 L.
- une tonne de rhum contenant 100 gals. à J. Quinn 425 L.
- une tonne de rhum contenant 110 gals. venant des Iles, adjudgée au sieur Thomas (?) 401 L.
- une barrique de grosse bière à la vve. Florence 54 L.
- un vison et 20 rats musqués vendus 2 L.
- 35 «mains» de papier 24 L.
- 9 tomes de L'Histoire du Peuple de Dieu vendu à Antoine Besançon, marchand 12 L.
- L'Histoire de l'Éthiopie, 1 tome (aucun acquéreur)
- Histoire Générale des Goths, 1 tome, achetée par Nicolas Bouchard ½ L.

Un seul article ne trouve pas d'acquéreur, c'est l'Histoire de l'Éthiopie! Et comment les blâmer?

Par contre, le «breuvage» a trouvé plusieurs enchérisseurs, puisqu'il se vend au prix fort onéreux de 4 Livres le gallon. Et comment les blâmer?

Voilà qui nous donne une idée du «luxue» que se permettaient les habitants de Rivière-Ouelle; Beaucoup de choses essentielles, un rien de culturel et quelques importations, comme le rhum, le sucre, le sel, la mélasse.

Le sieur Florence mène un gros train de vie; des clients partout; des fournisseurs aux Antilles et en France; deux navires à sa disposition; cependant il a davantage de créances et de comptes que de valeurs réelles, du moins selon ce que nous révèle l'encan.

Il s'occupe aussi d'activités paroissiales: il est marguillier en 1766. En 1767, il nourrit les ouvriers préposés aux travaux de l'église. En 1771,

alors que l'on délibère pour rebatir le presbytère, il est du nombre de ceux qui favorisent le projet. Dans les comptes de la Fabrique, pour l'année 1785, on trouve cette insertion: «Payé au sieur Florence... 1 «misérable» d'huile de lin pour peindre en noir le cadre du grand tableau...» (L'historien Trudel nous apprend que le «misérable» est une mesure dont on ne connaît pas exactement la valeur; on en parle souvent, lorsqu'il s'agit d'une toute petite quantité d'eau-de-vie qu'on assurait aux engagés, au moment de la pause... On pense qu'il équivaldrait au quart d'une roquille, donc très peu de choses, un ou deux doigts.). Il achète à l'occasion des parts dans la pêche à marsouins; ainsi le 11 février 1786, Florence acquiert de Germain Morin, époux de Catherine Lizotte, «une 3ème partie dans la pêche à marsouins, échue à son épouse Catherine Lizotte par héritage de sa mère, feu Catherine Boucher, épouse de Joseph Lizotte.»

C'est donc un citoyen en vue de la paroisse; le premier d'une longue suite de sommités. En même temps que lui, il y a à Rivière-Ouelle d'autres marchands: Jean-Baptiste Bonenfant, dont la famille est établie à Rivière-Ouelle depuis environ 1750. Il y a James Quinn, qui est parent (beau-frère) de Pierre Florence; et finalement Antoine Besançon, celui qui à toutes fins pratiques prend la relève de Florence comme le plus important commerçant de la paroisse.

Objets de commerce:

Il est bien évident que le commerçant d'une paroisse est celui qui avait à liquider les surplus agricoles de la population, quand il y en avait. C'est lui aussi qui devait se charger des rentes du seigneur (quand ces rentes étaient payées en nature plutôt qu'en argent) de même que des dîmes du curé. Le marchand achetait donc des habitants et du curé les produits agricoles dont ceux-ci pouvaient disposer.

Ainsi on lit dans les comptes de la Fabrique: «Vendu de l'église, en l'année 1786, 143 minots $\frac{1}{4}$ de blé provenant de la rente de 72 bancs à un minot de blé par an, 5 ayant été payés en argent, et 1 crié; en outre du blé de la quête de l'Enfant-Jésus, lequel blé a été vendu à 4 Li. 14 Sols le minot: Fait la somme de 673 Li.»

Les Comptes de la Fabrique nous donnent ainsi des chiffres pour plusieurs années:

— 1784	126 minots à	6 Livres	1 sol	879 Li.
— 1785	134 "	6 "	1 "	894 Li.
— 1786	143 $\frac{1}{4}$ "	4 "	14 sols	661 Li.
— 1787	154 $\frac{1}{2}$ "	3 "	6 "	509 Li.
— 1788	163 $\frac{1}{2}$ "	3 "	13 "	599 Li.
— 1789	le blé a été distribué aux pauvres.			
— 1790	123 $\frac{1}{2}$ minots à	4 Livres	16 sols	592 Li.
— 1791	151 "	3 "	13 "	552 Li.

– 1792	164	''	3	''	12	''	590 Li.
– 1793	133	''	3	''	12	''	478 Li.

Vous remarquez que le prix du blé baisse continuellement au cours de ces 10 années. De 10 Livres le minot en 1783, il baisse à 3 Livres; et par conséquent, même si le volume des dîmes augmente, leur valeur diminue.

D'autres années, la Fabrique recevait comme paiement de dîmes des objets aussi différents que ceci:

- 1767, reçu un mouton de Jean Beaulieu
reçu un renard
reçu 3½ livres de Castor, prix 34 Livres.
- 1769, reçu 3 moutons, 2 veaux, 2 livres de laine, 1 poulain, une langue et un muffle d'originaux (?), 2 livres d'anguilles, 1 tuyau de poêle, 2 oies, du castor, de la filace, du tabac, du pain...

Ceci nous donne une idée des effets qui pouvaient faire l'objet de commerce à Rivière-Ouelle, c'est-à-dire du bétail, des produits de la terre ou de la chasse. Les marchands, comme Pierre Florence, Dupéré ou Besançon achetaient ces produits qu'ils revendaient ensuite. Ou bien, ils les échangeaient tout simplement contre d'autres objets, car il n'est pas défendu de croire que, devant un habitant à court de monnaie (et il pouvait s'en trouver...), on échangeait, par exemple, tant de livres de sucre contre 1 mouton, ou des peaux de castor.

La production locale était ensuite expédiée en ville, à Québec, pour usage des citadins; s'il se trouvait suffisamment de production, on pouvait en exporter à l'étranger, comme en Angleterre à l'époque.

Il est bien évident que la connexion marchand-curé-seigneur vient de la nécessité pour ces trois citoyens de collaborer afin d'écouler leurs produits. Bientôt à ces gens se joindront les «notables» locaux, les professionnels, le médecin, l'avocat, le notaire, voire même les officiers de milice; et tout ce beau monde, formant l'élite instruite et riche de la paroisse, rivalisera d'ambitions électorales. Pour l'instant, ils constituent, avec les habitants «en vue», c'est-à-dire ceux qui sont marguilliers, baillifs, voyers, ou autres, la classe à prétention aristocratique.

Inventaire d'un habitant en 1781:

L'inventaire d'un habitant de Rivière-Ouelle complète le tableau des diverses marchandises dont un paroissien moyen pouvait avoir besoin. Nous aurions pu choisir parmi des centaines de documents, certains plus ou moins complets que d'autres. Nous avons sous la main l'inventaire, fait en 1781, de Julien Hudon dit Beaulieu, arrière petit-fils de Pierre Hudon, dont nous avons déjà cité l'inventaire dressé en 1721. Nous pourrions comparer, avec l'inventaire donné ici, comment 60 ans plus tard, dans une même famille, la richesse mobilière a augmenté, ainsi que l'évolution du prix des objets.

Nous avons aussi sous la main la donation des biens du même Julien Hudon à ses deux fils Joseph et Amable, datant de 1813, qui nous renseigne sur les biens de consommation utilisés à l'époque. (Notez que le terme «*franc*» pour désigner le prix de certains objets équivaut à la Livre; 1 livre = 20 sols; 1 piastre équivaut à 6 livres.) L'inventaire détaillé ci-bas énumère environ 90% des items constituant le document total.

«Inventaire de Julien Hudon et Louise Lévesque, le 3 octobre 1781: (24)

– une marmite prisee à 3 francs	3.
– une petite « <i>poëlle</i> » (sic) prisee à 40 sols	2.
– un petit chaudron prisé à 6 francs	6.
– 8 cuillers et 3 fourchettes, prisees à 30 sols	1.10
– 2 plats et 5 assiettes de terre à 40 sols.....	2.
– un vieux couloy (sic) à 6 sols	0. 6
– une lampe à 30 sols	1.10
– une grosse ache (sic)	5.
– une moyenne ache	2.
– un petit poêle de fer et son tuyau, à 48 francs	48.
– un vieux coffre à 3 francs.....	3.
– un vieux rouet à 6 francs.....	6.
– un saloy (sic) et un vieux quart à 3 francs	3
– une tinette de beurre prisee à 6 piastres	36.
– une vieille tinette à 20 sols	1.
– 6 nappes à 9 francs	9
– 1 père (sic) de draps, à 8 francs	8.
– 2 couvertes de fil, 100 sols	5.
– 2 autres bien usées, à 2 chelins	2. 8
– 2 draps de fil, 100 sols	5.
– 1 petit miroir (miroir), à 30 sols	1.10
– 5 chaises, 30 sols	1.10
– 1 petite table, 30 sols	1.10
– 1 huche à 30 sols	1.10
– 1 peau d'ours à 40 sols	2.
– 1 vieux ven (sic) et un vieux demi minot, 3 francs	3.
– 2 vieux quarts, 20 sols	1.
– 6 poches, à 3 francs	3.
– 3 faux à 3 francs	3.

(24) Notaire L. Cazes, 3 octobre 1781.

– 1 charrue avec tout son grément (sic), 24 francs	24.
– 1 vieille charrette, à 3 francs	3.
– 1 vieille carriolle avec les mémoires (sic)	12.
– 2 vieilles traines, à 3 francs	3.
– 1 chaîne de traîne, à 30 sols	1.10
– 2 attelages, 15 francs	15.
– 1 sciot (sic) avec sa monture	1.10
– 1 berge de foin de plaine de 9 charrettes, à 75 francs	75.
– 1 mule de 4 charrettes de foin de plaine, 30 francs	30.
– 1 mule de chardons, 36 francs	36.
– 1 jument de 12 ans, à 12 piastres	72.
– 1 autre de 3½ ans, à 15 piastres	90.
– 1 paire de bœufs de 4 ans prisé 20 piastres	120.
– 1 vache de 10 ans, poil rouge, 30 francs	30.
– 1 vache de 6 ans, poil blanc, 5 piastres	30.
– 1 veau de lait, 1 chelin	1. 4
– 7 moutons, sur lesquels il y en a un de l'année, 39 f.	39.
– 2 notureaux (sic)	12.
– etc...	

Sur laquelle dite terre, il y a en culture de quoi semer de 30 à 32 minots de tous grains...»

Vous avez remarqué que les objets les plus dispendieux sont les animaux de ferme, particulièrement les bœufs et les chevaux, ainsi que les objets de métal, poêle, charrue; notez aussi que le foin se vend cher, et qu'il est peu engrangé; comparez le prix d'un bœuf à celui d'une tonne de rhum, cité auparavant. Que de détails savoureux dans ces inventaires anciens, où le pittoresque côtoie parfois le ridicule; voyez le contrat qui suit, une donation, qui complète le charmant tableau de toute une époque:

«Donation entre vifs, le 11 mars 1813, par Julien Hudon à Joseph et Amable Hudon, leurs fils. (25)

Julien Hudon et Catherine Le Moyen..., lesquels se voyant d'un âge avancé et d'un tempérament usé (?) à ne pouvoir par eux-mêmes faire valoir les biens qu'il a plu à la divine Providence leur donner, et connaissant d'ailleurs la bonne conduite et le bon comportement des sieurs Joseph et Amable Hudon, leurs fils, ont aujourd'hui.... fait donation pure et simple à leurs fils...» (Le père fait ensuite le partage des terres aux conditions qui suivent:)

(25) Notaire Auguste Dionne. 11 mars 1813.

«A charge par les dits donataires de payer, fournir et livrer aux dits donateurs, leur père et mère, pendant et constant leur vivant, une rente et pension annuelle alimentaire et viagère suivant, savoir: 30 minots de blé froment loyal et marchand, tel que les terres sus données le produiront, mais néanmoins du plus beau, après la semence retirée, le dit blé porté au moulin pour le faire moudre et leur en rapporter la farine et le son dans leur grenier; 200 livres de lard gras loyal et marchand, les pieds et les têtes retirées; 2 quartiers de bœufs ou vache engraisé, ou tel que les dits donataires le tueront; 2 minots de pois cuisant; un mouton de deux ans le moins, livré vif; 4 minots de patates bonnes à manger; 10 livres de graisse sain doux; 30 pots de bon rhum des Isles en esprit et du vin en maladie (Hum!!!); $\frac{1}{4}$ livre de poivre; 7 pots d'huile à éclairer; $\frac{1}{4}$ de quintal de morue sèche; 2 beaux saumons salés; un cent d'oignons bien tournés; 50 choux bien pommés; 20 livres d'herbe salés, et liberté d'en prendre de fraîche en été dans le jardin potager; un minot de sel, après que leur viande sera salée; 24 livres de sucre du pays; 2 douzaines d'œufs par semaine depuis le 15 avril jusqu'au 15 août de chaque année; 1 livre de bon thé vert; 2 oies et 2 dindes engraisées; 3 couples de volailles engraisées; ... etc.

A charge aussi ... de fournir au dit donateur, pour lui seul, pour son besoin et entretien: 12 livres de bon tabac à fumer, les gros et les petits cotons retirés et proprement filé; 3 paires de soulier de bœuf tanné; 1 paire de bas et 1 paire de chaussons du pays; 1 paire de grande culottes; 1 gilet bostonnais d'étoffes du pays, croisé, filé et teinté; 1 veste de petite étoffe du pays; 1 paire de mitaines de veau tanné, doublé d'étoffe; 1 mouchoir «Romalle» pour poche; 1 bonnet tricoté au pays; 1 fichu de soie; 2 chemises de toile du pays et une autre de flanelle;

Ces articles payables et fournissables tous les ans: 1 bougrine d'étoffe du pays; 1 paire de souliers français à son pied; un chapeau de 15 chelins le moins; 1 paire de mitaines d'ours;

Ces articles fournissables tous les 2 ans: 1 paire de culotte de drap avec 1 habit aussi de drap de 20 chelins le moins la verge; 1 patron de veste; une chemise fine tous les 4 ans; 1 claque de Whitnaye (?); 1 casque de martre ou autre bonne pelleterie, avec une cravate de batiste aussi tous les 4 ans...

A charge aussi... de fournir à la dite donatrice, leur mère pour son besoin et entretien: 2 paires de soulier de bœuf tanné; 1 paire de bas et 1 paire de chaussons du pays; 1 mouchoir «Romalle» pour poche; 8 livres de tabac en poudre (Hum!!!); $\frac{1}{2}$ papier d'épingles; 1 challe de 3 chelins le moins; 1 câline de Bazin garnie de batiste; 1 coiffe garnie de dentelle; 1 mantelet d'indienne; 2 chemises de toile du pays et une autre de flanelle aussi du pays; 2 livres de savon du pays tous les ans; un habillement de petite étoffe contenant mantelet, jupe et corsette; une verge et demie de grand ruban; 1 paire de souliers français à son pied tous les 2 ans; 1 habillement d'indienne à son goût; une chemise de toile fine; un challe à son goût; une paire de gants de chamois fourré; une paire de bas de coton du magasin (sic) tous les 3 ans; un chapeau de soie aussi tous les 3 ans.

Lui renouveler au besoin sa claque (?), son manchon et son casque; leur fournir la soie, fil, poil de chèvre et boutons nécessaires pour leurs hardes, et icelles faire ou faire faire et en payer la façon...

Seront de plus tenus, les dits deux donataires: de soigner les dits donateurs, leur père et mère, tant en santé qu'en maladie et de les faire médicamer au besoin par un chirurgien; sasser leur farine, cuire leur pain, faire leur ordinaire, balayer leur chambre et dresser leur lit, icelui changer de drap blanc tous les mois, et au besoin en leur maladie, entrer dans leur chambre l'eau dont ils pourront dépenser.

Seront de plus tenus les dits donataires de mener à la porte des donateurs 24 cordes de bon bois de chauffage, buché ou scié et débité en bois de poêle ou de cheminée, et l'entrer dans leur chambre. Fourniront les dits 2 donataires aux dits donateurs une fille servante, s'ils l'exigent, et, dans le cas, ne seront point tenus de faire leur ordinaire, de balayer leur chambre ni de dresser leur lit comme dit est.

Se réservent les dits donateurs pendant leur vivant l'usage et la jouissance des objets suivants, savoir:

1 — un cheval en toute saison de l'année, avec une calèche, carriole, harnais, robe et coussin; le dit cheval pacagé, soigné et hiverné par les deux donataires et renouvelé au besoin par iceux; le dit cheval attelé, amené à la porte des dits donateurs à toute saison de l'année et à voiture convenable, et détellé à leur retour, les mener au service divin et ailleurs, à leur besoin, quand ils ne pourront plus se mener eux-mêmes.

2 — deux vaches à lait à leur profit, tant du lait, du beurre que des veaux qui seront pacagés, soignés et hivernés par les dits donataires; ils seront tenus de traire, de couler le lait et faire le beurre pour le profit des dits donateurs.

3 — la chambre actuelle du sud-ouest de leur maison actuelle qui sera entretenue étanche, close et couverte par le dit Joseph seul, en laquelle ils auront un poêle de fer, garni de son tuyau, pelle et pince, avec aussi une batterie de cuisine proportionnée à leur besoin, qui sera entretenue et renouvelée au besoin.

4 — leur lit garni qui sera entretenu blanchiment et proprement de couvertures et de draps et autres ustensiles d'icelui.

5 — la liberté d'élever tous les ans un petit cochon que les dits donateurs soigneront eux-mêmes; et le dit Joseph le souffrira (Hum!!!) dans ses parts en été, ainsi que dans ses étables en hiver...

6 — la liberté à la dite donatrice de jardiner à son profit dans le jardin...

...Arrivant le décès des dits donateurs, les dits donataires seront tenus de faire porter leurs corps en terre sainte, et payeront les frais de leurs inhumations; leur feront chanter à chacun un service décent sur leurs corps le jour de leur enterrement, ainsi qu'au autre service anniversaire au bout d'un an de leur décès et leur feront dire, célébrer et acquitter à chacun 50 messes basses de requiems au repos de leur âme...»

Hélas, que de précisions étouffantes! Quel heureux rentier, mais à quel prix, cette soi-disant donation, revient aux héritiers! C'est bien davantage une vente à tempérament; et tant pis pour les bénéficiaires si le «*bon-homme*» et la «*bonne femme*» vivaient centenaires!!!

La pêche:

C'est en 1705 que la pêche commerciale est organisée à Rivière-Ouelle sous l'instigation des habitants. Mais nous avons vu que ceux-ci sont obligés de collaborer avec les trafiquants, s'ils désirent que le produit de leur pêche soit mis en marché.

Deux de ces commerçants, Pierre Peire et François Hazeur, avaient obtenu le monopole des pêcheries sur la Côte du Sud en 1701, et ce jusqu'en 1706.

En 1707, les habitants tentent de se débarrasser des commerçants et de «*partir seuls*». Mais, après les pressions de Peire et Hazeur, la société est maintenue. De plus, les deux commerçants avaient obtenu que leur privilège soit prolongé jusqu'en 1720, c'est-à-dire pour 15 ans.

Cependant, la situation se complique en 1708, au moment où Peire et Hazeur meurent tous deux, et que l'un des sociétaires-habitants, François Gauvin, veut briser la société et se lancer seul en affaire avec un autre commerçant: Rouer d'Artigny. Mais en même temps, les héritiers de Peire et Hazeur n'entendent pas laisser tomber cette source de profits, tout en désirant cependant renoncer à la succession, qui est déficitaire, pour ce qui est du reste.

En somme, les initiatives concernant la pêche, viennent de deux sources: les HABITANTS, et les COMMERÇANTS; et la concurrence est vive entre les deux. En plus chaque groupe subit aussi de l'intérieur une vive concurrence.

Les entrepreneurs en pêcheries:

La succession de Pierre Peire et de François Hazeur s'ouvre; vu le déficit énorme laissé par les deux commerçants, leurs héritiers ont décidé de renoncer à l'héritage, mais en même temps, par un artifice légal plutôt inexplicable, ils réussissent à hériter de la pêche à marsouins de Rivière-Ouelle; ces héritiers sont: pour Pierre Peire, son frère, PHILIPPE PEIRE, et pour Hazeur, ses deux enfants, représentés par le sieur DENIS RIVERIN. Tout ça est assez complexe; en fait, il y eut les entrepreneurs suivants:

- en 1698, Jean-Baptiste Deschamps et Charles Denys de Vitré
- en 1701, Pierre Peire, François Hazeur et Charles Denys de Vitré
- en 1703, Pierre Peire et François Hazeur
- en 1710, Philippe Peire et les fils de Hazeur, représentés par Denis Riverin, et Louis Rouer d'Artigny.
- en 1720, de Boishébert et Philippe Peire
- en 1722, La Cetière et de Frontigny.

Nous sommes en 1710, donc, et les héritiers décident de continuer la pêche. C'est là qu'ils vont jouer un de ces sales tours aux prétentieux colons qui veulent se débarrasser d'eux. Ils vont réussir à s'associer avec Rouer d'Artigny, qui est justement le commerçant qu'ils se sont choisi afin de se débarrasser de Peire, Hazeur et Cie... Il se croyait bien rusé le sieur François Gauvin de Rivière-Ouelle, parce qu'il croyait avoir éliminé, en même temps que ses sociétaires-voisins, les trafiquants qui les avaient conduits à la ruine. Il a dû déchanter lorsqu'il apprit qu'une deuxième fois, il venait de se faire «avoir» subtilement par son homme de confiance. En effet, le 31 octobre 1708 François Gauvin avait loué sa pêche (celle qu'il avait tendue depuis 1705 avec ses voisins Jean de Lavoye, Étienne Bouchard, Pierre Soucy, Jacques Gagnon et Pierre Boucher) sur la devanture de sa terre à Louis Rouer d'Artigny. Mais le 7 avril 1710, Louis Rouer d'Artigny s'associait avec Philippe Peire et Denis Riverin. C'était bien son droit; et rien ne l'empêchait de prendre les associés qu'il désirait. Ce fut un dur coup pour François Gauvin... Mais le pauvre n'est pas encore au bout de ses tribulations. En effet les habitants de Rivière-Ouelle qui étaient ses sociétaires font des représentations auprès de l'Intendant pour que leur société soit maintenue, et... le 20 mai 1710 ils obtiennent gain de cause. Second coup dur pour le pauvre Gauvin! Et, ce n'est pas terminé: les commerçants de Québec ont d'autres ambitions: le 2 novembre 1713, ils s'associent à un second groupe concurrent de pêcheurs de Rivière-Ouelle (Jean Mignot, Jacques Boies, Louis Dubé, Deschênes, Noël Pelletier et François Autin de la Petite Anse) pour 7 ans. Décidément la déconfiture de Gauvin est complète. Il a perdu sur tous les plans.(26)

L'énumération de ces faits nous amène à tirer quelques observations. Premièrement, les commerçants n'entendent pas se faire dicter des politiques par des habitants, quels qu'ils soient; ils désirent avoir l'initiative, décider de la production, décider du nombre de pêches. Ils ont des privilèges exclusifs et ils s'en servent. Ils entendent exercer leur monopole jusqu'au bout. Deuxièmement, les empêchements juridiques qui peuvent se présenter, ils les détournent adroitement en obtenant des «ordonnances» de l'intendant. Les pouvoirs politiques appuient et même financent les entrepreneurs de pêche; Peire et Hazeur reçoivent 500 Livres de subsides annuellement; tous les décrets de l'intendant visent (tout en ne créant pas d'injustices pour les habitants, il faut le dire) à favoriser les commerçants. Troisièmement, les habitants ne semblent pas de taille à rivaliser avec la «haute finance»; ils sont démunis; loin des centres de décision: le palais de l'Intendant et les officines de notaires; ils sont en plus divisés entre eux, chacun cherchant à tirer tout le sac à lui seul.

Les entrepreneurs de pêche, les capitalistes du temps, depuis 10 ans qu'ils exploitent les pêcheries sur la côte du Sud, semblent en 1710,

(26) Ordonnances des Intendants, 16 avril, 20 mai, 6 juin et 7 juin 1710.
Notaire Chamballon, 7 avril 1710.

détenir à Rivière-Ouelle un important filon de pêche. Bien sûr, les résultats n'ont pas toujours été très bons; mais ils espèrent du moins en tirer le meilleur à l'avenir. Ils ont besoin des habitants pour faire les travaux, pour surveiller le poisson, pour dégraisser le marsouin, etc... Et, plus, ils désirent que les habitants, qui sont en fait leurs employés, collaborent, travaillent en plus grand nombre possible (car il peut arriver que des marées soient particulièrement poissonneuses) et surtout qu'ils travaillent en paix.

Les sociétés de pêche de Rivière-Ouelle:

C'est dans les termes suivants que la PREMIÈRE SOCIÉTÉ de pêche à marsouins est créée à Rivière-Ouelle, en 1705: *JEAN DE LAVOYE, ETIENNE BOUCHARD, PIERRE SOUCY, JACQUES GAGNON, PIERRE BOUCHER et FRANÇOIS GAUVIN, nous ayant exposés qu'étant habitants de la Bouteillerie sur la Rivière-Ouelle, proches voisins les uns des autres, qu'ils se seraient unis ensemble pour faire la pêche du marsouin dans la devanture de leur terre à la pointe de la dite Rivière-Ouelle qui est un endroit très propre pour faire la dite pêche, laquelle même ils ont commencée depuis deux ans (le texte date de 1707), et ce, suivant le droit de pêche qu'ils ont par contrat de concession et comme quoi qu'ils usent de leur droit, ils pourraient être troublés dans l'exercice de la dite pêche, ils nous demandent qu'il nous plaise de les autoriser pour continuer la dite entreprise. Le Sieur de Boishébert, seigneur de la dite terre, de la Bouteillerie entendu, qui nous a dit que par leur droit de concession le dit droit de pêche leur avait été accordé et qu'il ne s'opposait pas à leur demande.*



Opération de dégraisage: on découpe la «stique»; vers 1925.

(Photo: abbé Fernand Bérubé)

Nous autorisons l'union faite entre les susnommés pour faire la pêche aux marsouins dans la devanture de leurs habitations, défendons de les y troubler à peine de tout dommage et intérêt... Québec, 20 juillet 1707.» (27)

L'Intendant Raudot autorisait par ces mots les habitants à se lancer dans le commerce des pêcheries. Rien ne s'opposait qu'un habitant en Nouvelle-France, ou plusieurs habitants, tentent leur chance dans une entreprise. Le commerce, en principe n'était pas réservé à une classe particulière de gens. Plus spécialement, à Rivière-Ouelle, les colons avaient obtenu par leur contrat de concession le droit de pêcher sur la devanture de leur terre. Il n'y avait pas d'empêchement juridique, et même, ils avaient droit de revendiquer pour eux seuls ce droit.

Cependant, il leur manque des atouts très importants: Ils n'ont pas l'équipement: les filets, les harpons, les barriques, etc... Ils n'ont peut-être pas non plus l'argent pour se les procurer. Et surtout il leur manque les moyens de mettre en vente leur produit, de le transporter jusqu'en France. C'est à ce moment qu'ils sont condamnés à faire affaire avec des trafiquants spécialisés. Or, justement, des trafiquants ont obtenu le monopole exclusif des pêcheries dans la région; ils ne pourront donc choisir leur acheteur puisqu'il se trouve déjà imposé. Ils sont donc à la fois heureux d'avoir un commerçant à leur portée, mais en même temps, insatisfaits de ne pouvoir opérer seuls. Enfin, le droit de pêche des colons sur leur terre risque de s'opposer au monopole des commerçants.

Revenons en 1710, où, après la tentative de bris de société de François Gauvin, la première société de pêche est à nouveau reformée par une ordonnance de l'Intendant. On force, le 20 mai 1710, les colons à continuer leur collaboration avec Peire et Riverin, «*le temps de leur terme de privilège.*» C'est à dire que jusqu'en 1720, Gauvin et ses associés devront continuer leur engagement; et l'Intendant précise que les deux commerçants n'auront que le $\frac{1}{4}$ des huiles et des peaux dans la société et non le $\frac{1}{3}$, comme en 1707. (28)

Par cette décision, le «*gouvernement*» prend fait et cause pour les intérêts des marchands. Peut-être est-il aussi justifié de le faire. Peut-être craint-il que les habitants ne puissent pas administrer leur «*affaire*» efficacement; et, comme le Roi de France est prêt à offrir des subsides pour aider l'industrie, il désire que les 500 Livres d'octrois produisent des résultats rentables. Ainsi on ne peut le blâmer, ni le taxer d'injustice. Le plus grand perdant dans toute l'affaire est François Gauvin, dont les tentatives de tirer son épingle du jeu ont échoué. Mais lui non plus, par contre, ne subit pas d'injustice, puisque, en fait, l'Intendant ne fait que le forcer à tenir ses obligations.

Ainsi, après quelques difficultés, la pêche à marsouins est relancée. Mais, quel résultat produira-t-elle jusqu'à la fin du privilège, jusqu'en 1720? Que fera François Gauvin? Les difficultés semblent effacées, mais...?

(27) Ordonnance des Intendants, 13 juillet, 20 juillet 1707.

(28) Ordonnances des Intendants, 20 mai et 7 juin 1710.

Pendant que se réglait ce problème, 6 autres habitants de Rivière-Ouelle formaient une SECONDE SOCIÉTÉ de pêche: Le 6 juin 1710, FRANÇOIS AUTIN, NOËL PELLETIER, JEAN DESCHÈSNES, JEAN MIGNOT, LOUIS DUBÉ et JACQUES BOIS, habitants de «l'Anse aux Iroquois» s'unissaient pour 19 ans (jusqu'en 1730) afin de tendre une pêche à marsouins à la «Pointe aux Iroquois».

On aurait aimé que l'harmonie règne de ce côté, mais hélas!!! elle ne durera pas 5 ans, sans que des conflits surgissent. Après s'être eux aussi affiliés à Peire, Riverin et Rouer d'Artigny, pour écouler leur produit, voilà que le groupe se scinde en deux en 1715. Un des membres, François Autin, désire se retirer; de plus Noël Pelletier et Jean Deschèsnes sont décédés, et leur veuve néglige de faire exécuter leur part des travaux. On fait appel à l'Intendant; ce dernier ordonne le 16 mai 1715 «*que François Autin demeurera membre de la société... et que les veuves Pelletier et Deschèsnes y seront reçues au lieu et place de leurs maris, en fournissant un homme capable de travailler à la pêche...*» (29) Deux mois auparavant, les 3 mêmes individus avaient reçu de l'intendant l'ordre «*de ne pas troubler Jean Mignot, Louis Dubé, et Jacques Bois dans la pêche à marsouins...*» (29)

Il est permis de croire qu'il a pu se passer ceci: Voyant le décès de deux des membres, Mignot, Dubé et Bois auraient tenté de continuer la société seuls. François Autin, ou bien désire se retirer, ou bien se sent exclus par les autres, comme les deux veuves. En tout cas, il appert que trois des membres sont actifs, mais que les trois autres se laissent «tirer la patte» pour collaborer. En 1718, le problème n'est pas réglé, puisque l'intendant intervient encore et «*condamne Autin, les veuves Pelletier et Deschèsnes à faire leur moitié de pêche aux marsouins, selon leur marché avec Peire, Mignot, Dubé et Bois...*» (30)

Dans le cas de cette deuxième société, formée pour 19 ans, le contrat qui les lie à Peire et d'Artigny ne doit durer que 7 ans; il prend donc fin en 1720. Effectivement, elle a dû cesser ses opérations autour des années 1721 ou 1722. On sait peu de choses sur la suite des conflits, ni sur l'efficacité de cette seconde pêche. Peut-être fut-elle moins rentable que celle de la Pointe?

Entre-temps, justement, le «*diable est pris*» sur la Pointe. On se bat, mais pas contre les Anglais cette fois!!! La collaboration forcée des habitants n'a pas duré, car François Gauvin intrigue encore pour s'approprier à lui seul la pêche à marsouins qui est située précisément sur sa terre.

Le dit François Gauvin, on le sait, a épousé la veuve de Pierre Dancosse, Marie-Madeleine Bouchard. Or, Mme veuve Dancosse-Gauvin a plusieurs enfants: un fils, PIERRE DANCOSSE et 6 filles:

— Marie Dancosse, qui a épousé Jean Raby. Ils n'habitent pas Rivière Ouelle.

(29) Ordonnance des Intendants, 6 juin 1710, 7 mars et 16 mai 1715, 11 avril 1718.

(30) Notaire Chamballon, 8 mai 1715, 15 octobre et 2 novembre 1713.

Ordonnance des Intendants, 11 avril 1718.

- Anne Dancosse, qui a épousé Michel Dupéré de Québec, mais dont les fils achèteront plus tard à Rivière-Ouelle des parts dans la pêche.
- Madeleine Dancosse, mariée en première nocés à PIERRE BOUCHER, en 2^{ème} nocés à JEAN-B. MAISONNEUVE.
- Geneviève Dancosse, mariée à PIERRE BÉRUBÉ.
- Catherine Dancosse, mariée à JEAN BRISSON.
- Françoise Dancosse, mariée à JOSEPH LIZOTTE de la seigneurie de la Pocatière.

François Gauvin est le père *«par alliance»* de cette illustre famille. Illustre, justement, puisqu'en 1705 on les a déjà vus se quereller avec Étienne Jeanneau, au sujet d'une fameuse affaire de noix! Illustre aussi, parce que, s'ils sèment la *«bisbille»* à l'extérieur, ils forment à l'intérieur une famille très unie. On devine bien que le trait d'union de la *«bande»*, c'est la mère, Marie-Madeleine Bouchard. Elle ne devait pas être commode la *«bonne femme»*(31)!

La chicane recommence, le jour, 1^{er} octobre 1713, où la *«bonne femme»* Bouchard cède ses droits successifs à ses 4 filles qui habitent Rivière-Ouelle, c'est-à-dire: Mmes Pierre Boucher (plus tard Maisonneuve), Pierre Bérubé, Jean Brisson et Joseph Lizotte.(32) Or, ces droits successifs sont évidemment sa terre et par voie de conséquence la pêche à marsouins qui y est établie.

Les filles et les gendres ne perdent pas une minute: dès le printemps suivant, pour nuire à la société de pêche, dont Gauvin fut forcé de reconnaître la légalité, ils s'installent sur la grève; et là, pour apeurer le marsouin, ils font du tapage, allument des feux de jour et de nuit, tirent du fusil. Les sociétaires se plaignent à l'Intendant qui émet immédiatement une ordonnance *«défendant à Pierre Bérubé, Jean Brisson, Joseph Lizotte, Pierre Dancosse... de troubler Peire, Riverin, Gagnon, Lavoie, et les autres... en faisant des feux de jour et de nuit sur la devanture de la terre de la veuve Gauvin, à peine de 50 Livres d'amende.»*(33)

Bien sûr, on envoie promener l'Intendant et son ordonnance. Et on continue... Gagnon et les autres décident donc de se faire justice eux-mêmes, puisque l'Intendant n'est pas obéi. Une bagarre en règle éclate, pendant que les Dancosse et leur mari tentent d'obtenir de l'Intendant Bégon qu'il empêche Gagnon, Lavoie, etc, de tendre *«leur»* pêche sur la propriété familiale.

Bégon rejette la demande des Dancosse; et plus, il condamne François Gauvin, Jean Gagnon et Pierre Dancosse à 30 Livres d'amende *«pour s'être attroupés les uns contre les autres...»*(33)

(31) L'expression est du curé Dosque; Recettes de la Fabrique, 1746.

(32) Notaire Jeanneau, 1^{er} octobre 1713.

(33) Ordonnances des Intendants, 22 mars et 23 avril 1714.

Gauvin a encore perdu. Son ambition ne lui profite pas, car la société est toujours maintenue jusqu'à la fin du privilège. On ignore s'il s'est produit d'autres difficultés entre le clan des Dancosse-Gauvin et celui des Gagnon, Lavoie, Soucy, Bouchard et Boucher. Mais on devine que des individus sont dans une position difficile dans ce conflit, parce qu'ils sont d'une part liés par leur contrat de société et d'autre part parents avec la clique des Dancosse. Ainsi Étienne Bouchard, un des sociétaires, est le frère de la «bonne femme» Bouchard; Gauvin est donc son beau-frère, et les filles Dancosse, ses nièces. Donc il se tient tranquille.

Même situation pour les Boucher. Il y a des Boucher dans les deux clans, qui sont sinon père et fils, du moins proches cousins. Jean de Lavoye est marié à une Boucher. Finalement, il y a seulement Gagnon et Soucy qui ont «les mains libres»; et Gagnon s'en est servi!!!

D'autre part, il ne serait pas étonnant que d'autres individus auraient pris parti dans la bagarre; entre autres, Étienne Jeanneau. On sait qu'il avait une antipathie personnelle contre les Dancosse, par suite du procès qui dure depuis 1705, qu'il est milicien à côté des Gagnon (Jean Gagnon est lieutenant de milice, Jeanneau est capitaine...) et donc, son parti est vite choisi. Or, le même jour où Gagnon est condamné à l'amende pour s'être battu, Jeanneau est appelé à aller «s'expliquer à l'Intendant des plaintes portées contre lui...»⁽³⁴⁾ Quelles plaintes? On l'ignore. Mais la coïncidence parle d'elle-même.

Une chose est évidente cependant: les conflits de pêche ont été beaucoup plus qu'une simple rixe de famille, qu'une chicane de quelques individus, vite effacée. Elle a eu des répercussions beaucoup plus profondes et plus durables. Bien sûr, les ordonnances des Intendants sont muettes, après 1714 et jusqu'en 1720, sur les conflits de pêche. Mais on est loin de vivre à Rivière-Ouelle, dans les années 1710 à 1730, la «paix promise aux hommes de bonne volonté»! Et les exemples sont nombreux:

Le 20 mai 1715, Étienne Bouchard reçoit l'ordre de «faire le grand chemin sur la devanture de la terre louée aux héritiers Lafrance...» Ce chemin est celui qui conduit à la pêche à marsouins; Étienne Bouchard est un des 6 sociétaires. D'où vient que ce chemin n'est pas entretenu? Pour empêcher les Dancosse de l'utiliser? Ou pour une autre raison?

Le 11 janvier 1717, les marguilliers veulent empêcher Jean Gagnon, procureur et chargé des affaires du seigneur, «de se mettre dans le banc seigneurial». Ils reçoivent de l'Intendant la «défense de le troubler, sous peine de 50 Livres d'amende...» On ne connaît pas les noms des marguilliers. Mais Gagnon est parent du sociétaire Gagnon. Il est possible qu'il s'agisse dans ce cas-ci d'une chicane au sujet de droits honorifiques. Mais ce peut être aussi une suite du conflit né autour de la pêche.

Le 20 juin 1718, l'Intendant fait ordonnance «aux habitants de la Grande-Anse (Anse Sainte-Anne) de ne pas laisser vaquer leurs chevaux

(34) Ordonnances des Intendants, 23 avril 1714.



Les marsouins et l'usine à l'huile de marsouins, vers 1900.

(photo: Mme Napoléon Gagnon)

sur les grèves la nuit sans être enfermés...» Dans ce cas aussi il peut s'agir d'une défense d'ordre général, et s'appliquant seulement aux résidents de Sainte-Anne, mais il se peut aussi que ce soit là un moyen trouvé par le clan Dancosse pour endommager involontairement, les installations de pêche.

En 1726, certains habitants de Rivière-Ouelle refusent de contribuer à la construction du presbytère, ce sont: François Gauvin (encore lui!), Jean-Baptiste Maisonneuve, Pierre Boucher, la veuve Boucher, Pelletier, Jeanneau (lui aussi!); tous ces individus devront aller à Québec s'expliquer devant l'Intendant *«du refus de s'engager à construire...»*(35)

Deux clans dans la paroisse:

Et l'on pourrait continuer la série des disputes, bien au delà de cette date. On peut remarquer que ces événements sont le premier pas vers la division en clans des habitants de Rivière-Ouelle. La belle harmonie des premiers temps, l'unanimité des colons, la communion de pensée et d'acte, l'esprit d'entraide et de collaboration qui avait présidé aux fondations de la seigneurie, tout ça est fini et bien fini.

On peut même affirmer que, dans les années à venir, les heurts violents comme ceux des années 1770-1780, et ceux des chicanes électorales des années 1840-1890, tirent de loin leur origine dans les rancunes familiales des années 1710-1730.

(35) Ordonnances des Intendants, 20 mai 1715, 11 janvier 1717, 20 juin 1718, 4 novembre 1726.

On remarque à Rivière-Ouelle que dans ces premières années, à l'occasion de ces conflits de pêche, les groupes se raidissent: d'une part, les gens en place, c'est-à-dire ceux qui obtiennent les postes gouvernementaux: officiers de milice, notaire, ceux en même temps qui obtiennent les faveurs du gouvernement: les marchands et leurs fidèles associés. Nommons dans ce groupe: de façon générale le seigneur et le curé. Aussi les familles Gagnon, Jeanneau, Hudon (qui est apparentée aux officiers de Milice de Rivière-Ouelle et de Kamouraska: les Paradis. De plus Étienne Bouchard est le beau-père de Nicolas Hudon, qui est un des sociétaires de la pêche) Lavoie, Soucy, Deschênes... En un mot, les sociétaires de la pêche, ceux qui flirtent avec les «*grands*» du système.

D'autre part, il y a tous ceux qui réussissent mal à se tirer des griffes des puissants, des gens en place. Ceux qui ne sont pas favorisés par l'«*establishment*»; des gens plus humbles, moins bien nantis, démunis de moyens. Ce ne sont pas des gens qui sont victimes d'injustices, ni exploités par d'autres, mais ils semblent souffrir d'un rang social inférieur, venu du fait que les puissants ne les favorisent pas. On pourrait nommer: les Gauvin, Dancosse, Lizotte, Bérubé, Boucher, Dubé, etc... De braves gens, qui luttent pour une promotion sociale, qui se sentent écrasés par le système. Ce dernier groupe aura sa revanche bientôt; il triomphera même dans les années 1770-1780, alors qu'ils réussiront à renverser le «*régime*» en place. Ce sera le moment de la grande «*Révolution*» paroissiale. (nous en parlerons plus loin).

Nous distinguons donc deux classes sociales: Un groupe que je qualifierai «*d'ARISTOCRATES*», puisqu'ils bénéficient de l'appui des grands, ou simplement parce qu'ils se donnent de grands airs. («*Ils tirent du grand!!!*») et un autre groupe qualifié au long de ce livre de «*DÉMO-CRATES*», plus près des couches populaires, moins prétentieux, subtilement éliminés des centres de décision, mais légèrement frustrés par l'arrogance hautaine de leur comparses.

Les conflits de pêche vont accentuer la division entre ces deux clans, entre ces deux mentalités. Cet état d'esprit va durer tout le long du siècle suivant, et même déteindre légèrement sur le vingtième siècle. Examinez bien dans la Rivière-Ouelle d'aujourd'hui s'il n'existe pas encore des relents de classes sociales! Est-ce qu'on voit les fils de famille «*bien*» épouser les filles de certains faubourgs de la paroisse? N'existe-t-il pas un groupe, qui se tient éloigné des centres de décision, qui ne participe pas aux activités sociales de la paroisse, que l'on considère (vu de l'autre groupe) comme un sous-prolétariat, habitant une zone «*sous-développée*»???

Bien sûr, la frontière entre ces deux classes, et au XVIIIème et aujourd'hui, n'est pas facile à tracer. Les classes ne sont pas divisées selon les rangs, c'est-à-dire le site géographique; elles ne sont pas divisées non plus selon la richesse monétaire, car il se trouve à Rivière-Ouelle des habitants plus fortunés que le seigneur lui-même; aujourd'hui, les défavorisés conduisent la «*Chevrolet*» et regardent la T.V. de la même manière que les

cultivateurs les plus à l'aise. La frontière entre les aristocrates et les démocrates est une frontière de mentalité, une frontière psychologique. La séparation se fait selon que l'on se croit (inconsciemment, il faut le dire) grand seigneur, ou que l'on se sent frustré, écrasé par l'autre groupe, éliminé par lui. D'une part un complexe de supériorité; de l'autre un sentiment de frustration.

Rien dans cette situation ne dépend du métier, de l'emploi, des revenus. Dancosse est un des plus grands propriétaires de Rivière-Ouelle au temps des conflits de pêche. Lui et ses beaux-frères, de même que Gauvin totalisent en 1725 environ une trentaine d'arpents de terre de front à Rivière-Ouelle, tandis que Gagnon en possède à peine une dizaine. L'un a des prétentions de grandeur, ses parents sont officiers de milice; l'autre lutte contre le «*système établi*». Etienne Jeanneau, bien sûr, il est notaire et capitaine de milice, mais il est aussi simple colon, «*comme tout le monde*». Entre le groupe Gagnon-Hudon-Paradis et le groupe Boucher-Lizotte-Dubé, deux groupes formés de frères, beaux-frères ou cousins, il n'y a pas de différence de richesses, mais seulement une différence de prétention. Ce sont tous des colons-pêcheurs, certains liés aux commerçants, les autres rivaux des commerçants.

Enfin les clans, au cours des années, au gré des événements se forment et se déforment. Telle famille, ou tel membre de la famille, pour diverses raisons peut changer de clan. Les classes sociales qui prennent naissance vers 1710 ne sont pas des classes fermées. Il y a une tendance à «*monter*» généralement à la classe des «*aristocrates*», mais il peut arriver que quelqu'un se dégrade; par exemple, un revers de fortune, la perte d'une position, un délit criminel, une excommunication religieuse, etc... peuvent «*déclasser*» un individu pour plusieurs années. Il perd ainsi son prestige social, et devient comme éliminé de son groupe.

Mais revenons à la pêche à marsouins.

1714 marque donc la fin du deuxième «*round*». Les premières difficultés, celles de 1708-1710, s'étaient terminées à l'avantage des commerçants; le deuxième «*round*» laisse encore un seul vainqueur: Peire, Riverin, d'Artigny et Cie...

Bien sûr, en même temps, les habitants profitent de la prospérité. C'est un apport de revenus nouveaux dans la paroisse qui ne se ferait pas sans les gars de la «*haute finance*». Là où c'est un échec pour les colons, c'est de ne pas pouvoir mener seuls leur entreprise; En 1714, Rivière-Ouelle offre un exemple miniature du Québec des années 1970; Ni l'un ni l'autre «*n'est le maître chez soi*»; les financiers de Rivière-Ouelle à cette date ont été remplacés par les «*gros boss*» américains. Probablement que la même frustration, le même sentiment d'être colonisés, les mêmes réactions «*terroristes*» ont existé chez l'un comme chez l'autre. Peire et Cie. équivaut bien à «*Québec Cartier Mining*»... Le conflit des Dancosse versus les habitants ressemble beaucoup à la lutte électorale des Libéraux versus l'Union Nationale... Les bagarres sur la grève valent bien les «*lundis de la matraque*». L'histoire se répète!!!

De 1714 à 1720, il a paru exister une trêve. En 1715, il existe au moins deux pêches à marsouins; l'une à la Pointe de la rivière, l'autre à la Pointe aux Iroquois. En 1716, une troisième pêche est établie au Cap Martin dans la Grande-Anse. Cette année-là, la pêche fut maigre dans toute la Nouvelle-France: seulement 23 marsouins qui donnent 14 barriques d'huile. Le subside gouvernemental obtenu fut cependant de 400 Livres. (36) Il est donc faux de prétendre, comme Mme Croff, que la pêche fut un filon d'or continuels pour les habitants.

Les privilèges de pêche:

L'année 1720 marque un tournant dans l'histoire des pêcheries, car c'est cette année-là que les privilèges accordés aux commerçants prennent fin; c'est aussi en même temps que prennent fin les deux contrats de société entre les commerçants et les habitants; contrat avec Gagnon, Gauvin, Lavoie, etc... contrat avec Mignot, Pelletier, Bois, etc... Que deviendront les entreprises de pêche? Renouvellera-t-on les privilèges? Que fera Gauvin et sa «gang»?

Philippe Peire, dont l'expérience semble avoir été bénéfique, redemande pour lui seul le privilège des pêcheries pour 10 ans. «*J'y ai investi 60,000 Livres, dit-il à l'Intendant. De plus c'est mon frère, Pierre, qui en fut l'initiateur.*» Donc, prétend-t-il, j'ai le droit d'être le premier servi.

Les Dancosse-Gauvin récidivent. «*Nous aussi, disent-ils, avons droit à l'exclusivité des pêcheries. Cette pêche est tendue sur nos terres...*» Et effectivement, leur billet de concession leur reconnaît le droit de pêche.

L'Intendant Bégon décide donc que Peire prendra Gauvin et sa famille comme associés et continuera à exploiter la pêche aux endroits établis. C'est le 17 mars 1720. (37)

Mais un nouveau personnage entre en scène, le seigneur de Rivière-Ouelle, Louis-Henri de Boishébert. Lui aussi réclame pour lui seul le privilège exclusif des pêcheries sur sa seigneurie: «*Cette seigneurie a coûté à ma famille 50,000 Livres. Or, elle ne m'en rapporte que 900. La pêche me permettrait de combler mon déficit. De plus, est-ce que Philippe Peire n'avait pas renoncé à la succession de son frère? Alors, de quel droit prétend-il continuer à se servir des droits de pêche à Rivière-Ouelle?*» le seigneur de Boishébert faisait aussi valoir ses états de service dans l'armée.

Le cas est soumis au Conseil Souverain qui décide, le 18 mars 1721 d'associer Peire et de Boishébert. Sa Majesté, dit-on, concède à Boishébert et Peire le privilège exclusif des pêches établies aux îles de Kamouraska et autres lieux du fleuve Saint-Laurent, établies il y a quelques années par le sieur de Vitré, François Hazeur et Pierre Peire. Le privilège est prolongé pendant une dizaine d'années; à la condition cependant que de Boishébert rembourse à Philippe Peire la moitié des frais d'installation.

(36) Fauteux, ESSAI SUR L'INDUSTRIE AU CANADA, p. 533.

(37) Ordonnances des Intendants, le 17 mars 1720, 5 mars 1721.

L'ensemble de leurs entreprises totalisent 6 pêches. (38) Les deux nouveaux entrepreneurs bénéficiaient de la gratification accordée jusque là à Peire.

L'entrée de Boishébert dans le jeu fait craindre aux Dancosse de perdre leur droit. «*Si le seigneur s'approprie nos droits de pêche individuels, pensent-ils, nous allons tout perdre. Cet individu, tout seigneur qu'il soit, a-t-il le droit de nous retirer les droits de pêche que son propre père nous avait donnés?*» Ils se plaignent donc eux aussi à l'Intendant d'être lésés par le nouveau privilège exclusif.

Mais qu'était devenue la vieille société des habitants dans tout ce conflit? Ils n'ont pas démissionné, les Bouchard, Lavoie, Boucher, Soucy et Gagnon. Eux aussi vont revendiquer leur part du gâteau. Le 5 mars 1721, ils se plaignent à l'Intendant à leur tour.

En résumé, dans ce nouveau conflit qui surgit, il y a les protagonistes suivants:

- Philippe Peire, d'une part, qui demeure le seul de l'ancien trio Peire, Riverin et d'Artigny. Riverin est décédé, et d'Artigny s'est retiré.
- De Boishébert, fils héritier de Jean-Baptiste Deschamps, seigneur de Rivière-Ouelle et de la Bouteillerie, qui avait dès 1698 lancé la première pêche à marsouins. Ce fait constitue un «*droit acquis*».
- François Gauvin et ses gendres, sur la terre desquels est installée la pêche. Ses gendres sont: Pierre Boucher (plus tard, J.-Baptiste Maisonneuve) Pierre Bérubé, Jean Brisson, et Joseph Lizotte. Leur droit vint de leur billet de concession.
- La société des habitants, formée de Etienne Bouchard, Pierre Soucy, Pierre Boucher, Jean de Lavoye et Jacques Gagnon. Ceux-ci revendiquent leur droit de «*premiers pêcheurs*», ainsi que leur contrat avec Peire, depuis 1705.

Problème excessivement complexe à trancher pour l'Intendant. Ce dernier fait donc venir devant lui tout ce beau monde, écoute les revendications de chacun, tente de modérer les esprits et de faire accorder tous les droits, sans créer d'injustices. Il fait valoir de son côté qu'en 1681, Sa Majesté avait ordonné de réserver à la couronne le droit de grève et de pêche des poissons royaux et à lards. Ainsi les censitaires des seigneuries, par leur billet de concession, n'avaient droit qu'au «*petit poisson*». De plus, comme le privilège exclusif avait déjà été accordé, et que les subsides avaient déjà été payés, il ne pouvait revenir sur sa décision. Cependant les commerçants restaient libres de s'associer les habitants qu'ils désirent. Ayant pesé tous les arguments, il décide donc que Boishébert et Peire n'auront des droits que sur les PÊCHES DÉJÀ ÉTABLIES; s'ils veulent en installer d'autres, les habitants auront priorité, c'est-à-dire de permettre ou de refuser l'installation d'une pêche sur leur devanture; dans ce cas

(38) Insinuations du Conseil Souverain, 18 mars 1721.

précis, il appartiendra à Peire et Boishébert de prouver le refus du propriétaire.⁽³⁹⁾

«*LES PÊCHES DÉJÀ ÉTABLIES*» voilà l'expression qui décide de tout. A Rivière-Ouelle, la pêche déjà établie, c'est celle qui date de 1705, celle qui fut tendue par les 6 sociétaires. Et, c'est la seule à la Pointe. Il y a en plus bien sûr, celle de la Pointe aux Iroquois; mais il n'en est pas question ici. Peire et de Boishébert n'ont des droits que sur cette «*pêche établie*». De plus, ils doivent demander la permission du propriétaire s'ils veulent en ériger une autre.

Le droit à la «*pêche établie*», ne signifie pas «*droit au terrain de la pêche*». Cela semble signifier que les matériaux, les outillages qui servent à la pêche déjà existante, les contrats avec les habitants, les obligations envers les créanciers, les fournisseurs et les acheteurs, tout ça constitue les éléments de la pêche. Il semble que ce soit un bien meuble, et non un immeuble rivé au sol et faisant partie intégrante du terrain. Le droit à la «*pêche établie*» permettait au seigneur, à Peire et aux 6 sociétaires de continuer à tendre leur pêche. C'est tout. Quant au terrain, c'est une autre affaire. C'est une subtilité légale, mais c'est un détail qui porte à conséquence; en effet, comme le terrain n'appartient pas à aucun des sociétaires. (François Gauvin, même s'il est un des «6», n'est pas propriétaire de la Pointe, qui appartient à ses gendres) ils devront «*déménager*» leur installation.

La société des «6» devra donc tendre sa pêche vis-à-vis la devanture de la terre de l'un d'eux. Il y a Etienne Bouchard, Jacques Gagnon, Jean de Lavoie qui, résidant dans la «*Pointe*», ont tous une devanture sur le fleuve. Il est impossible de dire où la pêche fut exactement érigée. Nous supposons qu'elle dut l'être sur l'une des petites pointes qui s'avancent dans le fleuve. Elle était au nord-est de la précédente. Mais chose certaine, ils ont dû sûrement ne pas la construire sur la devanture de la terre de Gauvin!!!

La pêche des gendres de Dancosse:

La décision de l'Intendant en 1721 fut donc un compromis habile. Tout le monde obtient justice. Les droits acquis sont respectés. Mais, évidemment le grand gagnant, là-dedans, c'est le clan Dancosse. Depuis 1708, et plus particulièrement depuis 1713 qu'ils luttent pour obtenir pour eux seuls «*leur*» pêche. Ils viennent de l'obtenir!!! La «*Grande Pêche*» de la Pointe, désormais ce sera la pêche des gendres de Dancosse. Mais, ils doivent s'équiper, se trouver des commerçants nouveaux, car ils ne veulent pas s'associer avec Peire et de Boishébert.

Le 8 janvier 1722, FRANÇOIS GAUVIN, époux de Madeleine Bouchard, JEAN-BAPTISTE MAISONNEUVE, époux de Madeleine Dancos-

(39) Ordonnances des Intendants, 27 janvier, 8 février, 5 mars et 15 mai 1721. Fauteux. ESSAI SUR L'INDUSTRIE AU CANADA, pages 533 à 536.

se, PIERRE BÉRUBÉ, époux de Geneviève Dancosse, JEAN BRISSON, époux de Catherine Dancosse, de Sainte-Anne et de Rivière-Ouelle s'associent pour 10 ans pour faire la pêche au marsouin à la Pointe de Rivière-Ouelle avec les sieurs de Frontigny, marchand de Québec et F. de la Cetière, notaire public de Québec. Frontigny et de la Cetière fourniront les outils et recevront le $\frac{1}{4}$ des huiles. Les habitants feront les travaux, surveilleront la pêche, dégraisseront le marsouin, et feront tous les autres travaux. C'est en ces termes que le clan Dancosse s'engage à construire sur le site de la première pêche, une seconde pêche à marsouins.(40)

Gauvin est aussi favorisé dans ce système, puisqu'il est en même temps l'un des «6» de la première société, et l'un des «5» de la nouvelle société des Dancosse. Il gagne sur tous les plans. C'est sa revanche sur sa cinglante défaite de 1708.

En 1721, nous voilà donc à Rivière-Ouelle avec 3 pêches à marsouins. Une à la Pointe, une seconde quelque peu au nord-est de la précédente et l'autre à la Pointe aux Iroquois, dans la Petite-Anse.

La même année on comptait une quinzaine de pêches sur les deux rives du Saint-Laurent: il y en avait 6 à la Baie-Saint-Paul, dont 2 appartenaient au Séminaire de Québec; au moins une à l'Ile-aux-Coudres; une autre dans la Grande-Anse, vis-à-vis de Sainte-Anne de la Pocatière; 3 à Rivière-Ouelle; une à Kamouraska et une à Rivière-du-Loup, (Celle de Rivière-du-Loup était établie par 15 «sauvages»)(41)

Rendement des pêches:

D'après Fauteux, le marsouin ne «donnait» pas toujours régulièrement. Certaines années étaient plus profitables; mais il y eut des périodes de vaches (marsouins) maigres! En 1721, les 15 pêches auraient rapporté 160 marsouins; de ces 160, 12 seulement venaient de Rivière-Ouelle, 10 de Kamouraska; et la majeure partie de la côte nord.

Ces 160 marsouins ont fourni 120 barriques d'huile. C'est dire qu'un marsouin fournissait environ $\frac{3}{4}$ d'une barrique d'huile. On ne précise pas la pureté, la qualité de l'huile ainsi obtenue, mais il est possible que pour augmenter la quantité, on n'ait pas toujours respecté scrupuleusement les standards de qualité. On sait en tout cas que l'Intendant se plaignait parfois «de l'odeur désagréable» dégagée par le produit. Pour comparer: en 1716, on avait capturé 23 marsouins qui avaient fourni 14 barriques, ce qui fait à peine un peu plus qu'une demie barrique par poisson. Mais peut-être ce dernier était-il plus maigre?(41)

De toutes façons, 12 prises à Rivière-Ouelle dans 3 pêches ne constituent pas un record, si réellement ces chiffres sont exacts. Ça ne fait que 4

(40) Notaire Étienne Jeanneau, 8 janvier 1722. N.B.: JOSEPH LIZOTTE, époux de Françoise Dancosse était aussi membre de la société. Nous avions oublié son nom.

(41) Fauteux, ESSAI SUR L'INDUSTRIE AU CANADA, p. 535, 536.



Marée d'une centaine de marsouins à Rivière-Ouelle, vers 1930.

(Photo: Studio Gendreau)

poissons par pêche! Est-ce que ça valait la peine de tant se disputer? Pire! En 1723, ce fut une maigre année pour le marsouin; on n'en a capturé que 4. Imaginez: 15 pêches et 4 poissons! Quel succès! En 1732, pas une seule prise. Et pourtant la pollution n'existait pas encore!!! Personnellement, je doute fort de ces chiffres, qui doivent être très incomplets. Je ne puis imaginer que des hommes normaux se disputent tant à ériger des pêches qui rapportent si peu.

Quant au prix de l'huile, en 1721, il est de 100 Livres pour une barrique. En 1707, il n'était que de 55 Livres. Le prix a donc doublé dans une quinzaine d'années, ce qui est excellent. Voilà la preuve que le produit plaît, qu'il est fort demandé. 100 Livres, c'est un prix fort appréciable pour une barrique d'huile. Cela veut dire qu'un marsouin avait une valeur de 75 Livres; c'est une petite fortune qui se promène ainsi entre deux eaux. Pensez qu'un bœuf, qui est déjà un produit extrêmement dispendieux, à cause de son utilité et de sa rareté peut se vendre 50 Livres. Pensez que 75 Livres c'est le salaire d'un pêcheur de morue pour environ 3 mois. Ce marsouin-là aurait aujourd'hui une valeur d'à peu près 700 à 1000 dollars. Ces chiffres nous rassurent. Si le marsouin se prend peu, au moins il vaut son pesant d'or. C'est peut-être là l'explication de la vive concurrence entre les commerçants et les habitants. Mais son prix élevé justement vient peut-être de sa rareté; ainsi il ne serait pas bien avisé de trop en capturer, car le prix pourrait s'effondrer.

Supposons qu'une année moyenne de pêche rapporterait 20 marsouins dans l'année; la graisse une fois fondue remplirait environ 15 barriques

d'huile, qui, vendues à 100 Livres, donneraient un revenu à partager de 1500 Livres. Le partage doit normalement se faire ainsi: Peire et de Boishébert se réservent le $\frac{1}{4}$ du revenu de leurs pêches. De Frontigny et de la Cetièrre ont aussi le $\frac{1}{4}$ dans la leur. Les habitants, divisés en 3 pêches se gardent les $\frac{2}{3}$. Ce qui donne le partage suivant; en supposant que la pêche de Dancosse aurait capturé 10 poissons, celle des 6 sociétaires, 4 et celle de la Pointe aux Iroquois 6 marsouins.

- De Frontigny et la Cetièrre réalisent un revenu de 185 Livres. De ce revenu, il faut soustraire les dépenses faites pour l'équipement, le transport, etc... Donc chacun des deux peut faire un profit maximum de 93 Livres. C'est peu; surtout si l'on considère qu'une pêche pouvait coûter jusqu'à 300 Livres de frais pour la lancer.
- Les 5 membres de la famille Dancosse se partageront les 565 Livres restant; chacun recevra 113 Livres. Pour eux, il n'y a pas de dépenses à soustraire. C'est donc un profit annuel appréciable.
- Peire et de Boishébert touchent aussi un revenu de 185 Livres, moins les frais, plus les 400 Livres de subsides royaux, ceci leur fait un profit maximum chacun de 293 Livres. Intéressant!
- La société des «6», qui a capturé 4 marsouins, se partagera 300 Livres. Chacun recevra donc: 50 Livres. Très maigre!
- Les gars de la Petite Anse, au nombre de 6 eux aussi ont totalisé 6 marsouins, chacun un, donc un profit de 75 Livres. Plutôt maigre!

Ces chiffres sont vrais, si le prix de 100 Livres se maintient. Il est arrivé que le prix a déjà été moindre, et qu'il a dû fluctuer beaucoup. On voit donc que, en dépit du prix élevé du marsouin, c'est une entreprise hasardeuse; elle devient rentable à partir du moment où l'on capture au moins une dizaine de poissons par pêche. Combien d'années a-t-on capturé 10 marsouins et plus? On l'ignore, mais ceci a pu être plus fréquent qu'on le croit. On sait que le 21 mai 1929 on a fait une pêche exceptionnelle de 107 marsouins. Si dans une seule marée, autant de poissons se sont pris dans les perches de la pêche Lizotte, on peut supposer qu'une année moyenne, il y a 250 ans, pouvait rapporter un nombre important de barriques d'huile.

Quant à préciser ce que contenait une barrique, c'est assez difficile, puisqu'il y avait des barriques de 220, de 240 et même de 360 pintes (entre 60 et 90 gallons). Or, on ne sait pas de quel contenant exact se servaient les habitants.

En 1726, cependant, Beauharnois qui écrit au ministre en France disait que la pêche était devenue fort casuelle et fort difficile. Il y a donc de toute évidence des hauts et des bas. En 1736, une société d'habitants de Saint-Roch formée de Marie Quevillon, Joseph Gerbert (Jalbert) et Laurent Dubé est constituée pour tenter la pêche aux marsouins. En 1741, il y avait une pêche à l'Île Verte; en 1746, une autre à Sainte-Anne; une ou deux sur la rive nord. Signes que l'entreprise est rentable, en dépit de ses difficultés.

Les deux grandes pêches de Rivière-Ouelle vers 1750-1760.

La pêche des 6 sociétaires, tendue quelque part au nord-est de la Pointe a laissé sa place vers 1758 à une autre société. En fait, c'est la même qui, continuée par les héritiers, après avoir perdu plusieurs membres, se voit obligée de se reformer dans des structures légales: François Gauvin a abandonné, Soucy a laissé la paroisse; et quant à Pierre Boucher, il a probablement abandonné lui aussi. Donc il reste des premiers sociétaires: Lavoie, qui transmet son droit à Joseph Lavoie, son fils; Étienne Bouchard, qui cède ses droits à sa fille unique, Mme. Nicolas Hudon dit Beaulieu; Jacques Gagnon, qui transmet à 4 de ses fils sa part dans la pêche.

Tous ces héritiers décident de reconstituer la pêche: NICOLAS HUDON (Beaulieu), fils du Nicolas cité auparavant, amène dans la société ses frères, JOSEPH HUDON, PIERRE HUDON, CHARLES HUDON et JEAN-BAPTISTE HUDON; les Gagnon sont: JOSEPH GAGNON, PIERRE GAGNON, ANTOINE et JEAN-FRANÇOIS GAGNON. Du côté des Lavoie, il y a JOSEPH LAVOIE. Ces trois familles se choisissent Pierre Florence et Pierre Mailloux, tous deux marchands à Rivière-Ouelle, pour écouler leur produit.

En 1758, ils forment une société pour tendre une pêche à marsouins sur la devanture de leurs terres, «*qui se trouvera derrière la Grande Pêche de la Pointe*». Ils seront tous égaux en fourniture, gains et pertes. Joseph Lavoie, Pierre Gagnon et Joseph Hudon (Beaulieu) seront nommés pour faire faire les travaux.⁽⁴²⁾ Qu'est-il advenu de cette pêche? On ne sait rien; on est même porté à croire qu'elle ne fut jamais réalisée, car l'année suivante c'est la guerre, et de plus, on ne trouve aucun document précisant son évolution. Peut-être a-t-elle vécu misérablement quelques années, pour être finalement abandonnée.

Il semble que la seule pêche qui va résister aux attaques des années difficiles, c'est celle des Dancosse établie à la Pointe depuis 1722. Cette famille a décidé de séparer la pêche et même le terrain de la Pointe en 6 grandes parts, chacune des parts allant à l'un des 6 membres suivants: Pierre Dancosse fils, Michel Dupéré, époux de Anne, Pierre Bérubé, époux de Geneviève, Jean Brisson, Joseph Lizotte, Pierre Boucher... Chacun de ces 6 propriétaires va rediviser ensuite sa part entre ses héritiers; puis chacun des héritiers à ses propres héritiers, et ainsi de suite. Ceci a l'avantage de conserver le bien dans la même famille, mais le malheureux désavantage de partager en infimes parcelles de particules les 6 grandes parts du début. Finalement on s'y perd, lorsque l'une des 6 parties, par exemple, a été partagée en 10 autres dans le cas des Bérubé, en 6 autres dans le cas des successeurs de Pierre Dancosse; et qu'ensuite chacune des 10 part des Bérubé se subdivise soit en 3, soit en 7, soit en 2 soit en 12, etc... Voici un cas précis: en 1784, Charles

(42) Notaire Joseph Dionne, 13 mars 1758.

et Armand Lizotte vendent leur droit de pêche à François Boucher.(43). Ils vendent $\frac{1}{2}$ d'une grande part, aussi les $\frac{2}{3}$ dont $\frac{1}{2}$ leur est échue par décès de leur mère Catherine Boucher, épouse de Joseph Lizotte, le tout leur provenant par don.

Un autre exemple: en 1819, la veuve de Jacques-Nicoles Perrault, seigneur de Rivière-Ouelle, a les parts suivantes dans la pêche à marsouins:

- $\frac{1}{3}$ d'un $\frac{1}{7}$ dans la $\frac{1}{2}$ de $\frac{1}{6}$, acquis de Jean Gagnon.
- $\frac{1}{3}$ de $\frac{1}{7}$, acquis d'Augustin Lemieux.
- $\frac{1}{44}$ de $\frac{1}{4}$ de $\frac{1}{5}$ dans $\frac{1}{6}$, acquis de Vincent Paradis.
- $\frac{1}{11}$ de $\frac{1}{4}$ de $\frac{1}{5}$ dans $\frac{1}{6}$ dans la terre de la Pointe au nord-est de la rivière.
- etc...(44)

Je me demande comment l'on pouvait calculer les revenus de tout ce monde à la fin de l'année de pêche. Le plus érudit des hommes de science y perd son latin. C'est à ce moment là qu'on aurait eu besoin des calculatrices I.B.M.!!!

On se rappelle que la pêche des Dancosse faisait affaire avec des marchands de Québec; On avait refusé de s'associer à l'entreprise du seigneur Louis-Henri de Boishébert. Le seigneur avait épousé la fille du gouverneur de Montréal, Louise-Geneviève de Ramezay. Or, ce dernier meurt en 1736, laissant à son épouse l'usage de la seigneurie. En 1744, les pêcheurs Dancosse signent avec la seigneuresse l'accord suivant:



(Photo: Mlle Yvonne Martin)

Hôtel «Laurentides» vu du sud-ouest. Vers 1890 (?). Remarquez la tourelle, et l'évantai de la pompe.

(43) Notaire L. Cazes, 1^{er} juin 1784.

(44) Notaire Planté, 2 mars 1818.

«ils donnent 1/10 des huiles venant de la pêche à marsouins à dame Louise-Geneviève De Ramezay de Boishébert, ses hoirs et ayant-cause, à condition que les donateurs, leurs hoirs et ayant-cause soient toujours propriétaires de la pêche, et que s'il y a des troubles quelconques, elle devra prendre fait et cause pour les donateurs.»⁽⁴⁵⁾ Ils garantissaient ainsi leurs droits vis-à-vis une éventuelle contestation de ceux-ci. Le passé difficile qu'ils avaient connu leur fait craindre l'avenir; et rien de plus sûr que de se voir appuyer par le seigneur lui-même.

Il y aura enfin, en 1784 ou 1785, une quatrième pêche à marsouins, établie celle-là dans l'Anse aux Orignaux (le quai de Rivière-Ouelle): Jacques Roussel, François Bérubé, Louis Massé Jean Roussel, Gabriel Lancognard, dit Santerre et François Chartier s'unissent en société pour tendre une pêche sur la devanture de leurs terres. Ils partagent également les frais, les dépenses, les profits et pertes.⁽⁴⁶⁾ Celle-là aussi a du avoir une existence éphémère et difficilement rentable, puisqu'on en entend plus parler par la suite.

Mais en plus de la pêche aux marsouins, qui est strictement commerciale, il y eut aussi évidemment beaucoup de pêche individuelle à des fins domestiques. Le hareng, le saumon, l'anguille, etc... Ainsi en 1757, Jean Belzile-Gagnon vend à Jean-Baptiste Miville la devanture de sa terre dans l'anse aux Iroquois «pour tendre 75 brasses de rets à saumon»⁽⁴⁷⁾ En 1763, la seigneuresse Ramezay de Boishébert donne à Pierre Mailloux «la pêche de l'Anse Saint-Denis avec les droits de 40 pieds au dessus de la plus grande mer dans toute l'étendue de l'Anse, moyennant 50 Livres par année...» Voilà une entreprise qui me semble commerciale (Pierre Mailloux est un marchand) mais destinée à la pêche aux petits poissons. Cette pêche a une longue histoire. Elle commence en 1763 par un contrat renouvelable annuellement. Puis en 1764, la vente est faite à perpétuité pour le même prix de 50 Livres, plus 350 Livres, prix de la cession pour toujours. En 1772, elle est vendue à Jean-Baptiste Bonenfant. En 1793, Bonenfant la donne à son gendre, François Têtu. Celui-ci la vend, en 1802 à son beau-frère Pierre Casgrain, seigneur de Rivière-Ouelle. (Casgrain et Têtu étaient tous deux mariés aux filles de Bonenfant) Redevenue propriété seigneuriale, elle se transmet de père en fils aux seigneurs. Lorsque la seigneurie est vendue à Charles Letellier, celui-ci en devient propriétaire; à son tour il la vend à Eugène Martin, qui la vend à Luc Bélanger, qui la donne à son fils Adalbert, et de là, je crois, à la famille de M. Narcisse Lachance ⁽⁴⁸⁾.

(45) Notaire Dulaurent, 2 juin 1749.

(46) Notaire J. Colin, 18 septembre 1785.

Notaire L. Cazes, 9 avril 1784. (Disparu du greffe!!!)

(47) Notaire J. Dionne, 28 juillet 1757.

(48) Notaire Saillant, 21 juillet 1772.

Notaire Lelièvre, 21 octobre 1793.

Notaire Boisseau, 8 septembre 1802.

Archives de la Société Historique de la Côte du Sud. Dossier 28.

On a ici un autre type de pêche, différent de celle de la Pointe, et située à l'autre extrémité de la paroisse. La pêche de la Pointe est une pêche à marsouins partagée en parts sociales divisibles à l'infini par héritage, qui devra finalement se restructurer en 1870 en une nouvelle compagnie afin de débrouiller le fouillis dans lequel elle s'est précipitée. Or, la majorité des parts de cette nouvelle compagnie fait en sorte que les véritables propriétaires sont les seigneurs et leurs amis, les Têtu et les Letellier.

La pêche du nord-est de la Petite-Anse est une pêche à petits poissons et à anguilles; appartenant toujours à un seul propriétaire, indivisible en parts, et qui finalement appartient vers 1870, au seigneur.

Les seigneurs de La Bouteillerie et Rivière-Ouelle:

Entre 1672 et 1854, soit près de 200 ans de régime seigneurial, il est passé à Rivière-Ouelle 3 familles de seigneurs: La famille Deschamps de Boishébert, la famille Perrault et celle des Casgrain:

La famille Deschamps de Boishébert dirige la seigneurie de La Bouteillerie de 1672 à 1774. A cette date, elle passe aux mains des Perrault. Ainsi, pour le siècle qui nous concerne dans ce chapitre, nous verrons seulement quels furent les seigneurs représentant ces deux familles:

Jean-Bapte. — François Deschamps de Boishébert, de La Bouteillerie, et de Rivière-Ouelle: (1672-1703).

Le premier seigneur a déjà été présenté; c'est le fondateur de la seigneurie de Rivière-Ouelle. Il signait ses parchemins la plupart du temps du nom de: La Bouteillerie. Nous référons à la généalogie de sa famille citée en appendice, pour savoir d'où viennent ses titres, et le nom de Houel. Il ne fut pas le premier de sa famille à émigrer au Canada, car, dès 1643, une tante religieuse à Dieppe, en Normandie, débarquait à Québec; elle était la sœur de son père, et porta le nom de sœur Marie-Joachim Deschamps. Elle devait décéder à Québec en 1690.

Jean-Baptiste-François Deschamps décède en 1703, après avoir légué la seigneurie à son fils Charles-Joseph. Mais celui-ci la transmet à son frère Henri-Louis.

Henri-Louis Deschamps de Boishébert: (1703-1736)

Né à Rivière-Ouelle, le 7 février 1679, il décède à Québec le 6 juin 1736. Il avait épousé, le 10 décembre 1721, Louise-Genève de Ramezay, fille du gouverneur de Montréal; c'est elle qui va agir comme seigneuresse de la Rivière-Ouelle, de 1736 à 1769; puis, à sa mort, la seigneurie est partagée en trois, entre Charles, Genève et Charlotte de Boishébert. Voyons ce que dit le Dictionnaire Biographique du Canada du seigneur Louis-Henri de Boishébert:



Mère Marie-Joachim Deschamps de Boishébert

Tante du seigneur J.-Bte-François Deschamps de la Bouteillerie, de Rivière-Ouelle. Religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec de 1643 à 1690. Elle est décédée à Québec en mai 1690. Envoi de M. Jacques de Boishébert, Dieppe, le 8 août 1971 à M. Paul-Henri Hudon, Montréal, P.Q.

«Depuis le XVème siècle, la famille Deschamps, originaire de Normandie, avait toujours compté dans ses rangs des écuyers et des chevaliers. Henri-Louis, quatrième fils de J.-Bt. François Deschamps, s'engagea dans les troupes de la marine, vers la fin des années 1690. On peut dire qu'il fut un bon soldat, plein d'initiative, si l'on en juge par son avancement au cours de ses années de service, jusqu'à sa promotion au grade de lieutenant, en 1715, ainsi que par les éloges que lui accordaient ses supérieurs.»

«En 1702, le gouverneur Callière l'envoya à Michillimakinac, pour enquêter sur les agissements de Charles Juchereau de Saint-Denys et de Pierre-Charles Le Sueur, qui étaient soupçonnés de se livrer illégalement à la traite des fourrures...» Serait-ce de là que viennent les rivalités judiciaires entre les Juchereau-Duchesnay et les Deschamps de Boishébert au sujet des bornes de leurs seigneuries? De toutes façons, ce seigneur ne résida que rarement dans sa seigneurie. Peut-être y demeura-t-il autour des années 1720, au moment où il tente de s'appropriier les droits de la pêche à marsouins. Durant ses absences, il se faisait représenter dans la localité par un «chargé d'affaires»; on connaît quelques-uns de ces procureurs, ce sont: Jean Gagnon, capitaine de milice, vers 1717,

Jean-Baptiste Dupéré, vers 1731, le curé Louis Duchouquet vers 1736; il y en eut probablement d'autres dont on ignore les noms. C'est à lui qu'on doit le Dénombrement de 1725. Il avait une résidence à Québec, «*rue Saint-Louis, vis-à-vis les Récollets, joignant la maison de Mme. Beaujeu*». Le Dictionnaire Biographique, page 188 continue la description de sa carrière à peu près ainsi:

- En 1705, Boishébert participe à la garde des ports de Terre-Neuve et à la capture de 3 vaisseaux anglais, près de Boston.
- En 1707, il s'embarque sur un corsaire qui patrouille l'Atlantique, sans grand résultat.
- En 1710, il est choisi pour conduire des renforts en Acadie, afin d'aider à repousser les attaques anglaises.
- Vers 1711-12, il travaille aux fortifications de Québec.
- En 1713, il fait un relevé topographique des côtes du Labrador et dresse des cartes qui furent envoyées au ministère de la Marine.
- Vers 1716, il fait un voyage en France.
- Vers 1721, il s'occupe des pêcheries de Rivière-Ouelle.
- En 1728, il est promu au grade de capitaine.
- En 1730, il est nommé commandant (et non gouverneur!!!!) de Détroit, où il demeure jusqu'en 1734. A cet endroit, il réussit à appliquer les règlements concernant la traite des fourrures, fixa des colons, accrut le développement de l'agriculture, entretint de bons rapports avec les Indiens.
- En 1736, meurt à Québec, d'une crise d'apoplexie.

On comprend maintenant pourquoi, durant son règne, l'immigration de colons à Rivière-Ouelle se fait ralentir. Il a d'autres «*chats à fouetter*»; d'autant plus que le poste de Détroit lui assure un revenu de 8,000 à 10,000 Livres par an, comparativement à un revenu déclaré de 900 Livres à Rivière-Ouelle. De plus, le nombre de concessions diminue également.

L'absence du seigneur de son domaine va faire en sorte que de plus en plus ce sera l'église et non plus le manoir qui constituera le pôle d'attraction, le centre nerveux de la seigneurie; le curé, lentement, supplante le seigneur; le véritable chef, le conseiller, cesse d'être le seigneur pour devenir le curé.

Mr. Jacques de Boishébert de Dieppe (France) nous faisait parvenir durant l'été 1970 des extraits de ses papiers de famille, où on retrouve entre autres une biographie de Henri-Louis Deschamps de Boishébert et une autre de Charles, son fils:

«Henri-Louis Deschamps de Boishébert, y lit-on, entra jeune encore dans le détachement des troupes de la marine; il devint enseigne en 1706. En 1711, il fut chargé par Mr. de Vaudreuil gouverneur général, de surveiller les intérêts du roi dans le sauvetage des débris de la flotte de l'amiral Sir Hovenden Walker à l'Île aux Œufs.

L'amiral Walker avait été mis à la tête d'une flotte composée de quinze vaisseaux de guerre et de soixante-neuf transports, portant de nombreuses

troupes de débarquement, pour s'emparer de Québec. A l'embouchure du St-Laurent, un gros vent s'éleva soudain et une brume épaisse enveloppa la flotte. Sept navires se brisèrent sur les récifs de l'Île-aux-Œufs et du littoral; de douze à treize cents hommes, femmes et enfants périrent dans les flots, parmi lesquels deux compagnies entières des gardes de la reine et plusieurs familles écossaises, embarquées pour s'établir dans le pays conquis. L'amiral renonça au projet d'aller assiéger Québec... Un témoin oculaire, François Margane de Lavaltrie, a décrit les résultats du désastre: «Outre les sept navires, on voyait là sur le rivage trois ou quatre cents grosses futailles cerclées de fer, beaucoup de brouettes, des câbles, ancres, voiles, planches et madriers de long, vingt écus blancs dans la poche d'un naufragé une montre d'argent... le rivage était jonché de 1,500 à 1,600 cadavres dont une vingtaine de femmes ayant quelques-unes des enfants à la mamelle, de chevaux, de moutons, de chiens, de volailles, etc...»

La même année, Mr. de Vaudreuil décide de faire travailler aux fortifications de cette ville (Québec), et il confia la direction de ces travaux à Mr. de Beaujours... Il fut secondé efficacement par Mr. de Boishébert...

C'est, semble-t-il, en 1721, que Mr. de Boishébert fut nommé aide-major de Québec. Le 10 décembre de cette même année, il épousa à Montréal, Louise-Geneviève de Ramezay...

Le 22 avril 1727, Mr. de Boishébert obtint une expectative de capitaine. Il était en France quand le Conseil de la Marine lui concéda, le 14 mai 1728, la compagnie de Mr de Ligneris, nommé major à Trois-Rivières... Nous ignorons s'il profita de son voyage pour venir rendre visite à ses parents du pays de Caux. Le père Louis Le Jeune rapporte seulement qu'il devait s'embarquer à bord de «L'Éléphant», mais que la petite vérole le retint malade à Blois. A son retour qui eut lieu avant la fin de 1728, Mr. de Beauharnois, gouverneur-général, lui confia le commandement de Détroit... Il y resta jusqu'au 10 juin 1734, ayant travaillé à régulariser les titres de propriété de la plupart des habitants, ce qui accrut le nombre des concessionnaires...» (49)

Veuve Louise-Geneviève Ramezay de Boishébert: (1736-1769)

C'est la veuve du seigneur, mais c'est aussi la fille du gouverneur de Montréal, celui qui a construit l'actuel château de Ramezay, que les consitaires de Rivière-Ouelle ont l'honneur de recevoir comme nouvelle seigneuresse.

Comme la seigneurie lui échoit, alors que ses enfants ont entre 7 et 14 ans seulement, elle prend à sa charge de l'administrer. On a vu qu'elle s'était associée au clan des Dancosse dans la pêche à marsouins, pêche qu'elle s'engageait à protéger et défendre; qu'elle avait vendu la pêche de l'Anse Saint-Denis à Pierre Mailloux, le droit de bac sur la rivière

(49) Ces textes ont été puisés au DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DU CANADA, 1931, tome I, p. 196-197, tome II, p. 807-808.

au sieur Jean Florence, la jouissance du moulin seigneurial à Jean-Baptiste Bonenfant; elle fait arpenter par Kerverzo le Domaine en 1749; elle agrandit la seigneurie sur la profondeur, en 1750, alors qu'elle se fait concéder 2 lieues de plus, «à ajouter à la lieue et demie déjà concédée en 1672».

Il semble que la seigneuresse ait parfois manqué de sens administratif, en transmettant ainsi les droits seigneuriaux à des censitaires, car, plus tard, on voit les nouveaux seigneurs contester devant la justice ces «*donations*». Comme son mari, il apparaît qu'elle a résidé très rarement dans sa seigneurie; elle délègue ses fonctions à des procureurs: Ovide Kerverzo, vers 1752, Pierre Mailloux, vers 1761, (et peut-être d'autres qu'on ignore...)

En 1765, la seigneuresse avait sans doute transmis ses droits dans la seigneurie à ses deux filles et à son fils, puisque à cette date, on retrouve un avis de vente dans la «*Gazette de Québec*», de la part échue à Mr. de Boishébert. Les autres parts étaient allées à Geneviève et Charlotte,

Voici en quels termes, la seigneurie de Rivière-Ouelle est mise en vente: «*A vendre: ses droits d'aîné et portion d'héritabe (ceux de Mr. de Boishébert) dans la seigneurie de la Bouteillerie; la dite seigneurie ayant 2 lieues $\frac{1}{4}$ de front sur $3\frac{1}{2}$ de profondeur; $\frac{1}{3}$ établi donnant 700 Livres tournois de rente, sans lods et ventes; a un domaine de 94 arpents en superficie presque tout en valeur, un moulin à eau tout neuf pour la farine, une pêche à marsouins qui donne année commune 20 à 24 barriques d'huile au seigneur, plus une pêche au saumon considérable.*

«*Ceux qui voudront acquérir les dits lieux pourront s'adresser à Mr. Perrault, chargé de la procuration du sieur de Boishébert, ou à Mme. de Boishébert, qui veut vendre aussi ses droits avec le dit sieur de concert, et toute la susdite seigneurie à un prix raisonnable...*» (50)

L'offre semble peu alléchante, puisqu'il faut attendre 9 ans avant de trouver un acheteur; et cet acheteur est le frère de Mr. Perrault lui-même, qui réside hors du Canada, à Saint-Domingue, dans les Antilles. (Voir le contrat cité en Appendice.) De plus, il semble que les faits donnés sont légèrement exagérés; ainsi il n'est pas sûr qu'il y ait eu jusqu'à $\frac{1}{3}$ de la seigneurie «*établie*» en 1765; il n'est pas sûr non plus que les revenus puissent monter à 700 Livres, puisqu'en 1774, 9 ans plus tard, au contrat de vente, on déclare seulement 589 Livres de rentes; même chose pour le moulin supposé tout neuf; en 1774, il n'était pas encore en état! Enfin, il laisse supposer que les pêches appartiennent au seigneur; alors que l'on sait que la pêche à marsouins ne lui appartient que pour 1/10, et que celle à saumon est louée à un censitaire. Aujourd'hui, nous dirions que cette annonce est de la publicité frauduleuse!!! Jamais, ni dans l'annonce, ni dans le contrat de vente, il n'est fait mention du manoir et de ses dépendances. En existait-il? Avaient-ils été détruits en 1759, lors de la guerre de la Conquête? Étaient-ils trop vieux, pour qu'on prenne la peine de les mentionner et spécifier leur valeur?

(50) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 21.

La seigneuresse Ramezay de Boishébert meurt à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1769. Un inventaire de ses papiers et titres a été fait, la même année, le 28 octobre, par le notaire Panet. Son contrat de mariage, déposé au greffe du notaire Pellican, le 31 décembre 1721, à Montréal, où avaient signé les plus hautes personnalités de la colonie, nous montre à quel haut niveau social se situait cette distinguée famille française. Aux comptes de la Fabrique, nous voyons quelquefois des inscriptions de dons faits à l'église par la seigneuresse. (De la même manière, au contrat de mariage de Jean-Baptiste François Deschamps en 1672, nous trouvons les signatures du gouverneur Frontenac, de l'intendant Talon, et de beaucoup d'autres personnalités de la Nouvelle-France...)

Charles Deschamps de Boishébert et de Raffetot: (1769-1774)

Le dernier de cette famille à détenir la seigneurie de Rivière-Ouelle est Charles Deschamps. Si son père fut très souvent absent de la seigneurie, il semble que celui-ci n'y ait même jamais mis les pieds, et s'en désintéressa «*le plus possible*». Les concessions faites entre 1744 et 1769 l'ont été par Mme de Boishébert, sa mère; et entre 1769 et 1774, avant qu'il ait vendu la seigneurie, nous n'avons trouvé aucun billet de concession, ni de lui-même, ni de Mr. Perrault, son procureur.

C'est un personnage assez contesté; on en a fait autant d'éloges que de critiques; il fut soldat, officier dans les troupes de la marine, et, à ce titre fit honneur à son pays; cependant, il fut accusé de complicité dans les rapines de Bigot, emprisonné en France, puis libéré et lavé de tout crime.

Né en 1727, à Québec, il entre dans les troupes de la marine, dès l'âge de 15 ans, en 1742. A ce moment, il est enseigne en second. Voici un résumé de sa carrière:

- en 1744, il est enseigne «*en pied*».
- en 1753, il est lieutenant.
- en 1756, il est capitaine.
- en 1758, il est fait «*Chevalier de Saint-Louis*».
- vers 1755, le gouverneur de la Nouvelle-France le charge de défendre le territoire qui restait encore à la France en Acadie; il en revint au commencement de 1759, alors que Québec et Montréal sont menacés par les troupes anglaises.
- lors de la guerre de 1759-60, il se met sous les ordres de Mr. de Vaudreuil. A la bataille de Montmorency, il commandait un corps de quelque 500 français et «*sauvages*». Il prit part également à la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759, et à celle de Sainte-Foy, avec Lévis le 28 avril 1760.
- Vers 1760-61, il passe en France, où il épouse une lointaine cousine, Charlotte-Antoinette de Boishébert. Il aura un fils de ce mariage, né en son château de Raffetot, mais ce fils, mort sans héritier, demeure le dernier de la lignée canadienne.



«Le beau Canadien»

M. Charles Deschamps de Boishébert, seigneur de Raffetôt (en France) et de Rivière-Ouelle (au Canada). Petit-fils de J.-Bte-François Deschamps de la Bouteillerie et fils de Henri-Louis Deschamps de Boishébert et Louise Geneviève de Ramezay. Né à Québec en 1725, décédé à Raffetôt le 10 janvier 1797. Il épousa Charlotte-Elisabeth-Antoinette Deschamps, sa cousine; il eut un fils, Roch qui resta sans descendant. Il fut chargé de missions en Acadie entre 1755 et 1760. Il retourna en France, lors de la Conquête.

Envoi de M. Jacques de Boishébert, Dieppe, le 8 août 1971 à M. Paul-Henri Hudon, Montréal, P.Q.

Il semble que Montcalm se méfiait de Charles Deschamps. Dans son journal personnel de même que dans sa correspondance avec le chevalier de Lévis, il en fait autant d'éloges que de critiques. Voici quelques-unes de ces observations faites par le général français sur cet officier canadien: Il écrivait à Lévis: «*Vous avez là-bas, Boishébert, un des héros de la colonie. Que tient cet homme? Tout au moins, c'est un des grands pillards qu'il y ait...*» (16 déc. 1757) Deux jours plus tard, Montcalm notait dans son journal: (Mr. de Boishébert), «*cet officier a du talent, mais il est quasi reçu de principe dans la colonie, qu'il n'y a point de mal à beaucoup prendre au Roi...*» (18 décembre 1757) En d'autres mots, il laissait entendre que c'était devenu normal en Nouvelle-France de voler la Couronne; et il accole à cette situation générale le nom de Boishébert.

L'année suivante, en 1758, il notait dans son journal: «*Mr. de Boishébert s'amusera sans doute encore à faire la traite à Miramichi...*» «*... le dit Boishébert, sujet médiocre, lettré, vanté, n'a jamais rien fait que le commerce,*

qui lui a valu 3 à 400,000 Livres, mais point la guerre...» Mais, par contre, il avouait: «*Mr. de Boishébert a fait quelques prisonniers vers Boston...*»

En 1759, il écrivait à Lévis: «*On dit ici que Boishébert ne part que le 25 mars. Il a gagné 100,000 écus, la dernière campagne. Je crois qu'il prodigue à qui vous savez sa jeunesse et sa bourse...*» et plus loin, il disait: «*Boishébert, un dieu, un diable*»!!! (51)

Est-ce le dieu ou le diable, qui est finalement emprisonné à la Bastille, lors de son retour en France? Le seigneur de la Bouteillerie fut accusé d'avoir profité de sa position de commandant en Acadie, pour s'enrichir: Je cite l'acte d'accusation (plutôt obscur à mon avis!!!) que rapporte le Bulletin des Recherches Historiques: «*Mr. de Boishébert, qui avait été envoyé commandant en Acadie s'était intéressé dans les vivres; ceux qu'on leur envoyait consistaient uniquement en morue salée ou sèche. On prit à Québec tout ce qui s'y trouva, bonne ou mauvaise (sic!), cela fut indifférent, et ils furent obligés de s'en contenter; cependant, on en paya pas moins au munitionnaire les rations complètes, et, quoiqu'il en mourut beaucoup, le même nombre subsista toujours vis à vis de la cour; l'intendant Bigot n'ignore point du tout cette manœuvre; on prétend qu'il y donna les mains, car, en 1760, il retira du garde-magasin certaines lettres et ordre qu'il lui avait envoyés...*»

En tout état de cause, c'est le «*dieu*» qui triomphe, le 10 décembre 1763, alors que de Boishébert est déchargé de l'accusation portée contre lui. Il ne revint pas en Nouvelle-France; Quant à sa seigneurie de Rivière-Ouelle, il la met en vente en 1765; mais elle est finalement vendue le 9 mars 1774. Il avait hérité des $\frac{2}{3}$ de la dite seigneurie.

Au moment d'entreprendre la rédaction de ce manuel, nous étions anxieux de savoir si la lignée française des Deschamps de Boishébert s'était perpétuée jusqu'à nous, au XXème siècle. Nous avons réussi à entrer en communication avec un descendant direct d'Adrien Deschamps, frère de notre Jean-Baptiste Deschamps, seigneur-fondateur; il s'agit de Mr. Bernard de Boishébert, demeurant au château d'Offranville, près de Dieppe, en Normandie, dont un neveu, Mr. Jacques De Boishébert s'occupe activement de généalogie familiale. Ils avaient l'amabilité de nous écrire, au cours de l'été 1970. On nous disait entre autres choses: «*Je possède un tableau de Boishébert, dit «Le Beau Canadien», dans le salon de ma propriété, et aussi le portrait d'une Boishébert supérieure d'un couvent à Québec... J'ai obtenu, il y a quelques années une brochure sur le château de Rametzay où j'ai puisé des renseignements qui nous sont très chers, les Allemands, pendant la dernière guerre, ayant détruit tout ce qu'ils ont pu dans la propriété, et même une partie des papiers de famille...*»

Mr. Jacques De Boishébert avait, lui, l'amabilité de nous faire parvenir des photocopies de documents de famille, dont l'acte de décès de Charles

(51) JOURNAL DE MONTCALM, LETTRES ET PIÈCES MILITAIRES, LETTRES DE MONTCALM, Québec, 1895, imp. J. Demers. Item: Boishébert. 16 et 18 décembre 1757, pages 99 et 327. 26 juin et 7 novembre 1758, pages 381, 480, 546. Janvier et 24 février 1759, page 99.

Deschamps de Raffetot, ainsi qu'une biographie résumée de ses ancêtres. L'acte de décès nous apprend qu'il est décédé le 9 janvier 1797 (donc près de l'âge de 70 ans):

Voici cette biographie: «Entré au service en 1742, Charles Deschamps de Boishébert n'avait que 33 ans quand la capitulation de Montréal mit fin à une carrière de 18 ans, qui lui avait valu la réputation d'un chef particulièrement audacieux, actif et entreprenant.

Son histoire est liée surtout à celle des Acadiens. En 1746, il prit part, dans la péninsule acadienne, à une expédition conduite par son oncle Jean-Baptiste de Ramezay. A partir de 1749, son activité eut le plus souvent pour cadre le territoire situé au nord-ouest de la péninsule, qui fut plus tard nommé le Nouveau-Brunswick... En 1755, Charles Lawrence, gouverneur de la Nouvelle-Écosse ou Acadie, ordonna la déportation dans les colonies anglaises d'Amérique des Acadiens de la péninsule et des régions voisines. Boishébert fut chargé par le marquis de Vaudreuil d'organiser une guerre de harcèlement avec un petit nombre de soldats réguliers, des partisans acadiens et des sauvages Micmacs et Abénaquis.

Il lui fallait aussi pourvoir à la subsistance et à la sécurité des habitants qui remontaient vers le nord, le long de la rivière St-Jean à l'ouest et du golfe St-Laurent à l'est. Cette double tâche paraît disproportionnée aux moyens dont il disposait. Il jouissait de la confiance de Vaudreuil; Montcalm par contre trouvait sa réputation surfaite. Il est vrai qu'il faisait peu de cas de la plupart des officiers d'origine canadienne.

Quoi qu'il en soit, le nom de Boishébert était connu dans les deux camps. La forme ancienne de Boshébert était sans doute encore la plus employée dans la prononciation. Au Canada, elle perdit une syllabe et devint «Beaubert». Une île du fleuve Miramichi, qui se jette dans le fleuve St-Laurent, fut appelée l'île Beaubert, parce qu'elle servit de refuge à un assez grand nombre d'Acadiens, dont Boishébert avait la charge...

Boishébert passa en France en 1760,... Deux mois, après son mariage, le 20 novembre, il était arrêté à Rouen et conduit à la Bastille... On avait reproché à Boishébert d'avoir donné des blancs-seings dont on avait abusé. Dans le mémoire présenté par son procureur, il répond, par la plume de celui-ci, qu'il n'a fait que suivre l'usage général et constant des commandants de forts et de postes au Canada... Les états de dépense envoyés par les commandants, arrivaient presque toujours, dit-il, avec des vices de forme, qui obligeaient à les refaire, car la Chambre des Comptes de Paris ne passe, en ce genre, aucune pièce informe.... Avec ces blancs-seings, Cadet et Deschenaux, (secrétaire de Bigot), avaient pu enfler, à leur bénéfice, le montant des vivres, pourtant bien insuffisants, envoyés par les Acadiens. Boishébert avait tout ignoré de ces malversations et n'en avait tiré aucun profit. Il avait au contraire partagé les souffrances et les privations des Acadiens et risqué avec eux de mourir de faim...» (52)

(52) DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DU CANADA. Tome I, p. 197-199.

B.N. 4° fm 2990 et 5134, Fm 3326 et 34379. Archives de la Bastille. Bibliothèque de l'Arsenal.

Guillaume-Michel Perrault: (1774-1790)

Le 9 mars 1774, le seigneur de Boishébert vendait donc les $\frac{2}{3}$ de la seigneurie de la Rivière-Ouelle, par l'intermédiaire de son procureur, Mr. Jacques Perrault.

Le même jour, on transigeait également la vente du $\frac{1}{3}$ restant, appartenant en partie à Charles Tarieu de La Naudière, fils du seigneur de Sainte-Anne de Maskinongé et héritier de feu M^{me} de Boishébert, et en partie à Louis Deschamps (sic) (Ce Louis Deschamps m'est complètement inconnu; c'est un mystère! Peut-être s'agit-il d'une quelconque fiction légale...) Cet autre tiers était vendu au prix d'environ 12,000 Livres.

L'acquéreur n'était autre que le propre frère de Jacques Perrault, Guillaume-Michel Perrault. Ce monsieur est un commerçant «*de hautes mers*», puisqu'il réside à Saint-Domingue. De plus, il est célibataire, et semble n'être venu en aucun temps dans sa seigneurie. Le prix complet se monte à la somme de 36,000 Livres. (53)

On se demande finalement si la transaction d'achat de cette seigneurie en 1774, n'est pas aussi une fiction légale, puisque le tout se fait finalement entre les deux frères Perrault. Jacques, procureur de Boishébert, continue à être l'administrateur de la seigneurie de son frère; puis c'est son fils, Jacques-Nicolas, qui continue la gérance jusqu'au décès de Guillaume-Michel. Tout cela est assez obscur: Le véritable seigneur ne réside pas à Rivière-Ouelle; et celui qui tient lieu de seigneur à Rivière-Ouelle n'est pas seigneur!!! De plus, le seigneur n'a pas d'héritiers, et il laisse donc au fils de son frère, la jouissance de la seigneurie. En un mot: Guillaume-Michel Perrault est seigneur et absent de R.-Ouelle. Jacques Perrault (surnommé l'aîné) est présent dans la seigneurie, mais est simple administrateur. L'un a la propriété; l'autre l'usufruit, ou presque.

Les concessions, que l'on retrouve assez nombreuses au greffe du notaire Cazes, en 1780 jusqu'en 1791, sont faites au nom de Michel Perrault; après cette date, au nom de Jacques (C'est-à-dire Jacques-Nicolas).

Voyons ce qu'en dit Philippe-Baby Casgrain: «*Guillaume-Michel Perrault, né à Québec le 23 janvier 1726, était un armateur faisant le commerce aux Iles et au Canada des ports de La Rochelle et Bordeaux. Pendant la guerre de la Conquête, son vaisseau et cargaison furent pris en pleine mer par les Anglais, et lui-même fait prisonnier et totalement ruiné.*

«*Après la cession du Canada, il ne voulut plus ainsi que son frère Louis, y demeurer. Le pays, étant alors ruiné et dévasté par une longue guerre, il voulait encore moins se soumettre à une domination étrangère.*

«*Il passa s'établir aux Iles pour y reprendre son commerce et parvint à refaire sa fortune, si bien que, quoiqu'ayant abandonné l'idée de revenir au Canada, il y plaça cependant des fonds. Il fit entre autres l'acquisition de la seigneurie de la Bouteillerie, en 1774, par l'entremise de son*

(53) Notaire Panet, 7 mars 1774.

frère Jacques Perrault, l'aîné, et la légua à son neveu Jacques-Nicolas, sujet à l'usufruit de la mère de celui-ci, Dame Charlotte de Boucherville.

«Son testament en langue espagnole, reçu devant Maître Pedesclaux, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le 2 juin 1790, a été déposé en copie authentique au greffe de Mtre. Lelièvre, notaire à Québec. Il contient aussi divers legs à sa famille, l'émancipation de ses esclaves (sic) et des gratifications à quelques-uns d'entre eux. Il mourut le 12 du même mois et en bon chrétien. Il était célibataire.

«L'usufruit de Dame Charlotte de Boucherville, veuve de Jacques Perrault, l'aîné, s'étant éteint à son décès, le 6 août 1792, son fils, Jacques-Nicolas, alla dès lors prendre possession de sa seigneurie dans l'intention d'y demeurer.» (54)

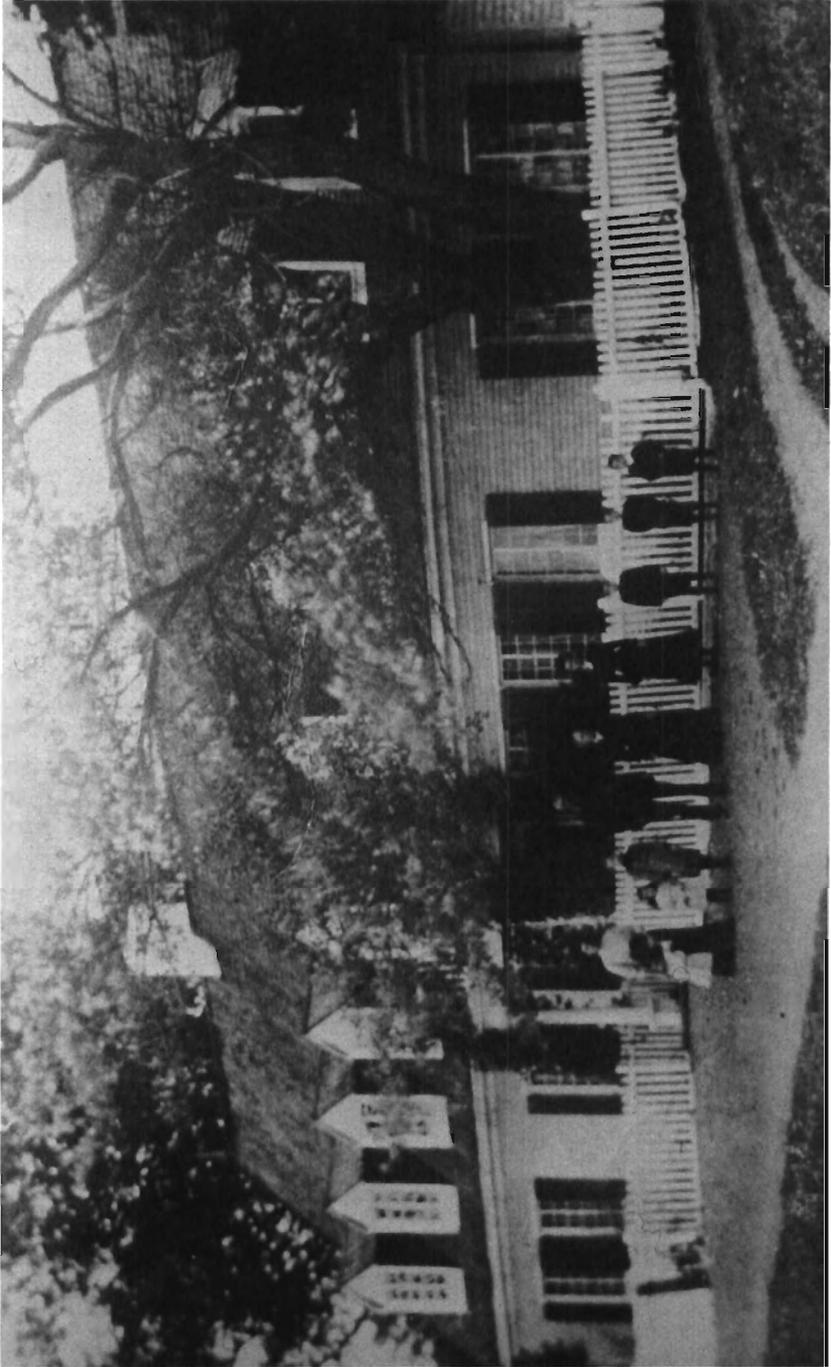
Jacques-Nicolas Perrault: (1790-1812)

C'est le neveu du précédent. Il hérite de son oncle, la propriété, et de sa mère l'usufruit de la seigneurie. Il s'était marié à Marie-Anne Amiot, mais depuis le 20 avril 1782, il était veuf, et avait perdu les deux enfants qu'il avait d'elle. Arrivé à Rivière-Ouelle, il épouse là, le 7 janvier 1793, la veuve de Pierre Florence, Dame Thérèse-Esther Hausmann, dit Ménager. Il alla demeurer avec elle dans l'habitation de feu Pierre Florence, située quelques pieds à l'ouest de la route actuelle. Ils n'auront pas d'enfants, à qui transmettre le fief. Mme veuve Florence-Perrault aura la douleur de perdre ce second mari, qui décédera de mort subite, «dans son bain», le 5 août 1812. Et, la seigneurie sera alors partagée, par autorité de la loi, entre ses trois frères, Olivier qui est juge, Michel, qui est instituteur à Montmagny et Cap-Saint-Ignace et Pierre, qui est interdit pour folie. L'année suivante, soit en 1813, Pierre Casgrain achète les trois parts de la seigneurie.

Jacques-Nicolas Perrault, fut député de Cornwallis (ancien nom du district de Kamouraska, Rivière-du-Loup, etc...) de 1804 à 1807, fut nommé juge de paix en 1809, et conseiller législatif en 1812. Il continue ainsi la lignée des hautes personnalités, qui à la suite de Pierre Florence et précédant les Casgrain, Letellier, Pelletier, etc... marquent le XIX^{ème} siècle.

Il semble bien que les Perrault n'ont pas utilisé le manoir des de Boishébert, si tant est qu'il en a déjà existé un entre les mains de cette famille. Nous croyons, au contraire, vu l'absence de la seigneurie de la plupart des seigneurs à partir de 1703 jusqu'en 1790, que le vieux manoir décrit au Dénombrement de 1725 n'existait plus; et, au moment où Jacques-Nicolas Perrault reprend la tradition de résider dans son manoir à Rivière-Ouelle, eh bien, il a dû ériger une résidence digne de son titre, ou encore en acheter une; en épousant la veuve Florence, il acquérait ainsi une résidence convenable.

(54) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 33.



Manoir Casgrain! dit «d'Airvault» a Rivière-Ouelle, vers 1900.

(Photo: abbé Robert Hudon)

Philippe-Baby Casgrain ajoute: «*Il avait embelli la résidence commune pour en faire son manoir d'aspect seigneurial... Un quai en terre-plein en face, atteignait la basse-marée et servait de promenoir, où l'on trouvait aussi l'agrément de la pêche à la ligne... Une plantation de grands arbres entourait les dépendances, et des jardins embellissaient l'ensemble. A l'ombre des ormes, une grande glacière en maçonnerie sous terre construite avec un sens pratique et qui était revêtue d'un épais gazon, conservait la glace d'une année à l'autre.*» (55)

Le manoir des Perrault, c'est donc la résidence du commerçant Pierre Florence améliorée. Ce ne sera jamais le manoir des Casgrain, même si en 1823, Charles-Eusèbe Casgrain achète cette propriété; car, ce dernier n'est pas seigneur, mais simple avocat, et plus tard, député-ministre.

La maison paternelle des Casgrain, celle où Pierre Casgrain, le premier seigneur de ce nom, mit au monde sa famille, fut détruite en 1859 et se trouvait au nord de la coop actuelle. En 1834, on avait fait construire le seul «*manoir Casgrain*» qui ait jamais existé, celui qui existe encore au nord-ouest du village, légèrement en retrait du chemin public.

Les manoirs seigneuriaux de La Bouteillerie:

On peut clarifier immédiatement ici cette question des manoirs seigneuriaux de la Rivière-Ouelle:

- A— LES DE BOISHÉBERT ont eu un premier manoir, qui fut vendu au curé pour servir de presbytère, puis un second, dont on ignore la localisation exacte, mais qui est décrit au Dénombrement de 1725. Petit, peu fonctionnel, il a dû dépérir lentement par suite de l'abandon qu'on en a fait.
- B— LE MANOIR DES PERRAULT, c'est-à-dire celui de J.-Nicolas Perrault, le seul de sa famille à avoir résidé à Rivière-Ouelle, fut la maison du marchand Pierre Florence. Il était situé à l'ouest de La Riveraine actuelle, à peu près à l'emplacement de la résidence de Mr. Etienne Bernier. Entre-temps, il fut la propriété de Charles-Eusèbe Casgrain et de ses enfants, dont l'abbé Henri-Raymond Casgrain, historien. Il n'a jamais servi aux Casgrain comme manoir. On l'a surnommé: le «*Manoir d'Airvault*».
- C— LE MANOIR DES CASGRAIN: De 1813 à 1828, la résidence de Pierre Casgrain, premier seigneur, qui servit de manoir était la maison de James Quinn, marchand tombé en faillite. Casgrain s'en était porté acquéreur en 1797, et la conserva jusqu'à sa mort en 1828. Il était devenu seigneur en 1813, et s'était construit un grand magasin en pierre, que son fils Pierre-Thomas, habitait. Enfin, en 1834, Pierre-Thomas construisit le manoir qui existe encore actuellement. En somme, un PREMIER MANOIR de 1813 à 1828, la maison

(55) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 33.

de Quinn, vendue ensuite à Charles Têtu, démolie en 1859. Puis, un MANOIR-MAGASIN de 1828 à 1834 ou environ; construit en 1818, devenu ensuite propriété des Têtu, puis démoli au début du XXème siècle (vers 1910). Finalement le MANOIR ACTUEL, bâti en 1834 ou environ.

Donc, entre 1703 et 1813, c'est-à-dire pendant 110 ans, cinq seigneurs appartenant à deux familles se remplacent au manoir.

Souvent ils ont été absents, ou bien ils ont littéralement négligé une seigneurie qui produisait des déficits réguliers. Il n'y avait en somme rien de bien reluisant pour un seigneur à Rivière-Ouelle; loin des attraits de la ville et de la haute société, loin des centres politiques et militaires, loin des décisions ayant trait au commerce, la seigneurie de La Bouteillerie, de même que les autres alentours, qui avait tourné le dos au commerce pour l'agriculture, était vouée non à prospérer mais à survivre. C'est ce qu'elle a fait.

Les curés de Notre-Dame de Liesse de Rivière-Ouelle:

Avant que la seigneurie de la Bouteillerie n'ait son église et son curé résident, ce furent des missionnaires qui desservirent la localité. Parmi les missionnaires, on connaît: Mr. Vachon, Mr. Morel, Mr. Pelmelneau, les pères Cadard et Jumeau, et peut-être d'autres dont les noms ne nous sont pas connus.

Le premier curé résident, semble-t-il, fut le célèbre abbé Pierre de Francheville; célèbre par son épopée militaire en 1690, contre les Anglais de Phipps. Il fut curé de 1689 à 1691. Puis il y eut l'abbé Bernard de Requeleyne, de 1691 à 1718. Ce curé desservait, jusqu'à ce qu'il y ait une église et un curé résident à Kamouraska, toute la côte du Sud à partir de la Grande Anse jusqu'à la dernière habitation à l'est, c'est-à-dire possiblement jusqu'à Rivière-du-Loup, un territoire qui, s'il est peu peuplé, couvre une bonne cinquantaine de milles.

Ensuite, de 1718 jusqu'à 1738, donc pendant 20 ans, la paroisse de Rivière-Ouelle n'a plus de curé résident. Notre-Dame de Liesse est desservie par le curé de Sainte-Anne, où d'ailleurs il a établi sa résidence; 5 prêtres se succèdent aux curés de Sainte-Anne et de Notre-Dame de Liesse, pendant cette période: Philippe Sauvenier Coppin, 1718-20, Jacques Lesclaches et Maurice Imbault, 1720-31, Louis-Bernard Castonguay, 1731-34, Charles-Lefèvre Duchouquet, 1734-38.

Pourquoi ce changement de résidence du curé? Parce que Saint-Roch n'avait pas encore de curé et que par contre Kamouraska en avait un depuis 1711; c'est donc pour être davantage au centre de ses ouailles; d'autant plus qu'il y a à peine quelques centaines de paroissiens dans les deux localités, de Rivière-Ouelle et Ste-Anne.

En 1738, arrive à Rivière-Ouelle un curé qui devait y résider pendant presque 30 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1765, c'est l'abbé LOUIS CHEVALIER.

Il arrive à Rivière-Ouelle, alors qu'on vient de terminer la construction d'un presbytère neuf (vers 1726). Il est possible de plus que, quelques années auparavant, on ait complété la maçonnerie de pierre de l'église (soit vers 1694, ou 1721). C'est donc une cure qui s'accepte bien. Depuis 1735, les marguilliers tiennent des comptes officiels. Les premières entrées aux livres des comptes sont: «*en décembre 1736, François Lévesque, marguillier, a rendu compte; dépense de Pierre Plourde, 811 Livres.*» Puis, de cette date jusqu'en 1745, il n'y a aucun chiffre. Des statistiques faites en 1756 sur la situation financière des paroisses de la Nouvelle-France indiquent que Rivière-Ouelle est l'une des 44 paroisses qui se suffit le mieux par elle-même; avec elle, il y a l'Islet, Cap Saint-Ignace, Saint-Thomas; parmi les paroisses qui ont besoin d'aide pour leur curé, figurent Kamouraska, Sainte-Anne, Saint-Roch. Donc, Rivière-Ouelle est une paroisse en bonne santé financière; de là vient sans doute que le nouveau curé y ait demeuré longtemps.

Le curé Chevalier, par contre, va goûter les misères de la guerre, avec ses disettes, ses famines, ses craintes, ses victimes. Il va vivre, avec ses paroissiens, les moments sombres où le Canada est donné à l'Angleterre.

Voyons donc aux Livres des Comptes de la Fabrique ce que nous révèle cette époque sur la pratique religieuse des gens de Rivière-Ouelle, ou, tout au moins, quelques épisodes de la vie paroissiale.

On trouve assez souvent des dons faits à l'église. Déjà la veuve du seigneur Deschamps, Jeanne Le Chevalier, avait dans son testament légué à plusieurs églises de la côte diverses sommes d'argent. Plus tard, Mme de Boishébert, fait des dons substantiels à l'église paroissiale: en 1736, elle donne 120 Livres, en 1746, 188 Livres, en 1749, 188 Livres. En 1756, des paroissiens, sûrement des pêcheurs, font don d'une barrique d'huile. De temps à autres, lors d'une quête de l'Enfant-Jésus, on donne soit un renard, soit des anguilles, soit des peaux, du tabac... En somme il nous apparaît que les habitants ont à l'occasion le portefeuille ouvert. Sans être généreux à l'excès, ils ne semblent pas être avares non plus.

Concernant la ferveur religieuse, nous avons peu d'indices pour la mesurer. Notons cependant que, en 1717, l'Intendant a dû interdire expressément aux habitants de Rivière-Ouelle de travailler le dimanche, et de charroyer les grains et fourrages; il doit à deux reprises également interdire la vente de boissons enivrantes aux «*sauvages*»; en 1743, un habitant, Augustin Emond, est condamné à 3 Li. d'amende pour avoir blasphémé et dit des insultes à la porte de l'église. En somme, c'est davantage des faits de moralité publique qu'on peut reprocher à nos ancêtres. Il ne semble pas que la pratique religieuse ait causé de problèmes.

Quant aux recettes de l'église, il y a la vente des bancs, qui se paie, à cette époque, en blé, au prix de 1½ minot par banc; il y a le casuel, c'est-à-dire les funérailles, les messes de mariage, etc... Le casuel nous paraît peu élevé; en 1749, il donnait à la Fabrique 58 Li. pour 8 grands enterrements, 6 petits et 4 grand'messes. La grande recette en fait est fournie par la vente de 35 bancs que contenait l'église;

– 1746, vente de 35 bancs.....	153 L.
– 1753, " "	255 L.
– 1759 " "	608 L.
– 1762 " "	204 L.

Évidemment, les revenus annuels varient avec le prix de ce blé que les habitants donnent à la Fabrique. On remarque, et c'est assez symptomatique, que les dons à la Fabrique augmentent dans les années difficiles: Ainsi en 1746, en 1750, où Mr. Dupéré fait un don en marchandises de 112 Li., en 1759, «*reçu par présent, 342 Li.*». Ce dernier cas est particulièrement éloquent. La guerre provoque la générosité!!!

Les quêtes rapportent peu: en 1759, 15 Livres; en 1761, 26 L. en 1758, 22 Li.; Parfois, il arrive que des bancs non payés sont vendus à l'enchère; ainsi, en 1753, un banc est adjugé au sieur Bonenfant pour 100 Li. un autre à Louis Lévesque, pour 84 Livres; un troisième à «*la Richard*», pour 80 Li. En 1759, Nicolas Hudon dit Beaulieu en paie un 100 Livres. Voilà quels étaient les revenus d'une paroisse de Nouvelle-France avant et au temps de la Conquête anglaise. Il nous paraît que Rivière-Ouelle ne se portait pas trop mal. Cependant, pour donner une idée exacte, il est nécessaire de comparer les recettes aux dépenses, et particulièrement aux salaires versés.

Si les paroissiens sont généreux, il arrive que le curé l'est aussi à l'occasion: par deux fois, il distribue le blé de la paie des bancs aux colons pour semer. Un service en attire un autre! De cette manière, les dons à l'église constituent une sorte de placement, une certaine prime d'assurance tout risque, puisque un jour ou l'autre il en retire des bénéfices. On peut donc dire, en exagérant beaucoup, que la Fabrique à cette époque est la Caisse Pop. des paroissiens.

Au temps du curé Chevalier, outre les dépenses régulières de la Fabrique, pour le vin de messe, les cierges, les saintes huiles, l'entretien du temple, il est arrivé quelques cas de dépenses extraordinaires. Voici des exemples:

- En 1746, les recettes totalisent 489 Livres; les dépenses, 104 Li. Parmi celles-ci, il y a: le vin pour la messe, 30 Li. l'huile pour la lampe, 10 Li. le pain d'autel, 6 Li. Deux livres de chandelles, 1 Livre, 14 sols., etc...
- En 1752, on paye pour «*2 bouts de traits de vache marine*», 30 sols. S'agissait-il de peau de marsouins? Et pour quel usage? On l'ignore.
- En 1753, achat d'un papier d'épingles, 1 Li.; achat de 2 tinettes de beurre, 3 Li.
- Dans l'année 1758, on entrepose le blé de l'église dans le jubé, et pour ce travail, on a payé 1 Li. 10 sols. Pourquoi avoir transporté le blé à cet endroit? Est-ce parce que le hangar du curé ne suffit pas, ou est détruit? Est-ce par précaution en vue de la guerre qui s'annonce? La même année, vu que l'on projette depuis 1750 d'agrandir l'église, on a fait préparer la planche et les madriers, on a engagé un charpentier de Baie-Saint-Paul: Voici les dépenses pour cette année:

Payé à Joseph Lavoie pour avoir chargé et déchargé 700 planches et 300 madriers pour l'église	30 Li.
Payé à Ouellet pour avoir aidé à décharger la planche	4 Li.
Payé à Bouchard pour avoir arrangé la planche	2 Li.
Payé à Belzile pour avoir aidé à la planche (?)	1 Li.
Payé à Maître Blouin pour la commission qu'on lui a donnée pour aller à la Baie-Saint-Paul, les susdits madriers et planches	48 Li.
De plus, avance à Mtre. Blouin pour ouvrage qu'il devait faire à l'église, et qu'il n'a pu faire pour dérangement de la grève (?)	100 Li.
— En 1759, payé à Mtre Blouin pour ouvrage dans l'église et la sacristie, pour avoir galfeté le clocher	26 Li.

Ce sont là des cas de dépenses spéciales. On remarque que pour les années 1759-60, années de guerre, pendant lesquelles on aurait supposément incendié la rive sud, il ne se trouve aux comptes de la Fabrique aucune dépense extraordinaire. Il n'y a donc pas eu de destruction ni de l'église, ni du presbytère; il n'est pas mentionné non plus des dons de secours à des paroissiens qui auraient été victimes d'incendie. Il est probable que la paroisse, dans de telles éventualités, aurait aidé les sinistrés, et que les comptes de la Fabrique en auraient fait mention. Mais il n'y a rien!

Par contre, on note pour l'année 1763, cet item: «*Payé pour la députation de Mr. Charest à Londres, ... 40 Li.*» Qui est ce Mr. Charest? Qu'allait-il faire à Londres? Ce monsieur Charest est le seigneur de Lauzon, et un des marguilliers de Notre-Dame de Québec. Or, on sait qu'au lendemain de la Conquête, la colonie se trouvait sans évêque. Pour obtenir du gouvernement anglais l'autorisation, ou pour convaincre ce gouvernement de nous donner un évêque, on délégua Mr. Charest à Londres. Toutes les paroisses de la colonie sont invitées à contribuer aux frais de transport jusqu'en Angleterre de ce monsieur; c'est pourquoi Rivière-Ouelle y va de sa petite part.

En 1765, la Fabrique dépense une petite fortune pour un objet précieux: l'achat d'une croix en argent massif, au prix assez fabuleux de 900 Livres. Cette croix venait du Séminaire de Québec. Qu'est devenu cet objet d'art? Existe-t-il encore?

Voilà un aperçu de l'administration du curé Chevalier. Vrai type du curé de campagne, témoin d'une paroisse en croissance, paroisse normale, aux prises avec des problèmes mineurs et normaux; témoin de la guerre et de son cortège, sinon de pillage et d'incendie, du moins de disette.

En 1765, la même année où on achète la croix d'argent, la paroisse change de curé; M. Chevalier est décédé; il est remplacé par l'abbé PIERRE-BERNARD DOSQUE.

C'est M. Jean-Baptiste Bonenfant qui est chargé de transporter le curé et son butin à Rivière-Ouelle. La Fabrique lui a payé 96 Livres pour ce «fret».

Ce nouveau curé est un véritable homme d'affaires, si l'on en juge par la manière de tenir ses livres. Les détails ne manquent pas; les données sont précises, impeccables, bien ordonnées; mais quelle affreuse écriture!!! C'est lui qui aura la tâche d'allonger l'église en 1766, de faire faire 33 nouveaux bancs (prix: 224 Li.). En 1769, Mgr. Olivier Briand visite la paroisse et alloue les comptes de dépense faits pour l'allonge. La même année, M. Dosque est transféré à Notre-Dame de Québec.

En 1766, on trouve une inscription étrange aux comptes de la Fabrique; elle se lit: «*Reçu 14 Livres appartenant à Victor Martin qui a été amené en France de l'Acadie, que la Fabrique lui rendra à sa demande...*» Qu'est-ce que cela veut dire? Que Victor Martin laisse à la Fabrique une somme d'argent, plutôt minime, car il doit aller en France en partant de l'Acadie. Mais que faisait cet individu à Rivière-Ouelle? Était-ce un réfugié venu ici par suite de la déportation des Acadiens? Était-ce un des 4 réfugiés que le curé Chevalier hébergeait au presbytère; ces 4 réfugiés, dit le recensement de 1762, venaient de la ville. Cet homme, possiblement un Acadien en recherche de sa famille dispersée, (beaucoup de Martin sont d'origine Acadienne.) n'aurait été que de passage dans la localité. On ignore s'il est jamais revenu récupérer ses 14 Livres.

Au départ du curé Dosque, c'est un curé plutôt bizarre qui le remplace: il s'agit de l'abbé JEAN-LOUIS-LAURENT PARENT. Autant les deux autres ont reçu des éloges de la part de l'évêque, autant celui-ci cause à ses supérieurs des difficultés.

Vers 1763, Mgr. Briand écrivait à l'abbé Chevalier: «*Je ne saurais trop louer votre zèle...*» Par contre, le même évêque, le 22 février 1772, écrivait au curé Parent en lui faisant quelques reproches; «*Évitez les invectives dans vos sermons. Parlez davantage des beautés de la vertu que de la laideur du vice. Ce n'est pas toujours le mieux de combattre de front les vices et les abus, mais il est bon de prendre des détours. Il est mieux que les pécheurs se disent qu'ils sont pécheurs que si nous le leur disons nous-mêmes, ou de leur donner à penser que nous les croyons tels...*»

Le curé Parent n'y va pas par quatre chemins pour dire le fond de sa pensée. C'est un radical, un homme rigide qui manque de souplesse, de diplomatie; l'évêque lui recommande d'user d'un peu de psychologie. Nous allons voir quelles aventures va lui causer son caractère.

L'abbé Jean-Louis-Laurent Parent est né à Montréal, le 10 avril 1723. Il est ordonné en 1747. Trois ans plus tard, on le trouve curé à Sorel; en 1758, curé à Sainte-Anne de Beaupré; en 1766 jusqu'en 1769, il est curé de Berthier-en-bas; enfin à Rivière-Ouelle de 1769 à 1781. Il décède lors d'un voyage qu'il faisait à Québec, cette même année. Il jouit donc, en arrivant à Rivière-Ouelle d'une église qu'on vient de rallonger et de

remettre à neuf. Cependant, le presbytère où il loge date déjà d'une quarantaine d'années. Était-il usagé au point d'en rebâtir un neuf? De toutes façons, le nouveau curé juge qu'il doit y en avoir un neuf.

Tout au long de son «*règne*» à Rivière-Ouelle, il sera en difficultés avec ses paroissiens. Comme il y reste douze ans, et, surtout, comme il se trouve impliqué dans les troubles de 1774-75, les sujets de discorde s'en trouveront multipliés.

En date du 13 mars 1769, nous trouvons une lettre de Mgr. au curé Maisonbasse de Saint-Thomas (Montmagny), dans laquelle il parle d'un prêtre dont il ne mentionne pas le nom. Mais au dos de la lettre, il est dit que c'est un M. Parent. Cette note au verso aurait été écrite par le Grand-Vicaire du temps. Voyons ce que dit cette lettre: il parle d'un prêtre «*malheureux par sa faute. Vous lui ferez peut-être du bien. Surveillez-le. Il ne peut dire la messe et porter le surplis qu'à Beauport. Il pourra aussi le faire chez vous, faire le catéchisme, enterrer enfants et adultes; il ne confessera pas ni ne portera les sacrements aux malades; il ne prêchera pas; il pourra baptiser et marier avec permission de vous et l'indiquera dans l'acte de mariage; il ne prendra pas le titre de votre vicaire.*

«Je crains que vous ne soyez pas longtemps satisfait; il cherche à entrer dans les paroisses en premier et à être curé. Jamais, tant que je vivrai, il aura charge de quelque chose; je serais coupable d'imprudence de l'exposer, fut-il tout de bon converti.

«Il ne devrait pas célébrer la messe selon l'esprit de l'Église, mais je le tolère par commisération. Vous pourrez l'interdire et le renvoyer dès que vous le voudrez. Il aura ses messes pour s'habiller et vous le nourrirez sans vin ni eau de vie. Veillez sur lui, ses demandes, ses discours, ses fréquentations; ne souffrez aucune assiduité dans aucune maison, ni avec personne. Il faut essayer de le sauver.» (56)

S'agit-il du curé Parent, qui, la même année où cette lettre est écrite, devient curé à Rivière-Ouelle? Il faut être prudent de faire un tel rapprochement, puisque le nom du prêtre en question n'est pas mentionné, puisque de plus une troisième personne a mentionné au verso le nom d'un abbé Parent, et qu'il y a à cette date deux prêtres au Canada qui portent ce nom, enfin, parce que Mgr. s'engage dans sa lettre à ne jamais lui donner de cure. L'autre prêtre du nom de Parent s'appelle: Joseph-Basile Parent. Il fut successivement curé à Trois-Rivières, Saint-Jean Deschaillons, Saint-Pierre-les-Becquets, Yamaska. De 1767 à 1769, il est curé de Batiscan; et cette dernière année, il est transféré à la paroisse de Cuthbert, où il demeure jusqu'en 1772. Mais il faut noter que, si ce prêtre a peu d'affaires à Saint-Thomas de Montmagny, il est cependant né à Beauport!!!

De quel abbé (Parent ou autre) s'agit-il? D'où vient que ce prêtre est «*malheureux par sa faute*»? Attention de conclure trop vite qu'il s'agit du

(56) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 89.



M. L. Laurent Parent, curé.
(Photo abbé Armand Dubé).

curé de Rivière-Ouelle; car les deux abbés Parent changent de cure en 1769, l'année même où la fameuse lettre est écrite.

En tout état de cause, Mgr. Briand fait une visite dans la paroisse de Rivière-Ouelle en 1769; peut-être y aurait-il amené cet abbé Parent, et lui aurait confié cette cure, après avoir obtenu des promesses de bonne conduite du prêtre.

L'année suivante, le curé de Rivière-Ouelle fait deux voyages à Québec, qui coûtent à la Fabrique 12 Livres. La même année, 1770, on lit aux comptes que *«l'ancien soleil (l'ostensoir) est converti en 3 burettes aux Saintes-Huiles pour le prix de 18 Livres...»*. Ce curé Parent est un grand voyageur; en 1771, il fait un voyage pour aller chercher les Saintes-Huiles (coût: 20 Livres); en 1773, un autre voyage pour les Saintes-Huiles (coût: 12 Li.) et un *«voyage de charité»* (coût: 24 Li.); en 1775, *«divers voyages»* (coût: 48 Li.) Mgr. Briand rend visite de nouveau à Rivière-Ouelle, le 15 juillet 1775; c'est à cette occasion qu'il exhorte le curé et les marguilliers *«de ne permettre à personne d'aller au jubé que celles qui y ont des bancs...»* On trouve une seule fois dans les Comptes une dépense de 2 Li. (C'est minime) pour de l'eau de vie; mais par contre, la même année, 1773, il s'y trouve des inscriptions *«extraordinaires»*:

– droit du curé (?)	362 Li.
– couronne de diamant (?)	30 Li.
– vin de la messe	130 Li.

C'est un compte de vin plutôt élevé; quant aux diamants, ce sont sûrement des faux, pour ce prix! Mais pourquoi une couronne de diamant? Et, qu'est-ce que le *«droit du curés»*?

Le curé Parent n'a pas la même propreté, ni le même sens de l'ordre dans l'administration de la Fabrique. Certaines années, il n'y a aucune inscription aux comptes; d'autres, il y a des données incomplètes ou obscures, des omissions, des ratures. Une écriture grossière, en «*pattes de mouches*», fine et serrée tranche littéralement avec l'orthographe régulière et propre du curé Chevalier.

Ce curé s'est chicané, tout au long de son administration à Rivière-Ouelle avec ses collègues voisins, et surtout avec ses paroissiens, particulièrement avec quelques-uns, dont un nommé Lanceleur, Basile Dubé, qualifié de «*rebelle*», et d'autres... Est-ce la raison pourquoi Mgr. est venu dans la paroisse à trois reprises: 1769, 1771, 1775? Que se passe-t-il de si grave pour que les habitants présentent par deux fois des requêtes pour demander son renvoi?

Le conflit éclate deux ans à peine après son arrivée dans la paroisse, c'est-à-dire en 1771; la raison semble être la construction d'un presbytère neuf que le curé désire faire ériger. Citons le compte-rendu d'une assemblée de paroissiens tenue le 14 avril 1771 à ce sujet:

«... a été convoquée et tenue à l'issue de la messe paroissiale une assemblée de tous les habitants... touchant les nouvelles difficultés qui se sont élevées depuis peu de jours, au sujet de la bâtisse du presbytère... Et, voulant mettre ordre et fin à toutes les difficultés et contestations qui pourraient arriver au sujet de la dite bâtisse de la part de quelques brouillons (sic) et mal intentionnés, la dite assemblée a statué ce qui suit, prétendant que tous les habitants dudit lieu s'y conforment; et puissent les rebelles (sic) y être contraints par les voies ordinaires de la justice:

«Primo: Vu le mauvais état du vieux presbytère, il en sera construit un nouveau, bon solide et chaud, dans le cours de cet été de 60 pieds par 30 pieds de largeur en dedans, de pièces sur pièces, etc... ainsi qu'on est convenu depuis plusieurs années.

«Secundo: que ceux qui n'ont point apporté leur quote-part de bois nécessaire le feront incessamment et sans délai.

«Tertio: qu'aussitôt après les semences chacun fournira à son tour les journées de corvée.

«Quarto: que la répartition en argent sera faite par arpent de terre de front... Eu égard à la rareté présente de l'argent, les habitants en pourront être contraints de payer leur quote-part en argent d'ici au premier octobre prochain...

«Ont signé: (20 personnes) dont Dupéré, Perrault, Florence, M. Aumont, J. Bonenfant, baillif, Joseph Boucher, Ignace Boucher et Pierre Boucher...

«Ont posé leur marque: (96 personnes.)

«Noms de ceux qui ne se sont point trouvés à l'assemblée, ni même chez eux lors de la tournée à chaque maison faite par Augustin Dubé avec le notaire Saint-Aubin, attendu qu'ils étaient absents depuis plusieurs semaines relégués dans le bois à la chasse. Mais suivant toute apparence, plusieurs

des dits absents ont fourni le bois pour la dite bâtisse du presbytère... (7 croix, dont celle de François Gagnon, ancien capitaine de milice.)

«Noms de ceux qui ont refusé de signer le présent acte, non pas qu'ils le désapprouvent, au contraire, ils l'approuvent formellement et y consentent comme les autres, promettant même verbalement en notre présence de fournir tous les bois et matériaux nécessaires (l'ayant même déjà fourni pour la plupart), journées de corvée, leur quote-part d'argent, ainsi qu'il est taxé par la répartition, mais craignant seulement qu'en vertu de leurs signatures, on ne puisse les contraindre de payer pour ceux qui seraient pauvres ou insolubles... Ont posé leur marque: (19 croix) Basile Dubé (notez ce nom!!!), Pierre Gautier, André Martin, François Langlois, Pierre Capita, D'anjoux, Malenfant, Joseph-Marie Beaulieu, Augustin Beaulieu, Nicolas Beaulieu, Joseph Deschêsnès, Jean Deschêsnès, Petit-Jean Lévesque, le grand Bernard Beaulieu, Basile Lévesque, Pierre Beaulieu, Joseph Beaulieu, Louis Beaulieu.»

Les esprits «*brouillons et mal intentionnés, les rebelles*», ce sont ces derniers. Ils semblent finalement s'être ralliés à la majorité. Le ton de ce procès-verbal nous indique cependant que toute agressivité n'est pas disparue dans la paroisse. Les problèmes vont bientôt rebondir. Entre-temps, Augustin Dubé et Bernard Hudon dit Beaulieu sont nommés syndics, et chargés de collecter les 3 Livres par arpent de front de chaque habitant.

Décidément, les entreprises de presbytère à Rivière-Ouelle n'ont pas de succès; en 1726, pour le 2ème presbytère, il y eut des oppositions; en 1771, pour le 3ème, il y a encore des oppositions. Cette fois, aussi bien que la précédente, il y a sous-jacent à tout ce problème, un conflit de classe; POUR la construction, il y a les notables du lieu: les marchands, puisque ceci constitue pour eux une source de profit; les gens en place, baillifs et officiers de milice, le curé et le seigneur. CONTRE, les habitants que le «*système*» n'a pas favorisé, les censitaires les moins instruits, des individus, qui ont certaines rancunes personnelles ou familiales envers l'un ou l'autre des membres du clan précédent.

En plus du presbytère, dont la reconstruction doit sans doute être pleinement justifiée, il y a peut-être le fait que le nouveau curé n'est pas suffisamment respectueux des fonds publics; peut-être les paroissiens trouvent-ils qu'il ne regarde pas assez à la dépense, que le souci de l'économie n'est pas son fort.

Ayant échoué à bloquer le projet de construction, quelques paroissiens tentent un autre truc pour se débarrasser du curé; on présente en 1771 ou 1772, une requête demandant son renvoi. Ils disent que «*le curé a refusé d'avoir confessé les personnes suivantes, mortes sans confession: Augustin Emond (encore lui!!!), Pierre Beaulieu, la femme de Louis Emond, la femme de Lemoyen, Lambert Bérubé, Etienne Janot (?), Pierre Massé, la femme de Jean Lévesque, Etienne Parent. La veuve Joseph Hotin (Autin) alitée, le demande depuis 5 ans (il y a de l'exagération ici!!! Ça fait seule-*

ment 3 ans que ce curé est dans la paroisse.) *et il lui fait dire qu'il prend ses péchés sur son compte. Et combien d'autres choses que nous avons honte de détailler. Ceux-ci doivent suffire.*» (57)

La requête est refusée; mais le curé Parent, sans doute, appelé à s'expliquer, donne les raisons suivantes:

Le 9 janvier 1772, il affirme: *«C'est le curé Porlier de Sainte-Anne qui pousse les Boucher et autres à me faire du mal; il veut avoir Rivière-Ouelle...»* (58)

Le 18 février de la même année, il parle de graves désordres dans la paroisse; *«J'offre à Dieu ces souffrances et humiliations.»* Parmi les désordres il cite:

- 1— Grande négligence pour les sacrements et les Pâques qu'on remet à volonté
- 2— Presque personne n'assiste aux Vêpres.
- 3— Pas de respect pour l'église devant laquelle on s'assemble pour faire ses affaires, jurer, disputer, se battre.
- 4— Ivrognerie à son comble, même des enfants valent leurs parents pour boire.
- 5— Jurons et blasphèmes par des grandes personnes et des enfants.
- 6— Impureté dans toutes ses espèces, fornication, adultères concubinage, commerce avec des sauvagesses, bestialité, sodomie, destruction du fruit, (avortement ?) etc, etc,...
- 7— Vente de boissons aux sauvages
- 8— Négligence à payer ses droits à l'église.
- 9— Presque tous ne respectent pas le pasteur (58)

C'est sur ce tableau digne des pires enfers que Mgr. lui répond, le 22 février: *«Évitez les invectives... parlez davantage de la vertu que de la laideur du vice, ... etc...»*

Mais en octobre 1772, le curé Parent récidive à nouveau, disant que le curé Porlier de Sainte-Anne *«fait tout ce qu'il peut pour qu'il parte de Rivière-Ouelle, afin que lui puisse augmenter ses revenus. Il voudrait que je me chicane avec le curé Trutaut qui m'a prévenu, et qui m'a dit devant M. Rousseau, greffier, que M. Porlier avait offert de diviser la Rivière-Ouelle; que M. Porlier prendrait de Sainte-Anne à la rivière, et M. Trutaut, de la rivière à Kamouraska, c'est-à-dire les Côteaux...»* (59)

Mgr. Briand, lui répond en février suivant (12-2-1773), en lui recommandant de vivre en meilleur terme avec M. Porlier; en même temps, il lui parle d'un certain mariage qui est nul, faute de domicile.

(57) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 89.

(58) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 89.

(59) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 89.

Voilà à tout le moins le cas type d'un individu qui se sent persécuté. Les psychologues qualifieraient d'un terme bien précis un tel individu.

Mais que penser de toutes ces affirmations, tant celles des paroissiens que celles du curé? D'où vient un tel esprit morbide et agressif dans la paroisse? Des accusations aussi précises, de telles «*violences verbales*» sont difficilement explicables, quand un curé vit dans la paroisse depuis moins de 3 ans. Il y a évidemment de part et d'autres des exagérations; on en a déjà relevé quelques-unes; on peut dire sans risque de se tromper que tous les cas d'impureté cités sont aussi des exagérations; car on retrouve le même vocabulaire et à peu près dans le même ordre (comme une réponse de catéchisme!!!) pour qualifier les paroissiens de Kamouraska en 1798 et 1806 (Cf. le Cahier des Visites, Nos 3 et 6.) Même chose pour Saint-Jean-Port-Joli, où à la même époque, l'on parle de mariages à «*la gaumine*», de cas de concubinage, «*d'excommunication des gens de la noce*», d'«*horribles crimes*» (p. 54), d'insultes au pasteur, etc,... (60)

Au Cap Saint-Ignace, on note, avec toujours des variantes locales, bien sûr, des cas d'insubordination, de refus d'autorité; là aussi il y a des rebelles; là aussi l'évêque doit faire des menaces. On refuse de payer des dîmes. Mgr. Briand parle dans une lettre pastorale: «... *la malignité de vos esprits et de votre indocilité poussée jusqu'à des excès impies, ses efforts et ses bonnes intentions n'ont servi qu'à prolonger les inimitiés, les querelles, la haine, les divisions, l'impiété, l'irréligion, la désobéissance et la révolte contre l'église et ses ministres...*» (61)

Si Saint-Jean a son cas Chouinard, Rivière-Ouelle a son monsieur Lanceleur, qui, lui aussi, vit en concubinage. Ce Lanceleur paraît avoir été une sorte de charlatan, aux mœurs plutôt libertines. On prétendait qu'il pouvait soigner à partir de mystérieux herbages qu'il cultivait dans son jardin. On le visitait, sans doute à prix fort, pour obtenir ses bons soins.

Comme probablement le curé lui refuse l'accès à l'église et qu'il le dénonce publiquement, celui-ci se rend à Québec voir l'évêque. Devant l'évêque, Lanceleur promet d'amender sa conduite. Mais de retour à Rivière-Ouelle, Lanceleur refuse de se soumettre et de faire pénitence de son crime. L'évêque envoie alors une lettre pastorale à tous les paroissiens de Rivière-Ouelle, les avertissant que si Lanceleur persiste dans son obstination, il sera excommunié, lui et sa complice. C'est devant ces menaces, que Lanceleur fait réparation publique de sa conduite, le 21 novembre 1773; mais Mgr. Briand demeure sceptique sur cette conversion subite. Il ordonne à M. Parent, le curé de Rivière-Ouelle de lui imposer une pénitence, à la suite de laquelle l'évêque le réconciliera avec l'Église.(62)

(60) Ouellet, Gérard. MA PAROISSE, pages 46 à 58.

(61) Abbé J. Richard, CAP SAINT-IGNACE, pages 120 à 127.

(62) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 89.

Il y a sans aucun doute un esprit de rébellion dans toute la côte du Sud à cette époque. Un refus d'autorité, le rejet des valeurs traditionnelles, une certaine dissolution dans les mœurs, n'est-ce pas là, autant aujourd'hui qu'autrefois, un signe avant-coureur de révolutions violentes. Il y a à l'horizon des jours sombres qui s'annoncent; quand éclatera la rébellion? Pourquoi? Contre quoi? Contre qui?

Elle va éclater le jour où les États-Unis, après avoir proclamé leur indépendance, en 1775, veulent envahir le Canada pour le soustraire à l'empire britannique. Les troupes américaines, surnommées «*rebelles*», envahissent le Québec, tentent de gagner à leur cause la population française; les Américains envoient des agents recruteurs, des propagandistes dans les campagnes et les villes. Sur la Côte du Sud, des Canadiens français épousent la cause des «*rebelles*»; d'autres restent fidèles à l'«*ordre établi*», c'est-à-dire obéissent au curé et à l'évêque qui leur recommandent de défendre «*les intérêts de la couronne de la Grande-Bretagne*». Nous étudierons les épisodes de cette rébellion à Rivière-Ouelle dans un chapitre subséquent.

Revenons au curé Parent, qui lentement prépare le terrain à la Révolution; c'est-à-dire qui, ayant tellement voulu l'empêcher par tous les moyens que lui donne son autorité, va fatalement la voir éclater jusqu'à en devenir victime.

En 1777, un autre incident éclate provoqué par un fait des plus banals: on désire installer un poêle dans la salle d'attente paroissiale afin de se chauffer avant la messe l'hiver. A cette époque, la salle publique était aménagée dans le presbytère. Or, voilà que l'on ne s'entend pas sur la modalité de paiement du dit meuble. Après plusieurs délibérations, on s'entend pour faire une quête; on nomme deux «*quêteurs*», Alexandre Dubé et Louis Alexandre. Et la tempête se résorbe en coup de vent!

Enfin en 1780, une seconde requête est envoyée, cette fois, non pas à l'évêque, mais au gouverneur Haldimand, pour qu'on retire de la paroisse ce curé Parent. Voici ce que le gouverneur écrit à Mgr. Briand, le 13 juin 1780: «*Les paroissiens de Rivière-Ouelle m'envoient une requête contre leur curé... Je fais venir incessamment le capitaine de milice, qui à la requête des habitants, signifia au curé de sortir du presbytère. Je n'endurerais aucune insolence envers le clergé, qui s'est montré si patriote lors de la dernière invasion des rebelles...*»

On ne sait trop en quelle année, 1775, 1776 ou 1780, que les paroissiens décident d'utiliser la manière forte, et d'expulser, non seulement du presbytère, mais aussi de la paroisse le curé Parent. On sait cependant qu'on a reconduit le pauvre curé jusqu'à Saint-Jean-Port-Joli, où on l'a abandonné. On ignore les auteurs véritables du rapt, mais il est permis de supposer qu'il s'agit des «*rebelles*» déjà dénoncés. Finalement, en 1781, l'abbé Jean-Louis-Laurent Parent décède au cours d'un voyage à Québec, quelque part autour de Saint-Vallier. Aux Comptes de la Fabrique pour cette même année, il est dit qu'il n'y a pu y avoir de quête

de l'Enfant-Jésus, à cause de la mort de M. Parent; cependant le 13 mai 1781, la Fabrique avait distribué une somme de 282 Livres aux pauvres de la paroisse. Aurait-ce été un dernier geste de générosité du curé Parent? Il ne fut pas enseveli à Rivière-Ouelle, car on ne trouve dans les registres aucun acte de sépulture.

Comme après toute tempête suit le beau temps, après le curé Parent, il y aura le curé Panet qui deviendra Mgr. Panet.

Ce tableau trop sombre ne donne pas totalement justice au curé Parent; car, s'il y eut du négatif à son dossier, il s'y trouve aussi du positif:

L'érection d'un presbytère neuf est quand même un actif; surtout dans le climat et les conditions où il fut construit. On sait aussi qu'il fit faire des travaux au cimetière dans l'été 1772, mais on ignore de quelle nature furent ces travaux; et les Comptes de cette année-là sont muets sur le sujet. En 1775, le 27 août, M. Parent bénit une cloche de 287 livres payée 655 francs. C'est un «*luxe*» que la paroisse pouvait se permettre, car la Fabrique accumule des recettes pour cette seule année de 1,643 Li. (En 1774, l'année précédente, la paroisse recevait: 1,142 Li. et dépensait: 997 Li.) Il est difficile de préciser si cette cloche se trouve toujours dans le clocher, ou quelle direction elle a prise, si jamais on l'en a descendu.

Mais le «*gros morceau*» est acheté en 1777; en effet, cette année-là et l'année suivante on trouve des dépenses de 409 Li. et de 1,500 Li. pour le tabernacle. Donc une somme de près de 2,000 Livres est allouée pour l'achat d'un tabernacle, à tel point que la Fabrique doit emprunter de Pierre Boucher 300 Livres qui manquent pour payer le morceau. On croit qu'il s'agit du tabernacle logé dans le Maître-Autel qu'on voit encore dans l'église aujourd'hui. Mgr. Têtu prétend que ce Maître-Autel était usagé; car il a une valeur artistique de beaucoup supérieure à 2,000 Li.; mais nulle part, dans les Comptes, il n'est précisé d'où il vient, qui l'a sculpté, qui l'a transporté ou qui l'a érigé. Cependant on sait que l'église fut reconstruite en 1792, et qu'alors le tabernacle a subi des dommages; or, l'année suivante la Fabrique a payé⁽⁶³⁾ une somme de 500 Livres à M. Baillargé pour le réparer, et 62 Livres à M. Quevillon pour le dorer. (notez ces noms de Baillargé, Dulongpré et Quevillon qui sont les artistes et auteurs des sculptures, dorures et peintures de l'église de Rivière-Ouelle) M. Parent commence à garnir l'église des œuvres d'art qui en font son renom, et c'est M. (Mgr.) Panet qui va continuer et amplifier le mouvement.

S'il avait mauvais caractère, il faut dire que M. Parent s'est trouvé curé d'une paroisse fort difficile; il s'est trouvé impliqué dans des conflits qu'il n'avait pas toujours provoqués, ni désirés. Il a cru faire son devoir au meilleur de sa conscience; c'est pourquoi Mgr. Briand disait de lui dans

(63) Société Historique de la Côte du Sud, Notes sur R.-Ouelle B-4.
Archives paroissiales, Livres des Comptes, No. 1.

une lettre au curé Porlier de Sainte-Anne: «*Il est bon chrétien, généreux et charitable. S'il a des défauts, qui n'en a pas? Il n'a pas celui d'être intéressé; je le connais depuis trente ans...*» C'est une réhabilitation en règle! C'est en même temps une «*pointe*» lancée au curé de Sainte-Anne.

Celui qui remplace M. Parent en 1781, est Bernard-Claude Panet. Ce nouveau curé devait demeurer à Rivière-Ouelle jusqu'en 1825, c'est-à-dire qu'il administre cette paroisse, populeuse et difficile pendant 44 ans. C'est au long de sa cure qu'il est nommé évêque-coadjuteur de Mgr. Plessis le 12 août 1806. Puis, à la mort de ce dernier, le 4 décembre 1825, il est fait «*évêque de Québec*» et doit donc abandonner sa Rivière-Ouelle paroissiale. Nous reparlerons au chapitre suivant de ce grand prélat, qui a profondément marqué la paroisse.

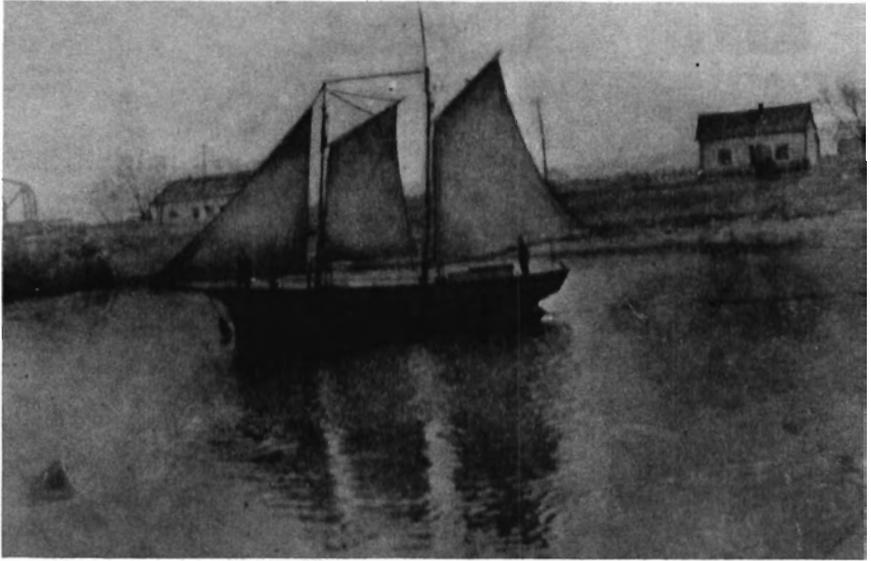
Ce premier siècle de vie paroissiale se termine donc par le désastre du curé Parent et un nouveau siècle va s'ouvrir sous la houlette de M. Panet. Comment résumer 100 ans de vie religieuse? Comment qualifier le climat religieux de Rivière-Ouelle? Quatre cures plus importantes: Requeleyne, Chevalier, Dosque et Parent. Plusieurs cures plus courtes, moins caractéristiques; en somme une quinzaine de prêtres. Une population pratiquante dans sa très vaste majorité; des paroissiens généreux au besoin, bénéficiaires des largesses du curé au besoin. Quelques cas d'insubordination, quelques cas d'immoralité; A quelques époques, des problèmes de moralité publique plus graves; une guerre de Conquête qu'on laisse passer sans crise religieuse grave; mais une guerre d'invasion en 1775, qui dégèle une agressivité longtemps refoulée. Une paroisse qui se défend bien au point de vue financier; un temple qui se permet même du luxe artistique; enfin une des paroisses les plus populeuses du Canada français en 1790.

C'est au cours de ce premier siècle que la vie civile, seigneuriale dans la paroisse cède le pas à la vie paroissiale; c'est l'église qui devient le centre de la communauté, et non plus le manoir; c'est le curé qui devient le conseiller, et non plus le seigneur. Nombreux sont les règlements de conflits redevables au curé; ils ne sont pas rares non plus les contrats de mariage, de vente, ou autres où le curé agit comme notaire.

Cependant, ce n'est pas encore le siècle où le curé règne en maître incontesté sur la vie tant religieuse que civile de la paroisse. Il est un chef bien sûr, mais ce n'est pas encore la sorte de «*potental*» qui se permet des intrusions en politique, décide du choix des marguilliers, choisit l'instituteur, critique le seigneur ou le maire, a la main haute sur la salle publique, les écoles, jette l'interdit sur les hôtels, jette l'excommunication sur un ennemi, un rival, etc... Le grand siècle «*clérical*» n'est pas encore arrivé.

Incidents de parcours:

Au cours de ce siècle, déjà trois générations se sont succédé à Rivière-Ouelle. Nous avons vu comment on a tenté d'améliorer le niveau de



(Photo Mme Napoléon Gagnon).

Goélette «Le Napoléon», sur la Rivière-Ouelle vers le début du siècle.

vie, en multipliant les secteurs d'activité; nous avons vu les conflits nés autour de situations très concurrentielles.

Nous avons également analysé la vie religieuse et seigneuriale, en passant en revue les divers curés et seigneurs de Rivière-Ouelle.

Mais, au delà des situations proprement locales, il y a les problèmes venus de l'extérieur: l'influence grandissante du gouvernement, les préparations à la guerre, la guerre elle-même, enfin l'invasion américaine. Comment l'habitant de Rivière-Ouelle réagit aux fluctuations politiques? Que signifia pour lui la Conquête? Comment réagit-il au Traité de Paris de 1763, qui donnait le Canada à l'Angleterre? Et l'Acte de Québec, qui rétablit les lois françaises? Et l'Acte Constitutionnel qui lui donne le droit de vote pour la première fois?

La guerre de la Conquête:

La guerre de Sept-Ans (qui, justement, a duré au Canada au moins 15 ans, de 1746 à 1760!) aura ses répercussions jusqu'à Rivière-Ouelle. Dès 1741 et 1745, à la fois pour des raisons de stratégie et pour des motifs de santé publique, on fait défense aux habitants de Rivière-Ouelle «de monter sur aucun navire, même s'ils tirent des coups de canon, sauf pour des vivres et des guides...» (64) Justement, en 1741, alors qu'un navire vient d'échouer sur une des îles de Kamouraska, le navire «L'Imprévu»,

(64) Ordonnance des Intendants, 28 juillet 1745.

l'Intendant dépêche une ordonnance aux résidents de la Côte ainsi qu'aux matelots du navire, disant: «*Défense à tous les matelots et autres composant l'équipage du navire IMPRÉVU, propriété des sieurs Havy et Lefebvre, échoué sur une des îles de Kamouraska, et menacé d'être emporté par les glaces, de désemperer et de quitter le service du navire sous quelque prétexte que ce soit, sous peine de désobéissance et même punition corporelle;*

«... *enjoint aux capitaines de la Côte et autres officiers de milice du dit lieu d'arrêter tous ceux du dit équipage qui voudraient en quitter le service et de les faire conduire sous bonne et sûre garde jusque sur les lieux où se trouve le dit navire...*

«... *ordre aux capitaines et officiers de faire fournir à Havy et Lefebvre tous les hommes nécessaires pour travailler au dit navire...*» (65) Mais tout ceci n'est jusque là qu'un épisode sans importance.

La guerre devient menaçante le jour de l'année 1745, où on apprend que Louisbourg, la place-forte acadienne, est tombée aux mains des Anglais. Craignant alors que les Anglais poursuivent leurs conquêtes jusqu'en Nouvelle-France, on décide donc d'organiser une expédition, à la fois pour reconquérir Louisbourg et voire même entreprendre des incursions punitives sur les avant-postes de la Nouvelle-Angleterre. Cependant, on ne semble pas trop optimiste sur les succès de la guerre. On craint une attaque de la Nouvelle-France par le fleuve, ce qui mettrait en danger au premier abord les habitants du bas du fleuve. C'est pourquoi, l'Intendant émet une ordonnance le 6 avril 1746, qui se lit ainsi:

«*Ordonnance, qui dans le but de munir le pays abondamment de vivres, au cas où les Anglais, poursuivant leur succès de l'Île Royale, viendraient attaquer la Nouvelle-France, porte:*

- 1— *que tous les habitants du gouvernement de Québec devront convertir incessamment en farines la plus grande partie des blés qu'ils peuvent avoir, les $\frac{2}{3}$ ou les $\frac{3}{4}$.*
- 2— *chaque habitant devra incessamment mettre à part et en réserve 50 livres de farine et 25 livres de lard, qu'il destinera pour sa subsistance pendant le séjour qu'il fera à Québec, où il doit se rendre avec armes et bagages, aussitôt que la flotte ennemie sera en rivière.*
- 3— *Au commencement de la navigation, une certaine quantité de poudres et de balles sera remise aux capitaines de milice du bas du fleuve, pour les distribuer aux habitants, et les mettre en état de se défendre, s'ils sont attaqués par quelque parti ennemi...*» (66)

Comme l'attaque appréhendée n'eut pas lieu, l'ordonnance resta sans effet; les habitants n'eurent pas à se rendre à Québec avec leur nourriture; et probablement que les munitions ne furent pas distribuées. Cependant, c'est là un exemple des «*mesures de guerre*» du temps. Le capitaine de

(65) Ordonnances des Intendants, le 3 avril 1741.

(66) Ordonnances des Intendants, 6 avril 1746.

milice de Rivière-Ouelle, Jean Gagnon ou François Gagnon, dut annoncer à la sortie de la grand'messe les mesures envisagées. Il dut également rassembler les soldats de la milice locale, c'est-à-dire tous les habitants mâles en état de porter les armes, les préparer au danger, planifier la stratégie locale, et même régionale avec les autres capitaines de milice, ses voisins. L'inquiétude gagne alors les familles; l'insécurité règne partout; c'est l'angoisse générale et la peur. C'est l'époque idéale pour «*se convertir*»; on devient alors généreux jusqu'à l'aumône; il faut voir les Comptes de la Fabrique enregistrer des dons en argent substantiels cette année-là.

Revenons à la guerre en Acadie: en 1755, les Acadiens sont déportés; ceci n'est pas une nouvelle «*fraîche*» pour personne; Rivière-Ouelle vit arriver sa petite part de déportés. Nous connaissons déjà Michel Bergereau, Michel Robichaud, Jean-Baptiste Martin, il y en eut probablement d'autres dont les noms ne nous sont pas restés. Ces réfugiés ont évidemment contribué à répandre l'horreur de la guerre là où ils trouvaient refuge.

C'est l'année suivante, 1756, que l'affrontement final est engagé. Cette année-là, le général Montcalm arrive au Canada. Comme cet officier relatait dans son journal personnel ses observations et ses décisions, nous connaissons quelques faits concernant Rivière-Ouelle. Voici ce qu'il notait alors qu'il remonte le fleuve pour se rendre à Québec, lors de son premier voyage: «*Nous avons longé à babord la paroisse de Kamouraska; c'est le parage où les négociants de Bayonne font faire la pêche des baleines (marsouins!)... Il y a deux ans, avant la guerre, on envoya deux bâtiments de Bayonne qui en prirent 27. Ce qui produit le revenu de cette pêche, ce sont les barbes, qui sont les «baleines» qu'on emploie pour les corsets et les paniers des dames. Le succès de cette pêche dépend de la qualité et de la quantité des baleines, car il y en a telles dont on ne tire pas plus de 12 barriques et d'autres 150.*» C'était le 8 mai 1756 (67)

En septembre 1757, Montcalm écrivait à Lévis: «*Nous manquons de pain cette année; les moyens que l'on va prendre pour y suppléer nous feront manquer de viande la prochaine... On espère que les habitants nourriront les bataillons qui seront dans les côtes, aussi, il n'y a rien à prescrire à cet égard que d'exhorter le soldat à se contenter du genre de nourriture de son habitant.*»(68)

Par contre, en octobre 1757, Péan écrivait au chevalier de Lévis qu'«*il n'était pas possible de mettre des bataillons au sud depuis Kamouraska, puisque cet endroit seul donne la subsistance à la ville, en l'épuisant tout en entier.*»(69)

De deux choses, l'une: ou bien Rivière-Ouelle sert de garnison, c'est-à-dire que les soldats logent dans la place, chez les habitants; ou bien Rivière-Ouelle sert de grenier à nourriture, de poste de ravitaillement;

(67) JOURNAL DE MONTCALM, Québec 1895, Imp. J. Demers.

(68) LETTRES DE MONTCALM À LÉVIS, Québec, 1895, Imp. Demers, p. 54.

(69) LETTRES DE DIVERS PARTICULIERS, 26 oct. 1757, Québec, 1895.

et dans ce dernier cas, on réquisitionne, il va sans dire, toute nourriture digne de ce nom. Et on a vu, en parlant de Charles de Boishébert, comment la nourriture pouvait être pénible quant à la qualité; on a vu aussi des gens sans scrupules, tel l'intendant Bigot, se servir des prélèvements faits pour les revendre à vil prix. Il n'est pas improbable que le même habitant qui venait de céder sa récolte a dû par la suite racheter sa propre récolte pour ne pas mourir de faim. L'historien Benjamin Sulte note que vers 1756-58, *«le lard salé qui valait originairement 15 sous la livre a valu jusqu'à 6 francs (Livres!); un chapeau de laine des plus communs, qui vaut 40 sous en France, s'est vendu 40 et 50 francs (Livres!). Et les autres marchandises en proportion...»*(70) C'est l'inflation, due à la disette, à la rareté des vivres. On comprend maintenant pourquoi au recensement de 1762, c'est-à-dire fait au lendemain de la guerre, le bétail ait été si rare; c'est parce que on l'a réquisitionné pour l'armée.

Pire, la situation financière est catastrophique; en effet, la colonie manque de monnaie; et pour combler ce vide, on paie les achats au moyen d'une sorte de monnaie, appelée: monnaie de carte. On utilise les cartes à jouer, sur lesquelles on inscrit un certain montant fixe. Ces cartes constituent une monnaie de crédit, puisque, il est entendu qu'après la guerre, on remboursera ces sommes en véritable monnaie... Il circule en Nouvelle-France pour 41,000,000 de Livres de cette monnaie sous diverses formes. Inutile de dire que tous les habitants n'ont pas une confiance absolue en ce truc monétaire. Souvent ils refusent de vendre leur produit, s'ils ne sont pas payés en monnaie légale de France. L'intendant doit alors émettre des ordonnances, obligeant les habitants à accepter ces monnaies.

En 1758, comme on craint de plus en plus l'invasion imminente, on fait faire des relevés stratégiques des endroits susceptibles d'être attaqués. La Côte du Sud jusqu'à Kamouraska fait l'objet d'une exploration minutieuse. Voici ce qu'on dit de Rivière-Ouelle: *«...Alors commence la Grande Anse... Toute cette anse est d'un accès facile de pleine mer... il leur serait difficile de pénétrer dans les terres d'aucun côté. S'ils le tentaient jamais, je penserais qu'il faudrait les laisser faire en les observant des hauteurs voisines; après quoi, il serait aisé de les écraser dans quelques défilés, et peut-être même de leur couper la retraite. La Rivière-Ouelle termine cette anse; son lit est large de 20 à 25 toises. On peut la passer à gué, de basse mer, précisément à son embouchure à $\frac{1}{4}$ de lieue au-dessus et 2 lieues plus haut. Elle est fort profonde partout ailleurs, et, de haute mer, on y remonte des bâtiments de plus de 60 tonneaux...*

«Le commerce exigerait encore un pont sur cette rivière. Les Anglais y débarquèrent autrefois et furent vivement repoussés par une poignée d'hommes. Ils s'en tireraient peut-être encore plus mal aujourd'hui.

(70) Benjamin Sulte, HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS, tome VII, page 94.

«...Il faudrait supposer aux ennemis une très grande imprudence s'ils tentaient un débarquement à la Côte du Sud... Comment viendraient-ils jusqu'à Québec avec des trains d'artillerie et de voitures au travers des bois, des gorges et dans des chemins coupés de tant de rivières et de ruisseaux?»(71)

Donc, en haut lieu, on ne croit pas que les Anglais attaquent à Rivière-Ouelle. On est optimiste. Cependant on appréhende que les Anglais puissent faire un camp à Kamouraska, et, de là attaquer.

En mars 1759, Montcalm notait dans son journal: «Le gouverneur général, l'intendant et le munitionnaire général se donnent de grands mouvements pour rassembler des vivres. On écrit de belles lettres aux curés pour leur demander portion de leurs dîmes, ou on écrit aux capitaines de la côte; on arrête les moutures des moulins; on taxe le blé 12 Livres le minot... Les habitants qui craignent une révolte commencent à ne faire aucun cas des ordonnances, et de la monnaie du pays... Souvent les habitants ne veulent vendre leurs denrées qu'autant qu'on leur payerait en argent de France. Ordonnance de l'Intendant qui condamne à la prison tout habitant, qui, dans la vente de ses denrées, exigera d'être payé autrement que dans la monnaie courante du pays...»(72)

Le 27 mai 1759, 4 navires anglais sont signalés au large de Rivière-Ouelle. C'est la guerre! A l'automne, on le sait, le sort de la Nouvelle-France était scellé sur les hauteurs des Plaines d'Abraham.

Philippe Aubert de Gaspé, seigneur de Saint-Jean-Port-Joli, écrivait dans «*Les Anciens Canadiens*» que les Anglais avaient incendié toute la côte du sud; après lui, la plupart des historiens, se basant sur des documents anglais affirmaient la même chose. Qu'en est-il de Rivière-Ouelle? On sait que l'église ne fut pas détruite. Mais les Anglais y ont-ils tenté un débarquement? Les habitants de la paroisse y ont-ils fait le coup de feu? On tient pour certain qu'un officier du nom de Gorham ravagea la région comprise entre Saint-Roch et la rivière Ouelle, vers la mi-août 1759.(73) Et, de fait, l'on trouve quelques rares documents notariés, des inventaires, par exemple, où il est mentionné que des fermes furent brûlées, dans la Grande Anse. Il est aussi plausible qu'au lieu d'incendier, les Anglais auraient cherché à enlever du bétail et s'emparer de vivres.(74)

(71) LETTRES ET PIÈCES MILITAIRES. Québec, 1895, pages 71 à 73.

(72) JOURNAL DE MONTCALM, mars 1759, page 503.

(73) Gorham à Wolfe, 19 août 1759, Collection Northcliffe 150, A Journal by the Sergeant Major, Siege of Québec, Vol. 7.
R.H.A.F. Marcel Trudel, Vol. VIII, page 9.

(74) M. Clos, avocat de M. de Boishébert, lors de son procès en 1763, écrivait: «*Les Anglais firent cette année-là (1759) une descente à Rivière-Ouelle, rivière qui arrose un domaine considérable dont il est propriétaire. Après avoir pillé les habitants, ils réduisirent en cendres 250 maisons, ainsi que les moulins à scie et les moulins à farine et les barques de pêche appartenant au sieur de Boishébert. Cette attaque imprévue lui causa une perte de plus de 100,000 Livres, et a tellement ruiné ce district, qu'il ne peut même pas collecter les impôts et les rentes qui lui sont dues...*» Doit-on se fier à ce document? MEMORIAL ON BEHALF OF THE SIEUR DE BOISHÉBERT, Historic Studies No. 14. New-Brunswick Museum, 1942, p. 36.

Il est donc probable que les résidents de Rivière-Ouelle furent autant victimes de la peur que de la guerre elle-même. Mis à part les soldats de la milice qui ont dû contribuer à la défense active du pays, et mis à part le cortège de famine, de perquisitions, d'angoisse, la situation à Rivière-Ouelle, dans les années 1759-60, a pu ne pas être pire que telle ou telle situation créée par une épidémie grave ou une disette prolongée. Bien sûr, les années 1756 à 1761 inclusivement enregistrent un nombre record de mortalité, mais il est probable que ce record est dû aux difficultés économiques plutôt que militaires.

Mais alors, dirons-nous, comment croire que les habitants étaient prêts à se battre «à mort» pour garder la colonie à la France? Lorsque le gouvernement colonial, placé là par le Roi de France, ne fait qu'opprimer l'habitant, lorsque l'intendant Bigot, par exemple, s'enrichit honteusement aux dépens de la population, lorsque les militaires sont incapables de défendre efficacement le territoire, mais trouvent le pouvoir d'empri-sonner l'habitant qui ne fait qu'exiger un paiement juste de ses denrées, alors comment s'attendre que des colons devenus canadiens depuis deux générations (et non plus français, sinon de souvenir!!!) se sacrifient encore pour un Roi lointain?

A mon avis, les habitants de Rivière-Ouelle, comme beaucoup d'autres ailleurs, se foutaient royalement (c'est le cas de le dire!) du maintien de la colonie entre les mains de la France. Qu'avait-on tant à y gagner? Au contraire, une fois les guerres finies pour de bon, eh bien, on pourrait penser à un peu plus de tranquillité, de sécurité, de liberté. Rares sont les résidents de Rivière-Ouelle qui avaient quelque chose à perdre en passant sous domination britannique; il y avait peut-être les commerçants qui risquaient de perdre des fournisseurs et des clients; il y avait le seigneur dont la position surtout militaire, de même que les agissements louches en compagnie de Bigot, plaçaient dans une situation difficile; il y avait enfin le curé, en tant que représentant une religion interdite en Angleterre. Mais l'habitant moyen qui passait de la houlette française à la couronne britannique, pour lui, un Roi en vaut un autre. Et même les commerçants, (nous pensons surtout à Pierre Florence), avaient tout à gagner à ce que la situation économique redevienne normale. La preuve est qu'il est demeuré à Rivière-Ouelle, le sieur Florence; et avec lui, tous les autres commerçants; Bonenfant, Mailloux. Seul le seigneur Charles Deschamps de Boishébert a préféré quitter; par contre, sa mère et ses sœurs, mariées à des Canadiens sont demeurées.

Je crois que c'est un faux problème de croire que c'est avec douleur que la population vit «*la France quitter nos bords*». La France avait si peu fait pour ses colons. Seuls ont eu raison de pleurer ceux qui avaient quelque chose à perdre.

Alors que sur les Plaines d'Abraham on se battait pour le destin de la Nouvelle-France, à Rivière-Ouelle, et dans les autres paroisses, on a d'autres «*chats à fouetter*». Il faut d'abord penser à manger, à se loger chaudement, se vêtir. Il faut que les semences se fassent, que les récoltes

soient rentrées avant les gelées, que la pêche soit tendue et démontée à l'automne, que le bois soit coupé, etc...

On pourrait vite taxer nos ancêtres d'égoïsme, on pourrait leur reprocher leur manque de sens patriotique, et l'on n'aurait pas tort. Le patriotisme canadien français est un phénomène né à la suite de la Conquête anglaise; sous le régime français, le nationalisme est inexistant; on ne cultive pas le culte de la patrie; on apprend le dur combat pour la vie; c'est l'ère, non du patriotisme, mais de l'individualisme. La «nation» n'existe pas; il n'y a qu'une monarchie paternaliste et un Roi.

De 1760 jusqu'à 1763, année où le traité de Paris cède définitivement le Canada à l'Angleterre, c'est-à-dire durant le régime militaire, le gouvernement anglais prend soin de rétablir la paix jusque dans les campagnes. Il travaille à réparer les dégâts, relancer l'économie et les finances, reconstruire la colonie. Surtout le nouveau gouvernement anglais prend la décision de maintenir en place les autorités établies: il se gagne l'amitié du clergé et va s'en faire un allié fidèle, voire même un défenseur zélé dans les années à venir. Même chose pour l'élite laïque, c'est-à-dire les seigneurs qui sont demeurés, et surtout les officiers de milice. L'historien Trudel écrit: «*Sous le régime militaire, la milice s'élèvera de cette situation subalterne pour jouer, temporairement, un rôle de premier plan: les troupes anglaises mises à part (parce que les autorités évitent le plus possible de les mettre en relation avec la population), c'est la milice qui constituera alors les nouvelles forces de l'ordre...*»⁽⁷⁵⁾

A Rivière-Ouelle, les officiers en place sont: maintenus; voici la liste de ces officiers, en 1762, tels que déclarés au recensement:

François Gagnon, capitaine
Joseph Boucher, lieutenant
Baptiste Dupéré, major
René Dubé, enseigne
Joseph Beaulieu, 2ème enseigne
Joseph Deschesnes, aide-major
Pierre Boucher, fils, sergent
Joseph Lavoie, sergent
Étienne Gauvin, sergent
Bernard Beaulieu, sergent
Nicolas Beaulieu, sergent
Louis Perrault, sergent

Nous possédons aussi une liste de «*baillifs*» pour les années 1765 à 1774 à Rivière-Ouelle:

1765: Pierre Boucher, père, bailli	Pierre Plourde, père
Michel Brisson, sous-bailli	Beausoleil (?)
André Bérubé, sous-bailli	Pierre Boucher, fils.

(75) Trudel, Marcel. INITIATION À LA N.-FRANCE, page 177.

- 1766: Joseph Boucher
Joseph Boucher
Joseph Izabel (?)
- 1767: Pierre Florence
Jean Boucher
Joseph Deschênes
- 1768: Pierre Florence
Joseph Boucher
Nicolas Hudon
- 1769: Augustin Dubé
J.-Baptiste Dupéré
Pierre Mailloux
- 1770: Jean Bonenfant, n.b.: les mêmes sont baillifs en 1771 et 1772.
Joseph Beaulieu
Jean Miville
Bernard Beaulieu
- 1773: Joseph Beaulieu, n.b.: les mêmes en 1774.
Michel Brisson
Jean-Baptiste Gagnon

On rencontre là l'aristocratie de la paroisse, les «*gens en place*» l'«*establishment*» du temps. Comparez ces noms avec ceux des marguilliers: en 1768, Michel Brisson et Louis Dubé; en 1767 Joseph Beaulieu et Jos. Malbœuf; en 1766 Pierre Florence et Ignace Boucher; en 1769, Joseph Plourde et Antoine Beaulieu; en 1771, Antoine Beaulieu, Pierre Darris et Jean Dubé; la même année, 1771, les syndics nommés pour le presbytère neuf sont: Augustin Dubé et Bernard Beaulieu.

Concernant les honneurs réservés aux baillifs dans l'église, voici une lettre circulaire que Mgr. Jean-Olivier Briand faisait parvenir aux curés, le 15 octobre 1768:

«Vous accorderez au premier baillif de votre paroisse le premier banc à l'église, et vous lui ferez rendre les mêmes honneurs que l'on rendait ci-devant aux capitaines de milice. C'est un article sur lequel il me prie encore de vous marquer sa volonté. Le banc est le premier de la rangée du milieu, du côté de l'épître; s'il était occupé, la Fabrique rendrait le prix de l'adjudication à ceux qui le possèderaient, soit de tout temps, soit depuis que les capitaines ont été retranchés.» (76)

Telle était l'intention des gouverneurs anglais du temps; lorsque la milice est rétablie en 1776, Mgr. Briand émet une seconde lettre circulaire (le 17 août 1776) aux curés:

«Messieurs, il a plu à Son Excellence M. Carleton, notre illustre gouverneur, d'établir conformément aux ordres de Sa Très Gracieuse Majesté,

(76) Société Historique de la Côte du Sud. Dossier 91.

notre Roi, des capitaines de milice au lieu des baillifs. Son intention est qu'on leur rende les mêmes honneurs dans l'église qu'on leur rendait au temps du Gouverneur Français. C'est pourquoi, vous aurez soin de les en faire jouir sans différer et suivant l'arrangement fait ci-devant par les baillifs, c'est-à-dire que leur banc sera le premier de la rangée du milieu du côté de l'épître, qu'ils en jouiront gratis, qu'ils pourront conserver leur banc de famille en payant, qu'il n'y a que le premier capitaine de la première compagnie de chaque paroisse auxquels ces honneurs soient accordés. On doit se conformer en tout point à ce règlement, et nous ne soupçonnons pas que quelqu'un s'en écarte...» (76)

Souvent les mêmes noms reviennent. Aujourd'hui, les gens de Rivière-Ouelle diraient: «Ce sont toujours les mêmes qui occupent les positions!!!». Il est intéressant, par ailleurs d'examiner les places de bancs dans l'église à cette époque. Il m'a semblé que la position sociale des paroissiens se reflétait dans le choix de leur siège à l'église. Comparez avec moi:

«Voici les noms des habitants à qui les bancs de l'église de Rivière-Ouelle appartiennent le 9 octobre 1769.» (77)

AUTEL

François Boucher	François Gagnon, capt.	le banc du Roi	Banc du seigneur
François Bérubé	André Bérubé	Pierre Boucher	Banc des marguilliers
J.H. Boucher, fils	François Perrault	(1 ^{er} chaire)	Jean Miville
(sous la chaire)	André Plourde	Jean Bonenfant, p.	Augustin Dubé
Vve. Louis Hudon	Vve Pierre Dancosse	Jos. Boucher, pè.	Louis Dubé
Augustin Dubé (bedeau)	Pierre Sergerie	Jos. Lavoie	François Miville
Joseph Lévesque	Jean Lévesque (Frs)	J.H. Miville p.	Vve. Aug. Plourde
Nicolas Hudon	-----	Domin. Lévesque	François Lévesque
Joseph Beaulieu	Pierre Plourde, père	Pierre Boucher	Vve. Bern. Hudon
Jos. Chamberland	Michel Dupéré	J-Bte Gagnon	Alexandre Dubé
François Bérubé	Ignace Boucher	Pierre Florence	Vve Ls. Sérien
Bazile Dubé	Antoine Hudon	Michel Brisson	Bernard Hudon
Jean Deronce (?)	J.H. Miville, fils	Ls. Alexandre	Pierre Gagnon
Jean, Bonenfant, fils	Jean Plourde	Jean Paradis, f.	François Boucher
Jos Malbœuf	Charles Lévesque	Frs. Lévesque	J.P. Darris
Pierre Bérubé	Jean Morais	Jean Lemoyen	Jean Lévesque
Jérémie Hudon	Nicolas Bouchard	Pierre Dubé	Pierre Plourde
Augustin Lavois	Pierre Maillet		Michel Aumont
Paul Terriot (sic)			Pierre Louis
Zacharie Dubé.			

SORTIE

Cet ordre de bancs est celui de la première église, après la chapelle de 1686; on trouve ce document dans les archives du presbytère de Rivière-Ouelle.

L'on remarque que les rangées centrales, celles derrière le banc du Roi et celui du capitaine de milice, sont occupées par la plupart des notables, et les rangées le long des murs détenues par des habitants de condition plus humble. Si tous ces bancs paient 1 minot et $\frac{1}{2}$ de blé de

(77) Archives du presbytère de Riv.-Ouelle: P=père. F=fils.

rente par an, (sauf celui sous la chaire qui paie 1 minot) par contre ils se vendent de plus en plus cher si l'on s'approche de l'autel. Ainsi, en 1753, le sieur Jean Bonenfant, père achète son banc au prix de 100 Livres; le sieur Frs. Lévesque 84 L. En 1793, le banc de feu Pierre Florence est adjugé à Mr. Perrault pour 66 Livres... En somme, les places honorifiques vont de l'avant à l'arrière et du centre vers les bords. Exception est faite pour le banc du seigneur, qui lui, est situé tout à fait en retrait et en évidence du côté de l'épître (à droite).

Lorsque cette première église est détruite pour laisser place à un temple neuf en 1792, les bancs sont redistribués, et leur nombre est augmenté; les anciens bancs paient encore 1 minot et $\frac{1}{2}$ de blé par an, et les nouveaux une rente en argent. (78) Les syndics nommés lors de la construction furent: Antoine Besançon, marchand, Pierre Bérubé, fils de feu François Bérubé et Joseph Chamberland. Les marguilliers, des années 1790 à 1800 sont les suivants: Pierre Bérubé, Louis Dubé, Nicolas Hudon, Jérémie Beaulieu, Jean Simon, Joseph Boucher, Joseph Sédillot dit Montreuil, Joseph Santerre, Jean Bérubé, J-Baptiste Richard, François Ouellet, Jean Gagnon, Pierre Plourde, Jean Deschênes, Joseph Chamberland, Joseph Gagnon, Paul Saint-Laurent. Autre détail, au passage: Le salaire du bedeau en 1789 était de 60 Livres par an. C'est littéralement un salaire de famine.

Crise des années 1774-1776:

Les États-Unis désirant former un état indépendant de l'Angleterre, se révoltent en 1774 contre la mère-patrie. Comme le Canada était également une colonie anglaise, les Canadiens furent invités à se joindre aux «*rebelles*» américains; au cours de l'hiver 1774-1775, les Américains firent de la propagande auprès des Canadiens français pour les amener à s'opposer à leur gouvernement, jusqu'au jour où le pays est finalement envahi par les troupes américaines et Québec assiégé par l'armée de Montgomery.

Au Canada, les esprits furent divisés sur le parti à suivre, d'autant plus que la France semblait favoriser le parti des rebelles. Certains optèrent pour la rébellion et appuyèrent les faits et la cause des «*congressistes*», c'est-à-dire qu'ils prirent les armes, sous la solde des Américains, contre les troupes anglaises. D'autres à la suite des directives du clergé, qui demandait de demeurer fidèle au gouvernement anglais, optèrent pour le parti de «*l'ordre établi*». Mgr. Briand écrivait dans un Mandement aux citoyens: «*Vos serments, votre religion vous imposent une obligation indispensable de défendre de tout votre pouvoir votre patrie et votre Roi... Portez-vous avec joie (!) à tout ce qui vous sera commandé de la part d'un gouverneur bienfaisant, qui n'a d'autres vues que vos intérêts et votre bonheur...*» Il ajoutait même plus tard: «*On dit de moi que je suis anglais...*

(78) Cf: APPENDICE, place des bancs dans l'église en 1795.

Je suis anglais en effet: vous devez l'être, ils doivent l'être aussi puisqu'ils en ont fait serment. (79)

Le 5 juillet 1775, il avait fait une visite à Rivière-Ouelle. Il avait sans doute renouvelé ses directives. Mais les comptes de la Fabrique ne notent que ce détail: «*Ne permettez à personne d'aller au jubé, sauf celles qui y ont des bancs...*»

Que s'est-il passé à Rivière-Ouelle et dans les paroisses environnantes dans ces années de guerre?

Dans la paroisse, où existent déjà des conflits de classe, doublés d'une rivalité vis-à-vis le curé Parent, où l'on sort à peine d'une chicane interne concernant la construction du presbytère, l'invasion américaine va pousser la division à son maximum. Laissons parler les documents, tel ce rapport, rédigé en 1776, par un enquêteur gouvernemental, circulant dans les paroisses. (80)

«Rivière-Ouelle

Mr. Parent, curé

Dimanche 14 juillet 1776

La milice assemblée à midi

Lecture de nos commissions

Cassation de: François Gagnon, capitaine

Joseph Beaulieu, lieutenant

Nicolas Beaulieu, enseigne

Pierre Boucher, aide major,

tous officiers commissionnés par le général Carleton l'été dernier, que nous avons cassé pour des raisons que nous déduirons ci-après,

Réforme des baillifs.

Nomination des officiers: Joseph Boucher, capitaine

Ignace Boucher, lieutenant

Jean Morais, sergent

Antoine Beaulieu "

Joseph Martin "

Jean-Bte Bérubé "

Paul Saint-Laurent"

Observations:

Nous avons indiqué, quoiqu'absent, le nommé Bazile Dubé, commissionné des rebelles, qui les a aidés et assistés de tout son pouvoir, a soulevé les esprits, engagé du monde pour le service du Congrès, baffoué et menacé les royalistes, etc... C'est lui aussi qui a pris l'inspection des feux servant de signaux de toutes les paroisses jusqu'à Rimouski.

Nous avons indiqué Bonenfant, fils (grand impertinent et insolent) pour avoir servi les rebelles avec affection en qualité d'aide-major, nommé par

(79) Lanctot, Gustave: LE CANADA ET LA RÉVOLUTION AMÉRICAINE, pages 101 et 292.

(80) Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1927-28, p. 498.

Bazile Dubé. Il a rendu cependant sa commission quelque temps après à la sollicitation de sa femme et de son père.

Nous avons cassé le susdit capitaine François Gagnon pour avoir fait exécuter avec affection tous les ordres des rebelles en sa dite qualité et pour avoir écrit cet hiver aux rebelles qu'ils étaient lui et ses officiers, capables de servir, et qu'il n'avait pas besoin d'en faire de nouveaux. Il a fait des assemblées pour engager du monde au service des rebelles. Il a aussi lui-même désarmé Jean Boucher, après l'affaire du 25 mars.

Nous avons cassé ses officiers subalternes pour avoir aussi exécuté ses ordres en leur qualité d'officiers; nous reconnaissons néanmoins d'après nos informations l'aide-major, Pierre Boucher, pour un bon et affectionné sujet du gouverneur, qui en a donné des preuves dans toutes les occasions qui se sont présentées, même en marchant un des premiers au parti de Mr. Beaujeu, et en engageant par son exemple et ses frères et quelques autres à marcher avec lui. Mais il a eu la faiblesse, après cette conduite de commander par ordre des rebelles, soit en corvées ou pour les feux.

Noms de ceux qui se sont engagés à prix d'argent cet hiver au service des rebelles: Augustin Lavoie, fils et son frère, Jean Bérubé, fils, Pierre Martin, Maurice Lévesque, un nommé Martin, cousin du premier, Joseph Soucy et son frère, Louis Martin, Jean Martin, Etienne Perrault, Augustin Pelletier, Benjamin Deschaines (sic), François Pinet.

Outre cela, Bazile Dubé avait engagé ce printemps 15 ou 20 autres jeunes gens pour le service de la navigation.

Pierre Bérubé, les 2 enfants de Jean Lévesque, (le dit Jean Lévesque présent) et Pierre Plourde frappèrent l'automne dernier l'aide-major Pierre Boucher, qui servait en la dite qualité de sauvegarde au sieur Saint-Aubin, notaire, pour faire publiquement à la sortie de la messe la lecture d'un ordre du général Carleton.

Quelques habitants de cette paroisse firent l'automne dernier la garde sur la Pointe dans la même intention que les paroisses voisines. Les feux servant de signaux ont été faits et gardés par ordre de Bazile Dubé, comme dans les autres paroisses.

Noms de ceux qui ont marché cet hiver sous les ordres de Mr. Beaujeu: Pierre Boucher, Ignace Boucher, Joseph Boucher, blessé à l'affaire du Blay, Jean-Baptiste Boucher, Bazile Gagnon, le fils de Dominique Lévesque, un Bérubé, fils de la femme de Michel Aumont.

Partis pour Kamouraska à 5 hrs. du soir.»

Mais il n'y a pas qu'à Rivière-Ouelle qu'il y a de l'agitation, à cette époque; toutes les paroisses sont à divers degrés touchées par la rébellion; voici ce que dit le même enquêteur de Sainte-Anne: «Les habitants de cette paroisse ont voituré pour les rebelles; le plus grand nombre leur ont été affectionnés. Germain Dionne, Clément Gosselin sont deux fameux rebelles qui ont aidé et assisté les ennemis du gouvernement de tout leur pouvoir. Ils ont soulevé des esprits, engagé du monde pour le service du Congrès, bafoué et menacé des royalistes. Clément Gosselin a parcouru toutes les

paroisses jusqu'à la Pointe Lévis, prêchant la rébellion partout, excitant à piller le petit nombre de zélés serviteurs du Roi et à les faire arrêter... lisant lui-même aux portes des églises les ordres et proclamations des rebelles... Ce fameux scélérat, ainsi que Germain Dionne, n'ont point paru depuis la déroute des rebelles. Le notaire Joseph Dionne a commandé une assemblée pour inviter les gens de cette paroisse à s'engager pour le congrès...» A Sainte-Anne, on a pillé la maison de Ross, mis des vivres sur sa goélette pour les porter à Lévis, mais on a finalement abandonné le navire à Saint-Roch.

Quant à la paroisse de Kamouraska, l'enquêteur rapporte: *«Le nommé Amyot de Kamouraska était capitaine ici d'une compagnie formée de jeunes gens de différentes paroisses, payés par les rebelles 48 Livres par mois; la compagnie a subsisté environ 6 semaines. Il a été un des plus fameux rebelles de cette Province... Le capitaine Alex. Dionne a eu la faiblesse d'exécuter les ordres des rebelles et les faire exécuter par ses officiers... en obéissance aux ordres de Bazile Dubé... Il est même taxé d'avoir prêté serment de fidélité au dit Basile Dubé...»*

Saint-Roch: *«Cette paroisse paraît en général avoir été moins rebelle que les autres...»*

Saint-Jean: *«Cette paroisse ne s'est pas mieux conduite que les voisines...»*

L'Islet: *«L'esprit de neutralité paraît être celui qui y a le plus régné...»*

Cap-Saint-Ignace: *«Cette paroisse a beaucoup marqué d'affection pour le parti des rebelles, et n'a pas voulu obéir aux commandements du Roi, l'automne dernier...»*

Saint-Thomas: *«Le plus grand nombre était opposé au gouvernement et affectionné aux rebelles...»*

Saint-Pierre: *«9 familles seulement vraiment affidées au gouvernement. Michel Blai (Blais) pillé par les rebelles...»*

En somme tout le pays est en crise; crise politique, mais aussi crise de conscience. A Rivière-Ouelle, on avait à choisir entre les Américains ou les Anglais, mais aussi entre obéir ou non au curé et à l'évêque.

Mgr. Briand définissait ces rebelles: *«des malheureux, des gueux et des ivrognes...»* Et le curé Porlier de Sainte-Anné parle de *«vagabonds et de meurs-de-faim...»* D'autre disent que c'était les plus paresseux et misérables dépravés. (81)

Sur une centaine de volontaires canadiens rebelles, 14 se sont engagés à Rivière-Ouelle, plus une vingtaine sur des navires, en plus de Dubé et Bonenfant. En outre la milice, exception faite de Pierre Boucher, semble avoir penché du côté de la rébellion. Ces rebelles organisèrent des vols de vivres, particulièrement à Sainte-Anne et à Saint-Roch. D'autre s'engagèrent dans la compagnie de Mr. Ayotte de Kamouraska.

(81) Lanctot, Gustave, op. cité, pages 101, 131, 149.

Cependant un autre recruteur, royaliste, celui-là, Mr. Beaujeu, seigneur de l'Île aux-Grues, autorisé à lever des hommes pour la cause gouvernementale, réussit à embaucher à Rivière-Ouelle 7 hommes (50 à Kamouraska, 27 à Sainte-Anne, 25 à Saint-Roch); et l'on fit route vers Québec, pour défendre la ville.

Une escarmouche eut lieu à Saint-Pierre de Montmagny, dans la maison du capitaine Michel Blais (Blay), le 25 mars. Face à face, des Canadiens de Rivière-Ouelle et d'ailleurs, pro-royalistes et pro-rebelles se tirèrent dessus. Il y eut 3 morts et plusieurs blessés. Joseph Boucher de Rivière-Ouelle fut un des blessés.

Ce simple coup de feu, court prélude à ce qui aurait pu être une guerre civile, fit beaucoup jaser dans la paroisse. On s'en prit au curé Parent, qui fidèle curé de son évêque, avait prôné, ainsi que le curé Porlier de Sainte-Anne, l'enrôlement sous les ordres royalistes. On s'en prit aux partisans du gouvernement anglais, à tous ceux qui défendaient un Roi qui avait enlevé le Canada à la France, et les Canadiens à leur mère-patrie... Lentement une unanimité assez large se fit dans la paroisse, on le devine, pour le parti rebelle, à tel point que, de retour dans la paroisse, même les plus ardents royalistes et les gens en place (tels les Boucher, Pierre et Jean, ainsi que le capitaine de milice), sont victimes de sévices et ne trouvent pas mieux que de se ranger sous les ordres des rebelles. Le curé lui-même, on l'a vu, fut expulsé (vraisemblablement en 1775) de son presbytère. Il n'est pas exclu de croire que d'autres échauffourées violentes ont eu lieu, que les documents ne rapportent pas.

Il s'agit donc d'une crise majeure à Rivière-Ouelle. Ici, comme ailleurs s'est posé concrètement un problème cuisant: Non seulement, il s'agissait de prendre un parti politique, pour l'Angleterre ou pour les États-Unis, mais aussi un choix religieux; pour l'obéissance au clergé ou le refus de sa foi. Voici en quels termes le grand-vicaire Montgolfier résumait le choix à faire: *«Tous ceux qui, en violant leur serment de fidélité, prennent les armes contre le roy, sont hors des voyes du salut, indignes de tout sacrement et de la sépulture ecclésiastique, s'ils viennent à mourir les armes à la main. Il faut en dire autant, à la sépulture près, de tous ceux qui, avec connaissance de cause, soufflent ou excitent la rébellion, ou même qui seulement l'aident et la favorisent sans y être personnellement forcés...»* En somme, aucun sacrement, baptême, mariage, pénitence, même à la mort; c'est une excommunication en règle. Voilà les MESURES DE GUERRE que l'époque autorisait; pour mâter une rébellion, on utilisait les armes de la foi; Voici à quel point le choix était compromettant.

A Rivière-Ouelle, le nouveau seigneur Perrault, reste neutre; de la part des notables, commerçants ou autres, c'est le silence. La milice a pris le parti qu'on connaît; le curé enfin opte pour défendre la foi avant tout. En résumé, il y eut deux minorités actives, une pro-rebelle, l'autre pro-royaliste, pendant que la majorité est silencieuse. Bien sûr, même les silencieux ont dû faire un choix, un choix dicté davantage par les rela-

tions sociales et familiales que par l'idéologie politique; mais pour s'engager activement, merci!

Il nous apparaît que ce bref mouvement de rébellion, spontané, mal organisé, aux objectifs imprécis, menés par des chefs obscurs fut l'occasion d'un défoulement, le moment de liquider certaines frustrations individuelles et sociales. Mais cette division aura plusieurs conséquences:

1— D'abord BASILE DUBÉ, le fameux rebelle, devra s'amender publiquement, renier sa cause, qui s'est finalement vouée à l'échec, et, sur l'ordre de Mgr. Briand, «*sera tenu à restituer*» ce dont il s'était sans doute emparé au plus fort de la tempête. Mais justement, qui est ce Basile Dubé dont on ne fait nulle part mention dans le livre des Familles de Rivière-Ouelle de l'abbé Michaud? Le rôle de ces agitateurs dans la région n'a jamais été étudié! Qui sont-ils? Qu'ambitionnent-ils? Ont-ils une idéologie ou se battent-ils par intérêt?

2— LA MILICE sera modifiée; les traîtres «*dégalonnés*» et les fidèles partisans du gouvernement anglais, dont, entre autres la famille Boucher, qui eut un blessé au cours du combat de Saint-Pierre, se voient gratifier des postes d'officiers. C'est donc créer dans la paroisse une nouvelle «*aristocratie*», à laquelle les défavorisés ne manqueront pas de faire obstacle. Par exemple, dès 1778, Joseph et Ignace Boucher, qui désirent faire changer le chemin du fleuve se buttent à l'opposition de 39 résidents de la Petite-Anse. On invoque de part et d'autres des raisons fallacieuses où l'on devine une agressivité mal dissimulée. Voici le texte de la requête en opposition signée par les 39 habitants de la Petite Anse: «*... les nommés Joseph et Ignace Boucher seraient venus vous trouver (il s'agit du grand-voyer) pour faire changer le chemin du fleuve qui sert de sortie aux suppliants pour venir descendre à la route de l'église, et qu'à l'effet les dits demandeurs vous auraient transporté sur les lieux pour vous faire examiner le dit endroit, et pour faire passer l'autre chemin entre la ligne des nommés Basile Dubé et André Bérubé.*

Que les suppliants vous exposent premièrement que le chemin ayant été tracé par Mr. Boisclair, ci-devant grand-voyer et, étant le plus ancien de tous les chemins de la dite paroisse, le dit chemin ne peut être changé, et l'ancien procès-verbal annulé à la réquisition seulement de deux habitants.

Secondement, que si le chemin change, les suppliants en souffriront un grand dommage, et surtout les pauvres du canton qui, n'ayant dans plusieurs saisons de l'année, que la pêche pour les faire vivre, seraient obligés ou de passer dans les vases et les boues, ou de faire à pied au moins une lieue et demie pour aller à la dite grève,

Qu'en outre le dit chemin demandé par les deux habitants dans la ligne ne peut être fait dans la ligne, puisque le terrain dans bien des endroits est presque impraticable, tant par les rochers énormes que par des mollières qu'il faut nécessairement éviter, en faisant une quantité de détours dans le dit chemin,

Qu'en outre, par le changement du dit chemin, les suppliants seront absolument incapables de cultiver les terres, et seront nécessairement obligés d'être à la mendicité ou d'abandonner leurs terres, par rapport à un rocher énorme qui se trouve... (les lignes entre guillemets avaient été rayées dans le manuscrit:... «entre les terres de Bazile Dubé et André Bérubé, puisque le chemin ferait un équerre et biaiserait de plus d'un arpent et demi sur l'une ou l'autre des terres») ... au nord des habitations du dit canton, au bord du dit fleuve et qui barre toutes les terres, ce qui fait que les suppliants ne peuvent absolument passer en charrette sur la grève, et que l'on ne peut absolument cultiver ses terres, et entretenir ses pêches sans cet ancien chemin tracé par Mr. Boisclair... (En marge on avait rajouté: ... «que les dits Boucher ne veulent pas y travailler, pour quoi ils espèrent que vous voudrez bien leur ordonner de faire faire leur dit chemin le plus tôt possible.»)

Les suppliants vous exposent en outre que ce qu'ils ont dit dans leur dite requête est la pure vérité, et que, si vous doutez de la moindre chose, «ils offrent de vous mener sur les lieux aux frais de qui il appartiendra...» (82)

Il me semble que les motifs invoqués cachent les véritables intentions; ne s'agirait-il pas de la part des Boucher d'une douce revanche vis-à-vis Basile Dubé? Et de la part des habitants, les raisons données ne paraissent-elles par fortement exagérées?

3— une troisième conséquence des «troubles» de 1775 sera une nouvelle tentative des paroissiens de se débarrasser de leur curé. Cette fois, ils s'adressent au nouveau gouverneur Haldimand, à qui ils envoient une requête. Comme c'est un problème d'ordre spirituel, celui-ci transmet la requête à Mgr Briand et ajoute: «Je fais venir incessamment le capitaine de milice, qui, à la requête des habitants signifia au curé de sortir du presbytère. Je n'endurerai aucune insolence envers le clergé qui s'est montré si patriote lors de la dernière invasion des rebelles.» Et voilà! Un service en attire un autre! La requête n'eut pas de suite, puisque, en 1781, Mr. Parent est toujours curé à Rivière-Ouelle. Il meurt justement cette même année.

4— La plus importante conséquence, à mon avis, fut la suivante: C'est une prise de conscience par la population de son identité nationale. Pour la première fois, il se rend compte qu'il est différent, qu'il a des objectifs propres et différents de ceux qui le gouvernent. Le fait d'être manipulé à la fois par les Américains et les Anglais, de servir d'objet de la sollicitation des deux ennemis, placé au cœur d'un conflit entre étrangers, provoque chez lui une certaine fierté et réveille son sentiment patriotique. C'est le début du nationalisme canadien-français. Maintenant, il sait qu'il est canadien français, qu'il a une patrie convoitée, qu'il a des buts collectifs. Le fait d'épouser une cause commune réveille son sentiment d'appartenance à un groupe.

(82) Inventaire des Procès-verbaux des Grands-Voyers Rivière-Ouelle. 15 août 1778.

Deuxièmement, il découvre brutalement que l'élite qui le gouverne n'est pas prête à épouser les mêmes causes que lui. Le peuple a des vues, l'élite en a d'autres. Il va s'établir ainsi une séparation entre la population et son gouvernement. La démocratie va subir cette teinte particulière, et les élections du siècle prochain souffriront de ce clivage.

Ainsi les événements de 1775 plus que ceux de 1760 (la Conquête) marquent une brisure dans les traditions canadiennes françaises. Ils marquent l'aube du nationalisme; ils vont compromettre la démocratie du XIXème siècle. A Rivière-Ouelle, c'est la première fois depuis que la paroisse existe que des troubles atteignent une telle ampleur. Ce sera aussi la dernière fois. En 1837, alors qu'ailleurs dans la Province d'autres éléments rebelles se heurtent à l'ordre établi, à Rivière-Ouelle et sur toute la Côte du Sud, ce sera la paix.

C'est comme si la paroisse, tel un adolescent, avait risqué un mauvais coup, juste pour goûter un peu de délire survolté. C'est le goût de l'aventure épique, d'une jeunesse en mal d'expériences; et, après s'être fait cogner sur les doigts, on se range docilement à ce que les plus vieux ont toujours enseigné. Cette crise fait passer Rivière-Ouelle de la jeunesse effervescente à la sagesse de l'adulte.

Comment enfin ne pas voir dans ce conflit généralisé également une lutte personnelle entre le clan des Boucher, qui par leur père et leur grand-père a hérité des revenus imposants de la pêche de la Pointe, contre un groupe de la Petite Anse, personnalisé par Basile Dubé? Ce clan de «*nouveaux riches*» habitant les «*Côteaux*» désirerait-il éliminer un concurrent dans les pêcheries, quand il décide de fermer le chemin le long du fleuve, et d'ouvrir une route vers l'Anse aux Iroquois? Ils bloqueraient ainsi l'accès des pêcheurs à la Pointe de la Rivière-Ouelle, et s'ouvriraient par contre à leur profit une excellente route vers la Pointe à Vaillancourt?

chapitre 3

LA JEUNESSE 1775 À 1900.

Nos deux cantons voisins guerroyèrent entre eux,
Sans trêve ni merci, mais disons, sans épée.
Par la langue et le poing, se donna la râpée...

La pomme de discorde, au fond de tout cela,
C'était d'élire un membre à tout Kamouraska.
Le but valait la peine, et sujets étaient dignes.
Tout aurait bien été, mais des moyens indignes
Longtemps firent rougir les fronts de nos bons vieux.

Depuis ces tristes jours, on a vu tes enfants
De leurs voix, de ton sort, trop sordides marchands
Se coter à vil prix... Et quand leur conscience
Resta sourde au métal, la lâche violence
De l'urne des voteurs vint fausser les arrêts.
Et le forum parla par les coupe-jarrêts...

Ailleurs le clerc pressé par des voix scélérates
Inscrivit des voteurs dont maints à quatre pattes.
Pour garants de ces faits, je cite Saint-Cyrille
Où cent-vingt électeurs en rapportèrent mille.

Gens de Kamouraska, c'est bien là votre histoire
Dans ces temps trop fameux de pénible mémoire
Où se fit tant de bruit autour de vos héros,
Deux hommes au beau nom et bien dignes rivaux.

Letellier et Chapais, sur vous n'est point le blâme
De l'amour du pays, pénétrés dans votre âme,
Vous sentiez là dans vous, de quoi le rendre heureux...
C'est notre gros marchand et le protonotaire,
Qui se sont accostés à point pour nous distraire;
Et ça promet beaucoup, car comme originaux,
Tout le long de la côte, oncque ils n'eurent d'égaux.

CASSEGRAIN ARTHUR, *La Grand Tronciade*
pages 72 à 78.

UNE JEUNESSE EFFERVESCENTE:

La Jeunesse! Changer ou rester tel? Partir ou demeurer? Voilà les questions que toute jeunesse se pose; la paroisse de Rivière-Ouelle se les pose en ce XIX^{ème} siècle, où s'ouvrent des horizons nouveaux, et surgissent des idées nouvelles.

Après les temps sombres qui s'estompent lentement, s'ouvre à Rivière-Ouelle une période marquée par des personnalités hautes en couleur; c'est vraiment le grand siècle où la paroisse atteint des sommets de renommée et de prestige; c'est l'époque de Mgr. Panet, du grand-Vicaire Cadieux, du célèbre curé Bégin, et du non moins célèbre curé Dion, constructeur de l'église actuelle. C'est l'époque des luttes politiques pittoresques, des chevaliers d'élections, tels Chapais et Letellier, Pelletier et Routhier, Gagnon et autres... C'est l'époque, l'âge d'or de la seigneurie, où la célèbre famille Casgrain trône en maîtresse, entourée d'une élite locale prestigieuse. C'est le siècle où Rivière-Ouelle atteint un sommet quant à son chiffre de population, c'est-à-dire un taux de natalité à son maximum, et un nombre de paroissiens, qui frôlent les 4,000 habitants.

C'est aussi une nouvelle génération de jeunes commerçants, entrepreneurs et pleins d'initiative; c'est une église neuve, qu'on reconstruit en 1792, et une autre en 1877; c'est un pont tout nouveau que l'on décide d'ériger sur la rivière, en 1816, et un autre en 1890; ce sont des tracés de routes neuves. C'est l'ouverture de paroisses neuves plus au sud et à l'est; un système électoral, qui reste à étrenner; des immigrants d'un nouveau genre, c'est-à-dire d'autres nations, Irlandais, Anglais, Allemand, Polonais, etc,... C'est enfin la montée d'une nouvelle classe de «personnalités»: Médecins, avocats, notaires, ... amenée par l'amélioration du système d'éducation local et régional.

Mais, en même temps, les «*misères*» côtoient les splendeurs. Car, ce siècle est témoin de pauvretés périodiques graves, de famines, d'épidémies (choléra, picotte, diphtérie), de ravages causés par des tremblements de terre.

Les conflits sociaux, moins virulents, n'en reprennent pas moins, après une accalmie temporaire. Les divisions de paroisse, l'exode des campagnes

vers la ville et aux États-Unis, vers la Gaspésie, le Lac Saint-Jean, le Madawaska et l'Ouest Canadien.

L'abolition des seigneuries, accompagnant la création des municipalités; l'apprentissage difficile et querelleur de la démocratie électorale, créent une nouvelle dimension aux luttes sociales.

En somme, Rivière-Ouelle voit arriver un monde moderne; Rivière-Ouelle vit le surpeuplement des terres; vit la diminution des rendements agricoles, les troubles de -37, l'Acte d'Union, la Confédération, la guerre de 1914 et de 1935, la «*Grande Crise*»; Rivière-Ouelle vit arriver le chemin de fer, le quai à eau profonde, les traversiers. Rivière-Ouelle cesse de vivre repliée sur son nombril pour s'ouvrir au monde.

Routes et Ponts:

On a vu que Joseph Boucher et Ignace Boucher, tous deux capitaines et lieutenant de milice avaient tenté de modifier le tracé du chemin public, le long du fleuve à Rivière-Ouelle, en 1778. On a vu aussi qu'ils se sont heurtés à la requête de 38 habitants de la Petite-Anse.

En 1779, les Boucher récidivent en compagnie de six autres demandeurs. Et cette fois, la demande est acceptée par le grand-voyer, Mr. Magnant. Ainsi un bout de chemin sera retranché; les Boucher demandent que ce nouveau chemin «*ne commence qu'à environ 25 arpents plus bas, et que la route qui subsiste maintenant soit changée pareillement, et mise à 25 arpents plus bas...*» (1)

Les habitants tentent donc un ultime recours vis-à-vis le gouverneur lui-même, Mr. Haldimand, afin de «*vouloir bien ordonner que l'ordre de Mr. Magnant, à l'effet sus-mentionné ne soit point exécuté: qu'elle ordonne, s'il lui plaît, que l'ancien chemin et route subsistent dans l'endroit où ils sont actuellement, afin que nous puissions jouir des grandes ressources que nous tirons des pêches de la dite anse...*» (1)

Les habitants invoquent les raisons suivantes:

- ce chemin donne accès à une anse extrêmement poissonneuse.
- l'anse se trouverait fermée au public, qui seul a le droit d'en jouir depuis plus de 80 ans; ces 8 habitants en auraient seuls la jouissance.
- ceci causerait un grand préjudice à toute la paroisse et spécialement aux pauvres, «*lesquels tirent la plus grande partie de leur subsistance de la pêche qui se fait dans cette anse, où l'on prend du poisson en telle quantité que les gens des paroisses voisines en viennent souvent chercher qui ne leur coûte rien...*»
- quatre habitants dont les terres ne vont point jusqu'au chemin du roi n'auraient plus de sortie, ne seraient plus à même de s'en procurer, ce qui les mettrait ainsi que nous dans la nécessité d'abandonner leurs biens.

(1) Inventaire des procès-verbaux des grands-voyers, 1 octobre 1779.

— le grand-voyer n'a pas vu l'endroit, n'en connaît pas la grande utilité, et a été mal renseigné...

Tous les arguments invoqués n'auraient pu changer une décision déjà prise, avant même les oppositions des habitants; car il paraissait assuré d'avance que la victoire sourirait aux demandeurs; et c'est ce qui arriva; le chemin fut modifié, une nouvelle route fut tracée, qui porta le nom de «*route Boucher*». C'est l'actuelle route qui conduit à la Petite-Anse. Jean de Lafontaine avait bien écrit: «*Selon que vous serez puissant ou misérable les jugements de cour vous rendront blanc ou noir...*»

Les opposants à la requête des Boucher étaient: Julien Hudon, Michel Dupéré, Joseph Dancosse, Basile Dubé, Jean Belzile, Jean Cimon, Régis Beaulieu, Jean Morais, Jean Miville, Jean Lebel, Joseph D'anjou, Pierre Beaulieu, Athanase Plourde, François Bérubé, Jacques Roussel,... etc...

En 1788, on redresse le chemin du roi qui passe en front des «*terres de François Boucher, Henri Beaulieu, Joseph Beaulieu, Vincent Boucher, François Lévesque, Sainte-Marie Saint-Pierre, Augustin Bérubé, Antoine Beaulieu, Louis Gagnon, habitants demeurant au nord de l'église de Rivière-Ouelle...*»

C'est en juillet 1795 et en août 1796 que sont présentées au grand-voyer, Taschereau, deux requêtes demandant une route de communication entre le rang des «*Coteaux et le Nord-Est de la rivière*»; les requérants sont: Joseph Boucher, Nicolas Bouchard, Jean Boucher, Jérémie Beaulieu, Barthélemy Darisse, Augustin Boucher, Joseph Dubé, Louis Dubé, Aristobule Boucher, J.Pierre Darisse et François Boucher, Antoine Beaulieu, Augustin Bérubé, Pierre de Sainte-Marie, Vincent Beaulieu, Joseph Lévesque, Perrault, (seigneur), Jean Boucher, etc... C'est bien de la «*Route de la Plaine*» dont il s'agit ici; Cette route s'avérait très utile aux résidents de la Petite-Anse et à ceux des Coteaux pour se rendre au moulin banal qui se trouvait alors à Saint-Pâcome; En même temps, elle servait aux habitants du Haut-de-la-Rivière pour communiquer avec le fleuve, pour la pêche. Cette route de communication sera faite peu après.

Le chemin des Petites-Côtes, quant à lui, est obtenu à la suite d'une requête, en date du 13 août 1796, des habitants suivants: Jean Dionne, Philippe Plourde, Antoine Ouellet, Dominique Lévesque, François Ouellet, Pierre Dubé, François Boucher, Joseph Dubé, etc... On demande un chemin de front et des routes de sortie pour aller au moulin banal et à la rivière. Quant aux chemins pour se rendre au moulin du seigneur, c'est cette même année 1795 et 1796, qu'ils sont tracés et répartis, pour entretien, entre les habitants; il y en avait deux, un au nord-est et l'autre au sud-ouest de la rivière. Mais le seigneur Perrault se plaint parfois (21 juin 1796) que le capitaine de milice «*refuse ou néglige de faire réparer les chemins du moulin...*».

Concernant la circulation sur les routes de la «*belle province*», le Grand-Voyer, Jean Renaud émet une directive, le 21 octobre 1788, à tous les capitaines de milice du district de Québec; Ce règlement se lit ainsi: «... *Les*



Deux goélettes sur la rivière gelée, en 1899.

(Photo, Société Historique de la Côte du Sud)

habitants doivent se procurer des traîneaux et des carrioles conformes à un modèle qui est en vue à la place du marché de la Haute-Ville de Québec. Comme toutes les voitures d'hiver qui ne seront pas construites pareilles au dit modèle sont défendues sous peine d'une amende, par une Ordonnance de Son Excellence Milord Dorchester,... il vous est enjoint d'avertir vos habitants, dimanche à l'issue de la grand-messe, qu'ils aient soin de se conformer au contenu de la dite ordonnance, faute de quoi, ils encourront les peines y infligées...»

Un mois plus tard, le grand-Voyer ajoutait ces détails: «... cependant les habitants pourront se servir de leurs anciennes voitures, en changeant les mémoires, c'est-à-dire, en les fixant en dehors des membres;... sur les chemins, les habitants devront toujours prendre à main droite avec leurs voitures...»

En somme, la largeur des carrioles était réglementée, de même que la direction du trafic, «aux heures de pointe!!!»

En 1822 et en 1826, des élections sont tenues pour élire dans la paroisse des «cantonniers», qu'on appelait à l'époque des sous-voyers; les élus furent: En 1822: Joseph Beaulieu, Charles Ouellet, Hypolite Pelletier, Elie Lévesque, Joseph Chamberland, Jean Richard, Benoit Lévesque;

En 1826: André Roussel, Bernard Gagnon, Prosper Garon, Jean-Baptiste Lebel, Joseph Dionne, Louis Lévesque, Alexandre Dionne, Edouard Morneau, François Milliard, François Bérubé, Michel Gagnon, Joseph Desjardins, Gabriel Lévesque, Joseph Ouellet, Joseph Lévesque, Jean Guy, Vincent Gauvin, Antoine Lévesque.

Nicolas Bouchard, officier de milice est le grand patron de ces sous-voyers.

Première tentative d'un pont sur la rivière:

Depuis l'origine de la paroisse en 1672, on utilisait deux procédés pour traverser la rivière: le passage à gué et le traversier, c'est-à-dire un bac.

Le passage à gué qui se faisait à deux endroits sur la rivière, pouvait être utilisé à marée basse seulement; car les hautes eaux ne permettaient pas, tout au moins à l'embouchure de la rivière, de traverser un cheval et sa monture ou sa charrette.

Le bac, quant à lui, ne servait que quelques mois par année c'est-à-dire à peu près de mai ou juin jusqu'en octobre ou novembre. En hiver, on traversait vraisemblablement sur les glaces.

En somme, la présence de cette rivière au centre de la paroisse constituait un obstacle, qui séparait en deux la seigneurie; ce qui à l'origine avait constitué une voie de pénétration dans l'intérieur des terres, était devenu une barrière, rendant difficile la communication entre les deux rives. Pensez seulement que, pour se rendre à l'église, le dimanche, les résidents du sud-ouest de la rivière devaient prévoir les marées pour traverser à gué; lorsque le gué était accessible avant la messe, il ne l'était peut-être plus à l'issue de la même messe, pour retourner; ou encore, devait-on contourner l'obstacle des hautes eaux en faisant un détour par le «*Roule-Billots*» et le «*Haut-de-la-Rivière*».

Comme tous les «*services*» de la seigneurie, église, moulin, manoir, sont au nord-est de la rivière, les résidents de l'«*Éventail*» et du «*Sud de la Rivière*» ou de l'«*Anse*» souffrent d'une situation géographique défavorable; en effet, il est très incommode d'avoir à traverser ses grains pour la mouture en canot, sans parler de la période du gel et du dégel, où il devient pratiquement impossible d'utiliser la rivière et même de la franchir.

On se rappelle qu'on avait vu déjà la seigneurie divisée en deux, au point de vue religieux (paroissial), de 1718 à 1738; une partie des habitants, ceux qui résidaient au nord-est de la rivière utilisaient, semble-t-il, l'église de Kamouraska; et ceux du sud-ouest se rendaient à Sainte-Anne. C'est à Sainte-Anne que, de toutes façons, résidait le prêtre desservant Rivière-Ouelle. Il est évident que la présence de la rivière au centre de la plaine de Rivière-Ouelle n'était pas étrangère à cette division; à la fin du XVIII^{ème} siècle, la rivière constitue toujours un obstacle sérieux, surtout en ce temps où le commerce, le déplacement des troupes, les voyageurs que ce soit l'évêque dans ses visites paroissiales, ou les hommes politiques dans l'exercice de leurs fonctions, utilisent de plus en plus les voies de terre. Pour compléter le développement routier, il faut des ponts.

C'est ainsi que, le 21 septembre 1791, un groupe de paroissiens très en vue de la région, et particulièrement de Rivière-Ouelle, adressent une requête au grand-voyer, Renaut, du district, pour faire bâtir un pont sur la rivière. Voici le texte de cette requête:

«*Supplie (sic) humblement, Joseph Boucher, capitaine de milice, Ignace Boucher, lieutenant, François Boucher, maître de poste, Aristobule Bérubé,*

sergent, Pierre Casgrain, marchand, et les soussignés, ont l'honneur de vous exposer qu'ils trouvent qu'il serait à propos et pour l'utilité (sic) public qu'il fut bâti un pont sur la rivière Ouelle; ce que les suppliants se proposent de faire avec l'assistance de plusieurs habitants des paroisses de Kamouraska, Rivière-Ouelle, Sainte-Anne, Saint-Roch, lesquels ont promis aux suppliants de leur aider dans la construction du pont; que pour parvenir à faire cet ouvrage, qu'il vous plaise leur marquer et désigner la place où il serait le plus à propos de construire ce pont...»

Ont signé, entre autres personnes, en plus de celles mentionnées plus haut: Bernard Panet, curé de Rivière-Ouelle, Lefebvre, curé de Sainte-Anne, Pascal Taché, seigneur de Kamouraska, Ch. Rousseau, Thomas Quinn, marchand à Rivière-Ouelle, J. P. Darris, Noël Martin, Joseph Buisson, Michel Martin, Augustin Bérubé, Pierre Emond, Pierre Lebreton, Joseph Boucher, fils, et plusieurs autres... Un total d'environ 120 signatures apparaît au bas de la requête.

Le 27 septembre 1791, soit 6 jours plus tard, un groupe aussi nombreux de résidents de Rivière-Ouelle adresse une requête en opposition au même fonctionnaire. La requête est rédigée par Jean Hausmann, beau-frère de Pierre Florence, et elle fut portée à Québec par Louis Gagnon, Joseph Santerre et Jean Bérubé. Elle se lit ainsi:

«Les soussignés, habitants et propriétaires de terre dans la paroisse de la Rivière-Ouelle ont l'honneur de vous représenter qu'ils viennent d'apprendre avec surprise que quelques habitants de cette paroisse cherchent à vous persuader de la nécessité présente de construire un pont sur la Rivière-Ouelle et de la volonté actuelle où nous sommes de contribuer en ce moment à cette construction.

Nous avons l'honneur d'assurer Votre Dignité que nous sommes pour le présent aussi éloignés qu'incapables par nos moyens de vouloir faire les dépenses qu'exigerait une si considérable si coûteuse et en même temps si douteuse entreprise.

Nous osons vous dire que ce projet qui vient d'éclorre n'a pris naissance qu'au milieu d'un parti d'habitants de cette paroisse que le choix d'une place fixée dernièrement par l'Évêque de Québec a rendu mécontent, et qui se persuadent qu'en déterminant le gouverneur à nous forcer à cette construction il se procurera des moyens ou pour faire changer la place en question, ou pour nous réduire, en nous épuisant par une contribution forcée et inattendue à l'impossibilité de contribuer encore volontairement à la bâtisse de l'église que nous et eux-mêmes avons demandée.

Par ces raisons et autres, nous vous prions avec respect de recevoir notre désaveu au contenu de la requête qui vous a été présentée par les dits habitants au sujet d'un pont sur la Rivière-Ouelle, et vous ferez justice...» (2)

(2) Inventaire des procès-verbaux des grands-voyers, 27 sept. 1791.

Suivent au bas de cette requête, un total de 125 signatures dont entre autres celles de: Pierre Bérubé et de Joseph Chamberland, syndics élus pour la construction de l'église, Liveright Piuze, médecin, Jean-Baptiste Bonenfant, marchand, etc...

Sur ces 125 signatures, 15 seulement signent vraiment; les autres «ont apposé leur marque»; ceux qui savent signer leur nom sont: Jean-Baptiste Bonenfant, Joseph Bonenfant, Liveright Piuze, Basil Gagnon, Charles Gagnon, Louis Gagnon, veuve Louis ..?.. (illisible), Louis Dubé, Jean Dumais, Louis-Alexandre Dubé, Basil Bérubé, J. Bonenfant, Jean Plourde, Jean-Louis Gagnon, et un autre individu dont la signature est illisible.

Plus, le 29 septembre 1791, les habitants de Sainte-Anne, au nombre d'une trentaine, et ceux de Kamouraska, au nombre de 70, expédient à leur tour chacun une requête pour s'opposer, de la même manière, à la construction de ce pont.

Les gens de Sainte-Anne invoquent que «quelques habitants de Rivière-Ouelle, excités par des intérêts qui nous sont étrangers... vous font entendre que nous demandons cette construction. Nous convenons que cette entreprise qui sera considérable et coûteuse pourrait devenir utile et commode particulièrement à la paroisse de Rivière-Ouelle qui est presque séparée en deux par cette rivière, mais nous vous prions de considérer que nous sommes au-dessus de cette rivière, que nos communications et notre commerce avec la Capitale ne sont point interceptés par elle, conséquemment que nous n'avons aucun intérêt direct à la construction du pont en question...» (3)

Ceux de Kamouraska, pour leur part, invoquent que les gens de Rivière-Ouelle «sont mus par des passions et des intérêts qui sont semblables à ceux qui ont malheureusement troublé cette paroisse... et vous font croire que nous sommes prêts de contribuer à la construction d'un pont sur la rivière Ouelle...» (3)

Les deux paroisses voisines concluent en conséquence ainsi: ... «nous nous flattons que le gouvernement ne nous contraindra pas à bâtir un pont chez les autres et pour les autres, et de donner notre argent ou notre temps pour aider les paroisses qui sont plus riches que nous...» C'était l'argument des résidents de Sainte-Anne. Et ceux de Kamouraska: «... La bâtisse d'une église qui nous occupe cette année et qui nous occupera encore l'année prochaine, dont l'estimation s'élève à près de douze cent Louis est un objet de dépenses trop considérables pour que nous puissions penser à y ajouter de long temps celles de la construction d'un pont sur la Rivière-Ouelle...» (3) Ces derniers cependant laissent supposer que plus tard, ils pourraient voir ce projet d'un autre œil.

A la suite de ces requêtes et de ces contre-requêtes, le grand-voyer Renaut, présente le 13 octobre 1791, un procès-verbal où il explique sa position.

(3) Inventaire des procès-verbaux des grands-voyers, 29 sept. 1791.

A la requête de certains notables, explique-t-il, je suis allé à Rivière-Ouelle *«pour marquer l'endroit le plus commode pour construire un pont...»*

- Vu que ce pont serait d'une grande utilité
- Vu que le bac ne peut servir que 5 mois et qu'en tout autre temps le passage de la rivière est précaire et dangereux.
- Vu que la rivière est plus large à l'endroit du bac (172 pi.) qu'au site choisi (104 pi.), c'est-à-dire près du Domaine du Seigneur, vis-à-vis de la terre de Pierre Martin. (Le document n'est hélas pas davantage précis!!!)
- Vu que la requête des 125 habitants qui s'oppose à celle des notables n'est appuyée de la signature d'aucun officier de milice, ni de personnes en place.
- Vu que la requête du demandeur se borne seulement à ce que je leur désigne la place la plus propice. (!!!)
- *«... c'est pourquoi, de l'avis et du consentement du capitaine Boucher, du lieutenant Boucher, et de la voix unanime de tous ceux présents, j'ai désigné et marqué par des piquets, plantés en terre de chaque rive de la rivière le dit endroit, comme étant la meilleure place pour construire un pont, pour être édifié sur le plan et devis ci-annexé le plus tôt qu'il sera possible par les personnes que Son Excellence, le Lieutenant-Gouverneur et l'Honorable Cour d'Homologation jugeront à propos, sans préjudice aux droits du seigneur...»* (4)

A ce procès-verbal, est annexé un plan-modèle du pont en question. Et l'on dira quand même qu'il *«se borne seulement à désigner un endroit propice pour un pont!!!»*, alors qu'il demande son édification le plus tôt possible.

Pendant, la question n'est pas réglée encore. En juillet 1793, les 125 habitants décident de s'opposer au projet de pont, en contestant cette fois la légalité du procès-verbal devant la cour, Session de Quartier; et par la même occasion, le seigneur Perrault décide lui aussi de s'opposer, pour des raisons bien personnelles à la même entreprise. Voici les raisons invoquées:

«... les dits 125 propriétaires persistent à s'opposer à l'entreprise hasardeuse du dit pont, jusqu'à ce que ceux qui ont demandé, en petit nombre, à faire visiter et marquer la place, ayent déclaré qu'ils persistent dans leur projet, qu'en ce cas, la majorité des intéressés et contribuables, de nouveau assemblés, ayent souscrit leurs résolutions de faire la construction du dit pont...»

«... que les opposants admettent le grand avantage que le public retirerait d'un pont sur la Rivière-Ouelle, s'il n'y avait pas tant de doutes sur les moyens de le faire solide, contre les marées, les glaces, le volume et le cours d'eau, qui, entraîne dans le cours régulier de cette rivière, allant en serpentant, des terres et bois qui passent avec violence.»

«que la place proposée ne peut être favorable qu'en levant ces doutes et changeant les chemins royaux, qui servent autant que la Rivière-Ouelle,

(4) Inventaire des procès-verbaux des grands-voyers, 3 oct. 1791.



Dessin de mémoire, auteur inconnu, du pont Casgrain et de l'hôtel Chamberland, servant de poste de péage.

ceux de l'Anse Sainte-Anne et vers Kamouraska, dont le rapport de Mr. le Voyer fait l'omission considérable, en ce que ce changement des chemins royaux obligerait les habitants de Sainte-Anne et de la Rivière-Ouelle à faire des travaux très pénibles et plus coûteux que le pont, y ayant des marais tremblants à paver ou rendre solides pour une partie considérable du chemin du Roi nouveau, notamment la plaine du côté sud-ouest de la dite rivière.»

«que l'utilité d'un pont sur la rivière-Ouelle ne peut avoir échappé à personne depuis longtemps, mais qu'après avoir signé pour la bâtisse d'une nouvelle église à la Rivière-Ouelle, n'étant pas content de la place marquée par l'Évêque, le petit nombre nommé par la première requête du 21 septembre imagina immédiatement de projeter seulement pour un avenir éloigné le pont en question, afin d'engager à changer la place de la nouvelle église; ce qui n'ayant pas réussi, l'église nouvelle a été légalement construite, la maçonnerie et la charpente en sont presque finies, et ceux qui ont acquiescé à ces requêtes sont maintenant très disposés à ne plus faire le pont projeté...»

Les 125 habitants invoquent de plus que les requêtes des demandeurs du pont n'ont que 170 noms, dont 13 n'ont aucun mérite,... *«plusieurs n'ayant aucune propriété, Benjamin Michaud ayant signé deux fois, François Boucher, trois fois, les autres ayant vendu ou donné leurs terres, plusieurs étant hors de Rivière-Ouelle, P. Voisine ayant mis: A condition, point aucun frais...»* tandis que les opposants sont 125 de Rivière-Ouelle, 70 de Kamouraska et 29 de Sainte-Anne.

On fait remarquer de plus que le procès-verbal n'a pas été rendu public ni à Rivière-Ouelle ni ailleurs, qu'il ne porte aucun plan ni devis signé ou publié, ne spécifie aucun délai, qu'il n'estime ni la dépense à faire, ni répartit les travaux à exécuter, qu'il ne suggère nulle part les moyens d'indemniser le seigneur... Les opposants réclament donc que, le procès-verbal étant nul, le projet de pont soit également annulé.

Par la même procédure, et à la même date, le seigneur décide lui aussi de contester le projet de pont, mais pour des motifs tout autres. Il admet le grand avantage que le public retirerait d'un pont sur la Rivière-Ouelle; il admet même qu'il puisse être exproprié pour une raison d'utilité publique, mais pas sans une certaine indemnité ou dédommagement qu'il a le droit de réclamer comme propriétaire de la rivière et du passage de celle-ci.

A l'appui de sa demande d'indemnité, il expose qu'un jugement de cour contre Pierre Florence (Cour des Plaidoyers Communs, district de Québec, 9 décembre 1778) le remet en pleine «*jouissance et propriété du droit de péage ou de passage*», qui lui procure un revenu de 12 Livres par an. Il réclame d'être dédommagé pour une somme de 250 Livres.

En plus, il reconnaît toutes les irrégularités du procès-verbal, et doute du site choisi qui lui paraît dangereux et coûteux. (5)

Le bac.

L'histoire du traversier sur la rivière Ouelle est assez compliquée, par suite des procès qu'il a suscités.

Le premier bac date d'environ 1740; et le premier tenancier du passage fut un nommé Blondeau dit Verbois. Le 26 juin 1769 la seigneuresse Dame Ramezay de Boishébert aurait concédé sous seing privé, le droit de passage au sieur Pierre Florence, qui s'était construit un bac lui-même. Cet acte fut déposé au greffe du notaire Panet le 22 mars 1770. Perrault est alors exécuteur testamentaire de Mme de Boishébert.

Le 1^{er} décembre 1770, Antoine Blondeau dit Verbois vend à Pierre Florence un terrain de 7 perches par 7 perches pour le service du bac. Florence s'engageait à traverser gratuitement Blondeau et sa famille. (Notaire J. Dionne) le nouveau propriétaire construit une maison et un hangar pour le public; il fait également aménager les «*abords*» du passage, en construisant deux ponts pour faciliter l'entrée et la sortie du bac, «*le terrain étant vaseux et tremblant...*»

Le 5 octobre 1773, les héritiers de Henri de Boishébert et de son épouse dame Ramezay de Boishébert poursuivent, par l'entremise de Jacques Perrault, leur fondé de pouvoir, Pierre Florence pour faire annuler la concession de 1769. En 1774, lors de la vente de la seigneurie à la famille Perrault, la question du bac n'est pas encore réglée. En mars 1775, Perrault décède.

(5) Session de quartier, juillet 1793. Notaire A. Panet 1-8-1793.

Les de Boishébert recommencent le 20 mai 1778 les procédures en annulation. Florence dans un affidavit dit qu'au printemps 1778, l'avocat Panet lui offre comme accommodement 100 «Guinées»; Florence refuse. Michel Perrault lui offre 200 de plus; nouveau refus. De Boishébert 500. Troisième refus. Durant le procès, Florence dit que le gouvernement avait ordonné à la seigneuresse Dame Ramezay de Boishébert de construire un bac sur la rivière pour l'utilité du public; qu'alors elle a engagé Pierre Florence à construire ce bac à ses frais, et lui a fait le billet de concession cité auparavant.

Or, ce billet de concession ne fut pas fait devant notaire. Même, il n'est pas écrit de la main de Mme de Boishébert, mais signé par elle. C'est plutôt étrange! Y aurait-il eu fraude?

Le 12 avril 1782, le seigneur Perrault baille le droit du bac à Antoine Besançon, marchand, pour 3 ans au prix de 375 Livres, à la condition que le «passager» traverse gratuitement le seigneur, le curé, Antoine Verbois et sa famille, «tant pour leur personne que pour leurs voitures, grains et bestiaux...» (Notaire Ls. Cazes) Le seigneur avait récupéré le droit de passage le 9 décembre 1778, on l'a vu, par un jugement contre Pierre Florence; il avait reçu aussi un dédommagement de Florence de 53 Livres (!) par un autre jugement du 28 avril 1779. Perrault pouvait donc maintenant bailler le traversier à qui il voulait.

On connaît un autre locataire du traversier; il s'agit de Jean-Michel Hausmann, marchand à Rivière-Ouelle. Il est le frère de Mme veuve Pierre Florence, qui a épousé en secondes noces, Jacques-Nicolas Perrault, seigneur de Rivière-Ouelle. A la date de ce bail, le 13 avril 1813, Mme veuve Pierre Florence est veuve de Jacques Nicolas Perrault depuis le 18 août 1812. Elle est donc seigneuresse. Ce bail d'un an est fait avec la condition de tenir le bac en bon état et de réparer les quais, le tout pour un loyer de 20 Livres. C'est le notaire A. Dionne qui a reçu le contrat.

Donc il existe un traversier à Rivière-Ouelle de 1740 jusqu'en 1816, année où est construit le premier pont. Les tentatives de construction du pont en 1791-1793 n'ont pas abouti; pas davantage les secondes tentatives de 1814 et 1815. (6)

Le seigneur Pierre Casgrain bâtit le premier pont sur la Rivière-Ouelle en 1816. Ce fut un pont à péage; et un pont-levis; de sorte que il pouvait se «financer» de lui-même, tout en permettant aux navires de pénétrer plus haut dans la rivière. Le 5 février 1816, la Législature donna à Pierre Casgrain un permis de construire et un privilège de 50 ans (jusqu'en 1866) pour un pont «là où passe le bac». En octobre de la même année, le pont était construit. Le droit de péage fut accordé le 11 février 1817. L'entrepreneur fut J.B. Bédard de Québec. (6) On connaît les gardiens du pont suivant: Aristobule Gagnon, Alphonse Lévesque, (aveugle), David Gagnon, Paul Lévesque; ces gens étaient chargés de collecter le

(6) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 27.

prix du passage pour le profit du seigneur. Le 19 avril 1889, le pont à péage appartenant toujours aux seigneurs fut vendu à la municipalité; et en 1890, fut érigé le pont Gagnon en face de l'église.

Mais, revenons aux tentatives de pont de 1791: De tous ces faits, trois choses nous paraissent évidentes:

- 1— Il y a un groupe formé des notables et des gens en place qui s'arrogent le droit de modifier les chemins et d'entreprendre des améliorations, sans détenir, pour ce faire, un mandat populaire, mais par contre, forts de l'appui des élites gouvernementales; ce groupe, les membres de la milice nouvelle, des marchands influents et leur clique d'amis et de parents, parfois appuyés par un seigneur ou un curé, se heurtent (c'est devenu une habitude, je dirais même une tradition à Rivière-Ouelle) aux groupes populaires, et particulièrement aux membres de l'ancienne milice, et leurs parents ou amis. C'est donc une sorte de guérilla qu'on se livre de part et d'autre. Si l'un présente une requête, l'autre trouve le moyen de s'y opposer. Les plaintes de l'un sont suivies des démentis de l'autre.
- 2— La nécessité d'un pont, si elle n'est pas contestée par personne dans les requêtes, ne paraît pas cependant le véritable motif aux yeux des mêmes personnes. En effet, ce semble un prétexte à je ne sais quelle malicieuse visée. Peut-être vise-t-on à changer le site de l'église, mais pour la placer où? Je crois que les Boucher qui résident dans le rang des «*Côteaux*» désirent rapprocher l'église de leurs propriétés. Quant à Casgrain, eh bien, je crois qu'il désire tout simplement un pont qui favoriserait son commerce. De toutes façons, cet objectif d'un pont semble assez lointain; et l'argument avancé que l'on désirerait nuire au projet de l'église ne tient pas, et est faux, car on verra Pierre Casgrain lui-même contribuer personnellement à la construction de l'église. Ce n'est pas très clair cette histoire de pont, bâti sur un terrain vague, entachée d'irrégularités judiciaires.
- 3— Des carrières politiques se préparent, et les clans politiques commencent à se dessiner. En effet, en 1791, par l'Acte Constitutionnel, le Bas-Canada obtenait une Chambre d'Assemblée; ainsi on tient des élections à partir de 1792, afin de «*députer*» un représentant à ce Parlement. Le premier député issu de la paroisse de Rivière-Ouelle sera précisément Joseph Boucher, de 1800 à 1804. Puis, il y aura le seigneur Jacques-Nicolas Perrault, de 1804 à 1807. Le comté portait alors le nom de Cornwallis et s'étendait de Sainte-Anne à Rimouski et même au-delà.

Quant aux clans politiques, on ne peut pas encore parler de partis politiques comme tels, car il n'existe aucune organisation, aucune idéologie générale, aucun chef, ni partisans à cette époque, ces clans se forment à partir des antagonismes sociaux et des liens familiaux. Il appert

entre autres, que le clan des Boucher, et en particulier la famille Boucher elle-même jusqu'au notaire Boucher tout récemment, a une longue tradition «bleue».

Les vieilles traditions partisans si tenaces et si indéracinables à Rivière-Ouelle tirent leur origine du contexte social du XVIIIème siècle, On peut les retracer jusqu'aux troubles de 1775, aux conflits de pêche des années 1710-1730; en somme, on les rattache à un vieil esprit très conservateur et à une mentalité de «*lutte de classes*» sourde et bénigne plongeant très loin dans l'histoire de la paroisse.

Les chemins:

Donc, vers 1795-1800, la plupart des chemins et des routes que l'on utilise aujourd'hui à Rivière-Ouelle sont tracés.

Au cours de l'année 1796, le grand-voyer aurait manifesté le désir de voir installer le long du chemin de la rivière, la route de la Pointe actuelle, des garde-fous pour protéger les passants. Or, comme ce projet risque de nuire à la navigation sur la rivière, le seigneur de Rivière-Ouelle, Jacques-Nicolas Perrault, de concert avec ses voisins, demande au grand-voyer de bien vouloir réexaminer la question: «*Un seul espace très court le long de notre rivière mériterait, je crois, une considération particulière de votre part à votre première visite et une exception en faveur de la navigation... Vous savez que depuis l'entrée de la rivière ou depuis la terre de la pêche à marsouins jusque chez Louis Gagnon, l'écor de la rivière près duquel le chemin de Mr. Boisclair est tracé n'exige point la précaution ordonnée.* (La précaution en question consistait à poser des parapets et des garde-fous d'un côté des chemins qui passent le long des rivières et près des précipices.)»

Il n'y a donc que depuis la maison du dit Gagnon en remontant chez moi et de là plus haut que l'écore s'élève assez pour autoriser en partie l'exécution de votre ordonnance; néanmoins je vous prie d'observer que la rivière est si tortueuse depuis l'endroit du bac jusqu'à la Pointe de la Rivière-Ouelle qu'on est obligé le plus souvent de suppléer au vent et d'employer la remorque avec des chevaux ou à force d'hommes pour entrer et sortir des bâtiments de 20 à 60 tonneaux; et que ces remorques si souvent indispensables ne pourraient plus s'exécuter depuis le bac jusque chez Louis Gagnon, parce que les parapets et poteaux à 5 pieds de l'écore s'y opposeraient; que le remorquage ne peut se faire que de ce côté-ci de la Rivière-Ouelle où se trouve le vrai chenail... Il n'y a que sur ma terre dont la maison, les cours et jardins sont bâtis trop près de la rivière où le déplacement serait impossible au moment; mais comme je me propose de jeter un quai sur la rivière, il n'y aura plus de risque là pour les passants... Signé, Perreault, l'ainé.

On est encore au temps de la navigation à voile; comme le vent est capricieux, il ne permet pas toujours aux navires de prendre le large. Il faut donc les «*haler*», ou comme on disait, «*les tirer à cordelle*», au moyen de chevaux sur la berge.

On connaît deux emplacements où il y aurait eu des quais sur la rivière; l'un en face du manoir Perrault (Chez Etienne Bernier aujourd'hui); l'autre, le quai des King, vis-à-vis Mr. Baptiste Bonenfant actuel; ce dernier quai servait au transport du bois depuis le moulin de Saint-Pacôme jusqu'aux navires. Pour ce faire on avait pavé la route qui relie Mr. Léopold Bérubé à la maison de Baptiste Bonenfant, et on appelait cette route, la «*route pontée*». Le pavage était en bois, des madriers et des planches qui empêchaient les roues des voitures de s'enfoncer dans la terre. (7)

Quant aux propriétaires de navires ou goélettes à Rivière-Ouelle, on connaît le marchand Pierre Florence; on sait aussi que le seigneur Pierre Casgrain en eut une. L'historien Joseph Lavoie a laissé à la Société Historique de la Côte du Sud une liste de ces «*armateurs*», ce sont: Pierre Casgrain, Joseph Gagnon, François Gagnon, Odilon Duplessis (*Sirois*), Joseph Lebrun, Alfred Lebrun, Pierre Boucher, Anthime Gagnon, Nazaïre Gagnon, Romain Gagnon, Charles Têtu, Jean-Baptiste Bonenfant. (8)

Nous devons ajouter, à défaut de mettre des dates sur ces noms, les noms des capitaines Joseph et Charles Pelletier de Rivière-Ouelle, propriétaires de la goélette: «*Le Rivière-Ouelle*», que les gens de la paroisse ont vu naviguer dans la rivière jusqu'aux années 1970 ou environ. On se souvient d'avoir vu la goélette, l'hiver, hissée sur la rive sud de la rivière, «*en cale sèche*», quelques centaines de pieds à l'ouest du pont.

Le même historien Lavoie, auteur de «*La Famille Lavoie au Canada*», a laissé une liste de navigateurs. Nous la reproduisons: Louis Alexandre, 1771, Pierre Ouellet, Fred (?) Ouellet, capitaine au long cours, 1870; Joseph Guignard, 1872; François Guittaud, 1810; Pierre Boucher, 1875; George Boucher, 1882; Joseph Lebrun, 1874; Bertrand Lebrun, 1874; Romain Gagnon, 1872; Joseph Lizotte, 1837; Jean-Baptiste McLure, 1832; Pierre Lévesque, 1798. Nous connaissons plus récemment outre les frères Pelletier déjà mentionnés, Mr. Valère Mercier, Bertrand Mercier et Réjean Mercier, tous fils de Mr. Edmond Mercier du quai de la Rivière-Ouelle. Le dernier, Mr. Réjean Mercier, a laissé accidentellement la vie sur un navire à Trois-Rivières. Enfin l'on sait que le père du ministre, l'honorable Antoine-Ernest Gagnon, Mr. Anthime Gagnon, marchand de Rivière-Ouelle s'est construit une goélette appelée: «*Le Castor*». (8)

Le seigneur Perrault écrivait, le 10 septembre 1796, au grand-voyer Parent, au sujet de son moulin qu'il est en train de réparer: «*Je hasarde celle-ci, écrivait-il, dans l'embaras où je suis d'une meule que j'ai commencée et que, faute de 8 à 10 pierres d'Europe je ne puis finir. Mon enmouleur m'ayant assuré que j'avais assez de carreaux pour faire l'ouvrage,... a taillé et rogné sans jugement, ni prévoyance jusqu'à ces jours derniers, qu'il m'a déclaré s'être trompé dans son estimé.*

(7) Ce détail nous a été fourni par Mr. Amédée Richard, qui se souvient avoir vu ce pont et cette route.

(8) Soc. Historique de la Côte du Sud, Dossier 36.

S'il eut été plus habile ou moins étourdi, on aurait pu, avec ce que j'avais, faute de mieux, faire les «sommiers» (?) en pierre du pays; et j'aurais eu alors assez de pierre d'Europe pour faire les «folets» (?); mais tout est taillé...

Si je ne puis obtenir cette pierre de lui, (Un certain Mr. Grant!)... mon moulin va rester sans rien faire de l'hiver, car la seule meule qui me reste est hors d'état, par sa mauvaise constitution, de servir la paroisse, et les bonnes pierres du pays nous manquent ici... Signé Perrault, l'aîné.» (9)

Que de complications pour une meule!!! Il faut dire cependant que le moulin est de plus en plus utilisé, à cause de l'augmentation de la population et des récoltes qui se multiplient. Il s'agit ici du moulin établi à Saint-Pacôme sur la Rivière-Ouelle, et fonctionnant à l'eau.

Nous découvrons enfin aux Archives concernant les chemins un document de plainte contre les chemins d'hiver. Ces chemins étaient des raccourcis à travers champs qu'empruntaient les paroissiens pour se rendre à l'église. Pour l'amusement du lecteur, je reproduis, dans son texte intégral, la rectification que dut faire l'inspecteur et lieutenant de milice, Nicolas Bouchard, le 20 novembre 1797, contre ces plaines. Le texte est rédigé par Bouchard lui-même:

«Rivière-Ouelle, le 20 Novembre 1797.

Monsieur,

J'ai reçu votre ordre avec le (sic) deux requêtes par Denis Plourde, le 19 du présent mois, en présence de témoin, lesquels j'ai examiné qu'il se trouve beaucoup de mensonge, ont (sic) peut dire les trois quart, je puis le prouver par les notable de la paroisse comme les Capitaine et officiers et autre.

Premièrement, le chemin d'hivert qui part de l'église et porte droit sur les coteau est très avantageux pour le publique en Général. Ils est certain que les chemins d'hivert ne peuvent par passer devant toute les porte des maison. Le chemin d'été du Roy devien impraticable dans l'hivert par la mauvaise situation étant de travert au vent. Monsieur vous estes rempli de justice et quand vous faites quelque changement vous ne contentez pas tout le monde. Je puis vous assurer que le chemin d'hivert qui est marqué le Printems et l'autonne la grande partie du monde passe par là, tandis que le chemin du Roy est couvert d'eau. les fames (femmes) et les filles ont se secours là pour passer à pieds sec.

Les suppliants dise dans leur requête que dans le chemin marqué quil y a tant de décharges. Je puis assurer qu'il ni en a pas une seule seulement des fosest de ligne de la largeur denviron 2 pieds. S'il est nécessaire de faire des petits pont, la pagé défaite sufit pour les faire puisque ils y en a déjà de fait par les propriétaire.

(9) Inventaire des procès-verbaux des grands-voyers, 10 sept. 1796.

Il serait trop long de vous détailler tout ce qu'il serait à propos que vous faites savoir.

La majorité des souvoyers qui sont d'honnête gens choisis par la paroisse ont marqué les dit chemins d'hiver en observant la loi et écouter leur raison des suppliant, qui n'ont pas trouvé valable. ils disent que tout à fait un changement pour contenter deux ou trois amis. Rien de plus faux. S'était un jardin que la loi défend de passer dedans. Mais le propriétaire ayant permis de passer ont l'a fait. Voilà le changement,

Le dit chemin d'hiver est bien balisé en bon ordre et sans difficulté chacun sur leur largeur de terre. Les suppliants disent qu'il faudrait faire passer le chemin dans un champs pour gagner le chemin du roy, pour lors se serait une route à la place d'un chemin de roy. Qui est ce qui entreprendrait cette route là; le propriétaire sur lequel ils passerait, ne le voudrait pas faire. Ce n'est pas cela. Je m'aperçoit qu'il y a quel que chose qui souffle dans la paroisse qui dérange beaucoup mais tout cela se vérifie à la première fois que nous aurons le bonheur de vous voir.

Segondemnet, j'ai observé la requête de la petite anse, lequel se trouve remplie de mensonge. Je puis le prouver. Les suppliants disent qu'il y a des abatis à faire. Rien de plus faux; ils n'y a pas une seule branche à abattre. ils y a seulement une épinette tombé par le vent ils y a plus de 10 ans lequel ils ont rangé. Ils se trouve deux petits ruisseaux auquel il n'a pas besoin de pont, par ce qu'il sont fait par la glace. Ils ninondent jamais dans le tems qu'ils disent. Le chemin d'hiver ainsi marqué a coutume d'être bati et entretenu depuis 30 ou 40 ans par les suppliants. Mais cest assez qu'on leur donne par la loi pour qu'il nen veulent plus...

Pour cette année vous voyé qu'il est impossible de retoucher au chemin d'hiver par ce que j'ai reçu vos ordre trop tard. Tout est en bon ordre à présent... (10)

Je suis votre tout dévoué, N. Bouchard, Lt. de milice.»

On a vu que le pont du village sur la rivière-Ouelle avait été construit la première fois en 1816, par le seigneur Casgrain, qu'il fut vendu à la municipalité, et qu'en 1890, le second pont, le «Pont Gagnon», fut construit en face de l'église. Mais entre-temps, un autre pont, situé quelque part dans le haut de la rivière, est construit pour traverser la rivière possiblement au site du passage à gué.

On trouve deux contrats, l'un en date du 10 juin 1833, au greffe du notaire Honoré de Saint-Jorre, entre F.X. Boucher et J. Gow Smith, par lequel ce dernier s'engageait à construire un pont au 3ème rang de Rivière-Ouelle, près de la résidence du Dr. O'Leary; ce pont passant sur l'islet, devait avoir 20 pieds de large, et être remis en août 1834. Sur le même pont, il devait y avoir une passerelle (un pont de pied) de 3 pieds de large.

(10) Inventaire des procès-verbaux des grands-voyers, 20 novembre 1797.

L'autre, le 5 novembre 1833, devant le notaire A. Bélanger J. Gow Smith donnait le contrat de menuiserie à Joseph Gagnon menuisier de Saint-Denis. Finalement, le 15 septembre 1834, les experts Wyss et Lewis, ingénieurs et arpenteurs, acceptent le pont. On l'a surnommé le pont rouge, à cause de la peinture de cette couleur dont on l'a peint. Ce pont devait se trouver chez Majorique Deschesnes, ou Philippe Lévesque.

C'est en 1870, que vraisemblablement on trouve le premier pont dans la région de Saint-Pacôme, construit par Alphée Lévesque. Mais ceci reste à démontrer de façon certaine.

Au printemps et durant l'été de 1783, des habitants de Rivière-Ouelle, comme des autres paroisses voisines, vont travailler à la construction du chemin du Témiscouata; en effet, en date du 30 mai et du 20 juillet deux lettres nous indiquent que l'on accumule des provisions de lard pour nourrir les employés au chemin; en juillet, le capitaine Ignace Boucher envoie son compte de dépenses *«pour travail et voyages au chemin»*.

Ce chemin vers le Témiscouata se fait de plus en plus nécessaire, alors que des paroisses commencent à se peupler plus à l'est. On trouve même, en 1785, des Canadiens de Rivière-Ouelle et des paroisses voisines établis au Madawaska, (Nouveau-Brunswick). Antoine Bernard, dans son Histoire de la Survivance Acadienne écrit que *«des Canadiens du fleuve Saint-Laurent pénétrèrent au Madawaska: des Albert, Michaud, Levasseur, Chaurest, Saucier de Kamouraska; des Beaulieu, Dubé, Gagné de L'Île Verte; des Ouellet et des Guimond de la Rivière-Ouelle. Un peu plus tard vinrent des Gosselin, Bellefleur, Vaillancourt, Marquis, Racine, Laforest, Smith, Auclair et Tardif...»*

Plus loin, le même auteur affirme que des colons établis dans la région sont allés porter à Québec, le 24 février 1785, une lettre demandant des concessions *«à un mille et demie en bas du sault de la rivière Madawaska»* (Saint-Basile). *«Cette lettre, portée à Québec par Pierre Dupéré, contenait les noms de famille suivants: Ayotte, Cyr, Daigle, Gaudin, Martin, Mercure et aussi Dubé, Duperré, Fournier, Lizotte, Sansfaçon; les 5 derniers étaient des Canadiens passés à la rivière Saint-Jean...»* (Pages 188 et 191.)

Ces noms de colons, pionniers du Madawaska, on les retrouve au livre de l'abbé Michaud, et particulièrement Pierre Cyr et Joseph Mercure et Joseph Guimond.

Écoles et instituteurs à Rivière-Ouelle:

On a vu que seule une minorité d'individus pouvait se dire lettrée à Rivière-Ouelle; quelques-uns savent lire et écrire; d'autres signent plus adroitement leur nom; la grande majorité est tout à fait illettrée.

Mais au cours du XVIIIème siècle, un maigre effort est fait en vue d'instruire quelque peu les habitants de Rivière-Ouelle; les documents

- signalent le passage discret de quelques maîtres d'écoles dans la région. Voici les noms de ces obscurs entrepreneurs sous le régime français: (11)
- Joseph-Barthélémy Richard, à Trois-Pistoles vers 1748; à Saint-Roch et Sainte-Anne entre 1751 et 1769.
 - Henri Legrand, à l'Îlet du Portage vers 1750, à Ste-Anne vers 1756.
 - Charles Porcheron, à Ste-Anne vers 1753.
 - Pierre Colin des Gravier, à Ste-Anne vers 1753.
 - Mathieu Le Chaste, à Kamouraska vers 1757.
 - Charles François de Joannes, à Ste-Anne vers 1757.

Aucun ne donne résidence à Rivière-Ouelle. Mais il n'est pas impossible qu'il en ait demeuré un; il en résidait bien à Trois-Pistoles et à Notre-Dame du Portage, qui sont des paroisses beaucoup moins peuplées. Par ailleurs, on sait que ces maîtres d'école étaient souvent des instituteurs ambulants, c'est-à-dire qu'ils se déplaçaient occasionnellement d'un endroit à un autre pour enseigner par contrat individuel. On connaît le cas d'un de ces «*enseignants*» qui s'offrait à montrer «*à lire et à chanter...*» Il n'est pas impossible non plus que quelques paroissiens de Rivière-Ouelle soient allés au devant du maître; ainsi les quelques notions de lecture et d'écriture nécessaires au capitaine de milice et autres officiers ont probablement été acquises de cette manière. Cependant Rivière-Ouelle ne produit à l'époque aucun «*professionnel*» connu, ni séminariste. (Exception pour le fils du seigneur Jean-Baptiste Deschamps, Charles-Joseph (1674-1726) qui fut ordonné à Québec en 1702 et devint curé de Saint-François, Ile Jésus, puis chanoine de la cathédrale de Québec. Son éducation lui fut sans doute donnée hors de Rivière-Ouelle). Il faut attendre le début du siècle suivant pour connaître des sommités instruites. Le premier prêtre que Rivière-Ouelle donne à l'Église est Hyacinthe Hudon, fils de Jérémie Hudon et Marie Bergereau; né en 1792, il est ordonné en 1817, vicaire à Québec, curé à Rigaud et à Boucherville, chanoine puis vicaire-général, il décède à Montréal en 1847 et fut inhumé dans la cathédrale... Pour la liste des prêtres nés à Rivière-Ouelle, nous référons le lecteur au livre de l'abbé Michaud, page XXIII et s.

En somme, il apparaît possible que ces maîtres d'école furent davantage des «*lecteurs publics*», comme on en connaît dans des villages reculés d'Afrique; c'est à lui qu'on s'adressait pour faire lire un document, comme un contrat, une lettre, les directives royales, etc... En retour de ce service, on lui payait un certain montant d'argent. On tient pour certain, en tout cas, que ces maîtres d'école signaient quelquefois comme témoins à certains contrats; par exemple, François de Joannes signe comme témoin au contrat de pêche, en 1757, entre Gagnon Belzile et Miville-Deschênes.

Le premier instituteur connu à résider à Rivière-Ouelle fut: JEAN VÉZIAT. Il réside dans la paroisse de 1765 à 1769. Puis on le retrouve à Kamouraska de 1771 à 1778, mais il décède à Rivière-Ouelle, le 14

(11) Bulletin des Recherches Historiques, No 49, 1943, p. 233 et s.

juillet 1791, âgé de 80 ans. On sait peu de choses de lui, ni son origine, ni sa famille, ni ses occupations, ni son lieu de résidence dans la paroisse...

En même temps, on signale un Mr. JACQUES DAVID en 1778 à Rivière-Ouelle.

L'abbé Amédée Gosselin raconte aussi le détail suivant concernant un professeur du nom de Louis Labadie à Rivière-Ouelle vers 1785-87: *«Le professeur LOUIS LABADIE (1765-1824) de Québec, malade, vint se reposer à la Rivière-Ouelle sous la protection du curé Mr. Bernard Panet, recommandé par le curé Hubert de Québec. Le curé Panet lui trouva un logement convenable dans une maison située près du fleuve et le pensionna chez lui. En reconnaissance de tant de bontés, Labadie ne pouvait faire autrement que d'établir une école en cette paroisse. Il n'y manqua point...»* (12)

Mais ce sont véritablement FRANÇOIS MALHERBES et JOHN JOHNSTON qui furent les pionniers de l'éducation à Rivière-Ouelle. Voilà les deux seuls maîtres d'école, dignes de ce nom en ces temps héroïques. Il faut dire cependant que nous sommes déjà en 1802-1804, qu'il existe une école pour garçons à cette date, et que bientôt il y aura un couvent pour les filles.

François Malherbes, habite la région vers 1799, puisqu'il demande un permis pour vendre des boissons à Saint-André de Kamouraska. En 1802, il est professeur à Rivière-Ouelle; or, le lieutenant-gouverneur du temps, Mr. Robert Shore Milnes, visite la paroisse cette même année; il fait donc préparer par ses élèves les plus brillants une courte adresse en hommage au distingué visiteur. Cette adresse se lit comme suit: *«C'est avec la plus grande satisfaction que tous les habitants de Rivière-Ouelle, et en particulier les écoliers qui y résident, saisissent cette occasion de faire à Votre Excellence leurs sincères remerciements pour la sage administration de son gouvernement... ils ne peuvent donc que se féliciter de vivre sous un tel gouvernement, et y demeurer inviolablement attachés...»* Cette adresse est signée par Malherbes et les étudiants suivants: *«Nicolas Boucher, Jean Bonenfant, Joseph Lessard, Pierre Bonenfant, Bernard Besançon, André Boucher, Olivier Quirouet, Alexandre Gagnon, Hilaire Gagnon, et plusieurs autres qui apprennent à lire...»* (13)

Malherbes aurait quitté Rivière-Ouelle en 1803; et, la même année, il est remplacé par un professeur anglophone du nom de John Johnston (et non Johnson, comme on l'indique au livre de l'abbé Michaud!). Bien entendu, ce professeur devait connaître assez bien le français pour venir enseigner dans une localité aussi peu anglicisée que Rivière-Ouelle. Vers 1804, une école est construite, pour la première fois. Elle se trouvait

(12) Société Hist. de la Côte du Sud, Dossier 87.

Journal: *«Le Magister»*, février 1971, p. 7.

(13) Bulletin des Recherches Historiques, sept 1922, p. 289, sept 1923, p. 58, mars 1938, p. 93 jan 1941.

tout près du couvent, qui n'était pas encore construit, au sud de celui-ci, sur un terrain de $\frac{1}{2}$ arpent sur 8 perches le long du chemin de la rivière. (14)

John Johnston reçoit un misérable salaire de 54 Livres par an; c'est à la suite de la loi du gouvernement, appelée Institution Royale, loi qui devait assurer la «*création des écoles de l'Institution Royale dans toute paroisse à la volonté de la majorité*», que cet instituteur s'établit à Rivière-Ouelle; on sait que cette loi, dans l'esprit de ses auteurs avait pour but «*de supprimer l'ignorance, stimuler l'industrie et confirmer la loyauté du peuple par l'introduction générale des idées, coutumes et sentiments anglais...*», mais il semble que l'école soit davantage redevable à Mgr Panet qui est alors curé de Rivière-Ouelle qu'au gouvernement. En effet, au contrat de donation du terrain du couvent aux religieuses de la Congrégation, (14) il est mentionné que le curé Panet «*a fait bâtir une maison d'école pour les garçons, qu'il se réserve...*», ainsi que le terrain.

John Johnston enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique dans les deux langues; arrivé à Rivière-Ouelle, veuf de dame Catherine Lortie, il épouse, le 22 septembre 1803, Marguerite Casgrain, sœur du seigneur. Il mourra à Rivière-Ouelle, le 22 avril 1819.

Entre 1819 et 1823, la paroisse n'eut aucun instituteur connu. Les écoliers, qui bénéficièrent d'un congé agréable, ne s'en sont probablement pas plaint les premiers. Le curé Panet, pour sa part notait dans une lettre à Mgr Plessis, le 25 février 1821, «*Notre maison d'école se trouve sans maître depuis le mort de Mr. Johnston. Elle a besoin de grandes réparations; nous attendrons l'issue du «bill» qui est devant le Conseil pour y voir.*» (15) Le «*bill*» en question est adopté en 1824; c'est la loi connue sous le nom de «*loi des écoles de fabriques*», qui autorisait la fabrique, c'est-à-dire le curé et les marguilliers, à utiliser pour le financement des écoles primaires $\frac{1}{4}$ des revenus paroissiaux de l'année.

Le 8 septembre 1823, Mgr Panet écrivait à son supérieur: «*un paroissien venu de France est professeur...*» à Rivière-Ouelle. Il s'agit de JEAN-BAPTISTE MOREAUD, qui est arrivé au Canada en 1817. Il s'engage à enseigner à l'école «*publique*» pour 6 ans. Il sera donc paroissien de Rivière-Ouelle de 1823 à 1828. (16) En outre, il exerce la fonction de clerc chez le notaire Letellier.

Vers la même époque, un instituteur «*privé*» exerce sa profession à Rivière-Ouelle: RÉMY BÉCHARD. Ce monsieur Béchard s'engage à enseigner 5 ans à Rivière-Ouelle pour le compte du sieur Charles Chapais: (17)

(14) Notaire R. Piuze, 13 juillet 1809.

(15) Cartable: Évêque de Qué. IV, 135 Riv-Ouelle, 1933-34, p. 254.

(16) Bulletin des Recherches Historiques, août 1943, p. 233.

(17) Notaire François Letellier, 25 juillet 1822.

Chapais et Béchard convenaient des arrangements suivants: Chapais fournissait une maison, celle de dame veuve Louis-Charles Chapais, «à l'exception d'une chambre que cette dernière occupe...» et un «demi arpent carré de terre pour faire un jardin à patates... lequel sera enclos par le dit sieur Béchard, avec des pieux et des piquets que lui fournira Chapais...»

Béchard, par contre, s'obligeait «à faire l'école à deux écoliers que lui enverra jour par jour le sieur Chapais, ... de paccager une vache avec celles du dit sieur Chapais,... de mettre et entretenir la couverture du comble de la dite maison étanche, sans aucune autre obligation quant au reste de ladite maison...» (18)

Le droit d'utiliser la maison et de paccager une vache sont là apparemment le seul salaire de M. Béchard. Il y avait une clause au bas du contrat qui se lisait ainsi: «Et s'étant entendu entre les parties que ladite maison est destinée pour y tenir une école publique dans la dite paroisse au moyen de laquelle le dit sieur Chapais ne pourra sans raison légitime, encourager une autre école dans la dite paroisse, au préjudice du dit sieur Béchard...» Le professeur veut éliminer toute concurrence qui viendrait d'une école publique; mais en même temps, il souhaite vraisemblablement devenir ce futur maître de l'école publique; et sans doute que Chapais ambitionne de vendre sa propriété au gouvernement!! Or, il semble que les deux seront déçus dans leurs espoirs, car, en 1824, on choisira une autre maison; et celui qui choisit justement est le notaire Letellier. Serait-ce de là que vient la rivalité des Letellier et des Chapais?

Béchard retourna à Kamouraska, où il eut comme élèves des futures personnalités comme: Luc Letellier, George-Etienne Cartier (?) et Jean-Charles Taché. (19)

Le rapport de Joseph Bouchette publié en 1832, comportant des statistiques calculées en décembre 1827, donne pour le comté de Kamouraska les données suivantes:

«Population:	13,844
Collège:	1
Couvent:	1
Écoles:	86
Villages:	2
Églises, presbytère, curé:	4
Etc...»	(20)

Le collège est celui de Sainte-Anne; le couvent est à Rivière-Ouelle; quant aux écoles, elles sont situées dans les 2 «villages» et les 4 paroisses d'alors, Sainte-Anne, Rivière-Ouelle, Kamouraska et Saint-André.

(18) MÉMOIRES CHAPAIS, Tome I, page 67, 68.

(19) LUC LETELLIET ET SON TEMPS, page 34.

(20) Bouchette Jos. TOPOGRAPHICAL AND STATISTICAL DESCRIPTION... Vol I, p. 350.

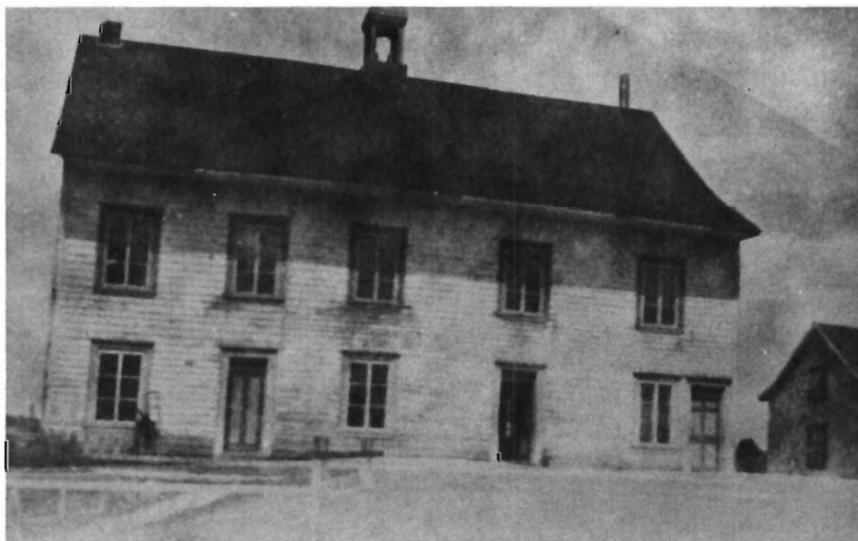
Nous avons trouvé aux Archives du Séminaire de Québec un document daté du 21 août 1831, donnant à Rivière-Ouelle 13 professeurs et 11 «arrondissements»:

«Rapport de Visite des écoles: Kamouraska, 21 août 1831.

	mâîtres	arrondissements. (?)
Rivière-Ouelle	13	11
Sainte-Anne	4	4
Kamouraska	7	6
Saint-Pascal	10	5
Saint-Antonin	3	8
Rivière-du-Loup	5	6
.....		
Saint-Gervais	19	15
Rimouski	4	3...» (21)

La paroisse de Kamouraska vient d'être scindée en deux, en créant Saint-Pascal; mais St-Denis fait encore partie de R.-Ouelle.

Quant au recensement de 1831, pour Rivière-Ouelle, on donne: «Couvent: 1, Écoles: 13, fréquentées par 325 garçons et 191 filles. Population totale: 3,784 âmes.» (22) Chiffres qui confirment les précédents.



Célèbre école Bégin, devenue salle publique, vers 1910.

(21) Archives du Séminaire, Polygraphie 42, no. 20h.

(22) Cité dans Michaud, GÉNÉALOGIE DES FAMILLES DE R.O. p. XI.

Un rapide calcul nous donne des renseignements plus complets: Il y a un total, cette année-là de 516 élèves dans les 13 écoles de la paroisse. Ceci donne des écoles d'environ une quarantaine d'étudiants, et quarante élèves par professeur.

Mais, 516 élèves pour une population de 3,784 habitants, constitue quand même un taux ridicule de fréquentation, car une telle population donne approximativement un nombre de 400 familles, ce qui revient à dire qu'il y a en moyenne 1 enfant par famille, (1.2) sur 7 ou 8 enfants, qui fréquente l'école. C'est là d'ailleurs à peu de chose près, la moyenne provinciale, où on donne pour le Bas-Canada, en 1843, 1298 écoles fréquentées par 39,397 enfants, pour une population d'environ 850,000.

Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, ce sont aux Commissaires d'écoles à qui revient la responsabilité de tenir ces écoles, de voir à la garde des livres, à l'acquisition des immeubles et des meubles, d'engager les instituteurs et de régler le cours des études. Ce sont eux aussi qui font prélever sur les habitants la taxe imposée par la loi pour l'instruction publique; ils peuvent en outre établir une école-modèle, et déterminer quelle contribution mensuelle chaque habitant doit payer, pour chaque enfant en âge d'aller à l'école, et aussi le nombre et les normes de chaque arrondissement scolaire. Ce nombre d'arrondissement scolaire, qui était de 11, en 1831, environ un par rang, s'est maintenu tel pour un siècle.

Le couvent et l'école de fabrique:

Le véritable effort en éducation dans la paroisse n'est pas encore fait; On peut parler vraiment de scolarisation sérieuse le jour seulement où le curé Panet, aidé de quelques paroissiens en vue, décide de loger un couvent et d'y installer des religieuses à demeure.

C'est en 1806 que le projet prend forme. Mr. Panet fait appel aux habitants de fournir les matériaux nécessaires; il semble qu'il eut un succès certain; en 1808, il reçoit même des contributions volontaires, et la construction débute la même année. Mgr Plessis seconde largement le projet; en 1809, il envoie une lettre circulaire aux paroisses voisines pour l'aider dans la construction de son couvent; le 13 juillet 1809, le curé fait don du terrain à la Supérieure. En octobre de la même année, les religieuses de la Congrégation recevaient 42 pensionnaires et 3 demi-pensionnaires.

Parmi les contributions, il y a celle du curé de l'Islet: 10 Louis. Mr. Casgrain de Rivière-Ouelle (il n'est pas encore seigneur à cette date) *«a fait sortir à ses frais tout le bois du comble. Ce monsieur s'est chargé de diriger lui-même l'entreprise»*. Au contrat de donation du terrain aux religieuses, nous trouvons les signatures de: Mr. Panet, curé, Évêque de Salde, Pierre Casgrain, Jacques-Nicolas Perrault, seigneur, John Johnston, maître d'école et celle du notaire Piuze. (23)

(23) Registre les Lettres, V. 5, p. 59, 235; V. 6, p. 178, 217, 303, 331, 358.
Évêques de Québec, IV, 8, 9, 13.
Notaire R. Piuze, 13 juillet 1809.

Dire l'importance d'un pensionnat pour jeunes filles dans la région en 1809 est fort inutile. Les rares institutions qui existaient au sud-est de Québec à l'époque sont un témoignage assez évident de l'urgence d'un tel couvent. Il est au moins tout aussi indispensable aux études primaires que le sera en 1827, le collège de Sainte-Anne de la Pocatière. C'est devant maître Augustin Dionne, le 9 février 1808, qu'est signé entre Pierre Casgrain et André Martin, maçon, le contrat pour la construction de ce couvent, *«en pierre, sur le terrain de l'église, de 56 pieds de long par 42 de large et 15 pieds de haut, de quarré sans pignons; les murs auront 3 pieds d'épais au bas, en diminuant vers le haut...»*

Il est évident que le marchand Pierre Casgrain, qui devait devenir seigneur en 1813, est beaucoup redevable de cette initiative. Ce personnage illustre aura bientôt d'autres réalisations à son actif. Il a prêté en 1808, une somme de 100 Livres. (24)

Le 14 novembre 1824, la Fabrique de Rivière-Ouelle décidait d'établir une école élémentaire dans la paroisse. Voici un extrait du registre des marguilliers à cet effet: *«Il a été décidé du consentement unanime des paroissiens présents qu'on présenterait une requête à Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec pour qu'elle permit de prendre annuellement sur les revenus de la Fabrique une somme de 25 Livres du cours actuel de la Province pour l'entretien de l'école élémentaire qui sera établie dans ladite paroisse... Ont signé: Pierre Casgrain, Joseph Bouchard, Henry Dionne, Augustin Bérubé, P. Garon, Charles Chapais, François Letellier...»*

A la suite de cette requête, on verra que Mgr. Panet, le curé de Rivière-Ouelle envoya la demande à Mgr. Plessis, en y ajoutant quelques commentaires; puis l'évêque donnait son autorisation le 26 novembre 1824.

Deux mois plus tard, le 23 janvier 1825, en présence du notaire P. Garon, les transactions suivantes étaient effectuées entre Bernard Besançon, Joseph Lévesque, James O'Leary, François Letellier et la Fabrique:

- Premièrement, un terrain vendu par Joseph Lévesque au marchand Bernard Besançon (ce dernier étant devenu incapable sans doute de le payer, ou pour d'autres raisons qu'on ignore...) est saisi et vendu par *«adjudication faite à la porte de l'église, le 10 novembre 1823, sur ordre de Mr. Sewell, (juge en chef de la province) par écrit d'exécution...»* L'acquéreur à cette date est un médecin du nom de James (ou Jacques) O'Leary.
- Deuxièmement, le docteur O'Leary vend ce terrain, *«situé dans le premier rang de la Rivière-Ouelle, contenant 5 perches de front sur 5 perches de profondeur, tenant par le nord au chemin du roi, par le sud et le nord-est à Joseph Lévesque, et par le sud-ouest à Pierre Dessain dit Saint-Pierre ou ses représentants, tel que ce terrain est actuellement avec la maison et le hangar dessus construits,...»* à François Letellier de Saint-Just, écuyer, pour fonder une école élémentaire, *«moyennant*

(24) Lettre de Mgr. Plessis à Mgr. Panet, 4 mai 1808.

la somme de 60 Livres courant que le dit acquéreur déclare avoir reçu par diverses personnes... pour établir l'école...»

- Troisièmement, le terrain ainsi acquis est ensuite donné à la Fabrique par le notaire François Letellier, devant le notaire P. Garon, à la même date que précédemment. La donation est officiellement acceptée par Mgr. Panet et les sieurs Joseph Boucher, Ignace Boucher, Hilary Bérubé, marguilliers, «... à charge de payer 25 Livres, mais n'excédant par le $\frac{1}{4}$ des revenus annuels de la Fabrique, pour être payés au maître d'école qui sera nommé à la pluralité des suffrages du curé, des 3 marguilliers, du seigneur et, après celui-ci, du premier officier de justice, du capitaine de milice...» somme qui diminuera s'il y a d'autres dons. «... à charge par le dit maître d'école d'entretenir en bon père de famille la dite maison et d'avoir aux instructions de son école 4 pauvres enfants de la paroisse, nommés par les personnes énumérées ci-dessus...»

La même donation précise en outre que la maison d'école a 35 pieds de long par 22 de large, qu'elle est logée sur un terrain «d'un demi-arpent de terre, située sur le chemin du roi qui conduit à Kamouraska à environ 8 arpents de distance de la route qui descend à l'église,... dans un endroit assez central pour une partie des Côteaux, de la Pointe de Rivière-Ouelle et de la partie du côté nord de la rivière où est bâtie l'église, ... et qui sont les lieux les plus habités et les plus fréquentés de la paroisse...» A mon avis, cette seconde maison d'école devait se trouver quelque part autour des propriétés actuelles de Mr. Augustin Lavoie ou Baptiste (à Alphée) Lévesque. Cette école subsiste à cet endroit pendant 20 ans, c'est-à-dire de 1825 à 1845; et la subvention de la Fabrique sera versée jusqu'en 1853. (25)

Or, tous ces détails d'écoles seraient banals en soi, si il n'était pas arrivé ce qui devait arriver; à Rivière-Ouelle où tout se gâte du moment où l'on tente de travailler en commun, l'arrivée d'un nouveau curé, Mr. Bégin, en 1838, et surtout l'acuité des partisaneries politiques vont pourrir le climat scolaire pour plusieurs dizaines d'années, voire même jusqu'à nos jours.

Tout débute en 1845, le 30 mars, alors que les marguilliers décident d'acquérir un terrain «du sieur Rémy Langlais pour y asseoir une école...» Les marguilliers sont l'Honorable Charles-Eusèbe Casgrain, Pierre Garon, qui se joignent alors à sept autres habitants. Par la même occasion ils demandent à l'évêque de Québec, Mgr. Signay, «d'accorder une sortie sur son terrain, que les dames religieuses qui jouissent du terrain,... permettent le passage». En compensation les marguilliers donneront autant de terrain aux sœurs, vu que le couvent est «assis» en partie sur celui de la Fabrique.

L'échange sera autorisé le 26 février 1846, et durera 25 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1872; c'est à cette date que surgiront des difficultés.

(25) Une note de l'abbé Dion, aux Archives du presbytère, dit que cette maison est propriété de Mr. Alphée Leclerc, vers 1880.

Mais le 28 juillet 1845, la Fabrique achète deux terrains contigus qui allaient créer une situation de conflits pour plusieurs années; l'un de ces terrains est acheté du sieur Rémi Sérien dit Langlais qui résidait vraisemblablement sur la terre actuelle de Mr. René Gagnon: l'autre, de son voisin Mr. Norbert Piuze. Voici le texte de ces deux transactions: «*Vente d'un terrain de Norbert Piuze à la Fabrique pour une école: ... un terrain irrégulier, situé dans le premier rang,... borné au sud-est en partie au terrain de la Fabrique, et partie au terrain de l'Archevêque, et à une décharge ou cours d'eau, par le nord-ouest au dit vendeur, au premier fossé qui se rencontre, au nord-est à Rémi Langlais, au sud-ouest au dit vendeur, à la clôture, ... le terrain est retenu et réservé par la Fabrique comme emplacement de l'école,... pour la somme de 25 Livres que le curé Bégin promet payer de ses deniers pour la fondation de la dite école,... à condition d'y faire instruire les enfants du vendeur.*»

La deuxième transaction: «*Vente d'un terrain de Rémi Langlais à la Fabrique: ... un terrain irrégulier situé au premier rang, borné par le sud-est à Mgr. l'Archevêque et à une décharge, au nord-ouest au vendeur, à un arpent au nord-est de la dite décharge, au nord-est, à 8½ perches au nord-ouest de la dite décharge, au sud-ouest à la Fabrique, à un terrain par elle acquis de Piuze... Le terrain est réservé par la Fabrique comme emplacement d'une école élémentaire, ... à la charge par la dite Fabrique d'indemniser le vendeur et ses hoirs à perpétuité de toutes et chacune des cotisations, taxes ou impositions qui, par la loi, soient ou seraient imposés sur la propriété du dit vendeur,... et de faire donner aux enfants mâles du vendeur l'éducation, ...*» La transaction se fait pour la somme de 25 Livres.

Ces deux terrains me semblent être ceux occupés par la salle publique actuelle, et devaient servir à la construction d'une école neuve, après avoir vendu la vieille école des Côteaux.

Les termes de ces contrats sont très importants, puisque ils vont donner lieu à des interprétations diverses selon les intéressés. Les termes sont ici à la fois vagues mais lourds de conséquences:

En somme, il appert que la Fabrique s'est laissée rouler: D'abord dans le cas de l'achat de Piuze, c'est le curé qui paye «*de ses deniers*» pour la fondation de l'école; la Fabrique n'a que retenu et réservé le terrain comme emplacement de l'école. Le curé Charles Bégin va se hâter d'y ériger une école, consistant en fait en un édifice à deux étages; l'un des étages servant de classe, l'autre, de résidence à l'instituteur; et, justement un des instituteurs de cette école sera nul autre que le frère du curé, Thomas Bégin.

Ensuite, dans le cas de l'achat de Rémi Sérien dit Langlais, l'engagement d'exempter «*à perpétuité*» le vendeur et ses héritiers «*sur la propriété*» du vendeur sera lourd de conséquences, puisqu'il se poursuivra, sauf erreur, jusqu'aux années 1960-70. Récemment, la Fabrique, le curé Robert Hudon et les intéressés ont convenu d'un accord pour régler ce

conflit; il ne nous appartient pas ici de dévoiler ces transactions qui demeurent la propriété intime des intéressés.

Mais revenons au cas de la propriété acquise de Norbert Piuze; On a là le cas d'un terrain «réservé» à la Fabrique pour une école, payé par les «deniers personnels» du curé, et sur lequel est érigée une maison propriété exclusive du curé; de plus, à l'école est attachée l'obligation d'instruire les enfants mâles de Piuze; l'un à la maison; l'autre, le terrain. En 1848, la Fabrique consent «à mettre l'école de la Fabrique sous le contrôle des commissaires de cette paroisse, ... et que le maître soit nommé par qui de droit et soit sujet à toutes les exigences de la loi...» Le cas de la propriété de l'école est porté devant les tribunaux; le curé Charles Bégin y fait le plaidoyer suivant:

«Il est évident par les résolutions ci-dessus écrites, que le terrain de Rémi Langlais est le seul terrain acquis par le Fabrique... pour y bâtir une maison d'école. Or, le terrain sur lequel j'ai bâti à mes frais et dépens une maison de 36 pieds par 30, à 2 étages, ne provient pas de la terre de Rémi Langlais, comme il fut résolu par la dite assemblée, mais bien de la terre de Norbert Piuze, depuis que je l'ai acheté pour y construire la susdite maison à 2 étages, telle qu'elle existe aujourd'hui...»

Si je me suis décidé à acheter le terrain de Piuze et d'y construire à mes dépens la maison, c'est que ma Fabrique était incapable de faire les frais d'une semblable entreprise...

Ainsi, en attendant qu'elle put le faire, j'ai acheté le dit terrain de Piuze et j'ai construit la maison actuelle à 2 étages pour y servir provisoirement de maison d'école... avec l'intention et la condition formellement et verbalement exprimée... d'en jouir ou être maître jusqu'à ma mort (voulant m'y

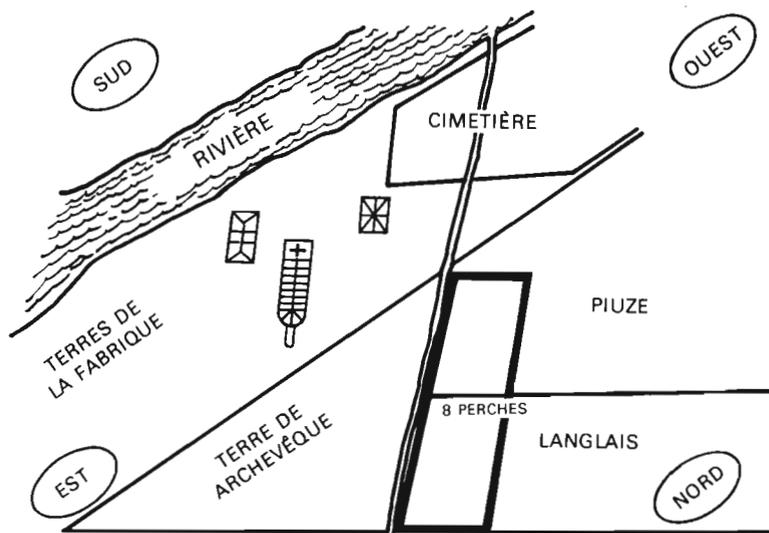


Schéma approximatif de la localisation de ces terrains.

retirer sur la fin de ma vie) et de la prêter à ma Fabrique pour l'école jusqu'à ce que je jugeasse à propos de l'employer à mon usage... désirant laisser après ma mort la propriété à ma Fabrique, et l'administration au curé, mon successeur.

A ces conditions, je consentis à faire passer l'acte d'achat du terrain au nom de ma Fabrique, en par moi faisant les avances d'argent pour acquitter le dit terrain acheté de Piuze.

Je réclame donc la jouissance de la dite propriété, ou si ma Fabrique aime mieux, je réclame le remboursement de toutes les dépenses, frais et démarches que j'ai faites pour l'amélioration du terrain, la construction de la maison,... etc...» (26)

Les frais se montaient à la somme de 595 Livres; ceci se passait en 1853. Une résolution de la Fabrique, passée le 22 juillet 1838, nous apprend que le vieux presbytère (celui de 1771) fut démoli cette année-là; les matériaux devaient servir à construire sur le terrain de la Fabrique une école qui, en même temps, logerait le bedeau. Il fut décidé également de mettre en vente l'école des Côteaux. Voilà d'où vient la maison du curé Bégin.

Devant cette prise de position du curé, l'Assemblée de Fabrique décide le 18 juillet 1853 de ne plus donner à l'école la subvention de la Fabrique, «à moins, dit-on, que les frères y viennent», et on somme même le professeur Thomas Bégin, de quitter le terrain de la Fabrique où il réside, sinon on devra procéder...

La même année, l'inspecteur Geo. Tanguay du Conseil de l'Instruction publique fait le rapport suivant concernant Rivière-Ouelle: «*Les commissaires veulent renvoyer le professeur Thomas Bégin, frère du curé. Il s'y refuse en disant qu'on l'a notifié trop tard, et qu'il remettra l'école à son maître quand l'année scolaire sera finie. Il est bon de remarquer que la maison d'école appartient à la Fabrique, qui l'aurait mise sous le contrôle de la Corporation, d'après la 25ème Section de la 9ème Victoria, chapitre 27. La maison d'école bâtie sur un terrain donné à la Fabrique par 2 propriétaires à des conditions plus qu'exigeantes. La bâtisse a été faite en plus grande partie aux frais du curé Bégin, qui, dit-il, n'a jamais fait acte de délivrance de telle maison à la Fabrique. Le curé en conclut que la maison lui appartient; il lui est loisible d'y laisser son frère aussi longtemps qu'il le jugera...»*

Ainsi, il ressort deux situations qui de plus en plus se durcissent:

— La Fabrique persiste à revendiquer la propriété du terrain de Piuze, comme celui de Langlais; et, comme elle se présume propriétaire, elle paye au seigneur annuellement toutes les rentes, qui se monteront vers 1860, à quelques 15 Livres par terrain.

(26) Ces documents sont tirés des Archives du presbytère de R.-Ouelle, et du Palais de Justice de Riv.-du-Loup, Cour Supérieure, Dossier 112, Boîte 4, Fabrique de Riv.-Ouelle Vs. Ths. Bégin.

— Le curé pour sa part avait vendu la vieille maison d'école des Côteaux (à une date que je ne peux malheureusement préciser) pour la somme de 25 Livres; laquelle somme il avait gardée pour lui-même, ou avait appliquée à la construction de sa propre maison. Bien plus, au cours des années, le nombre de maisons du curé s'est multiplié par 3, sur ces terrains, dont une est occupée par son frère, instituteur, et sert d'école.

La situation est donc ambiguë; deux personnes revendiquent la même propriété; chacune essayant de prendre l'autre par défaut, en utilisant des ruses et des stratagèmes.

En 1855, on décide d'affamer le professeur Bégin en refusant de lui verser son salaire durant deux ans. En 1857, le 30 avril, celui-ci demande que justice soit faite. Il écrit à Maurice Dionne, marguillier: «*Vous êtes prié de bien vouloir me payer instamment le compte ci-dessus pour vous éviter le désagrément d'une nouvelle procédure qui ne manquera pas de vous être onéreuse et désagréable...*» On ignore ce qui est advenu de l'affaire par la suite.

L'affaire du couvent; 1859.

En 1859 éclate la fameuse affaire du Couvent; après 50 ans d'usage, le couvent de pierre des Religieuses de la Congrégation Notre-Dame avait besoin d'être réparé; les Religieuses se plaignaient; l'abbé Têtu raconte dans l'Introduction du livre «*Les Familles de la Rivière-Ouelle*»



Couvent datant de 1859.

(Photo Abbé Armand Dubé).

comment les Annales de Couvent ont raconté cette affaire. Je donne ici ce texte, en précisant que les Annales du Couvent ne disent pas toute la vérité:

«En 1858, dans la grande nécessité où l'on se trouvait de reconstruire, et la mission n'ayant pas les moyens de pourvoir à tous les frais consulta monsieur le curé Bégin sur ce qu'il y avait à faire. Celui-ci malgré son zèle pour le bien de la maison, soit qu'il crût qu'elle pouvait subsister encore, soit qu'il prévît ne pas pouvoir rencontrer les dépenses qu'occasionnerait cette reconstruction, consentit à la suppression de la mission.

La Supérieure qui était encore Sœur Sainte-Madeleine décida de rappeler les Sœurs à la Communauté.

Mais les messieurs de la paroisse qui ont toujours été si zélés, et si attachés à leur couvent, s'y opposèrent absolument. Immédiatement on prit des mesures pour reconstruire le couvent. Tous firent preuve de générosité, mais en particulier le docteur Têtu, les honorables Letellier et Casgrain qui montrèrent une libéralité sans égale et mirent tout en œuvre pour hâter l'exécution des travaux. La reconstruction, grâce à l'habileté et au bon vouloir de ces messieurs, fut poussée avec une telle activité que les sœurs purent prendre possession de la maison au mois d'octobre de l'année suivante.

Les sœurs offrirent d'abord \$400. pour la reconstruction; et, outre cela, elles prirent à leur charge une dépense de cinq à six cent piastres. Mme Casgrain se signala aussi dans cette circonstance où il allait de la gloire de Dieu. Cette pieuse dame outre les \$400. qu'elle avait déjà donnés, se chargea de dépenses considérables pour l'intérieur de la maison...»

C'est une version un peu banale de la réalité; car la réalité est justement beaucoup plus pittoresque. L'affaire du couvent fait suite à l'affaire des terres de l'école de la Fabrique.

La paroisse a décidé de former un syndicat dont le président sera Mr. le curé Bégin, et les autres syndics: Mr. Pierre-Thomas Casgrain, Ludger Têtu, médecin, un Mr. Langlais et un nommé Richard. Il paraît que l'on est tous d'accord sur la nécessité de reconstruire, mais l'on est partagé sur le choix du contracteur. Mr. le curé désirerait confier les travaux à trois habitants de Rivière-Ouelle, Madore, Deschênes et Corbin; alors que Casgrain et Têtu ont un autre plan; ils confieraient les travaux à un Mr. Berlinguett qui a présenté des soumissions qui leur paraissent davantage intéressantes.

Entre-temps l'on avait ensemble établi une liste des souscriptions qui demeurerait entre les mains du président des syndics, Mr. le curé Bégin; l'on avait également obtenu de Mr. Meilleur, un octroi gouvernemental de 85 Livres destiné à la reconstruction du couvent. La situation est à ce point, au moment où éclatent les hostilités. Laissons parler les documents qui sont très nombreux sur le sujet, requêtes, plaintes, sommations, promesses, lettres, etc...

Lettre du 11 mars de Mr. Têtu à Mgr. Baillargeon:

«Mr. le curé a annoncé au prône que ceux qui croient avoir des raisons de retirer leurs souscriptions le fassent au cours de la semaine; que ceux qui avaient promis du bois, de la chaux, et des journées pouvaient faire rayer leur nom,...

Il fut donc convoqué une assemblée de syndics. On demanda au curé: 1— s'il voulait leur dire quand et comment une somme de 25 Livres avait été payée par lui à la Corporation Scolaire de Kamouraska, à même les 85 Livres destinées à la reconstruction. Réponse: Il n'avait aucun compte à rendre au sujet de cet argent. 2— s'il voulait donner la liste des souscriptions. Réponse: Il la remettrait amendée et corrigée. Il ne voulait pas donner une copie de cette liste. 3— s'il voulait ou non construire...

Les syndics se retirent et élisent Mr. Pierre Casgrain, président et Mr. Têtu, secrétaire-trésorier. Quelques personnes ont profité de cette offre pour retirer leur argent. «Cependant nous devons néanmoins en toute justice dire que lors de notre entrevue avec Mr. le curé, il protesta de ses bonnes intentions et dit qu'il ferait des efforts pour empêcher des retraits des souscriptions...»

Lettre de Pierre Casgrain à Mr. Chauveau: (sans date)

Il y a quelques années, Mr. Meilleur paya au président de la Corporation Scolaire de la Municipalité no. 2 de Rivière-Ouelle, la somme de 85 Livres ou environ pour réparer ou reconstruire le couvent de Rivière-Ouelle...

Sur cette somme, Mr. le Curé, président de cette corporation a payé 25 Livres à la Corporation Scolaire de Kamouraska, nous ne savons sur quel ordre... Nous ignorons complètement ce que l'on a fait de la balance retenue des 25 Livres payés à Kamouraska...

Lettre-réponse de Mgr. Baillargeon à Mr. Têtu, Casgrain, et autres (14 mars 1859)

Votre lettre du 11 courant m'a sensiblement affligé. J'écris à Mr. Bégin par la poste qui vous portera la présente, pour lui donner mes avis et le conjurer de s'entendre et de concourir franchement et généreusement avec vous dans votre noble entreprise. S'il fait attention à mes paroles, il comprendra qu'elles équivalent à une injonction et à un ordre formel. Je ne puis rien faire de plus. J'ose espérer qu'il m'écouterà.

Lettre-réponse de M. Chauveau à Mr. P. Casgrain, le 23 mai 1859:

J'ai écrit à Mr. Bégin et aux Commissaires d'école de Kamouraska pour avoir copie des actes passés,... prévenant Kamouraska que je devrai retenir sur leur prochaine subvention semestrielle la somme de 25 Livres...

Lettre-réponse de Mr. Chauveau à Mr. P. Casgrain, le 20 août 1859:

J'ai trouvé que Mr. Bégin était redevable à ce département de la somme de 25 Livres courant, laquelle est à payer entre mes mains,... je ferai en sorte que l'exécutif subventionne ce montant perçu, et la somme de 25 Livres dû à Kamouraska depuis juillet dernier à votre œuvre, dès que j'aurai constaté que des progrès suffisants ont été faits dans la construction.

Lettre des syndics au curé Bégin, le 15 mars 1859:

Convoquez une assemblée de syndics, selon l'ordre de Mgr., ou venez assister à une assemblée pour décider si on doit donner le contrat à Berlinguet pour 750 piastres. Si vous refusez, nous doublerons d'effort... Veuillez nous livrer la liste des souscriptions et l'argent retiré que vous avez en mains afin de calculer la somme des nouveaux sacrifices à faire et à recueillir...

Lettre-réponse du curé aux syndics: le 16 mars 1859:

Dimanche prochain j'annoncerai au prône que ceux qui sont décidés à ne pas retirer leurs souscriptions et ceux qui sont décidés à la retirer n'ont qu'à me le signifier dans le cours de la semaine prochaine, le plus promptement possible. La liste des souscriptions ainsi débarrassée de tous les obstacles qui m'empêchent de la livrer telle qu'elle est vous sera remise.

Pour ma souscription, je n'ai jamais dit que je ne la donnerais pas, mais bien que j'avais autant de droit de la retirer que Mr. Casgrain, je donnerai ma souscription en aucun temps limité, peut-être plus tôt qu'on ne pense.

Lettre (2ème) des syndics à Mgr. Baillargeon, le 18 mars 1859:

C'est avec un sentiment de vif regret que nous sommes encore obligés de faire part à Votre Grandeur d'une nouvelle difficulté que Mr. le curé Bégin nous suscite afin de paralyser la reconstruction de notre couvent.

Nous avons fait de nombreuses démarches pour trouver un entrepreneur capable de faire ces travaux. A cette fin, nous avons cru opportun de considérer les soumissions de Mr. Berlinguet, comme les seules acceptables...

Ne voulant rien conclure sans la participation de Mr. le curé Bégin, notre président, nous nous sommes aujourd'hui transportés chez lui pour conférer sur le sujet. Sa réponse a été en substance *«qu'il ne voulait rien avoir affaire avec nous sur cette affaire, que puisqu'on lui avait refusé ce contrat ou la direction des affaires, qu'il ne signerait pas le contrat... Sur quoi, nous lui avons demandé la liste des souscriptions, qu'il nous a refusée, ajoutant que, sans lui, cette liste ne vaudrait rien. Nous lui avons demandé cette liste à plusieurs reprises, et il nous l'a toujours refusée, disant qu'il ne payerait pas lui-même la souscription de 30 Livres.»*

Mgr, ces actes n'ont point besoin de commentaires auprès du Supérieur de notre curé, mais nous ne pouvons déguiser qu'ils sont de nature à faire tort à notre entreprise et à détruire la confiance que nous devons avoir dans le Président des syndics proposés à cette construction...

Déjà en chaire, il y a quelque temps, Mr. le curé a parlé de cette bâtisse de manière à lui nuire considérablement. Ses petits plans seuls étaient bons. On s'opposait quand il voulait employer Madore, Deschesnes et Corbin et autres ouvriers de la paroisse... (illisible!)... Sous ces circonstances, Mgr. et vu le peu de temps qui nous reste d'ici au printemps pour nous procurer les matériaux, nous osons supplier Votre Grandeur d'intervenir pour ordonner à Mr. Bégin le devoir que Votre Grandeur préfère convenable...

Lettre-réponse de Mgr. Baillargeon aux syndics, le 27 mars 1859:

En réponse à votre lettre du 18 de ce mois où vous me faites connaître le refus de Mr. Bégin de vous donner la liste des souscriptions pour le couvent, je ne puis que vous exprimer ma peine que ce digne curé ait pris une telle détermination. Je l'ai de nouveau exhorté... il ne reste plus qu'à former le vœu sincère qu'il se rende à mes exhortations...

Lettre du curé Bégin aux syndics, le 27 mars 1859:

Je vous transmets la souscription telle qu'elle se trouve maintenant débarassée de ce qui me paraissait des embarras. Je vous transmets aussi par écrit ma promesse de prêter ma maison pour loger les sœurs pendant la construction aux conditions exigées dans l'écrit, ainsi l'engagement que j'ai pris de donner mes 30 Louis aux conditions et de la manière prescrite dans mon billet promissoire...

Je prêterai ma maison pour loger les sœurs et leurs pensionnaires jusqu'à ce que le couvent soit prêt à les recevoir, à condition que la Fabrique me rétrocède le terrain sur lequel est assise ma maison, et que de mon côté, je rende les 25 Li. de l'ancienne maison d'école et les 15 Livres d'indemnité payées par la Fabrique à Pierre Casgrain, seigneur, aussitôt que je le pourrai. Mon intention actuelle et de tout temps est de donner le tout à Mgr. l'Archevêque de Québec pour les intérêts de ma paroisse comme j'ai déjà commencé à le faire pour ma maison actuelle...

Je, soussigné, promets et m'oblige à fournir et payer aux syndics dument pour la construction d'un nouveau couvent en cette paroisse sur les fondations de l'ancien couvent, ou à leur ordre, acceptant pour tous les syndics, le révérend Mr. Bégin, curé de la dite paroisse, l'un d'eux, la somme ci-dessous souscrite à la suite de mon nom; le premier $\frac{1}{4}$ aussitôt que je le pourrai et les trois autres quarts d'année en année jusqu'à parfait paiement à dater de la date du premier paiement.

Lettre (3ème) des syndics à Mgr. Baillargeon, le 28 mars 1859:

Le 27, Mr. le curé nous a transmis les documents qui suivent: lettre, prêt de maison, billet promissoire; outre ces papiers, Mr. le curé nous a remis une copie de la liste de souscriptions débarassée de ce qui lui paraissait des embarras. Or, Mgr., ces embarras constituent une somme d'environ \$400. qu'il a réussi à faire rayer sur une liste qui était la propriété de tous les syndics...

Nous rappelons à Mgr. que déjà il y a quelques années, nous avons échoué dans notre projet de loger les Dames Religieuses en faisant un échange qui nous eut épargné tous les déboires actuels et qui nous eut valu un octroi de \$600. à \$700. sur les fonds appropriés par la Législature pour la construction des Maisons d'éducation. L'opposition de Mr. le curé Bégin fit avorter ce projet,...

Nous rappelons que notre Fabrique possédait un emplacement avec maison d'école et que les marguilliers se rendant alors aux sollicitations et aux promesses de Mr. le curé, consentirent à les vendre pour appliquer le

prix et les souscriptions à l'achat d'un autre terrain, à la construction d'une autre maison, ce qui fut fait...

Aujourd'hui, Mr. le curé nous propose de nous prêter cette maison pour loger les Dames Religieuses, à condition d'une cession des droits de notre paroisse. Nous reconnaissons, Mgr., que Mr. le curé fit alors des sacrifices, mais à titre de souscription très profitable pour sa famille. Et, si nous tenons en ligne de compte que la vente du constitut légué par feu Mr. Viau pour l'éducation des enfants de la paroisse de Rivière-Ouelle a été employé par Mr. Bégin pour faire instruire les enfants de son père (ou frère), nous sommes assurés que ces sacrifices ont été remboursés.

Lettre des syndics à la Supérieure du Couvent, 6 avril 1859:

Il deviendra nécessaire de nous livrer la vieille bâtisse pour le premier jour de mai...

Lettre au curé par les syndics, le 6 avril 1859:

Il reste une bonne œuvre, Mr. le curé à faire: Leur procurer un logement pour continuer leur œuvre; et nous ne pouvons croire que vous les refuseriez, en ne mettant point cette maison à leur disposition...

Lettre-réponse de la Supérieure aux syndics, 7 avril 1859:

Je me suis adressé à Mr. Bégin afin d'avoir la maison d'école bâtie sur le terrain de la Fabrique pour y loger nos élèves durant la construction... Mr. le curé m'a répondu qu'il nous la laisserait avoir qu'à la condition que les syndics lui donneraient le terrain qu'il leur a demandé.

Lettre du curé Bégin à la Supérieure du Couvent, 8 avril 1859:

J'apprends que vous avez supplié Mr. Casgrain de me céder le terrain sur lequel est assis ma maison et qu'il vous a répondu qu'il ne le pouvait pas, parce que l'éducation des enfants mâles de Norbert Piuze est attaché sur la vente de ce terrain. Il aurait raison, si je refusais cette charge; c'est tout le contraire. Je prétends bien être chargé de l'éducation des enfants mâles de Piuze,... mais encore de sa cotisation pour sa terre dont le dit terrain fait partie. Enfin, je prétendrais être chargé des mêmes obligations que le contrat passé entre Piuze et la Fabrique. Il me semble que c'est bien clair. (Hum!!!) Vous pourrez leur transmettre celà, si vous le jugez à propos...

Lettre (4ème) des syndics à Mgr. 11 avril 1859:

Sur le refus du curé de prêter sa maison,... désireux de ne point susciter de nouvelles difficultés, nous avons avisé des moyens de loger la maison,... dont M. et Mme Charles-Casgrain, fils, ont eu l'amabilité d'offrir l'occupation exclusive durant la reconstruction. (27)

(27) La maison de Charles-Clément Casgrain, au sud-ouest du couvent, route du «Roule-Billots», a appartenu ensuite à Jos. Beaulieu (Brulé).

Aujourd'hui, Mgr., j'ai été informé par la Révérende Sœur Sainte-Brigitte, que Mr. le curé lui fait une défense absolue d'accepter cette maison qu'elle trouve convenable, à proximité de l'église, et propre à continuer les classes des élèves. Or, Mgr., ce moyen n'est que la continuation d'une opposition, quand même que Mr. le curé suscite à l'encontre de notre belle entreprise...

Lettre de Mgr. Baillargeon à la Rév. Sœur Sainte-Brigitte, 19 avril.

Je suis satisfait de la maison offerte. Vous avez toute liberté de vous y transporter. Vous aurez la bonté de communiquer la présente à Mr. le curé, qui sera charmé, comme moi, que votre œuvre ne soit pas interrompue.

Lettre de M. Bégin au Président des syndics, 25 avril 1859:

Je regrette que les offres et arrangements que j'ai posés pour ma maison n'aient pas été acceptés; j'avais résolu, s'il leur eut été, de donner aussitôt pour le couvent 7 ou 8 Louis que j'ai promis et de la prêter pour faire faire l'école de la Fabrique aussitôt que les sœurs l'auraient évacué. Un plaisir en cultive un autre. (Hum!!!) Il ne m'aurait pas coûté de faire encore quelque chose de plus. Mais, Dieu ne l'a pas voulu. Je me soumets. Tout ce que j'ai écrit ci-dessus est l'expression sincère de mes sentiments...

Lettre de M. Chauveau à P. Casgrain: 30 septembre 1859:

«Envoi d'un octroi de \$200. aux syndics de Rivière-Ouelle pour la construction de l'Académie des filles...».

Copie raturée d'une lettre sans destinataire, ni adresse, ni date, ni signature, trouvée dans les Archives du presbytère:

Depuis plusieurs années, les habitants, les commissaires d'école ont essayé par des moyens amiables à se faire remettre par Mr. Thomas Bégin, instituteur, la maison d'école de notre Fabrique; encouragé par M. le curé, son frère, il s'y refusa, de sorte que ces tentatives sont demeurées inefficaces jusqu'à ce jour.

Le marguillier en charge requit Mr. le curé d'annoncer au Prône qu'une Assemblée de paroisse de Fabrique aurait lieu pour prendre ces matières en considération. Mr. le curé refusa de donner cet avis, que le Marguillier fit publier à l'issue de la messe...

(au début de cette lettre fragmentée, était écrit: Conformément à l'avis que nous avons reçu de Votre Grâce de mettre par écrit les différents sujets de plainte que nous avons contre M. le curé Bégin, nous avons l'honneur de le faire aujourd'hui...)

... (suite du fragment de lettre) au sujet de l'échange projeté du couvent et du presbytère (?), au lieu de les faire dans une assemblée publique, où la question aurait beaucoup gagné à la discrétion,... qu'elle aurait soulevée, et où l'on aurait eu l'avantage de rectifier ses insinuations (erreurs) incorrectes. Mais il a choisi la chaire, pour mieux abriter sa misère et renforcer sa position par des fausses insinuations, et surexcitant les préjugés de l'ignorance, et en les ameutant contre les promoteurs de la mesure projetée...

Si pour mener à bien une mesure éminemment religieuse et patriotique, dans ses résultats, Mr. notre curé n'est seulement point capable de faire les sacrifices d'un caprice de goût, qu'il ait au moins assez de courage et de générosité, par respect pour la raison, si le motif de la charité ne lui suffit, de garder le silence...»

Comme on l'a lu, on est tous d'accord, en 1859, sur la nécessité de reconstruire; mais l'on est partagé sur le choix du contracteur.

Que d'agressivité dans ces propos! Le climat est à ce point tendu qu'il est devenu impossible de faire le partage des responsabilités. Qui a tort et qui a raison? Le curé est-il blâmable de conserver sa propriété? La paroisse, ou plutôt les gens en place, marguilliers, commissaires, syndics, la clique «*rouge*» de Rivière-Ouelle est-elle blâmable de revendiquer les biens de la Fabrique? Et tout cela à cause d'un contrat imprécis!!!

Mais il y a plus qu'un contrat mal fait. Il y a tout un climat de pourriture politique, une obstination partisane, un entêtement électoral fanatique qui règne alors dans le comté, et particulièrement à Rivière-Ouelle. C'est l'époque brûlante des fameuses élections Letellier-Chapais, où les paroisses se dressent les unes contre les autres, et où les clans paroissiaux s'entrechoquent, «*bleus*» contre «*rouges*».

Ainsi le conflit né autour du couvent est-il un épisode particulier d'un conflit beaucoup plus vaste; plus qu'une question de parcelles de terre, c'est le combat pour une cause; la politique à cette époque déteint sur tout et pollue la société.

Il me paraît que, pour le curé, laisser l'école aux mains des «*rouges*», c'est perdre une bataille de la guerre, c'est-à-dire voir triompher le fanatisme des «*Tellier*» sur le conservatisme des «*Chapais*». Pour les «*rouges*», il s'agit de vaincre les forces qui ont fait que Rivière-Ouelle fut séparé par deux fois: une fois, en créant la paroisse de Saint-Denis; l'autre fois, en créant Saint-Pacôme, les forces qui ont fait élire Jean-Charles Chapais de Saint-Denis, le 10 décembre 1851, les 4 août 1854, le 26 janvier 1855 et le 5 décembre 1857. C'est à l'intérieur de cette optique, qu'il faut comprendre non seulement l'affaire du Couvent, mais les autres problèmes contemporains.

En 1860, le curé Bégin fait une offre à la Fabrique: Le 12 juin, il écrit: «*Je promets de rembourser à la Fabrique la somme de 25 Livres, provenant de la vente de la maison d'école et emplacement de la Fabrique située sur les Côteaux, plus 30 Livres, données par la Fabrique, pour les lods et ventes, rentes et indemnités exigées par le seigneur, Pierre-Thomas Casgrain, quoiqu'il en fait fait don à la Fabrique, tel qu'il appert aux actes de Norbert Piuze et de Langlais, à condition que la Fabrique me rétrocède en toute propriété, (ou à bail emphytéotique de 99 ans) avec les terrains de Piuze et Langlais...*»

Le 23 octobre 1864, la Fabrique cède, devant le notaire P. Garon le terrain en litige à Charles Bégin, curé de Rivière-Ouelle.

Dernier round; le 23 août 1872, la publication du testament de l'abbé Bégin apprend que *«Bégin, curé de Rivière-Ouelle, cède à la Fabrique tout droit qu'il peut avoir sur 2 maisons érigées sur 2 terrains acquis par la Fabrique,... se réservant les marguilliers, les pouvoirs d'expulser les propriétaires d'une troisième maison érigée sur les terrains, occupée par Charlotte Courcy et Emilie Lévesque, quand ils le voudront...»*

Les marguilliers cette année-là sont: Charles Letellier, Ludger Têtu et Antoine-Ernest Gagnon, trois bons «rouges». Le curé Bégin pouvait donc mourir en paix. Il avait gagné. Un long combat de 27 ans, ça a dû se fêter avec éclat au septième ciel!!!

La Fabrique aussi fête à sa manière; car, à peine 2 semaines après la mort du curé Bégin, la maison servant d'école est baillée à Antoine-Ernest Gagnon: *«Le 6 septembre 1872, Bail de la Fabrique à Antoine-Ernest Gagnon de la partie ouest de la maison à deux étages dont une partie est occupée par l'école-modèle et son instituteur, située sur le terrain de la Fabrique de la dite paroisse au Nord-Est de l'église...»* Et le drapeau libéral fut hissé sur ce haut-lieu du savoir, témoin de un quart de siècle de lutte épique!

Restait à régler, l'échange du terrain, dont le terme de 25 ans était expiré, entre les religieuses et la Fabrique. *«Le terrain possédé par le couvent et situé au nord-est de celui de la Fabrique est plus étendu que celui de la Fabrique, pour une même qualité de sol cependant...»* On soumet le problème au conseil d'arbitrage qui tranche, le 30 décembre 1874, en accordant aux Religieuses *«un triangle de terre»*. Les arbitres furent Charles Letellier et le curé Dion.

L'abbé Têtu donne une autre interprétation de cette histoire du couvent dans une note laissée à la Société Historique de la Côte du Sud: *«Je la rappelle, dit-il, telle que je la tiens de témoins irrécusables. C'était à la distribution des prix de l'année scolaire 1858. A la fin de la séance, Mr. Bégin se lève et annonce le départ des religieuses et la fermeture du couvent. Il leur fait (aux religieuses) en son nom et au nom de ses paroissiens ses adieux. Il les remercie des services qu'elles ont rendus à la paroisse depuis bientôt cinquante ans, et pour récompense, il leur souhaite d'aller en faire autant... ailleurs qu'à Rivière-Ouelle!!!*

Cette étrange proclamation éclate comme une bombe; à part le curé et les religieuses, personne ne savait rien d'une telle détermination. M. l'abbé Quartier était présent, et prenant Luc Letellier, son voisin par le bras, il lui dit: Luc lève-toi; parle aux gens; il ne faut pas que le couvent soit fermé; c'est impossible; ça n'a pas de bon sens. Mr. Letellier exprime alors l'étonnement et le chagrin que cause une nouvelle si inattendue; il rappelle tous les services que le couvent a rendus à la paroisse et à toute la région, et la honte qu'il y aurait pour la paroisse, si elle laissait partir les religieuses pour une mesquine question d'argent. Il dit sa volonté bien arrêté de s'opposer à l'exécution de l'ukase prononcé par M. Bégin. Celui-ci s'entête de plus belle et déclare que tout est réglé et statué... Quatorze mois plus tard, le couvent était reconstruit et Mgr. Baillargeon vint le bénir.

Sa Grandeur était venue du collège de Sainte-Anne, comme elle le faisait chaque année pour des ordinations. Des citoyens de la Rivière-Ouelle vinrent l'y chercher, le dimanche après-midi, et l'amènèrent au couvent. Le Presbytère semblait désert; le curé absent. Il y était pourtant, mais ne se montra pas. On se garda bien de troubler sa solitude. Mgr. fit la bénédiction, félicita ses paroissiens du zèle de leur générosité, et retourna à Sainte-Anne sans mettre le pied au presbytère.

Voilà bien un fait unique dans l'histoire du diocèse!»

L'abbé Têtu ne dit pas tout ici non plus, mais on voit bien là les plus irrédutibles adversaires en présence: Quartier, curé de Saint-Denis et Letellier, l'éminence politique de Rivière-Ouelle, contre Bégin, curé de Rivière-Ouelle. L'on n'aurait pas été surpris de voir auprès de ce dernier, Jean-Charles Chapais, de Saint-Denis, l'autre éminence politique.

Le malheur dans tout ceci, c'est que les Religieuses sont ballottées de part et d'autres entre le «rouge» et le «bleu», sont victimes du chantage réciproque des adversaires.

Un an, après le décès du curé Bégin, soit le 13 août 1873, sous l'instigation du curé Fortin, les marguilliers envoient aux Commissaires d'école une note disant en substance que *«l'école de Fabrique ne serait plus unie aux communes, parce que, premièrement, la régie serait moins coûteuse, et deuxièmement, l'enseignement serait relevé.»* Les Commissaires refusent.

Le litige soumis au juge Adolphe-Basile Routhier (un bleu!!), de Kamou-raska, est tranché en faveur des Commissaires, disant que *«cet acte unilatéral est nul et irrégulier...»* Les Commissaires peuvent procéder encore et demander que la Fabrique paie la somme de \$100.

Pour ce qui est des professeurs qui ont exercé à Rivière-Ouelle, on connaît: William Wilson, P. Pearson, Etienne Gagnon, Emile Pelletier, John Sleven, Pierre Boucher, Charles-Th. Dubé, Georges Tanguay, Napoléon Lacasse, Charles Ouellet, Eugène Couture, Samuel Côté, Georges Robichaud, Elzéar Boivin, etc...

Ces gens, joints à ceux que l'on a déjà mentionnés, durent exercer leur métier au milieu des difficultés du genre de celles que nous venons de voir; et l'on n'a pas parlé de l'indifférence des habitants pour l'instruction, de leur manque d'assiduité, de l'insouciance des élèves et leur manque d'application. En somme une tâche rébarbative, peu attrayante, et peu payante.

Un exemple seulement prouvera nos dires: Le dimanche 8 septembre 1878, Mr. le curé Dion faisait au prône la lecture du commentaire suivant: Il y a grande *«négligence des parents d'envoyer leurs enfants au couvent; Onze (11) seulement se sont rendus à la classe la semaine dernière, tandis qu'il y en a une quarantaine qui courent les chemins ou la plaine; (lieu de beaucoup de désordre que la plaine! Plusieurs perdent même les offices pour y aller!)... Aussi quelle ignorance grossière trouve-t-on dans cette population d'enfants de ces deux cantons, l'Anse et l'Éventail!»*

«Envoyez aussi les petits garçons à l'école de la Fabrique, puisque cette année, selon toute apparence, on ne pourra tenir une école dans l'éventail pour 2 raisons:

- 1— la preuve a été faite l'année dernière que ceux qui en ont le plus besoin n'en ont pas profité.
- 2— le corporation scolaire n'a pas le moyen d'entretenir une école pour 10 ou 12 enfants, lorsque 40 ou 50 peuvent y aller.»

Le même dimanche, il expliquait pourquoi il avait dû renvoyer une seconde fois plusieurs enfants du catéchisme; parce que, dit-il, «ils sont plus ignorants que cet été... Les écoles sont averties. Maîtres et maîtresses, voyez-y! J'attends que Mgr. décide s'il viendra confirmer cet automne, et aussi à cause des bruits (de réparation) à l'église.»

Vingt-deux ans plus tard, la fréquentation scolaire et l'amour de l'étude n'avaient pas encore frappé les étudiants de Rivière-Ouelle, car Mr. le curé Michaud faisait au prône des remarques à peu près dans le même sens que Mr. Dion, le 23 septembre 1900: «Pour assurer le succès des enfants à l'école: (il faut de l') autorité, autorité non divisée, avec l'obéissance... (il faut l') assiduité des enfants; il y a des enfants encouragés par leurs parents et l'institutrice, qui assistent à l'école tous les jours; Ailleurs, c'est le contraire; à la Petite-Anse, par exemple! (il faut l') étude des enfants à la maison. Les enfants de l'école du village, quand le temps est beau, on peut les rencontrer à toute heure même quand la nuit est venue... pas d'étude, pas de surveillance!» Ces deux recommandations parlent par elles-mêmes; on n'a pas besoin de les commenter.

Quant à la qualité de l'enseignement donné alors dans les écoles, il est fort difficile de l'évaluer; un règlement de la Commission Scolaire paru au temps où l'Honorable Antoine-Ernest Gagnon en était le président, précisait les normes d'admission à l'École-Modèle: «Pour être admis à suivre le cours modèle de l'École de la Fabrique, les élèves doivent:

- 1— savoir lire couramment.
- 2— être capables d'écrire sous la dictée de la maîtresse.
- 3— savoir appliquer les règles de la grammaire française jusqu'à la Syntaxe, ou au moins jusqu'aux participes.
- 4— posséder la géographie jusqu'à l'Europe. (sic)
- 5— en arithmétique, jusqu'aux règles de trois.
- 6— avoir fait sa première communion.» (28)

Je tire de cette programmation, l'impression que l'école modèle constituait une sorte de cours «secondaire». Après que la majorité eut fréquenté les écoles de rang où les institutrices se dévouaient à faire comprendre les «réponses du catéchisme» et les règles des participes, quelques rares élèves c'est-à-dire ceux qui respectaient les normes énumérées, accédaient à un niveau «supérieur». Là, un maître, du haut de sa masculinité, et aidé

(28) Archives de la Province, Papiers Gagnon, 1880.

d'un salaire supérieur, parvenait à remplir les cases encore vides des intelligences qui se présentaient! Comme la fréquentation scolaire laissait à désirer, il arrivait que les élèves devaient souvent doubler, reprendre des leçons de catéchisme et les règles de trois, plusieurs fois avant que toutes les cases soient remplies.

Voyons un rapport semestriel de la Commission Scolaire de Rivière-Ouelle, pour l'année 1880:

«Écoles:	8
Enfants de 5 à 16 ans:	638
Garçons à l'École-Modèle:	56
Garçons de 5 à 7 ans:	26
" de 7 à 14 ans:	144
" de 14 à 16 ans:	14
Filles de 5 à 7 ans:	27
" de 7 à 14 ans:	89
" de 14 à 16 ans:	8

Traitements versés aux Instituteurs: \$798.00. Les salaires varient de \$300. à \$65.00

Cotisations annuelles: \$584.97
Cotisations volontaires: \$323.15» (29)

Somme toute, il y a sur 638 enfants, 364 élèves. Ce qui donne un taux de fréquentation de 66.4%. Est-ce peu, est-ce beaucoup, en considérant l'époque? Quant à la cotisation, la somme perçue n'est que de 908 dollars; ce qui explique les salaires plutôt maigres. Mais, à propos, que veut dire: Cotisations volontaires? Étaient-ce des frais de scolarité quelconque payables par ceux qui avaient des enfants sur les bancs de l'école? Enfin, nous observons que les enfants quittent l'école, pour la plupart, vers 14 ans; ce qui équivaut environ à une 7ème année de scolarité.

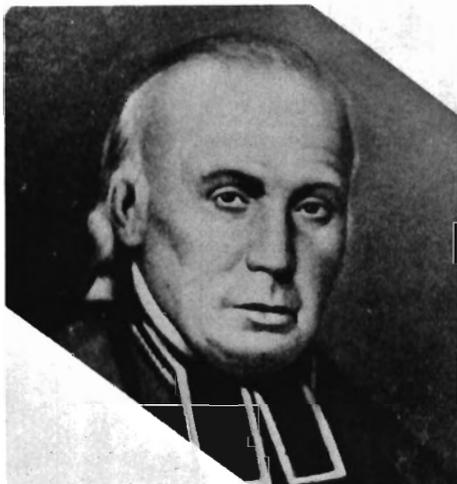
(29) Archives de la Province; Papiers Gagnon.

VIE RELIGIEUSE:

Mgr. Bernard-Claude Panet: (1781-1825)

En 1781, arrive, comme curé à Rivière-Ouelle; l'abbé Bernard-Claude Panet. Tous ceux qui ont écrit quelque article, brochure, ou livre sur Rivière-Ouelle sont unanimes à louer le zèle de ce curé, son dévouement et son esprit de charité. Un chef doué de grandes qualités d'administrateur en même temps qu'un pasteur profondément chrétien, ce sont ces qualités qui l'ont conduit jusqu'à l'évêché de Québec.

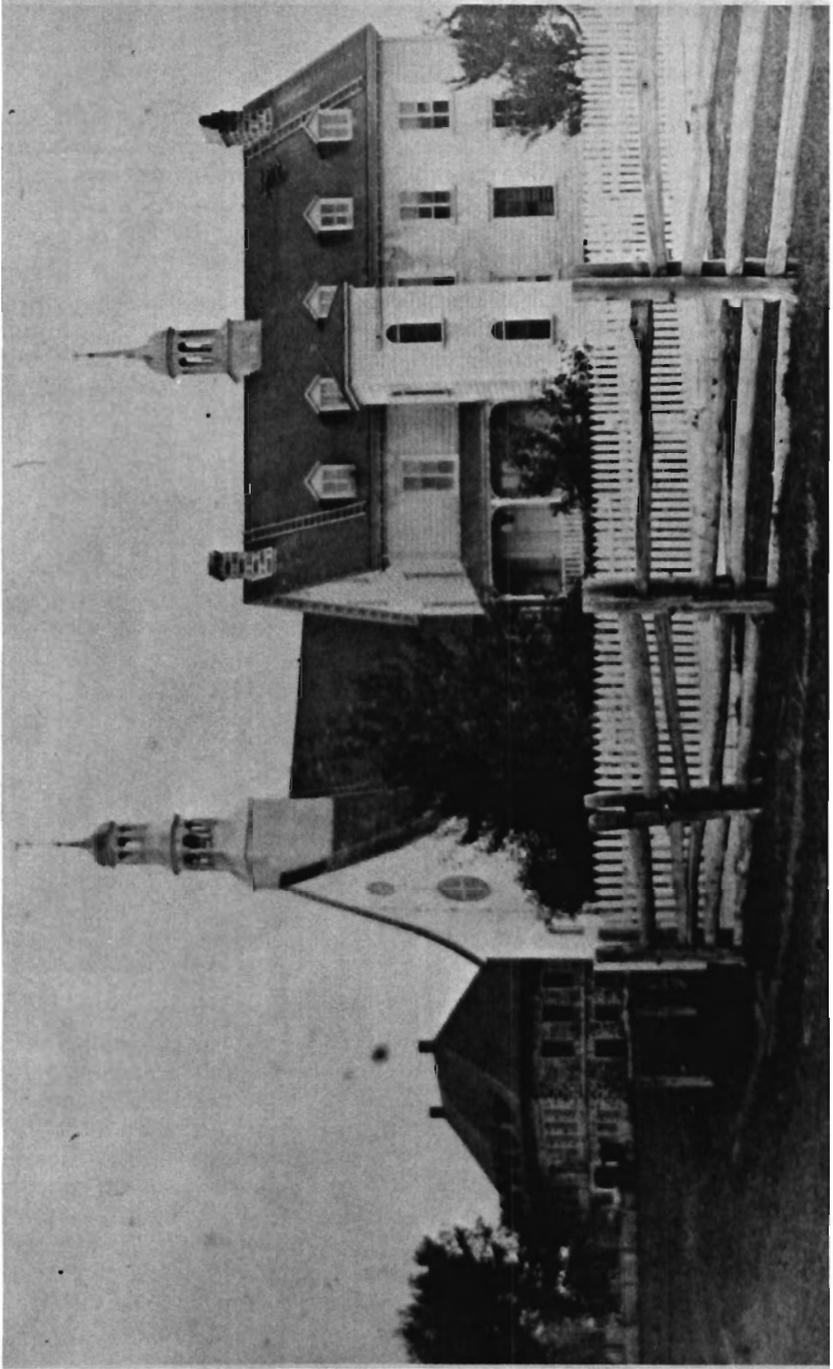
Mgr. Panet naît à Québec en 1753 et y fit ses études. Il est ordonné prêtre en 1778, et nommé à la cure de Rivière-Ouelle 3 ans plus tard. En 1805, il est nommé évêque-coadjuteur de Mgr. Plessis, et est sacré en 1807, évêque de Saldes. Il continue son ministère à Rivière-Ouelle jusqu'en 1825. Cette année-là, il dut remplacer Mgr. Plessis sur le siège de Québec.



Mgr Bernard-Claude Panet, curé de Rivière-Ouelle et évêque de Québec.

(Photo abbé Armand Dubé).

Comme évêque titulaire, il poursuivit une besogne impressionnante: Il choisit Mgr. Signay comme coadjuteur et le sacra le 20 mai 1827. Il continua la visite des paroisses et entretint une volumineuse correspondance. En 1831, il vendit le palais épiscopal au gouvernement moyennant une rente annuelle de 1,000 Livres sterling, payable à lui et à ses successeurs. En éducation, il s'occupa vivement du séminaire de Nicolet auquel il donna en contribution jusqu'à 32,000 dollars. Il choisit le site du collège de Sainte-Anne de la Pocatière et encouragea Mr. Painchaud, son fondateur, dans son œuvre. Mgr. Panet désirait l'érection de l'évêché de Montréal avec les mêmes pouvoirs que celui de Québec; mais il ne réussit pas dans son entreprise. Le 13 octobre 1832, après l'épidémie de choléra, il abandonna son diocèse à Mgr. Signay; il se retira à l'Hôtel-Dieu où il mourut le 14 février 1833, à l'âge de 80 ans.



Eglise de 1792, presbytère de 1834 et couvent de 1859, photographiés vers 1870.

(Photo abbé Armand Dubé).

Mais c'est surtout le curé de campagne qui nous intéresse ici. La paroisse de Rivière-Ouelle lui est beaucoup redevable. N'aurait-il réussi qu'à pacifier les esprits, à ramener l'harmonie, après les troubles de 1775, que son œuvre aurait été exceptionnelle. Mais en plus la paroisse lui doit l'érection d'une église neuve en 1792-94, et la décoration artistique du même temple; les peintures célèbres qu'on peut encore admirer dans la nef et le chœur actuels datent aussi de son administration; le couvent est aussi son œuvre, de même que les premières écoles, on l'a vu.

Ses contemporains se sont souvenus longtemps de ses générosités; ainsi en 1782, l'année qui suit son arrivée dans la paroisse, il distribue le blé de la dîme aux pauvres; en 1789 il fait de même; en 1808, il donne aux Religieuses le blé de la dîme, afin d'encourager l'œuvre du couvent nouvellement construit. En 1816 et 1817, de graves disettes à Rivière-Ouelle et ailleurs amènent le curé à de nouvelles largesses; il obtient du secours de Mgr. Plessis pour ses paroissiens en détresse; la Fabrique distribue, l'année suivante, pour une somme de 100 Livres, des grains de semence aux miséreux.

L'église neuve: 1792-1877.

L'église nouvelle qu'il fait ériger et qui servira jusqu'en 1877, était bâtie légèrement plus à l'est que la précédente; ses fondations serviront pour l'église actuelle; cette dernière a en fait les mêmes proportions et occupe le même emplacement que l'église de Mgr. Panet. De l'extérieur, elle ressemblait légèrement à l'actuelle église de Saint-Jean-Port-Joli. Elle avait 134 bancs, et était construite en pierre. L'abbé Alphonse Têtu, dans une note dactylographiée déposée à la Société Historique de la Côte du Sud dit de cette église: «*L'église fut commencée le 18 juin 1792; les syndics élus pour la construction furent les Sieurs Antoine Besançon, marchand, Pierre Bérubé et Joseph Chamberland; la première pierre fut bénite le 27 juin 1792. Mr. Panet et les syndics firent une évaluation des propriétés, basée sur le nombre d'arpents, évalués à soit 25,896 arpents, soit 32,370 Livres; le taux à payer 1½%. Le nombre de cotisés 264, Jean Gagnon est le premier en tête, évalué à 605; Jean-Baptiste Bonenfant, 561; Joseph Plourde, 400; Mr. Panet, 220.*

Mr. Panet a écrit de sa main tous les papiers relatifs à cette réparation, de même que les comptes des syndics, de 1792 à 1795. Il ne fait pas mention d'architectes. Les syndics payèrent 470 Livres, et la Fabrique fournit 360 Livres. Total pour l'extérieur: 830 Livres.

A Augustin Jourdain, maçon, on paya \$125. Pour la façon de la voûte, 29 Livres à Nicolas Viller. L'intérieur coûta au delà de 1,200 Livres. Je n'ai pas pu trouver combien coûtèrent les fondations sur pilotis...» (30)

Le même abbé Têtu ajoutait dans l'Introduction des Familles de la Rivière-Ouelle, de l'abbé Michaud ceci: «*Ils sont encore nombreux les*

(30) Société His. de la Côte du Sud, Notes sur Riv-Ouelle B-4.

paroissiens qui ont fréquenté la vieille église si originale, avec sa voûte étoilée, ses jubés nombreux, et son lambris extérieur peinturé primitivement en jaune, et en rose plus tard...» Mais en 1794, l'église neuve avait les murs blanchis à la chaux seulement.

Cette église fut bénite le 1^{er} octobre 1794 par Mgr. Jean-Frs. Hubert, assisté de Messire Desjardins, vicaire-général et de Mr. Verrault, curé de Saint-Thomas de Montmagny, de Jean-Amable Trutaut, curé de Kamouraska, Mr. Verreau, curé de Saint-Roch, de Mr. Perras, curé de Saint-Jean-Port-Joli, Charles Genest, curé de l'Islet, Michel Amiot, curé de Saint-André et Bernard-Claude Panet, curé de Rivière-Ouelle.

Une fois l'église terminée, Mgr. Panet s'appliqua à la terminer et à l'orner. Les Comptes de la Fabrique, en si bon ordre et tenus dans une impeccabilité exemplaire à cette époque, nous fournissent quantité d'exemples des ornements ajoutés à l'église.

- en 1795, la Fabrique paye 1,200 Livres à Joseph Sédillot dit Montreuil pour une balustrade en fer. (En 1877, lors de la démolition de l'église, cette balustrade fut donnée à Mgr. Dominique Racine, évêque de Chicoutimi? Où la trouverions-nous en 1970?)
- En 1799, la Fabrique paie au peintre Dulongpré 2,000 Livres pour 3 tableaux: ceux qu'on voit dans le chœur: L'Assomption, Saint Bernard et Saint-Antoine. Pour les cadres, 420 Livres à François Baillargé. Pour dorer les cadres à l'aide de 70 livrets d'or on a payé aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec 638 Livres. C'est à Pierre Casgrain que fut confiée la tâche de transporter les cadres à Rivière-Ouelle pour la somme de 60 Livres, et à Louis Leclerc que revint l'honneur de les suspendre dans l'église, coût: 30 Livres. Une certaine tradition voudrait que ce fut Mme Veuve Pierre Florence, Thérèse Hausmann (en secondes noces, Mme la seigneuresse Jacques Nicolas Perrault) qui servit de modèle pour représenter la Vierge sur le tableau de l'Assomption. L'abbé Dion, quant à lui, prétend que ces tableaux sont des copies de tableaux se trouvant à l'Hôtel-Dieu. En cette année 1799, la Fabrique avoue des recettes de 2,239 Livres, mais des dépenses pour 4,101 Livres.

Ce peintre Louis Dulongpré (1754-1842) était né à Paris; en 1778, il participa à la guerre d'indépendance américaine. Entre 1795 et 1815, il peint des œuvres pour l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour les églises de L'Acadie, Saint-Michel de Bellechasse, pour le couvent des Ursulines de Trois-Rivières, pour l'église de Longueuil, le collège de Saint-Hyacinthe, l'Hôtel-Dieu de Québec.

C'est à Louis Dulongpré que l'on doit les célèbres peintures intitulées Mr. Casgrain et Mme Casgrain, provenant du manoir de Rivière-Ouelle et acquises par le Musée de Québec en 1957. On peut les voir en permanence au Musée Provincial où elles figurent en digne place. Ce sont les peintures du seigneur Pierre Casgrain (1771-1828) et de son épouse, Marguerite Bonenfant.

Quant à François Baillargé, c'est un canadien, né à Québec en 1759 et décédé dans la même ville en 1830. Il se dit architecte, peintre et sculpteur. On trouve de ses œuvres dans les églises de Saint-Joachim, Baie Saint-Paul, Sainte-Ambroise de la jeune Lorette, Saint-Jean-Port-Joli.

- En 1802, la voûte de l'église fut peinte à une coût excédant 72 Livres, et, dit l'abbé Têtu, fut ornée d'étoiles d'or.
- En 1806, Dulongpré et Quevillon viennent à Rivière-Ouelle sculpter sur place le retable et le tabernacle. On paya à Louis Dulongpré 5,324 Livres (ancien cours) pour sculpter le retable et pour la façon de 4 tableaux représentant les 4 Évangélistes. A Louis Quevillon on paya un premier acompte de 3,393 Livres et en 1809 une somme de 354 Livres (il lui reste encore à recevoir: 1,854 Livres) Un petit détail amusant est inscrit aux Comptes de la Fabrique: «*Payé 1 douzaine de terrines pour mettre le lait des vaches pour la nourriture des ouvriers du retable, à Mr. Casgrain...*» L'abbé Têtu affirme que ces deux artistes ont sculpté la corniche et les pilastres du chœur, et que cette corniche et ces pilastres sont dans l'église actuelle.
- En 1809, on fait le jubé et les bancs du jubé.
- En 1810, Amable Charron (ou Caron?) de Saint-Jean-Port-Joli fait la corniche du jubé et deux cariatides (deux anges sculptés) pour la supporter. Ces anges, biscornus et plutôt laids furent descendus de leur position et abandonnés plus tard au collège de Sainte-Anne qui en orna ses jeux de «*balle-au-mur*».
- En 1816, Chrysostôme Perrault de Saint-Jean-Port-Joli fait la chaire et le banc d'œuvre pour 125 Livres. L'abbé Têtu ajoute cette note: «*Il a aussi fait le baptistère; le tableau qu'on y voit encore est du pinceau de Friaud, peintre de Québec.*»

Outre ces ornements immobiliers, Mgr. Panet pourvoit l'église de vases sacrés de valeur:

- En 1799, un ciboire en argent, ciselé par Rawnyzoff a coûté 255 Livres.
- En 1802, des burettes et des plateaux en argent coûtent 230 Li.
- En 1812, un bénitier d'argent, coût: 20 Li.
- En 1815, une lampe en argent, 50 Li.
- En 1818, burettes et plateau, 12 Li. (disparus)
- En 1822, une croix de procession, 40 Li.
- En 1823, un encensoir et une navette, 18 Li. (les prix donnés ici le sont en monnaie nouveau cours, modifiée en 1801) Ce sont ces vases que l'on peut admirer au Musée de Québec où ils font honneur à Rivière-Ouelle. Mr. le curé Hudon et les marguilliers ont eu la sage idée de les «*déposer*» en sûreté dans ces voûtes, où ils ne risquent pas d'être perdus, ni volés, ni détruits.

Il faut noter encore à l'actif de Mgr. Panet: une construction de murs de pierre sous le plancher du chœur de l'église, en 1815. En 1817, il fait faire des réparations à la voûte et au clocher. Il semble que ces deux parties étaient restées inachevées, et avaient donc besoin d'être terminées ou réparées. En 1818, il fait «peinturer» la couverture de l'église. Les Comptes parlent même de la façon d'une «chaise portative»!!! En 1822, le «plomb enlevé du clocher est remplacé par du bardeau». La même année on pose des paratonnerres au clocher. L'ouvrier engagé pour ce travail est Jean-Baptiste Lizotte. On achète en 1822 aussi des fanaux pour les processions et un petit fanal pour le Saint-Viatique. En 1824, la Fabrique débourse pour l'année et pour les années à venir 25 Livres pour l'avancement de l'instruction à Rivière-Ouelle. (31)

Outre ces fonctions administratives, Mr. le curé Panet se vit confier la charge de desservir, avec le curé de Kamouraska les sauvages et Acadiens de la région du Madawaska, au Nouveau-Brunswick actuel, dès 1790. Il devait le faire jusqu'à ce que un missionnaire y soit nommé en permanence. En 1821, il fonde pour les paroisses de Rivière-Ouelle et Sainte-Anne, une «société Auxiliaire d'Agriculture»; voyons ce qu'en dit l'abbé Têtu: «Curé d'une paroisse essentiellement agricole, il travailla avec ardeur et intelligence à promouvoir les intérêts de l'agriculture. Une société d'agriculture s'étant formée à Québec, Mgr. Panet entra en relation avec le secrétaire de cette association, afin de mettre ses paroissiens au courant des méthodes nouvelles qu'on s'efforçait d'introduire... Mgr. Panet en était le président d'honneur, et Mr. Painchaud, (curé de Sainte-Anne), le président actif. Pour la Rivière-Ouelle, les directeurs étaient en 1821: Mr. François Fortier, Pierre Garon, les capitaines Wyss, Bouchard, Boucher, Chapais, Casgrain, junior, Mr. Hausmann et Mr. Vincent Boucher. A une assemblée tenue le 16 août 1821, auprès de l'église de la Rivière-Ouelle, des prix furent adjugés aux cultivateurs les plus méritants. Parmi eux, nous citons: Jean-Baptiste Lévesque, Jean-Baptiste Ouellet, André Boucher, Firmin Langlais, Vincent Boucher, Jean-Baptiste Miville, Alexandre Beaulieu...»

Comme depuis la Conquête anglaise, nombre d'immigrants anglais ou d'autres nationalités immigrèrent au Canada, il arrive parfois que des protestants s'établissent dans une paroisse aussi majoritairement catholique que Rivière-Ouelle. Il suffit de consulter le Livre des Familles de Rivière-Ouelle pour se convaincre du nombre impressionnant de gens «de nation» (prononcez: de nâtion!) établis dans la paroisse. Pour le curé de Rivière-Ouelle, il s'agit de s'appliquer à «convertir» ces protestants. Le 12 janvier 1797 Mgr. Hubert de Québec félicite Mr. Panet de son zèle auprès des protestants; il lui écrit qu'il est heureux d'apprendre que les deux seuls

(31) Les détails donnés sous ce chapitre sont puisés aux archives du presbytère, aux comptes de la Fabrique, et à certaines notes de l'abbé Têtu déposées à la Société Historique de la Côte du Sud, qui complètent l'introduction au livre des Familles de Rivière-Ouelle de l'abbé Michaud.

protestants qui restaient dans sa paroisse soient devenus catholiques. (32)
Ces deux protestants sont: Jean Fasnacht et son épouse.

On connaît certaines abjurations de paroissiens de Rivière-Ouelle, certains paroissiens qui se sont convertis au catholicisme. Voici ces noms:

- 1— le 1^{er} décembre 1781, le capitaine George De Shoell, commandant le régiment de Hesse abjure l'hérésie et reçoit le baptême dans l'église de Rivière-Ouelle.
- 2— le 1^{er} janvier 1786, le Dr. Trustgad Liveright Piuze, luthérien, né à Varsovie, Pologne, abjure. Il a 32 ans. B. Panet, curé. (33)
- 3— le 4 décembre 1796, Jean Fasnacht, maître-tailleur, né à Lindeau, Allemagne, 50 ans, B. Panet, curé.
- 4— le 4 décembre, Elisabeth Taylor (Hum!!!), née dans le comté de Lancaster, Angleterre, épouse de Jean Fasnacht, 52 ans, Panet.
- 5— le 12 août 1802, Anne Butler, épouse d'Henri Sirois dit Duplessis, 42 ans. Panet, curé.
- 6— le 2 mai 1809, Marie Lefliatre, épouse de Frs. J. Guitard, calviniste, 27 ans, Panet, curé. Théodore Letang, vicaire.
- 7— le 6 avril 1816, Suzanne McLean, fille de Donald McLean, greffier de la Chambre des Communes de la Province du Haut-Canada, 16 ans. Panet, curé. J. Cooke, vicaire.

On connaît aussi les abjurations de:

ANNE SOUTHERON, épouse de Joseph Lizotte de Saint-Roch. P. Viau, curé. le 24 juillet 1832.

MARGUERITE-MATHILDE NEWCOMEN, mai 1848, Chs. Bégin
JOHN BOWTHROP, né dans le comté de Norfolk en Angleterre, fils de Charles et Elisabeth Key. 57 ans. Garçon d'écurie de Hon. Chs-Eusébe Casgrain de Riv.-Ouelle abjure l'hérésie de l'église épiscopaliennne d'Angleterre devant C. Chiniquy, ptre.

Au temps de Mgr. Panet. (1781-1832) les noms des étrangers suivants apparaissent dans les registres de la paroisse. Ce sont soit des mariages, des baptêmes ou sépultures: Campbell, 1831; Chackinlay, 1832; Codyly, 1814; Croft, 1815; Donelly, 1816; Duggan, 1832; Ennis, 1831; Fitzbag, 1827; Frank (allemand), 1787; Hodgson, 1817; Johnson, 1803; King, 1835 (baptisé à 30 ans; ignorait le nom de sa mère) Loof, 1821; McCricket, 1832; McGuire, 1819; de Halifax; McKai, 1810 de York, Ontario; McLean, 1816; McLeod, 1779; McLure, 1831; McRoy, 1804; Moore, 1832; Murphy, 1828; O'Leary, 1823; Piuze, 1786 (polonais) Quinn, 1792; Ross, 1788; Schoell, 1781 (allemand); Schmid, 1785 (allemand); Spaer, 1779, (hongrois); Stiber, 1784 (allemand, calviniste); Water, 1803; William, 1808; Wiss, 1819; Wright, 1835 de Londres;

On relève environ une cinquantaine de noms différents, dont beaucoup sont des Irlandais catholiques.

(32) Registre des Lettres V. 2 p. 326.

(33) Voir une biographie et un récit de voyage de ce Mr. Piuze au Musée de Québec, écrits par lui-même.

Mgr. Panet entretint une volumineuse CORRESPONDANCE; avec Mgr. Plessis, avec ses curés, lorsqu'il fut évêque, et d'autres personnes; Jetons un coup d'œil sur ce que nous apprend sa correspondance sur la vie du temps à Rivière-Ouelle. (34)

En 1809, il avise Mgr. Plessis du fait suivant: *«J'avertirai les curés du district de Québec de ne pas se mêler d'élections.»* Mgr. Panet adopte une position modérée dans cette période de crise parlementaire; en effet, c'est l'année où Craig dissout le Parlement, fait saisir le journal Le Canadien, et emprisonner ses journalistes et directeurs, dont entre autres Pierre Bédard et nul autre que le seigneur de Saint-Denis (Kamouraska), le sieur François Blanchet.

En 1814, écrivant à Mgr. Plessis, il dit: *«Je signerai l'adresse du clergé au Prince Régent. Je signerai la requête des citoyens pour encourager mes paroissiens à le faire. Il n'y a pas de bureau de poste à Rivière-Ouelle où l'on puisse déposer les lettres qui viennent par le courrier...»*

En 1815, le 6 avril, il écrit: *«Notre gouverneur s'est rendu ici (Il s'agit de Drummond) mardi dernier, le 4, vers 2 heures p.m. en habit de voyageur. J'ai eu l'honneur de dîner avec lui, mon clergé et le curé de Sainte-Anne, chez le seigneur Casgrain. Et je lui ai souhaité à son départ un heureux retour pour cet automne.»* La même année, 1815, un procès de hauts dignitaires s'engage à Rivière-Ouelle entre le nouveau seigneur Casgrain et l'ancienne seigneuresse, Mme veuve Perrault (Thérèse Hausmann). Celle-ci, qui n'a pas hérité de la seigneurie, croit cependant avoir droit au banc seigneurial dans l'église. Le nouveau seigneur lui conteste ce droit. Mgr. Panet écrit à ce propos à Mgr. Plessis: *«Je crains être obligé de paraître en cour pour le procès de la veuve Perrault. Malgré tout, je ne crois pas être obligé de nommer aux prières du prône, Mme Perrault, comme Dame de la paroisse, parce qu'elle n'est pas douairière, quoiqu'elle occupe une place d'honneur dans le banc seigneurial.»* Plus tard, il écrit que dans cette affaire il s'en rapportera à la décision de Mgr. Plessis.

En 1821, il écrit à Mgr. Plessis: *«Depuis un an, j'ai beaucoup maigri et mes forces diminuent. Nous avons beaucoup de malades de la fièvre rouge et 34 morts. (Il y eut effectivement à Rivière-Ouelle en 1821 et 1822 un sommet jamais égalé de 101 et 121 décès!!!) Notre maison d'école se trouve sans maître depuis la mort de Mr. Johnston.»* Elle a besoin de grandes réparations et il attendra l'issue du bill qui est devant le Conseil pour y voir. La même année, il avertissait son supérieur; *«N'envoyez pas vos lettres par la poste qui ne passe qu'à tous les 15 jours à Rivière-Ouelle; c'est une mauvaise voie. Il vaut mieux attendre une occasion.»* (35)

(34) Archives de l'évêché de Ste-Anne.

(35) Notaire J.-Bte. Taché, 28 sept 1816: *«Convention entre John Mc Pherson, marchand de St-Thomas et J. Béchard cultivateur de Kamouraska: Celui-ci s'engageait à porter pendant 1 an les malles ou dépêches de Sa Majesté depuis l'église de St-André jusqu'au passage de Riv-Ouelle. Le courrier était muni de trompette qu'il fera sonner à son arrivée et à son départ de chaque bureau de poste, et de temps en temps sur la route. Il devra porter un sac au côté pour mettre les papiers qui lui seront offerts sur la route.»*

En 1823, un meurtre à Rivière-Ouelle fait beaucoup jaser. Le curé écrit à son évêque: «*Un vendeur de boissons sans licence, est soupçonné d'avoir tué un colporteur, Robert Racine. On l'a arrêté. Voilà les malheureux effets de cette multitude de cabaretiers qui vendent sans licence. Ce sont des fainéants, sans caractères, qui commettent des rapines et des vols, ou y portent par la boisson les jeunes gens.*» A la fin de sa lettre, il ajoutait avoir appris que l'homme soupçonné d'avoir tué s'est échappé de la maison du capitaine de Saint-Roch où on l'avait conduit.

Le presbytère de Rivière-Ouelle contenait en plus du curé-évêque, un secrétaire et deux vicaires, sans parler évidemment du personnel d'entretien et de cuisine. En 1824, Mgr. Panet avise son supérieur, Mgr. Plessis, que son secrétariat n'est pas assez occupant pour garder un ecclésiastique avec 2 vicaires; «*car, il n'a pas autre chose à faire que de servir ma messe et d'expédier quelques dispenses. Il m'emporte plus de temps à lui faire des conférences de théologie. Je serai encore obligé de les continuer quelque temps à Mr. Gosselin, qui n'a fait que commencer le traité de mariage et de repasser ceux qu'il a vus.*»

A propos de dispenses, justement, le presbytère conserve aux Archives, des liasses de plusieurs centaines de dispenses de mariage; dispenses pour cause de parenté, de consanguinité, et autre, etc... Il serait sage de conserver ces précieux documents pour le bénéfice des chercheurs éventuels qui désireraient étudier à quel point la population canadienne-française et particulièrement à Rivière-Ouelle, a subi ou bénéficié de cette consanguinité, quel est le pourcentage de mariages entre parents. Des études sérieuses restent à faire au Canada sur les conséquences intellectuelles et psychologiques, sur l'émergence d'une mentalité originale, sur le caractère social du canadien-français, découlées du fait que, à peine 10,000 immigrants français, ruraux à très grande majorité, aient engendré 6,000,000 et plus de canadiens. S'il est vrai que certaines qualités ou défauts sont transmissibles par hérédité, il serait intéressant de voir comment ils se sont perpétués.

1824 marque pour Rivière-Ouelle le début d'un régime scolaire, caractérisé par les Écoles de Fabrique. Voici à ce propos ce qu'écrivait Mgr. Panet à Mgr. Plessis: «*J'envoie une copie de l'acte de délibération de mes marquilliers pour l'établissement d'une école. Il y a peu de signatures, parce que les gens craignaient d'être obligés de faire quelques déboursés.*

Ils consentent tous à ce que l'on prenne l'argent de la Fabrique qui a un actif de 400 Livres. Je crois qu'il est de l'intérêt des paroisses de campagne d'établir des écoles, suivant le dernier Acte du Parlement, quand elles ne seraient en état de donner les revenus de leur fabrique qu'une modique somme pour prévenir chez elles l'établissement des Écoles Royales. Car il peut se trouver dans certaines paroisses des catholiques qui seraient prêts à bâtir ou à acheter quelque maison à cette fin.» Deux Irlandais, se disant catholiques, sont venus dernièrement lui demander d'ouvrir une école à la Rivière-Ouelle. Il a refusé, mais il a appris depuis que le dernier est allé se placer à Sainte-Anne, où il y a encore une maison qui

a été bâtie par quelques habitants, et occupé par un maître nommé et soudoyé par les personnes nommées à cet effet...

En 1825, Mgr. Panet quitte Rivière-Ouelle pour Québec où il remplace Mgr. Plessis qui vient de décéder. Le curé qui le remplace est Mr. Pierre Viau. Nous connaissons quelques lettres de Mgr. Panet à son curé remplaçant (Cf. M. P. Viau.). (36)

C'est au temps du curé Panet que par un accord entre les marguilliers et le seigneur Casgrain, une parcelle de terre appartenant à la Fabrique fut donnée pour favoriser la construction du pont sur la rivière. C'est en 1818, le 19 avril, que l'accord est officiellement sanctionné: «*Les dits marguilliers ont cédé... dès maintenant et pour toujours... toute cette parcelle de terre qu'occupe maintenant l'extrémité Nord du pont-levis de péage, et dépendances d'icelui, appartenant à sieur Pierre Casgrain...*» Ce terrain est borné au nord au chemin du roi, au sud à la Rivière-Ouelle, au nord-est, au grand ruisseau, au sud-ouest à la ligne qui sépare le dit terrain avec celui de madame veuve Perrault.

La donation est faite aux conditions suivantes: Que la source auprès du ruisseau soit d'usage commun au curé et au seigneur; qu'il n'y ait aucune auberge construite sur ce terrain; Et pour une telle donation, le passage sera gratuit pour le curé.

C'est aussi sous l'administration de Mr. Panet qu'est entrepris l'aménagement d'un nouveau cimetière au nord-est de l'église; Ce cimetière neuf est béni le 27 septembre 1818. Quant au vieux cimetière, il faut attendre 1838 pour que les marguilliers décident de le supprimer. A mon avis, ce vieux cimetière devait être situé autour de la première église, c'est-à-dire à peu près sur le site du cimetière actuel, mais un peu plus au sud. Le cimetière actuel est le troisième. Ce cimetière de Mgr. Panet devait être situé, selon la tradition, légèrement à l'est de l'église, allant vers le couvent, et servit jusqu'en 1882, ou à peu près.

L'historien Joseph Lavoie, auteur de «*LA FAMILLE LAVOIE AU CANADA,*» qui a fait de nombreuses recherches dans la région, a relevé de nombreux actes de notaires où il est fait mention de divers travaux à l'église construite au temps de Mgr. Panet. Le 30-12-1791, devant le notaire Deschesnaux, les marguilliers et Augustin Jourdain, maître-maçon, s'entendaient pour dresser la maçonnerie pour une somme de 3,000 Livres. Le notaire Louis Cazes recevait le 9 juillet 1792 les syndics de la nouvelle église et Joseph Fortin de Cap Saint-Ignace, charpentier, qui convenaient de l'érection d'une charpente de 120 pieds de long par 50 de large, pour le prix de 1,150 L. Quant aux artistes Dulongpré et Quevillon, ils faisaient marché devant le notaire Augustin Dionne, le 4 août 1805, pour la sculpture et la dorure d'un retable et de tableaux

(36) Ces lettres sont cataloguées au Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, années 1933-34, 1934-35, 1935-36. Voir aussi Registres des Lettres et Cartable: Évêques de Québec à l'Évêché de Sainte-Anne ou à l'Archevêché de Québec. Enfin: Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 89.

pour la somme de 12,372 Livres. Détail amusant: Le même notaire Dionne (le 13 avril 1813) recevait le procès-verbal de la mise d'un serrure au banc seigneurial de la part de Mme veuve Perrault, qui s'oppose à ce que Pierre Casgrain occupe le banc.

L'historien Lavoie affirmait que le clocher de l'église de 1792 était une copie exacte du clocher de l'Hôtel de Ville de Paris (avant qu'il fut détruit en 1870 par la Commune). Et, il citait entre guillemets cette phrase: «*Ce n'est pas une mince satisfaction de pouvoir dire que l'on a reproduit exactement une partie d'un monument qui a toujours été regardé comme un chef d'œuvre de l'art...*» (37)

Aux Archives du presbytère, nous trouvons deux pièces notariées; la première est une reconnaissance de Mgr. Panet du terrain qu'il possède dans la seigneurie de la Bouteillerie; ce terrain est occupé par les sœurs et le curé dans le premier rang; il a 6 arpents et 27 perches en superficie, et paie une rente annuelle de 2 deniers. Il est borné par le N.O. à sieur Rémi Sérien dit Langlais et à dame Liveright Piuze, par le S.E. et le S.O. au terrain de la Fabrique, et par le N.E. au sieur Elie Hudon dit Beaulieu, appartenant partie par achat du sieur Louis Gagnon (notaire Cazes, 30 mai 1794) et partie par échange avec Dame Piuze (Notaire P. Gagnon, 11 octobre 1820).

Ce terrain, qui est une propriété personnelle du curé Panet, n'appartient nullement à la Fabrique; c'est pourquoi, lorsque Mgr. Panet rédige son testament, le 31 juillet 1829, il fait don de ce terrain à son successeur sur le trône de Québec, Mgr. Signay, «*pour la reconnaissance de service et comme ami particulier...*» Voilà d'où vient que les évêques de Québec eurent des propriétés immobilières à Rivière-Ouelle. Mgr Signay laissa l'usage du terrain entre les mains des religieuses du couvent, jusqu'en 1846, où l'Archevêque échangea pour 25 ans le dit terrain avec celui de la Fabrique. Nous en reparlerons.

Le second document que l'on trouve aux Archives du presbytère est un extrait justement du testament de Mgr. Panet; Dans son testament, il laissait ses terres à Mgr. Signay, on l'a vu; mais de plus, il cède «*et lègue à Bernard-Antoine Besançon, fils unique de feu Antoine Besançon et dame Louise Françoise Panet (sœur du curé), marchand, une rente annuelle et viagère de 18 Livres*» (sur un capital de 300 Livres). Après son décès, cette rente ira à la Fabrique pour le soutien de l'école élémentaire. Il semble que Besançon aurait renoncé à cette rente (notaire Parent 28 sept. 1833) qui fut alors consacrée à l'essor de l'instruction dans la paroisse.

Bernard-Claude Panet, fils illustre d'une famille non moins illustre (L'homme politique J-Antoine Panet, premier président de la Chambre d'assemblée, et chef du parti Canadien, était son oncle; et son père, lui-même, était juge.), avait donc assumé la direction spirituelle de Ri-

(37) Société Hist. de la Côte du Sud, Dossier 88.

vière-Ouelle pendant 44 ans. C'est le curé qui occupa cette cure pendant le plus long terme; Mr. Bégin restera 34 ans. Mr. Chevalier y était demeuré 27 ans. Mr. Théberge y restera 31 ans, Mr. Delisle, 23 ans.

Bernard-Claude Panet est le prélat qui a laissé le bilan le plus chargé à l'actif. Jusqu'en 1970, le curé Panet laisse des marques de son passage. Dirigeant une paroisse de près de 3,000 âmes, il sait l'améliorer, sans la précipiter dans les dettes. Nous avons consulté les Cahiers des Visites faites par les divers évêques: (38)

— En 1790, la Fabrique a au coffre 8,335 Livres. 19 dons. 2,340 Livres en billets de plusieurs débiteurs.

feux:	220
communiant:	1,000
dîme de blé:	750
dîme d'avoine:	200
dîme de foin:	60
dîme d'orge:	80

— En 1798:

au coffre	4,452 t.
communiant	1,230
Dîmes de blé	750
Dîmes de pois	100
Dîmes d'avoine	200
Dîmes d'orge	450

— En 1806:

au coffre	10, 392 t.
communiant	1,400
dîme de blé	800
dîme d'avoine	250
dîme de pois	80
dîme d'orge	650
dîme de seigle	20

— En 1826:

au coffre	414 Livres
communiant	2,007.

M. Pierre Viau, vicaire-général et curé (1826-1835)

Né à Saint-Régis dans le comté de Huntingdon, le 24 juillet 1784, Mr. Pierre Viau est ordonné le 3 décembre 1809. Il fut curé de Cap-Saint-Ignace, de Saint-Pierre de Montmagny et de 4 autres paroisses avant de venir à Rivière-Ouelle. C'est donc un curé qui apprécie le changement, qui ne s'habitue que difficilement à la routine d'une même paroisse.

(38) Archives de L'Archevêché de Québec, Cahier des Visites, 1, 111, VI, VIII, Riv-Ouelle.

Prendre la relève de l'abbé Panet n'était pas une mince besogne. Une paroisse de plus de 3,000 âmes, qui accuse, à cette époque, le taux de natalité le plus élevé de son histoire! Au temps de Mr. Viau, c'est-à-dire durant 9 années, environ 1,700 enfants furent baptisés à Rivière-Ouelle, c'est-à-dire un baptême tous les deux jours. Ceci nous donne une idée de la besogne et de la responsabilité qui incombaient à ce pasteur, (sans parler du médecin ou des sages-femmes!!!) alors que l'on sait qu'en plus de sa cure, il assumait les fonctions de Vicaire-Général du diocèse de Québec.

Au crédit de Mr. Viau, on trouve la réparation de la sacristie, une tentative de rebâtir un presbytère neuf et la création de la paroisse Saint-Denis. Voyons en détail l'historique de ces événements:

En 1828, il adresse à l'évêque de Québec, Mgr. Panet une requête demandant l'agrandissement de la sacristie. Le 9 février 1828, il recevait l'autorisation d'agrandir. (39) Le 24 janvier 1831, Mgr. Panet lui faisait part de quelques observations au sujet de l'école de la Fabrique: «*Si l'on s'en tient au Bill de 1824, il est clair que l'école de votre paroisse ne doit être réglée que par le curé et les marguilliers. Cependant, vu que le seigneur et le premier magistrat, le capitaine de milice ont contribué largement dans le temps à l'achat de la maison qui sert d'école, il serait peut-être convenable de les admettre aux délibérations. Mr. Perrault a été enterré dans l'église, sans que l'on ait payé les droits d'entrée, parce qu'il avait permis de prendre le bois requis pour la construction sur ses terres non concédées. On a eu les mêmes égards envers Mr. Casgrain, parce que lui aussi avait été très généreux envers l'église...*» (40)

«*C'est sous le pastorat de Mr. Viau, raconte l'abbé Têtu, que commencèrent les démarches de quelques paroissiens de Rivière-Ouelle et de Kamouraska, pour obtenir la fondation de la paroisse de Saint-Denis.*» En effet, en date du 17 septembre 1831, une requête de 112 tenanciers de Rivière-Ouelle et de Kamouraska, ayant à leur tête le notaire Pierre Garon de Rivière-Ouelle et son clerc, Amable Bélanger, est présentée à Mgr. Panet, demandant «*de bien vouloir ériger canoniquement en paroisse, sous l'invocation de Saint-Denis, le terrain ci-dessus désigné...*»

Un mois plus tard, le 13 octobre 1831, Mr. Painchaud, curé de Sainte-Anne et fondateur du collège se voit chargé d'enquêter sur cette demande puisqu'il semble «*que ce projet d'érection n'est pas du goût de plusieurs...*» Et, en effet, lors d'une séance publique, à Saint-Denis, le 15 décembre 1831, 3 groupes de gens présentent des oppositions à cette érection: Un premier groupe, est le seigneur de Kamouraska, Pascal Taché, et dix notables de la paroisse; un deuxième est celui de 26 propriétaires de la Côte de Beaux Biens (Saint-Philippe) et le troisième groupe, formé d'Alexandre Hudon, Firmin Langlais, et Cyrille Dubé de Rivière-Ouelle,

(39) Registre des Lettres, V. 13, p. 341.

(40) Registre des Lettres, V. 14, P. 333.



M. Pierre Viau, curé.
(Photo abbé Armand Dubé).

«lesquels préfèrent continuer d'aller à l'ancienne église, que de contribuer à la bâtisse d'une nouvelle telle que demandée...» (41)

Alarmé de cette enquête, Mr. le curé Viau écrit à l'évêque, qui lui répond: *«L'érection projetée entre la Rivière-Ouelle et Kamouraska est une des plus difficiles qui se soit présentée, depuis que je suis évêque de Québec. Trois oppositions dans les formes signifiées à mon député (Mr. Painchaud) ont dû me porter nécessairement à examiner cette affaire avec le plus grand soin. Plus je l'ai examinée, plus elle m'a causé d'embarras. Tout bien considéré, il me parait très difficile, dans le moment actuel, de procéder à la dite érection, parce que les têtes des deux partis paraissent fortement montées... Quant à ce projet de joindre une partie de Rivière-Ouelle à Sainte-Anne,... il n'en est pas question...»*

Le curé Viau, qui craignait que son collègue de Sainte-Anne ne tente d'annexer une partie de Rivière-Ouelle, se voit répondre que Mr. Painchaud n'a pas cherché à lui nuire, qu'il n'y a aucune crainte à y avoir sur ce sujet. (42)

Le 14 janvier 1833, le décret ecclésiastique était finalement émis, et la paroisse de Saint-Denis officiellement créée. La même année, l'évêque de Québec, Mgr. Signay, faisait sa visite paroissiale; de passage à Rivière-Ouelle, du 27 au 30 juin, il reçoit une requête des résidents de la paroisse, qui s'opposent à cette nouvelle paroisse:

«Parce que l'église actuelle, de même que la sacristie et le presbytère ne sont pas dans un lieu central et sont bâtis sur un si mauvais sol qu'on ne peut espérer que ces bâtisses durent longtemps; le cours de la Rivière entâmant tous les ans plus ou moins le terrain sur lequel elles sont situées,

(41) MÉMOIRES CHAPAIS, pages 101 à 105.

(42) Registre des Lettres, V. 14, p. 563, 18 janvier 1832.

doit, sous peu d'années, nécessiter la construction d'une nouvelle église,... dans un lieu plus central et plus solide.

Parce que l'endroit nommé les Côteaux, près des routes de la Petite-Anse et de la plaine, est le lieu le plus convenable tant à raison de la solidité du sol, que par rapport à la centralité pour l'érection de la nouvelle église de cette paroisse quand elle sera rebâtie, et que, si on en érigeait une dans le Fief de Saint-Denis au lieu projeté, ce serait accumuler les églises les unes sur les autres, au premier rang, tandis que les nombreux habitants de la côte des Beaux-Biens et du Haut de la rivière, ainsi que ceux du 4ème rang et du Lac Saint-Pierre, sur la 6ème concession (distant de 3 lieues et demie de l'église) seraient placés dans une situation à ne fréquenter qu'avec les plus grandes difficultés ces églises pendant une partie de l'année. Par rapport à l'église projetée dans le Fief Saint-Denis, Votre Grandeur pourra se convaincre, en passant sur les lieux de la difficulté d'y communiquer pour la majorité des habitants des concessions en portant un peu d'attention sur l'immense savane qui coupe de l'Est à l'Ouest la plus grande partie de cette paroisse, ce qui est un obstacle invincible.

Parce que, si, pour le plus grand avantage de la religion, il paraît à Votre Grandeur que cette paroisse doit subir une division, elle doit être sur la profondeur, de manière à placer la nouvelle église à la Côte de Beaux-Biens...» (43)

En somme, les gens de Rivière-Ouelle s'opposent à la création de Saint-Denis, parce qu'ils prévoient soit au tard devoir déplacer l'église; et qu'ainsi, en reconstruisant sur les «Côteaux», l'église deviendrait plus centrale; à ce moment-là il arriverait qu'il y aurait trop d'églises dans le premier rang, et aucune pour les gens de Saint-Philippe, Saint-Pacôme et Saint-Gabriel.

Cette question du déplacement de l'église avait déjà été soulevée, au temps de Mgr. Panet, en 1792, et au moment de construire un pont sur la rivière vers 1791. C'est donc la deuxième fois, que l'on suggère ce changement. Il ne se fera pas, on le sait. Mais il y aura une troisième tentative en 1875, au temps de l'abbé Dion.

Parmi les gens qui demandaient une église à Saint-Denis, il y avait le notaire Pierre Garon de Rivière-Ouelle, mais surtout un jeune commerçant, natif de Rivière-Ouelle et établi à Saint-Denis en 1833, Mr. Jean-Charles Chapais. Ce monsieur Chapais va se battre contre courants et marées pour obtenir d'abord l'érection canonique, ensuite une église de pierre, et un curé résident. Pour ce jeune homme, qui débute dans le commerce, la construction d'une église, au voisinage de sa propriété pouvait aider son début en affaires. N'est-ce pas par son entremise que toutes les marchandises nécessaires à ce temple neuf, clous, peinture, dorures, ornements, outils, etc... devaient passer? Sans compter que ce temple éviterait bien sûr un déplacement de quelque 6 milles pour se rendre à la messe.

(43) Archives de l'évêché de Sainte-Anne, Riv-Ouelle I, 23, 20 juin 1833.

Parmi les opposants de Rivière-Ouelle, on distingue les Casgrain, le seigneur, Pierre-Thomas et son frère, Charles-Eusèbe, et tous ceux qui y sont apparentés, les Letellier, les Têtu. Déjà cette rivalité, au sujet de l'érection de Saint-Denis, annonce les luttes électorales violentes entre les «*Tellier*» et les «*Chapais*» qui ne tarderont pas à venir.

Au cours de la même visite épiscopale de 1833, Mgr. Signay faisait le commentaire suivant: «*Vus et alloués les comptes de cette Fabrique depuis la visite de feu Mgr. B.C. Panet en 1826, desquels nous déchargeons les marguilliers jusque et compris Joseph Pelletier, marguillier pour 1830.*

C'est après nous être convaincus du grand embarras où se trouvait la Fabrique par le retardement que plusieurs des anciens marguilliers avaient apporté à la reddition de leurs comptes et de l'obligation pressante qu'elle avait de nommer un procureur temporaire pour leur faciliter le moyen de les rendre, que, malgré notre répugnance, nous avons alloué les comptes des marguilliers depuis 1825 jusqu'à celui de 1830 inclus, à cause du mode inusité dans lequel nous avons trouvé les dits comptes sur le livre de cette Fabrique.

Nous avons aussi été induits par la promesse qui nous a été faite que le marguillier rendant comptes à l'avenir, maintiendrait l'usage de les tenir et de les faire porter sur le livre des comptes de la manière qu'il était usage de le faire.

Nous avons ordonné et ordonnons:

- 1— qu'à l'avenir, chaque marguillier porte sur le livre des comptes l'état de la recette et de la dépense dans l'ordre ci-devant suivi sur le dit livre.*
- 2— que chaque marguillier tienne les comptes de son année de gestion à ses propres frais.*
- 3— que le cimetière soit fauché tous les ans, sans en enlever les foins.*
- 4— que les marguilliers prennent au plus tôt quelques mesures pour prévenir l'éboulement du terrain de l'église devant le presbytère et devant la place publique de la dite église.*

Quoique, pour quelques raisons particulières, nous n'ayons pas absolument ordonné la suppression du tableau en relief placé au-dessus du sanctuaire représentant un Père Éternel, nous avons exprimé aux marguilliers en assemblée que nous le jugeons peu convenable, au lieu où il est placé, à cause du mauvais genre d'ouvrage employé dans ce relief, et que nous consentons volontiers à sa suppression...» (44)

Le procureur nommé pour tenir les comptes de la Fabrique de 1833 à 1835 fut le notaire Michel de Saint-Jorre. Quant à la sculpture représentant le Père Éternel on ignore quel chemin elle a pris; fut-elle détruite?

Il semble que les revenus de la Fabrique, selon un estimé de l'abbé Têtu, pouvaient rapporter en 1831 l'équivalent de \$3.500. Cependant,

(44) Cahier des Visites, VIII, p. 153, Rivière-Ouelle, 1833.

cette somme dut être souvent affectée à soulager les cas très nombreux de misère; On sait qu'en 1831, il y eut une épidémie de choléra; en 1832, et 1834, des disettes et de nouvelles épidémies. Le gouvernement, par l'entremise des députés Amable Dionne et Charles-Eusèbe Casgrain, versa une somme de 512 Louis en 1831 pour venir en aide aux nécessiteux; en 1834, on dénombrait «dans le comté de Kamouraska, 543 familles en détresse, dont 208 à Rivière-Ouelle...» (45) Les registres de décès confirment ces chiffres: En 1830, 114 décès dans la paroisse; en 1834: 84 décès; en 1837; 105 cas. C'est dire la misère et la peur autant que l'insécurité qui devaient régner dans le temps!!!

En 1834, Mr. le curé Viau demandait un changement de cure. Il se plaignait d'infirmités. Mgr. Signay lui répond; «*qu'il ne croit pas que les infirmités dont il se plaint soient telles qu'elles l'obligent d'abandonner sa paroisse. Beaucoup de curés sont dans le même état et restent à leur poste, dit-il. Il l'encourage donc à continuer son ministère.*»

La même année, le 21 juillet, il écrit à son évêque, disant que son presbytère est inhabitable; l'eau rentre en été; il fait froid l'hiver. On doit rebâtir. Et à Saint-Denis, il n'y a qu'une misérable sacristie et une chapelle qui n'est pas achevée... La demande d'un presbytère neuf rencontre dans la paroisse une certaine opposition, qui vient sans doute des gens qui se sont déjà opposés à la division de Rivière-Ouelle pour créer Saint-Denis. Le projet n'aboutit pas. «*Tout cela, dit l'abbé Têtu, donne à penser que Mr. Viau n'était pas toujours d'une humeur commode, et souffrait de son besoin chronique de changement...*» A la fin de 1834, malgré que l'évêque de Québec lui ait souvent fait savoir que «*Rivière-Ouelle est fermement persuadée qu'un Grand-Vicaire, curé et agissant pour lui-même, doit être son partage...*» Mr. Viau abandonne sa cure et est nommé curé de Saint-Sulpice. (46)

Après Mgr. Panet qui avait été curé de Rivière-Ouelle une quarantaine d'années, c'est une bien courte cure que Mr. Viau y fit; à peine 8 années. Peut-être voyait-il poindre à l'horizon les années difficiles qui se préparent.

M. Louis-Marie Cadieux, grand-vicaire et curé, 1835-1838.

Le nouveau prélat était né à Montréal en 1785. Il fut ordonné le 26 août 1810; il fut successivement curé de Beauport, de Trois-Rivières et de Rivière-Ouelle.

Il hérite de la situation créée par la séparation de Saint-Denis, c'est-à-dire, que dès son arrivée à Rivière-Ouelle, il est appelé à prendre parti dans le conflit; Pour ou contre Saint-Denis? Comme il est desservant

(45) Société Historique de la Côte du Sud, Notes sur Riv-Ouelle, B-4 MÉMOIRES CHAPAIS, p. 118, 119.

(46) Registre des Lettres, V. 16 p. 205, 29 mai 1834. Dans une lettre précédente, l'évêque de Québec disait: «*Soyez assuré qu'une paroisse, qui depuis 1806 a été honorée d'un curé Grand-Vicaire, ne laisse pas que de continuer dans l'espérance d'avoir encore un tel curé...*» Reg. des Let. V. 16, p. 182, 13 mai 1834.



M. Louis-Marie Cadieux, curé.
(Photo abbé Armand Dubé).

des deux paroisses, et comme il a un urgent besoin d'un presbytère neuf, son choix semble se porter sur Rivière-Ouelle. On manque de documents pour savoir exactement ce qui se passa; mais une lettre de l'ex-curé Viau à Mr. Jean-Charles Chapais, en date du 28 décembre 1835 nous éclaire un peu: *«Je suis fâché des mauvaises nouvelles que tu me donnes relativement à Saint-Denis. Ce que tu me dis de Mr. Cadieux me paraît bien extraordinaire. Il ne faut pas y croire trop légèrement. Il faut être bien informé auparavant. Il serait possible que des gens du parti opposé répandraient ces bruits-là dans le dessein de vous épouvanter et vous faire lâcher prise... Que Mr. Cadieux ne mette pas dans cette affaire le même intérêt que moi, ça se conçoit, ne l'ayant pas commencée. Que ce monsieur désire conserver sa paroisse selon ses anciennes limites, ça se conçoit encore, mais qu'il s'y montre opposé de la manière que vous croyez, c'est ce qui ne se conçoit pas bien...»* (47)

Son opposition à la construction d'une église à Saint-Denis va en tout cas lui mériter la construction d'un presbytère neuf à Rivière-Ouelle. En effet, une assemblée de paroisse, tenue le 22 novembre 1835, décide *«qu'il faut bâtir un nouveau presbytère, qu'il sera moins dispendieux de procéder par conventions particulières que par procédures légales, qu'on nomme immédiatement 9 syndics dont 5 feront quorum à la tête desquels sera le grand-vicaire Cadieux. En conséquence, sont élus comme syndics: Pierre-Thomas Casgrain, seigneur; Pierre Boucher, major de milice; Alexandre Belzile; Josaphat Boucher; François Michaud; Jean-Marie Pelletier; Noël Massé; Louis Desjardins; Mr. le curé Cadieux. Enfin on décide qu'on préparera sans délai les plans et estimés de la bâtisse; et les syndics sont autorisés à recevoir les obligations notariées des propriétaires s'enga-*

(47) MÉMOIRES CHAPAIS, p. 137, 138.

geant à payer et à fournir en proportion des terres qu'ils possèdent. Fait et passé, etc.,... Signé: Pierre-Thomas Casgrain, Thomas-Charles Chapais, Alexandre Gagnon, Aristobule Bérubé, Charles-Eusèbe Casgrain, Joseph Boucher, Pierre Garon, Hilaire Gagnon, J.M. Pelletier, Louis D'Auteuil, E. Bélanger, Georges D'Auteuil, François Côté, Charles Têtu, Louis-Marie Cadieux...» (48)

«On se demande, poursuit l'abbé Têtu, pourquoi on avait décidé la construction d'une si grande bâtisse, à deux étages, complets, de 90 pieds sur 50. Une partie, celle du sud, faisait face à l'église, contenait deux salles publiques superposées. (49) Celle du bas était la salle des femmes; celle du haut, la salle des hommes. C'est dans cette dernière que se tenaient les assemblées et que siégeaient les commissaires. On y voyait une estrade élevée de quelques pieds, où tronaient les juges et leur greffier.

Le curé avait à son usage plus de la moitié de l'édifice. Les pièces étaient vastes et assez sombres. La bibliothèque, la chambre du curé et le salon au 2ème étage étaient de grande dimension, ainsi que la salle à manger et la cuisine au 1^{er} étage. Le tout m'a laissé une impression assez triste.

Construit sur un terrain peu solide, ébranlé par les deux tremblements de terre (50) de 1860 et 1870, ce grand édifice demandait des réparations dispendieuses, quand en 1882, on le remplaça par le presbytère actuel.»

Les Comptes de la Fabrique sont muets sur le coût de ce nouveau presbytère. D'après l'abbé Dion qui fit des recherches dans les archives du presbytère, et les traditions qu'il rapporte, il semble «que Mr. Cadieux avait fourni de ses propres deniers une somme considérable pour la construction... Les anciens disent aussi que Mr. Cadieux avait attrapé son coup de mort en habitant trop tôt son presbytère dont les enduits n'étaient pas encore séchés... Ce presbytère avait toujours été froid, très froid...» (51)

Outre ce presbytère neuf, Mr. Cadieux fit lambrisser l'église et la sacristie en 1834, au prix de 279 Livres. Au dire de l'abbé Têtu, ce lambris était peinturé en rose.

Le 10 septembre 1837, Mr. Cadieux fit passer cette résolution: «Afin de maintenir le bon ordre dans l'église et autour de l'église pendant les offices divins: les magistrats, les marguilliers, le capitaine de milice devront chaque dimanche et jour de fête, alternativement et à tour de rôle, faire plusieurs fois le tour de l'église dans l'intérieur et l'extérieur et mettre sous la garde du constable toute personne qui se comporterait irrévérentieusement...»

(48) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Notes sur R.-Ouelle, B-4.

(49) La première salle publique à Rivière-Ouelle date de 1771 et était attenante au presbytère. On ignore s'il y avait dans le presbytère construit en 1725 une salle publique. Concernant celle de 1771, on a vu les difficultés rencontrées par le curé pour y faire installer un poêle pour l'hiver.

(50) il y eut des tremblements de terre en: 1860, 1870, 1877, 1880,...

(51) Archives du presbytère de Rivière-Ouelle, et Notes de l'abbé Têtu, Société Historique... B-4

Monsieur Cadieux décédait finalement à Rivière-Ouelle, au cours du printemps de 1838. Il fut inhumé, dit l'abbé Dion, sous l'église. (51)

Entre le décès de Mr. Cadieux et la nomination d'un successeur, quelques paroissiens de Rivière-Ouelle firent part de leurs intentions concernant le nouveau curé. Quelques habitants, ayant à leur tête le notaire P. Garon de Rivière-Ouelle envoient le 20 août 1838 à l'abbé Cazeau, secrétaire du Mgr Signay, une requête, signée d'une cinquantaine de noms, demandant un autre grand-vicaire comme curé. Mgr. Signay leur fait tenir la réponse suivante: qu'ils s'en rapportent à ce qu'il leur a dit lors de sa visite. Ils doivent se rappeler que s'ils ont un grand presbytère propre à recevoir un dignitaire, c'est parce que feu Mr. Cadieux l'a fait tel à ses propres frais. (52)

Vers le même temps, Mr. Jean-Charles Chapais, écrivait à Mr. Viau, l'ancien curé, le 16 juin 1838, pour l'inciter à revenir curé de Rivière-Ouelle. Comme l'on cherche un grand vicaire, il se trouve justement qu'il en est un. Mr. Viau lui répond le 23 juin: «... *ce serait à présent un sacrifice de laisser le district de Montréal pour moi; puis ajoutons que celà n'est pas aisé vu la distance...*» et il ajoutait ces remarques qui en disent long sur le conflit Rivière-Ouelle contre Saint-Denis, qui n'est pas encore terminé: «*Je sais aussi que Mm. Casgrain (Charles-Eusèbe) et Têtu, sans s'opposer à votre dessein, n'y concourent point. Cela seul ferait quelque chose pour moi. L'Évêque aura bien remarqué aussi que le seigneur (Pierre-Thomas Casgrain) ne paraissait pas sur votre liste. Je ne crois pas qu'ils fussent précisément mécontents de me voir retourner à Rivière-Ouelle, mais je suppose qu'ils en désirent plus un autre... Il y a de l'ouvrage à Rivière-Ouelle; il faut un homme pas trop vieux et de bonne sante. Moi je ne suis pas celà...*» (53)

Les espoirs de ces gens allaient être doublement déçus. Rivière-Ouelle n'aura pas un vicaire-général, et ne reverra pas Mr. Viau. Le prochain vicaire-général, allait être Mr Théberge en 1925. Pour l'instant, Rivière-Ouelle devait être desservie par Mr. Charles Bégin, et pour les 34 années à venir.

M. Charles Bégin, curé 1838-1872:

Ce n'est pas une mince besogne de faire l'histoire de ce curé et de son époque, tout en restant impartial et voulant être complet dans notre exposé. C'est une figure controversée et le témoin d'une époque bouleversée, qui hérite de la situation sociale que l'on connaît et qui aura à vivre les batailles électorales pittoresques des «*Tellier*» et des «*Chapais*».

Il est né à Saint-Joseph de Lévis, le 30 juin 1797. Il fut ordonné le 30 septembre 1821, fut vicaire à Notre-Dame de Montréal, curé de Cacouna, curé de Beauport et enfin curé de Rivière-Ouelle en 1838.

(52) Registre des Lettres, V 18, p. 334.

(53) MÉMOIRES CHAPAIS, Tome I, p. 164 et 165.

L'abbé Alphonse Têtu, dont le père, le Dr. Ludger Têtu avait bien connu le célèbre curé Bégin, nous a laissé une biographie que je cite d'abord. Ensuite nous compléterons par les documents que nous avons pu trouver.

«M. Bégin, après un long pastorat de 34 années, a laissé une réputation bien méritée de piété et de charité. C'était un saint, mais un saint à sa façon; Saint-Jérôme, plutôt que saint François de Sales. Son voisin, le célèbre M. Quartier, curé de Saint-Denis, en son langage énergique, le peignait en deux mots: «Cœur de saint, tête de diable!» et le comique de la phrase, c'est qu'elle aurait pu servir pour les deux.

Il serait difficile de trouver un homme plus entêté, plus entier dans ses idées, plus violent à les défendre contre ceux qui osaient ne pas les partager. Que d'exemples on en pourrait citer. Mr. le grand-vicaire Mailloux, curé de Sainte-Anne écrivait un jour à l'évêque: *«Voilà que ce pauvre Mr. Bégin est fort mal pris avec sa Fabrique et quelques uns de ses notables paroissiens, pour une sortie des plus inconvenantes qu'il a faite, dimanche, à son prône. A Vêpres, il a fait apologie. Mais ceux qu'il a grandement offensés ne se contentent pas du peu qu'il a dit. Heureusement qu'il a affaire aux bons religieux Charles Casgrain et Charles Têtu...»*

On est aussi surpris de voir M. Bégin s'obstiner à en faire à sa tête, dans la tenue des comptes de la Fabrique. Au cours de 5 visites paroissiales, Mgr. se plaint de la façon dont ces comptes sont tenus et rendus. *«On ne suit pas, dit-il les instructions données par l'appendice au rituel». «Ils ne sont pas rendus au temps fixé par la loi.» «Ils sont rendus pour trois années le même jour, à la veille de la visite». «Les sommes indiquées en toutes lettres ne sont pas les mêmes que celles données en chiffres.»* A sa dernière visite, en 1869, il commande, *«en vertu de la sainte obéissance, de se conformer à la règle.»* Mgr. Baillargeon mourut en 1870 et M. Bégin en 1872 sans avoir appris la tenue des livres, pas plus que la *«sainte obéissance»*. En tout cas, si la Fabrique voyait ses revenus diminuer par les arrérages, elle n'avait pas de dettes.

C'est en 1839 qu'on trouve dans les comptes la première mention d'un chemin de croix; il fut érigé le 28 février, et les tableaux remplacés en 1846, par de nouveaux. (Ce second *«set»* de tableaux restera à Rivière-Ouelle jusqu'en 1880, année où les tableaux actuels furent achetés. Le vieux *«set»* fut donné à la paroisse Saint-Adrien de Mégantic, le 7 mai 1882, à la demande du curé Alphonse D'Auteuil, enfant de la paroisse.)

En 1843, en plus du chemin couvert qui reliait le presbytère à l'église, en plus des réparations au jubé, la Fabrique achète *«des chandeliers en bronze argenté, pour le maître-autel, au prix de 25 Livres. Ces chandeliers ont cessé d'exister en 1920. En 1848, la Fabrique fait l'acquisition des beaux chandeliers qu'on voit encore au maître-autel, au prix de 116 Livres. En 1845, elle souscrit 10 Livres pour les incendiés de Québec;*

et en 1852, 10 Livres pour la reconstruction de l'église de Saint-Pacome récemment incendiée.»

Le 6 juin 1850, M. Jos-Honoré Routhier, curé de Kamouraska, bénit une cloche donnée par l'honorable Amable Dionne, seigneur de Sainte-Anne et Madame Charles-Eusèbe Casgrain. Cette cloche remplaçait celle achetée par Mr. l'abbé Parent et a été remplacée par le carillon de 4 cloches, installé en 1905, dans le nouveau clocher, par M. le curé Delisle.

L'abbé Têtu raconte que M. Bégin avait une grande dévotion à la Sainte-Vierge. Il établit la Confrérie du Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel qui n'existait alors que dans peu de paroisses du diocèse. Le 16 juillet de chaque année, la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel était célébrée en grande solennité, avec un concours des curés voisins qui venaient aider le curé pour les confessions. On venait en foule, même des paroisses voisines. La seigneuresse de Sainte-Anne, Mme Amable Dionne, (Catherine Perrault) née à la Rivière-Ouelle, s'était réservé le privilège de donner le pain bénit. Cette fête passait pour la fête patronale de la paroisse. Au grand regret de plusieurs, cette fête n'existe plus. Avec la reconstruction de l'église et sous le pastorat de M. Dion qui avait peu de goût pour les concours, cette tradition disparut.

Plus tard, M. Bégin érigea l'archiconfrérie du Scapulaire Bleu de l'Immaculée Conception et l'Archiconfrérie de Saint-Cœur de Marie, affiliée à celle de Notre-Dame des Victoires de Paris. Chaque mois au prône, M. Bégin recommandait aux prières de l'archiconfrérie, environ 180 personnes. C'est le chiffre qu'il avait fixé lui-même apparemment. Je n'ai jamais eu connaissance que quelque particulier soit allé se recommander aux suffrages de cette confrérie. On ignorait certainement en général, ce que voulait dire cette annonce mensuelle.

Chaque année, au carême, avait lieu la neuvaine de Saint-François-Xavier. Ordinairement, un prédicateur étranger était invité à donner les instructions. Plusieurs fois, le vénérable père Point, Jésuite, remplit ce ministère. C'était un beau vieillard, d'une stature imposante, qui a laissé un excellent souvenir. Le grand-vicaire Mailloux prêcha aussi quelquefois la neuvaine.

En 1864 ou 1865, les pères Oblats, Lagier et Bournigalle, prêchèrent une grande mission, durant l'hiver. J'étais alors trop jeune pour en suivre les exercices, mais je me souviens très bien de l'impression qu'elle produisit. Ces deux bons religieux étaient d'une grande éloquence; on se pressait pour les entendre et on ne tarissait pas d'éloges au sortir de leurs instructions.

M. Bégin était lui-même un médiocre prédicateur, du moins au temps où je l'entendis. Éloquent sans doute dans ses prêches violents, politiques ou autres, il se tenait à un niveau moins élevé quand il prêchait la doctrine de l'Évangile. Ordinairement, il faisait en chaire le catéchisme. Il posait des questions aux élèves du Couvent, qui se trouvaient

presque en face de lui dans le jubé qui leur était réservé du côté de l'épître, et M. Bégin commentait leurs réponses. Trop souvent, hélas!, comme plusieurs de ses contemporains, il perdait un temps précieux à tonner contre les modes du temps: les crinolines, les chignons, les chapeaux ronds, etc... Peu instruit d'ailleurs, il lisait avec une crédulité naïve les prophéties du jour concernant la fin du monde, et il prenait l'écho de sa voix pour la trompette du jugement dernier. D'après ses calculs, l'Antéchrist devait avoir à peu près 10 ans, en 1870. (!!??)

Quand il ne pouvait avoir de prédicateur étranger pour la neuvaine, il lisait en chaire les révélations de Sainte-Brigitte. Elles sont souvent terrifiantes et nous donnaient de fières peurs. Leur lecture mettait mal à l'aise l'excellente supérieure du couvent qui se nommait Sainte-Brigitte, vers laquelle se tournaient les regards de l'assistance....

Le presbytère de la Rivière-Ouelle, au temps du Père Bégin, n'était pas une maison curiale ordinaire. A part ses imposantes proportions, la vie qu'on y menait, les gens qui l'habitaient lui donnaient une physionomie particulière. Remarquez bien que la description que j'en donne n'est pas le produit de mon imagination (C'est toujours l'abbé Têtu qui parle!), mais elle est aussi exacte qu'une photographie.

Pendant plusieurs années, la famille de M. Thomas Bégin, frère du curé et maître d'école de la Fabrique, y fut installée en permanence et s'y accrut de quelques rejetons. Un neveu qui n'en finissait plus de préparer son examen pour l'étude du notariat, y faisait bon ménage avec ses cousins et cousines. Le personnel domestique était considérable. En tête, Joseph Laboissonnière, était l'intendant. On l'appelait généralement Salomon, sans doute à cause de sa grande sagesse. Plus heureux que son glorieux homonyme, il échappa aux pièges du beau sexe, et mourut plusieurs années après la mort de son saint et vénéré maître, vierge et martyr,..... dans ses scrupules. Comme Joseph, fils de Jacob, il était le distributeur des abondantes aumônes de son charitable curé. Quand les quêteux, alors nombreux à Rivière-Ouelle venaient crier famine, M. Bégin, grognon de son naturel, leur administrait d'abord une bonne dose de réprimandes sur leur paresse et souvent leur inconduite, et la litanie finissait par «*Ite ad Joseph*» (Allez à Joseph). Ils n'y manquaient pas, remerciaient et se promettaient de revenir.

Le deuxième personnage important était Christine (Bérubé), ménagère et sacristine. Excellente personne, dévouée, pieuse qui ne comptait que des amis dans la paroisse. Venait en troisième lieu Charlotte (Courcy) la cuisinière. Elle avait comme spécialité la soupe aux pois et le ragoût. Au dire des vicaires et des desservants, elle abusait de son talent et ne variait guère le menu. De mauvaises langues répétaient qu'elle avait le caractère difficile, avec des sautes d'humeur qui en certaines circonstances avaient renversé la soupière et le plat de ragoût.

Au quatrième rang, apparaissait Titine (Dubé). Une grande Bringue dont les fonctions étaient mal définies, mais elle était censée s'occuper du ménage. On la voyait souvent au repos; on l'aurait souvent prise

pour une contemplative regardant du côté du poêle, écoutant le murmure du chaudron et attendant patiemment l'heure du repas. Martine se tenait généralement assise près d'une fenêtre, tressant de la paille et fabriquant des chapeaux. Elle était vraiment habile et, mes frères et moi, étions tous fiers de coiffer ses chefs d'œuvre.

A cette compagnie déjà nombreuse, venait se joindre Perpétue, légitime et vertueuse épouse d'Augustin Bérubé, surnommé Farcin, qui habitait un logement dans la maison d'école. Flavie Dubé, un personnage en vue de la localité, connu sous le nom de Maringouin, venait tous les jours, fumer une pipe (une vraie pipe) au milieu de ces dignes personnages. Les dimanches et jours de fêtes, Restitue, sœur de Charlotte, venait dîner en attendant les Vêpres. Au bout de la cuisine, M. Bégin avait son bureau. La pipe à la bouche, car il était grand fumeur, il enchaînait des grains de chapelet, réparait charitablement ceux qu'on lui apportait, et fabriquait avec du fil de laiton, des couverts de pipe.

Pour les affaires d'un caractère privé, il passait avec son client dans une pièce voisine, mais les autres se réglait «*coram populo*» (Avec toute la «*gang*»!!!).

Vers les 2 heures et demie de l'après-midi, toute la maisonnée s'engouffrait dans le chemin couvert et se rendait à l'église. Commençaient alors de longues prières: visites au Saint-Sacrement, chemin de croix chapelet, et je ne sais combien de «*Pater*» et d'«*Ave*» pour l'Église en général et les paroissiens malades, pécheurs, etc...

M. Bégin avait une belle voix de ténor et aimait à chanter des cantiques. Après les Vêpres, quand il n'y avait pas de Salut au Saint-Sacrement, lequel n'était chanté qu'une fois par mois, jusqu'en 1871, M. Bégin restait à genoux au pied de l'autel et récitait des prières accompagnées de cantiques. Quand il nous arrivait d'assister aux Vêpres, au collège de Sainte-Anne, ou dans une paroisse voisine, nous étions surpris de ne pas y entendre ces prières et ces cantiques.

Les sorties du père Bégin en voiture l'hiver étaient un spectacle. Vêtu d'un capot de fourrure, avec un capuchon par-dessus son casque, chaussé d'énormes mitons, les mains enfouies dans un gros manchon en peau d'ours, il s'installait dans sa cariole. Le fidèle Joseph conduisait avec prudence un cheval qui ne comptait plus le nombre de ses années. C'était dans cet équipage qu'il se rendait dans les paroisses voisines, visitait les malades et les écoles.

En 1870, M. Bégin comptait 74 ans d'âge; le poids des ans et les fatigues du ministère pesaient lourdement sur ses épaules. L'administration de la paroisse en souffrait. Mgr. Baillargeon avait suggéré au bon vieux curé de prendre la retraite et un repos bien mérité, mais M. Bégin lui avait répondu: «*Qu'il attendait pour le faire que son évêque lui en donnât l'exemple...*». Or, Mgr. Baillargeon était entré dans le repos éternel, le 13 octobre 1870, et le père Bégin ne paraissait pas disposé à marcher sur ses traces, pour le moment du moins. Mgr. Taschereau vint à son

secours et nomma en 1871, Mr. l'abbé J.-Octave Faucher, desservant de la Rivière-Ouelle, avec des pouvoirs qui réduisaient le curé à un rôle très effacé. L'épreuve fut dure pour l'un et l'autre. M. Faucher n'avait que 4 ans de prêtrise et il lui fallait imposer sa volonté à un vieillard qui jusque là n'avait fait que la sienne. Heureusement, M. Faucher avait du tact et du savoir-vivre; il sut arrondir les angles, et M. Bégin avec grande vertu se résigna à l'inévitable.

Mr. Faucher sut en même temps s'attirer l'estime et le respect des paroissiens. Il était bon prédicateur, zélé, et on sentait en lui un homme d'autorité. Malheureusement sa santé n'était pas forte et le régime et les menus de Charlotte lui détraquaient l'estomac. Il demanda un autre poste et l'obtint.

Mr. Camille-Stanislas Brochu le remplaça. Lui aussi était jeune, prêchait bien et chantait bien, et fut estimé. Il lui était réservé de fermer les yeux à son vieux curé. Il le vit partir pour le ciel, le 16 juin 1872, et lui prépara de solennelles funérailles. Elles eurent lieu le 20 juin, présidées par Mr. Jos. Auclair, curé de la cathédrale. M. Hébert, curé de Kamouraska fit l'oraison funèbre avec plus d'émotion que d'éloquence. (54) Son corps repose dans la crypte de l'église ainsi que celui de Mr Cadieux son prédécesseur. (55)

M. Bégin était bien connu pour son parti pris très chaud en politique. La description qu'en a fait Mr. l'abbé Têtu est celle d'un adversaire farouche et doit donc être comprise dans cette optique. Autant le premier était «bleu», autant la famille de l'autre était «rouge».

Nous ne nierons pas que Mr. Bégin s'est chicané avec tout le monde, ses marguilliers, les commissaires d'école, les hommes politiques, les notables de Rivière-Ouelle, le curé de Saint-Denis, les religieuses du couvent, etc.,... même avec sa propre famille. Sous-jacent à ses chicanes, est son parti pris politique. Nous avons scruté sa correspondance pour voir un peu de la mentalité du personnage et de l'esprit de l'époque. Comme il serait trop long de citer les textes de ces lettres, j'ai pensé de les résumer. Ainsi nous comparerons avec la biographie qu'en donne l'abbé Têtu.

Dès 1839, alors que Mgr Signay lui demande de faire tirer un plan des terres de la Fabrique et des terres qu'il a héritées de Mgr. Panet, il se plaint des troubles que ce bornage peut lui causer.

En 1840 et 1841, il s'élève des difficultés entre M. Bégin et Mr. Trutault, curé de Kamouraska au sujet de la desserte de Saint-Denis. Puis, quand arrive le premier curé en titre de Saint-Denis, Mr. Edouard

(54) Ces notes de l'abbé Têtu devaient compléter l'introduction du livre de l'abbé Michaud: «*Généalogie des Familles de R.O.*» et sont déposées à la Société Hist. de la Côte du Sud, B-4.

(55) L'abbé Cadieux, l'abbé Bégin, le seigneur Jacques-Nicolas Perrault; le seigneur Pierre Casgrain, Luc Letellier et leurs épouses ont eu l'honneur de reposer dans la crypte de l'église; il y eut aussi Mr. Chs-Eusèbe Casgrain.

Quartier, la chicane éclate entre les deux, d'abord pour une question de charrettes de foin (que Mr. Quartier aurait ramassées sur la terre du curé Bégin à Saint-Denis; et celui-ci proteste...) ensuite pour savoir qui ne desservira pas les habitants résidant à Saint-Philippe et Mont-Carmel. (anciennement de R-Ouelle, ces habitants doivent être desservis par Mr. Quartier, mais il refuse...)

En juin 1841, Mr. Bégin est en difficulté avec Mr. Charles-Eusèbe Casgrain. Le curé, semble-t-il, ne connaît pas la politesse et ne répond pas aux lettres.

En 1843, commence le long conflit au sujet des écoles de Fabrique qui durera jusqu'en 1872. (Voir au chapitre: éducation)

En 1849, Josaphat Bouchard demande à Mgr. de retirer le curé Bégin qui se «fourre» le nez dans nos affaires temporelles, met la chicane continuellement, surtout dans les affaires d'école. Tous se plaignent. (56)

En 1856, Luc Letellier se plaint à Mgr; il dit que le curé l'a insulté publiquement à la sacristie, en lui disant qu'il n'est pas catholique, qu'il ne va pas à confesse. Letellier veut une réparation publique au prône; sinon, il ira devant les tribunaux. Le dimanche suivant, il se rétracte, en insultant de nouveau Mr. Letellier qui se plaint de nouveau à Mgr., le 16 juin, et veut une nouvelle rétractation. Le curé refuse. Mgr en reste là, ne voulant pas une victoire de Letellier sur le curé, et le clergé voisin ne veut pas non plus. (56)

En 1859, la triste affaire du couvent (Voir chapitre sur l'éducation) met aux prises le curé avec ses paroissiens et les syndics. Le curé dans cette affaire veut avoir toute l'autorité, puisqu'il détient un «*constitut de 266 Livres laissé par Mr. Viau, ancien curé, pour le couvent...*» Plus tard, il propose que ce soit les sœurs qui décident; finalement il accepte que ce soit les syndics. Plus tard, il voudra que ce soit son propre entrepreneur qui construise; puis il retire sa propre souscription, disant qu'il «*il a autant droit qu'eux (Mr. Têtu, Mr. Casgrain, Mme Casgrain et les sœurs,...) de retirer sa souscription.*» Il avait même proposé à Mgr. d'aller quêter à Québec et à Montréal et voir ses amis qui l'ont toujours aidé, pour faciliter la construction...

Suivent de nombreuses requêtes des syndics à Mgr. et des lettres (citées au chapitre sur l'éducation...)

En 1861, le curé en chaire demande aux paroissiens de voter pour le député qui «*nous représente déjà*». En l'occurrence c'est Mr. Jean-Charles Chapais. Et voici à ce propos, la lettre qu'il adressait le 30 juin à Monsieur Chapais: (57)

«Je viens d'apprendre que vous hésitez à vous présenter lorsque les circonstances vous sont plus favorables que jamais. Prenez garde! ne jouez pas

(56) Évêché de Ste-Anne, Cartable Riv-Ouelle. No I. 9 au 19 juin 1856.

(57) MÉMOIRES CHAPAIS, Tome II, page 209.

Évêché de Ste-Anne, Cartable Riv-Ouelle, No I, Année 1861.

ce tour à vos amis!... Allez avec courage jusqu'au bout, vous réussirez, j'en ai l'intime conviction. C'est le parti de Dieu, de la Religion et de la patrie. (HUM!!!!) N'abandonnez pas. J'ai dit hier quelque chose en chaire en votre faveur, que Dieu bénira. Personne ne l'a contredit. Ça a mis un peu d'humeur, mais aujourd'hui, ça a été bien tranquille. Je vous le montrerai (ce quelque chose) aussitôt que je vous verrai. Adieu! Allez jusqu'au bout! Votre ami, Charles Bégin, prêtre.»

En 1868, le curé Bégin demande de placer ailleurs son vicaire qui est son neveu, Pantaléon Bégin, s'il n'a pas de cure; car sa mère dit que tout ira bien quand elle sera maîtresse!!!

En 1871, le curé demande que ce soit le vicaire et lui qui tiennent les comptes, disant que les marguilliers ne sont pas capables. Quinze jours plus tard, on trouve Mr. Adélarde Boucher (notaire) préposé à la tenue des comptes, même s'il n'est pas marguillier. Toujours la même année, Mr. Bégin signifie à son évêque qu'il veut rester curé de Rivière-Ouelle, même s'il y a un desservant; mais finalement il se soumet.

En 1872, dans un testament olographe, le curé Bégin cède son harmonium à la Fabrique. La même année, le desservant, Mr. Brochu dit que les comptes tenus par feu Mr. Bégin sont un labyrinthe inextricable: erreurs, suppressions de feuillets, remplacement de feuilles entières, on a ajouté des collants, des chiffres sur des morceaux de papier collés sur les chiffres primitifs... Les marguilliers et notables de la paroisse demandent de ne pas discuter les chiffres et comptes de Mr. Bégin pour ne pas ternir sa mémoire. Le docteur Têtu aurait tenu les comptes de la Fabrique, puis ce fut Mr. Bégin pendant 17 ans!!! (58)

Et ce sont là des exemples d'une carrière, d'une cure qui ne manque pas de couleur. Il n'y a qu'à Rivière-Ouelle que de tels faits se produisent. Si la paroisse n'avait pas eu son curé Bégin à cette époque, il aurait fallu lui en faire un. C'est tout à fait couleur locale, et les personnages entrent bien dans le décor. (59)

Une cure de 34 ans fut laissée vacante, par la mort de Mr Bégin; ce fut Mr. Maximin Fortin qui s'en chargea.

M. Maximin Fortin, curé 1872-1874:

Natif de Saint-Jean Port-Joli (1829), il fut ordonné à Québec en 1853; il fut vicaire à divers endroits avant d'être curé de Saint-Aubert puis de Rivière-Ouelle.

Pour son malheur, ce curé était de tradition et de conviction «bleue». A Rivière-Ouelle, à cette époque, on ne pardonnait que difficilement une telle erreur!!! Se serait-il montré trop «politicien»? Ou aurait-il manqué

(58) Société Hist de la Côte du Sud, Dossier 89.

(59) Voir l'éloge funèbre de Mr. Bégin dans «*Le courrier du Canada*», 19 juillet 1872.



Zouaves pontificaux. Au centre, M. Alphonse Têtu.

(Photo Société Historique de la Côte du Sud).

de la force obstinée de son prédécesseur Mr. Bégin? On ne sait. Mais il ne fut curé que deux courtes années.

Dès 1872, il trouve, *«en arrivant à Rivière-Ouelle des préjugés contre lui, qui, espère-t-il, disparaîtront. Il y a beaucoup à faire, note-t-il dans une lettre du 17 septembre à Mgr. Puis le 14 août de l'année suivante, il se plaint que depuis de longues années il y a deux autorités dans la paroisse: celle du curé et certaines familles haut placées. Il y a friction entre les deux. On veut tout régenter même le spirituel. «ces arrogants sont toujours contre les projets du curé. Il n'y a qu'eux qui font bien.» Un prêtre de ce groupe a dit: «ils sont bien décidés à ne pas se laisser se mener.» Sans être alarmiste, on peut voir que cette orgueilleuse paroisse sera tôt ou tard réduite à un rang tout inférieur. Il y a division politique, et, pour ne pas m'en vouloir mêler, je passe pour incapable. Chacun d'eux voudrait faire de moi un instrument. Malgré ma requête, on me refuse les livres et de tenir les comptes de la Fabrique. On veut me faire sortir comme commissaire d'écoles. Le Couvent et même des confrères me condamnent. Il ne faut pas que je porte les fautes de mes prédécesseurs.»*

Le 17 août, Charles Letellier, Joseph Lévesque et Pascal Gagnon se plaignent du curé, disant qu'il est grossier, et ne sachant pas ce qu'il veut, voulant le lendemain ce qu'il avait refusé la veille. Le curé rejette ces plaintes en disant: *«A part 2 ou 3 familles, je suis bien vu dans la paroisse...»* (60)

Sous l'administration de ce curé Fortin, les *«rouges»* avaient réussi à maintenir Mr. Antoine-Ernest Gagnon, comme procureur de la Fabrique.

(60) Société Hist. de la côte du Sud, Dossier 89.
Évêché de Ste-Anne, Cartable Riv-Ouelle, No I.

L'abbé Alphonse Têtu a fait de ce curé cette biographie, qui ne lui fait pas honneur, si elle est véridique:

«Je passerais volontiers sous silence M. l'abbé Maximin Fortin et son œuvre à la Rivière-Ouelle, car je n'ai pas grand chose d'agréable à en dire. Mais je ne fais pas de panégyrique dans ces notes et comme je me suis proposé d'écrire de l'histoire je dois dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, comme un témoin oculaire et auriculaire de ce que je rapporte ici.»

«Mr. Fortin, écrit un témoin plus en état que moi d'en juger, était un prêtre régulier, pieux et animé sans doute de bons sentiments. Mais il avait des défauts de tempérament et de caractère dont il ne se rendait pas compte, et dont il ne pensait pas devoir se corriger. Il en souffrait tout le premier et en faisait souffrir les autres. Bileux, soupçonneux, avec un physique peu sympathique, il n'était pas fait pour être populaire. Prévenu contre les gens de Rivière-Ouelle, surtout contre les principaux d'entre eux, il ne pouvait vivre longtemps en paix avec eux.

Ce qui lui nuisit beaucoup, ce fut sa peu édifiante habitude de faire dans ses prêches des sorties contre ses prétendus adversaires. Il parlait de conspirations ourdies entre 4 murs; (ce sont, paraît-il, les plus dangereuses) Ces noirs complots n'existaient que dans son esprit malade, mais ne l'en rendaient pas moins malheureux.»

«La première année de son séjour dans la paroisse se passa assez paisiblement, mais la deuxième fut triste et agitée. Avec une minorité de paroissiens, il s'était mis dans la tête de transporter l'église, presbytère, couvent et cimetière sur les Côteaux. Entreprise gigantesque dont le coût, aurait dépassé de beaucoup les moyens des habitants et qui aurait eu pour conséquence une division de la paroisse. A sa visite pastorale de juin 1873, Mgr. Taschereau décida une fois pour toutes que ce transport n'aurait pas lieu. Ensuite Mr. le curé demanda la construction d'un presbytère en bois; cela fut refusé carrément, avec des remarques au moins désobligeantes.

Puis, vinrent de nouvelles chicanes à propos d'élections des commissaires d'écoles, des comptes de la Fabrique, etc... Une plainte fut portée à l'Archevêque par les marguilliers contre le curé; celui-ci à son tour, se plaignait des plaignants. Une enquête fut faite sur les lieux par Mgr. Déziel, curé de Notre-Dame de Lévis, par ordre de l'Archevêque. Dans le jugement qui s'en suivit, l'Archevêque donna raison au curé, ou plutôt essaya de l'excuser. M. Fortin n'y gagna pas grand chose. Il avait tellement gâté la sauce que son maintien à Rivière-Ouelle était devenu impossible.

Il laissa la paroisse à l'automne de 1874. (En juillet, le 11, de la même année, une lettre des abbés Casgrain et Henri Têtu fut envoyée à Mgr. contre le curé Fortin. Ils se plaignaient qu'il est grossier, calomnieux, jaloux, impoli. Il est pire que M. Bégin qui nous fit souffrir 33 ans!!!) On tenta de faire signer une requête pour le garder, mais ce dernier effort de ses partisans fut si peu encourageant qu'on abandonna la corvée. M. Fortin avoua plus tard, dit-on, qu'il n'avait pas su s'y prendre. Rien de plus évident. Il s'en alla à Cap Santé, et y décéda le 22 février 1887 à l'âge peu avancé de 58 ans.

Je dois dire à sa louange, qu'il eut soin de faire relier et conserver aux archives de Rivière-Ouelle les comptes de la Fabrique, gardés jusque là sur des feuillets exposés à se perdre. Malheureusement beaucoup d'autres documents échappèrent à ses soins et ne se retrouvent plus.» (61)

Cette biographie, tracée par l'abbé Têtu, à mon avis, ne rend pas justice à Mr. Fortin. Au contraire, il met en évidence une sorte d'esprit chauvin et encore «*enragé de politique*» de cet abbé Têtu. Le curé Fortin fut victime du climat pernicieux qui existait dans la paroisse; les «*esprits malades*», ce n'est pas lui, mais les irréductibles partisans des deux côtés: les «*bleus*» teindus et les «*rouges*» flambants! Nous verrons, par exemple, pour ce qui est de transporter l'église sur les Côteaux, que la vérité est tout autre que ce qu'en dit l'abbé Têtu.

Il fallait pour tempérer le climat, un curé du type de Mr. Dion. Doit-il son succès à sa neutralité politique? Ou le doit-il à son parti pris du côté de la majorité (qui est rouge)? Peut-être au fond doit-il son succès à sa diplomatie et sa modération.

M. Eloi-Victorien Dion, 1874-1892:

Mr. Dion naquit à l'Île-aux-Coudres, le 22 février 1828. Il fit ses études au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, et fut ordonné à Québec, le 17 décembre 1853. Il fut vicaire à deux endroits, puis curé de Saint-Antonin, de Ste-Modeste et de Sainte-Hénédine avant de venir à Rivière-Ouelle. En 1892, il prend sa retraite et décède à l'hôpital de Rivière-du-Loup le 3 décembre 1897. Il fut inhumé à Rivière-Ouelle, le 6 décembre. Les funérailles furent présidées par l'abbé Alphonse Casgrain, fils du seigneur, et, d'après l'abbé Têtu, il aurait été inhumé sous l'église qu'il avait fait construire. Il rejoignait au cimetière des «*personnalités*»: Mr. Cadieux, Mr. Bégin, tous deux curés, ainsi que le seigneur Perrault, le seigneur et la seigneuresse Pierre Casgrain, et (d'après Philippe-Baby Casgrain) l'Honorable Luc Letellier et son épouse, ainsi que Chs.-Eusèbe Casgrain.

Mr. Dion qui devait rester 18 ans à Rivière-Ouelle est le constructeur de l'église de 1877, celle que nous fréquentons encore. C'est lui qui reconstruisit aussi le presbytère actuel, qui changea le cimetière, fit construire la salle publique, céda à la municipalité le terrain sur lequel devait s'appuyer le pont Gagnon. C'est au curé Dion que l'on doit, semble-t-il, les premières démarches en vue de faire l'histoire de la paroisse. On trouve constamment dans les archives du presbytère des notes historiques sur les divers curés de Rivière-Ouelle, sur les comptes de la Fabrique.

Il encouragea les recherches et la parution du livre de l'abbé Henri-Raymond Casgrain: «*UNE PAROISSE CANADIENNE AU XVIIIÈME SIÈCLE*»; il commença, d'après une tradition conservée dans la paroisse,

(61) Société Hist. de la Côte du Sud, Notes, B-4.